

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN MIDI-PYRÉNÉES : 59 INDICATEURS



Cette publication a été réalisée dans le cadre d'un comité éditorial composé de :

- Claire Boré, Carole Moretti, Bernard Nozières, Isabelle Panier (Insee)
- Martine Mathorel, Bénédicte Riey, Caroline Thouret (Arpe)
- Jeanne Bourgon, Catherine Monnier, Sandrine Picard (Région Midi-Pyrénées)
- Jean-Pierre Cassagne, Paula Fernandes, Laurence Touret (Draaf)
- Claudine Aublette, Anne Calmet, Jean-Jacques Delibes, Sylvie Dufour, Sokorn Marigot (Dreal)
- Marianne Brouat, Emmanuel Jaeck (Sgar)

Nous remercions les auteurs et organismes suivants qui ont aussi contribué à l'analyse :

Arpe (Cécile Bedel, Véronique Ventre), ARS (Denis Ducros), CRT (Claire Barbanceys), Dreal (Jean-François Bonhoure, Christophe Cassan, Philippe Français-Demay, Stephan Masse, Sylvie Paillard), DRJSCS (Michèle Even), Insee (Bertrand Ballet, Christophe Bordet, Ariane Cosqueric, Anne-Lise Duplessy, Philippe Duprat, Thierry Guillaume, Isabelle Pertile), Météo France (Yves Grégoris, Olivier Rivière), Oramip (Pierre-Yves Robic, Dominique Tilak), Ordimp (Chloé Maisano), Oremip (Jean-François Bouraïma), Région Midi-Pyrénées

Directeur de la publication

Jean-Philippe Grouthier

Pilotage du projet

Carole Moretti avec l'appui de Claire Boré, Bernard Nozières, Isabelle Panier

Rédaction en chef

Bruno Mura

Cartographie et illustrations

Agnès Itier, Isabelle Pertile

Secrétaire de publication

Jean-Jacques Maillart

Couverture

Région Midi-Pyrénées

Maquettage et impression

Imprimerie EVOLUPRINT - Groupe Lexis Nexis SA
10 rue du Parc Euronord
31150 BRUGUIÈRES

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN MIDI-PYRÉNÉES : 59 INDICATEURS



ÉDITORIAL

Des indicateurs régionaux pour dresser un nouvel état des lieux en matière de développement durable, mieux suivre les évolutions et partager le diagnostic avec l'ensemble des acteurs concernés.

La Région Midi-Pyrénées, déjà précurseur en 2007 avec son Agenda 21, avait lancé une démarche inédite en France, avec l'Insee. Elle avait permis une sélection de 46 indicateurs, pour analyser la problématique du développement durable. Cet exercice avait été rendu possible grâce à l'appui méthodologique de l'Ifen, des services de l'Etat (Diren et Draf) et de l'Arpe. Il s'était traduit par une publication en 2007 présentant les tendances et enjeux du développement durable en Midi-Pyrénées.

Une nouvelle convention a été signée pour la période 2012-2017. Elle associe l'Insee, l'Arpe Midi-Pyrénées et les services de l'Etat concernés (la préfecture de région, la direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, la direction régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt).

Les indicateurs sont désormais organisés selon les cinq finalités énoncées dans la loi Grenelle II de juillet 2010. Ils tiennent compte des avancées méthodologiques intervenues dans l'observation du développement durable.

La vocation de ce document est pédagogique. Il explicite la démarche et les améliorations apportées depuis la dernière publication. Il présente les tendances de la région et les enjeux correspondants. Chaque indicateur fait l'objet d'une fiche signalétique qui précise sa pertinence au regard des finalités du développement durable.

ÉDITORIAL

L'objectif de ce tableau de bord rénové est triple : construire un référentiel pour dresser un état des lieux de la situation de Midi-Pyrénées, en suivre les évolutions et partager ce diagnostic avec l'ensemble des acteurs.

Avec cette seconde édition, Midi-Pyrénées renouvelle son engagement en faveur du développement durable, adossé à des indicateurs précis, dans une démarche partagée entre l'Etat et la Région Midi-Pyrénées.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Le Préfet de la région
Midi-Pyrénées
Préfet de la
Haute-Garonne

Le Président de la
Région Midi-Pyrénées
Ancien ministre

Le Président de l'Agence
du développement
durable (Arpe)

Henri-Michel COMET

Martin MALVY

Gérard POUJADE

SOMMAIRE

Présentation de l'ouvrage	7
0 : Cadrage régional	13
0.0 Les ressources naturelles et culturelles de Midi-Pyrénées	14
0.1 La démographie	18
0.2 L'évolution du climat passé en Midi-Pyrénées	22
0.3 L'assolement	28
0.4 La contribution de la région aux émissions de gaz à effet de serre de la France	30
0.5 L'évolution de l'emploi et du PIB	34
0.6 Le PIB et le revenu disponible brut des ménages	38
0.7 L'Indicateur de Développement Humain IDH-2	40
Finalité 1 : la lutte contre le changement climatique	45
1.1 Les émissions de CO ₂ et le PIB	46
1.2 La consommation d'énergie et le PIB	48
1.3 La production d'énergies renouvelables (EnR)	52
1.4 Le transport de marchandises par route et le PIB	54
1.5 La part du transport par route dans le transport total de marchandises	58
1.6 L'étalement urbain	60
1.7 Le trafic routier	62
1.8 Les déplacements entre les lieux de domicile et de travail	64
1.9 Les parts modales des déplacements domicile-travail	68
Finalité 2 : la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	71
2.1 La biodiversité	72
2.2 Les prélèvements totaux annuels en eau	76
2.3 La qualité des eaux	80
2.4 L'éco-efficacité du secteur agricole	86
2.5 Les pratiques favorables à la conservation des sols agricoles	88
2.6 La production de granulats	90
2.7 L'artificialisation du territoire	92
2.8 La pression touristique	96
Finalité 3 : la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	101
3.1 Le surendettement des ménages	102
3.2 La pauvreté	106
3.3 Le surpoids et l'obésité	110
3.4 Le vieillissement de la population	112
3.5 L'accessibilité aux soins de proximité	116
3.6 L'accès aux équipements	118
3.7 Le taux d'emploi des 20 à 64 ans	122
3.8 Les salariés en formes particulières d'emploi	124
3.9 Le chômage	128
3.10 Les inégalités de salaires entre hommes et femmes	132
3.11 La vie associative	136
3.12 Les risques technologiques et miniers	140
3.13 Les risques naturels	144

Finalité 4 : l'épanouissement de tous les êtres humains	149
4.1 État de santé, espérance de vie et mortalité prématûrée	150
4.2 Le suicide	152
4.3 Les disparités de niveaux de vie	156
4.4 Les disparités de niveaux de diplôme des 25-34 ans	160
4.5 L'illettrisme chez les jeunes	164
4.6 Les risques professionnels	168
4.7 Les actifs occupés résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail	170
4.8 Le taux de satisfaction des demandes HLM	174
4.9 La qualité de l'air et la santé	176
Finalité 5 : une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	181
5.1 L'agriculture biologique	182
5.2 Les rotations culturales blé-tournesol et maïs	184
5.3 La vulnérabilité économique des exploitations agricoles	186
5.4 Les emplois dans les éco-activités	190
5.5 La prise en compte de l'environnement par les entreprises	192
5.6 L'effort de recherche et de développement	196
5.7 Le tourisme durable	200
5.8 La production de déchets ménagers et assimilés	204
5.9 Le traitement des déchets ménagers et assimilés	208
5.10 La dynamique économique régionale et l'adaptabilité du territoire	212
6 : La gouvernance	217
6.1 Les Agendas 21 locaux, projets territoriaux de développement durable	218
6.2 L'endettement des collectivités locales	222
6.3 L'abstention aux élections	224
Annexes	227
Glossaire	228
Bibliographie	238



PRÉSENTATION DE L'OUVRAGE

Présentation de l'ouvrage

La Région Midi-Pyrénées, l'Agence régionale du développement durable (Arpe), la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), la Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (Draaf), le Secrétariat général pour les affaires régionales (Sgar) et la Direction régionale de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) se sont engagés en 2011 dans un projet de rénovation du tableau de bord régional du développement durable, mis en place en 2007 dans le cadre d'un premier partenariat innovant Région-Insee et actualisé depuis chaque année.

À l'origine, la Région Midi-Pyrénées, engagée dans une démarche Agenda 21 local en 2007, souhaitait se doter d'indicateurs de développement durable pour établir un diagnostic concerté du territoire régional.

Aujourd'hui, il s'agit de poursuivre et d'amender la production du tableau de bord d'indicateurs régionaux de développement durable, afin d'améliorer leur cohérence et leur pertinence au regard de la situation actuelle, des diverses réflexions et démarches des acteurs régionaux et locaux.

Le nouveau tableau de bord composé de 59 indicateurs répond à un triple objectif :

- permettre de dresser un état des lieux de la situation de la région Midi-Pyrénées et de ses territoires au regard du développement durable dans ses différentes composantes ;
- en suivre les évolutions ;
- partager ce diagnostic avec l'ensemble des acteurs concernés, qu'ils soient décisionnels ou simples citoyens.

Ce projet s'appuie d'abord sur les enseignements tirés de l'actualisation de la batterie des 46 indicateurs de développement durable de 2007 à 2010. Il s'enrichit aussi de l'exercice de synthèse et de diagnostic de la situation de Midi-Pyrénées et de son évolution (cf. « *Le développement durable en Midi-Pyrénées - synthèse et enjeux* », Les dossiers de l'Insee n°153, octobre 2011, disponible sur insee.fr/mp). Il se nourrit ensuite des diagnostics et des projets élaborés par l'Etat et la Région, ainsi que des avancées des réflexions à l'échelle nationale et mondiale. Il s'appuie enfin sur les progrès réalisés en matière d'observation du développement durable : en premier lieu les indicateurs territoriaux de développement durable (ITDD) de la Datar et du Commissariat général du développement durable (CGDD) aux niveaux national, régional et départemental. Ensuite, les indicateurs locaux défi-

nis conjointement par le service statistique du ministère en charge du développement durable (SOeS) et l'Insee. Enfin, des indicateurs de contexte fournis par l'Association des Régions de France (ARF). Il intègre aussi, dans la mesure du possible, les recommandations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi de 2009 sur la mesure des performances économiques et du bien-être social.

L'exercice de refonte du tableau de bord demeure néanmoins difficile : la problématique du développement durable est complexe en effet, de par sa transversalité et son étendue. Il s'agit à la fois de mettre à profit les avancées en matière d'observation du développement durable pour éclairer ses différentes dimensions tout en se restreignant toujours à un nombre limité d'indicateurs afin de pouvoir en dégager une vision synthétique et globale.

Des références diverses à l'échelle régionale, nationale et mondiale

À l'échelle mondiale, plusieurs réflexions font référence en la matière : les 60 indicateurs du Millénaire, bâtis pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs définis par l'Organisation des Nations Unies pour le développement (ONUD), et les indicateurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) relatifs à l'environnement, à l'économie et à la société.

À l'échelle européenne, la Stratégie 2006 de l'Union européenne en faveur du développement durable (SDD de l'UE) constitue une stratégie unique et cohérente visant à relever les défis du développement durable. Mesurer les progrès réalisés sur la voie du développement durable fait partie intégrante de la SDD de l'UE et il incombe à Eurostat de rédiger tous les deux ans un rapport de suivi sur la base d'une batterie d'indicateurs du développement durable de l'Union européenne (IDD de l'UE).

À l'échelle nationale, le Commissariat général au développement durable (CGDD) et la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar) ont construit de 2008 à 2011 un référentiel d'indicateurs territoriaux de développement durable (ITDD). Ce travail a permis d'intégrer les travaux déjà engagés sur la recherche d'indicateurs dans le cadre d'une part de la Stratégie de développement durable de l'Union européenne 2006 et de la

Stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2010-2013, adoptée le 27 juillet 2010, mais aussi des travaux du Grenelle de l'environnement, ceux relatifs à l'évaluation des Agendas 21 ou encore ceux menés par d'autres acteurs locaux tels que l'Association des communautés urbaines de France (Acuf) et les agences d'urbanisme.

À l'échelle régionale, le tableau de bord rénové se nourrit des récents diagnostics et projets élaborés par l'Etat et la Région Midi-Pyrénées, tels que le Schéma régional climat-air-énergie (SRCAE) adopté en juin 2012 à l'issue d'une large concertation, le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ou encore le Plan régional de l'agriculture durable (PRAD) tous deux en cours d'élaboration. Par ailleurs, il permettra d'éclairer le suivi du nouveau Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT2030) de Midi-Pyrénées.

Une démarche partenariale et participative

Pour définir la nouvelle batterie d'indicateurs, les partenaires se sont appuyés sur leurs propres ressources mais aussi sur des experts régionaux d'autres organismes, techniciens et/ou producteurs de données, qui ont été sollicités selon les problématiques étudiées : ARS, Direccte, observatoires régionaux de l'air, de l'énergie, mission régionale d'observation sur l'eau... La réflexion s'est également enrichie d'une consultation auprès d'acteurs régionaux et de citoyens, sollicités sur la pertinence et la lisibilité du tableau de bord initial des 46 indicateurs.

Cinq finalités du développement durable

L'opération de rénovation réorganise la batterie des indicateurs selon la nouvelle définition partagée du développement durable, de ses cinq finalités et de ses modalités de gouvernance. Inscrite pour la première fois dans la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010, celle-ci constitue désormais le cadre de référence des projets territoriaux de développement durable et des Agendas 21. Selon ses termes, l'objectif de développement durable doit désormais répondre, de façon concomitante et cohérente, à cinq finalités :

1. La lutte contre le changement climatique

Pour limiter l'élévation de la température mondiale, la France s'est fixée comme objectif de diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Les changements amorcés et l'inertie du système climatique rendent les années à venir décisives, mais en parallèle, prévenir les effets inévitables du réchauffement déjà à l'œuvre obligera à prendre des mesures d'adaptation dans différents domaines.

Une première condition vise à « découpler » la croissance économique de celle des pollutions émises et des quantités de ressources utilisées : les évolutions de la consommation d'énergie, de dioxyde de carbone, du transport de marchandises sont ainsi comparées à l'évolution du Produit intérieur brut (PIB). L'objectif est qu'elles soient inférieures à celle du PIB pour que la pression sur l'environnement ne soit pas excessive.

Une autre condition vise à développer les modes de déplacements alternatifs : recours accru au rail en matière de transport de marchandises et aux transports collectifs ou modes doux pour les voyageurs, limitation des transports en voiture. Un focus particulier est porté sur les déplacements domicile-travail.

Enfin maîtriser l'étalement urbain et recourir aux énergies renouvelables devront également orienter les choix de développement territorial.

Outre la problématique du changement climatique, la dégradation de la qualité de l'air est préoccupante. Elle implique des conséquences directes en termes d'effets physiques et pathologiques, mais aussi en termes d'épidémiologie, c'est-à-dire d'atteinte à l'état de santé général de la population. Elle entraîne aussi des effets nocifs sur l'environnement.

2. La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

Les biens et les services apportés par la biodiversité sont innombrables et pour la plupart irremplaçables. Elle offre, qui plus est, un potentiel d'adaptation majeur. L'action de l'homme contribue à une perte rapide de variété du vivant à un rythme sans équivalent connu dans l'histoire de l'humanité. Il est ainsi urgent, si l'on souhaite léguer aux générations futures une planète vivable, de préserver notre diversité biologique et de mettre en œuvre une gestion raisonnée des milieux et des ressources naturelles. Ceci demande des modifications de comportements ainsi que des choix économiques et politiques forts.

Présentation de l'ouvrage

La mesure de la gestion raisonnée des milieux et des ressources naturelles est analysée au regard de l'évolution des surfaces artificialisées, de l'éco-efficacité du secteur agricole et des pratiques favorisant la conservation des sols ainsi que de la maîtrise de la pression touristique.

L'état des patrimoines naturels est appréhendé tant sur un plan quantitatif que qualitatif notamment au travers des prélevements en eau et de la qualité des eaux, de la production de granulats et de la biodiversité.

3. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Le rapport Brundtland, rédigé en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations Unies et utilisé comme base au Sommet de la Terre de 1992 à Rio, définit le développement durable comme « un type de développement qui permet de satisfaire les besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs ». Il est ainsi nécessaire de recréer ou de renforcer le lien entre les êtres humains, entre sociétés et entre territoires, et de s'assurer d'un juste partage des richesses. En effet la persistance de la pauvreté, la montée des exclusions sociales et l'augmentation des tensions sociales démontrent bien que la croissance n'implique pas toujours un progrès social.

La question des inégalités est approchée au travers de la pauvreté et du chômage, du taux d'emploi des 20-64 ans et des formes particulières d'emploi, ainsi que des inégalités de salaires entre hommes et femmes. Elle est aussi abordée en termes de répartition sur le territoire de Midi-Pyrénées des risques naturels et technologiques, et en termes d'accessibilité pour ses habitants aux soins de proximité et aux équipements.

La vulnérabilité de la population est en outre éclairée au regard du vieillissement de la population, du phénomène de surpoids et d'obésité et des ménages en situation de surendettement.

Enfin l'engagement au service de l'action collective et de la cohésion sociale est approché au regard de la vie associative.

4. L'épanouissement de tous les êtres humains

Permettre à tous l'épanouissement sans hypothéquer les possibilités d'épanouissement des générations fu-

tures, ni de ceux ou celles qui vivent ailleurs sur la planète, est gage d'un développement harmonieux des territoires.

Pour autant, ces besoins ne sont pas toujours équitablement satisfaits au sein des populations : entre classes sociales (demandes locatives sociales en logement HLM non satisfaites), entre travailleurs (risques professionnels et temps de trajet pour se rendre au lieu de travail), entre populations et territoires (disparités des niveaux de vie, d'accès aux services de proximité).

L'éducation, synonyme d'épanouissement des générations futures, est approchée au travers de l'illettrisme des jeunes et des disparités de niveaux de diplômes des 25-34 ans.

Par ailleurs le mal-être social est appréhendé par le biais d'indicateurs révélateurs tels que le taux de suicide.

Enfin la question de l'épanouissement de tous les êtres humains ne peut être abordée sans dresser un état de santé et d'espérance de vie de la population.

5. Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Une consommation et une production plus responsables se doivent d'être à la fois moins polluantes, moins prédatrices en termes de ressources et de milieux naturels et de limiter au maximum les risques pour l'environnement et les conditions de la vie sur terre.

La capacité de l'économie à engendrer une croissance de long terme, une croissance dite « soutenable », est approchée sous l'angle agricole (agriculture biologique, rotations culturelles du maïs et du blé, vulnérabilité économique des systèmes de production agricole), touristique (tourisme durable) et sous l'angle environnemental (éco-activités, production et traitement des déchets ménagers).

Les efforts en recherche et développement doivent aussi être orientés dans cette perspective, afin de générer des innovations techniques ou organisationnelles, au service du progrès social et de l'épanouissement de chacun (dépenses pour protéger l'environnement des entreprises, effort de recherche et développement).

Enfin les capacités d'adaptation de l'économie régionale sont approchées à travers les structures sec-

toriales d'emplois et leurs évolutions (dynamique économique régionale et adaptabilité du territoire).

Une nouvelle gouvernance

Selon la loi Grenelle 2 de juillet 2010, le développement durable doit en outre porter attention aussi bien aux méthodes employées qu'au contenu des projets à travers la mise en place d'une nouvelle gouvernance. Et celle-ci doit elle-même s'appuyer sur cinq éléments essentiels de la démarche : participation, transversalité, organisation du pilotage, évaluation et amélioration continue. Ainsi, les collectivités s'engagent progressivement dans des démarches de développement durable, de même que les entreprises, en faisant appel à une nouvelle manière de prendre les décisions et d'agir. La participation de la population et des acteurs dans leur diversité est fondamentale. Elle permet une meilleure adéquation entre les projets et les besoins et une meilleure appropriation. Au-delà, l'organisation des acteurs, les partenariats, permettent d'avoir une vision plus globale des dynamiques à l'œuvre sur les territoires et favorisent la mise en place des leviers les plus adéquats, dans une logique d'efficacité et de cohérence entre les politiques publiques.

La capacité à s'organiser dans le long terme en mettant en place des stratégies qui relèvent des principes de responsabilité et de précaution est éclairée par deux indicateurs : les projets territoriaux de développement durable et la maîtrise de l'endettement public.

L'implication des citoyens de Midi-Pyrénées dans les institutions et les grands débats collectifs est appréhendée en creux à travers l'abstention aux élections.

Le contexte régional

Des indicateurs de cadrage sur la situation de Midi-Pyrénées au regard de certaines thématiques complètent ce tableau de bord. Ils apportent un éclairage structurel ou contextuel (la démographie, le PIB par habitant, l'assolement), concernent plusieurs finalités (la contribution de la région aux émissions de gaz à effet de serre en France, l'évolution de l'emploi et du PIB) ou encore comportent une dimension exogène importante (l'évolution du climat). Ils permettent aussi pour certains d'entre eux de caractériser la région à grands traits.

Un indicateur de contexte, qualitatif, occupe une place particulière et n'a pas vocation à être actualisé. Il pré-

sente en effet les ressources naturelles et culturelles de Midi-Pyrénées et est repris quasiment à l'identique du précédent tableau de bord.

Enfin, un nouvel indicateur synthétique vise à apprécier la qualité de la vie, dans ses multiples dimensions (indicateur de développement humain).

IDH-2 et batterie d'indicateurs

Pour favoriser une vision globale et synthétique de la situation de la région Midi-Pyrénées vis-à-vis du développement durable, la tentation est grande en effet de recourir à un indicateur synthétique plutôt qu'à une batterie d'indicateurs. Suite aux travaux de l'Association des régions de France (ARF), la Région Midi-Pyrénées a ainsi retenu un indicateur synthétique, l'indicateur de développement humain (IDH-2), qui prend en compte les trois grandes dimensions suivantes : santé, éducation et niveau de vie. Il s'agit d'un indicateur de contexte alternatif au PIB, permettant aux régions françaises de définir une vision partagée d'un développement humain et durable des territoires.

Le choix privilégié a été d'intégrer cet indicateur dans la batterie d'indicateurs régionaux, plutôt que de l'analyser isolément. Un indicateur synthétique comporte en effet le danger de réduire les politiques de développement durable à la seule amélioration de l'indicateur, sans tenir compte de la manière dont s'adaptent dans le temps les différentes composantes des besoins de la société.

Le tableau de bord d'indicateurs a la vertu de présenter les éléments qui composent une vision synthétique, de manière certes imparfaite, mais aussi d'alerter de façon ciblée et opérationnelle tel ou tel groupe d'acteurs. Il présente enfin l'intérêt d'éveiller la conscience des acteurs aux conséquences et imbrications de leurs décisions.

Des indicateurs d'évolution essentiellement quantitatifs

Parmi les 59 indicateurs qui composent le tableau de bord rénové, 19 sont reconduits de la batterie initiale et 40 sont soit fortement aménagés, soit nouveaux. Chacun des indicateurs fait l'objet d'une fiche signalétique, précisant sa pertinence au regard des objectifs et finalités de développement durable qu'il éclaire et en référence aux politiques publiques et projets des acteurs

Présentation de l'ouvrage

en cours, ainsi que d'une analyse étayée d'illustrations et s'appuyant sur des données complémentaires pour asseoir leur interprétation. Fait nouveau par rapport à l'édition précédente du tableau de bord, un éclairage territorialisé à l'infrarégional est apporté dès que possible.

La démarche régionale priviliege des indicateurs de tendance plutôt que des indicateurs de structure. Il s'agit en effet plus de déceler si la région se situe sur une trajectoire durable ou non durable de développement que de caractériser la région. L'objectif du dispositif est non seulement de faire un état des lieux mais de construire un outil de suivi dans le temps, voire d'évaluation.

La batterie d'indicateurs retenus référence beaucoup plus d'indicateurs quantitatifs que d'indicateurs qualitatifs. Cet état de fait résulte davantage de la plus grande facilité à mobiliser des données quantitatives que d'un parti pris.

Un outil évolutif

Comme la précédente édition de 2007, ce tableau de bord rénové du développement durable est évolutif. En effet, si la plupart des indicateurs aménagés ou

nouveaux sont d'ores et déjà produits dans le cadre des avancées nationales ou régionales de l'observation, certains peuvent encore évoluer ou être enrichis (demandes de logements HLM non satisfaites, taux de suicide et recours aux psychotropes), d'autres sont encore en cours de construction dans le cadre de projets régionaux ou leur faisabilité reste à éprouver (étalement urbain). Le choix a été fait de les faire d'ores et déjà figurer dans cette nouvelle version du tableau de bord, afin d'annoncer leur prochaine mise à disposition et de présenter a minima les objectifs et finalités de développement durable qu'ils illustrent.

Comme la précédente édition, ce tableau de bord fera ainsi l'objet d'une mise à jour annuelle pendant quatre ans, qui sera diffusée sur le site internet de l'Insee et des différents partenaires. Il permettra à terme de réaliser une nouvelle synthèse de la situation de Midi-Pyrénées au regard du développement durable, en pointant ses forces et ses faiblesses, les évolutions et en mettant en relief ses enjeux.



CADRAGE RÉGIONAL ➤

Les indicateurs de cadrage apportent un éclairage structurel ou contextuel, ou concernent plusieurs finalités ou encore comportent une dimension exogène importante. Ils permettent aussi pour certains d'entre eux de caractériser la région à grands traits.

Les ressources naturelles et culturelles de Midi-Pyrénées

Une position géographique qui offre une grande diversité de richesses naturelles

Avec ses 45 000 km² et ses huit départements, Midi-Pyrénées est la plus étendue des régions métropolitaines. Organisée autour de la plaine de la moyenne Garonne, couvrant l'essentiel du versant français des Pyrénées et une partie du Massif central, elle présente une grande richesse de paysages avec un relief très varié : haute montagne pyrénéenne à la frontière franco-espagnole, moyenne montagne dans le piémont pyrénéen ou sur les contreforts du Massif central (Montagne noire, Monts de Lacaune, Aubrac), plateaux bordant ces massifs (Lan南部, Ségala aveyronnais), causses et vallées encaissées caractéristiques du sud de l'Aveyron ou du centre du Lot, coteaux adoucis du Lauragais ou de la Gascogne, plaines, parfois inondables, des basses vallées de l'Ariège, du Tarn et de la Garonne. Les nombreux cours d'eau issus des deux massifs montagneux constituent l'amont du bassin Adour-Garonne orienté vers l'océan Atlantique. La Garonne, issue du Val d'Aran en Espagne, court sur plus de 600 km et représente le troisième fleuve français par ses débits ; elle reçoit de nombreux affluents, parmi lesquels l'Ariège et le Gers, qui prennent leur source dans les Pyrénées, le Tarn et le Lot qui naissent au mont Lozère. L'Adour, né dans le massif du Pic du Midi de Bigorre, se jette dans l'Atlantique au niveau du pays basque.

Massifs montagneux, plateaux et plaines alluviales abritent des ressources minérales importantes : roches calcaires et roches éruptives viennent compléter la ressource en granulats que constituent les alluvions. Sont par ailleurs exploités les talcs de Luzenac, les marbres de Saint-Béat, les calcaires à ciment de Martres-Tolosane, les granits du Sidobre, les pierres plates du Lot et le quartz pour l'industrie du silicium.

À mi-chemin entre Atlantique et Méditerranée, mais protégée par les montagnes des Pyrénées, la région présente un climat contrasté, caractérisé par de fortes chaleurs estivales et une pluviosité capricieuse. Avec plus de 2 200 heures de soleil par an, Toulouse, Millau et Gourdon sont parmi les villes françaises les plus ensoleillées. Le printemps est généralement mar-

qué par de fortes pluies, et souvent des orages très violents, en particulier sur la Gascogne, tandis que les automnes sont doux et ensoleillés. La montagne, qu'il s'agisse des Pyrénées ou du Massif central, offre des précipitations abondantes, un enneigement important, permanent aux altitudes les plus élevées, et un bon ensoleillement hivernal. La région est également caractérisée par deux vents dominants : le vent d'ouest accompagné le plus souvent de pluie et le vent d'autan, chaud et remarquable par sa violence et ses rafales.

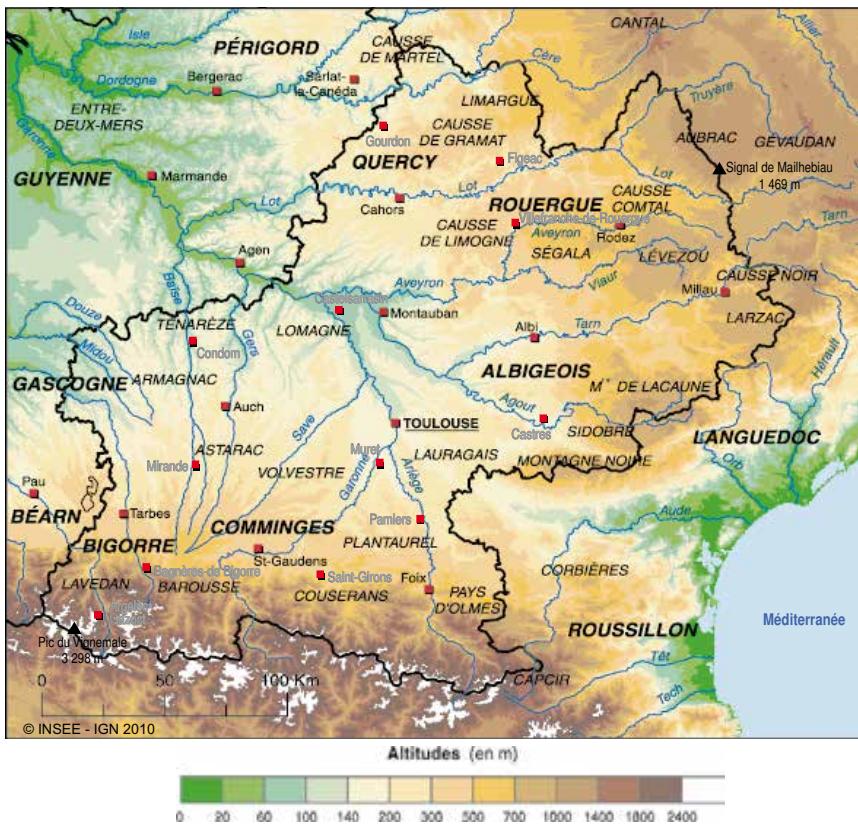
De vastes espaces naturels et cultivés, faiblement peuplés

Avec 2 903 000 habitants en 2011, Midi-Pyrénées se présente comme une des régions métropolitaines les moins densément peuplées : la densité de population s'établit à 64 habitants par km² contre 116 h/km² pour l'ensemble de la métropole. Elle se classe loin derrière l'Île-de-France (987 h/km²) ou même l'Alsace (224 h/km²), juste devant la Bourgogne, l'Auvergne, Champagne-Ardenne (52 h/km²), le Limousin (44 h/km²) et la Corse (36 h/km²). La région est peuplée de très longue date, l'homme ayant imposé ses cultures sur les grands espaces au relief peu accusé et fertile (blé, maïs, soja, tournesol, vignes et vergers du Lauragais, de la Gascogne ou des basses vallées), mais plus souvent encore ayant adapté l'utilisation du sol aux contraintes locales (forêt et élevage transhumant en montagne, élevage extensif, bovins ou ovins, sur les causses et plus récemment les ségalas, polyculture et élevage fermier un peu partout).

Ainsi à côté des espaces naturels offrant une grande diversité de milieux (36 % du territoire, contre 34 % en moyenne en France métropolitaine), se sont développés des espaces agricoles étendus sur plus de la moitié du territoire (61 %). La forêt couvre un quart de la surface de la région ; elle est localisée essentiellement dans les Pyrénées et le piémont et s'étend sur une part importante du Lot, de l'Aveyron et de l'est du Tarn. Midi-Pyrénées est au 4^e rang des régions par le volume de bois sur pied. Les forêts de la région sont majoritairement feuillues (84 % de la surface boisée). Elles constituent une ressource encore largement

Midi-Pyrénées, la plus vaste région métropolitaine

Carte physique de la région



sous-utilisée, tant sur le plan énergétique qu'économique, en particulier en raison des difficultés à exploiter cette ressource en montagne. Le rôle que joue la forêt en termes de gestion de la pollution, en tant que puits à carbone, est aussi essentiel dans les zones où elle est implantée. Elle est particulièrement à préserver en périphérie de l'agglomération toulousaine où les étendues boisées sont limitées face au développement de l'urbanisation.

Rapportés à la population, les espaces naturels et agricoles prennent une place plus importante en Midi-Pyrénées qu'ailleurs : un habitant y dispose de près de deux fois plus d'espace naturel et d'espace agricole qu'en moyenne dans l'ensemble de la métropole. Les espaces naturels se situent plutôt sur les massifs

montagneux ou à leur proximité alors que les espaces cultivés se concentrent dans les plaines de la Garonne et du Gers.

Un patrimoine naturel à protéger et valoriser

Midi-Pyrénées présente une gamme variée de milieux naturels qui abritent près de la moitié des espèces de faune et de flore françaises. Les Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de la région couvrent 34 % du territoire midi-pyrénéen. Les chartes de parc naturel régional font, comme Natura 2000, partie des protections contractuelles du patrimoine. Midi-Pyrénées abrite quatre parcs naturels régionaux : les Causses du Quercy, les Grands Causses, le Haut-Languedoc et les Pyrénées arié-

geoises. Deux parcs (de l'Aubrac et des Comminges) sont en cours de création. La région est aussi le berceau du parc national des Pyrénées, créé en 1967. En son sein se situe la réserve naturelle nationale de Néouvielle, créée en 1968. S'y ajoutent dix réserves naturelles régionales.

Un patrimoine culturel riche

La région Midi-Pyrénées dispose également d'un important patrimoine culturel. Plus de 2 600 monuments historiques, 74 musées de France et 5 sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco (le canal du Midi, le cirque de Gavarnie, la cité épiscopale d'Albi, le Causse du Larzac et les chemins de Saint-Jacques de Compostelle) témoignent d'un passé riche où la préhistoire et l'histoire ont laissé de fortes empreintes.

La préhistoire a laissé quelques vestiges de l'art pariétal, notamment en Ariège et dans le Quercy. L'art roman se développe aux XI^e et XII^e siècle et de nombreux édifices subsistent de la période médiévale. Les multiples itinéraires des pèlerins vers Saint-Jacques de Compostelle favorisent l'édition de nombreuses **églises romanes** comme à Conques, Moissac et la basilique Saint-Sernin à Toulouse qui est le plus grand édifice roman de France. La période gothique a également laissé des édifices remarquables : des **cathédrales** comme celles d'Albi et de Saint-Bertrand-de-Comminges, mais aussi les **châteaux cathares**, dont les ruines évoquent un demi-siècle de persécution.

La création de bastides, au cours des XIII^e et XIV^e

siècles, correspond à l'expansion démographique et commerciale qui suivit les troubles de la période précédente. Cette expansion fut favorisée par une politique de peuplement et de colonisation des terres organisée notamment par le pouvoir royal dans les terres qu'il avait reconquises. Caractéristiques de l'urbanisme médiéval, ces « villes nouvelles du moyen-âge » constituent l'un des traits particuliers de Midi-Pyrénées qui en compte plusieurs centaines. Caractérisées par leur plan en damier et leur marché central, les bastides innovent avec la présence centrale d'une grande place publique. Certaines sont devenues des villes (Montauban, Villefranche-de-Rouergue, Montréjeau, Revel ou Grenade). A la Renaissance, entre Toulouse, Albi et Castelnau-dary, les champs de **pastel** ont fait la fortune du pays de cocagne. La teinture bleu profond obtenue à partir de cette plante était alors recherchée dans l'Europe entière. Les maîtres du pastel, dans le midi toulousain, rivalisaient alors en projets et constructions magnifiques : châteaux, demeures campagnardes et hôtels particuliers (une vingtaine à Toulouse et à Albi) témoignent de ce siècle d'or.

À ce patrimoine architectural riche s'ajoute un solide tradition gastronomique, fondée sur des produits locaux, qu'entretiennent des marchés locaux actifs et réputés. Les festivals qui animent de nombreux sites, les spécialités artisanales issues pour certaines d'une longue tradition (ébénisterie, marquerie et tapisserie à Revel, ganterie à Millau...) complètent l'attrait touristique de la région fondé aussi sur le regain d'intérêt pour la nature.

0.1 La démographie

Pertinence

Reflet de l'occupation d'un territoire par une population, la pression démographique est un élément à prendre en compte dans toute analyse liée au développement durable. D'abord parce que la population exerce une pression sur les ressources naturelles et qu'elle contribue au changement climatique, ensuite parce que sa répartition et sa structure influent sur la cohésion de la société et des territoires, mais aussi sur l'épanouissement des individus.

Par la pression que les besoins d'une population nouvelle imposent sur le milieu naturel, la croissance démographique met à rude épreuve la capacité d'un territoire à accueillir de nouveaux habitants. L'afflux de population se traduit ainsi par une plus forte consommation des ressources naturelles et par une occupation plus grande du territoire, comme en témoigne l'artificialisation et la consommation croissantes des terres agricoles. Il génère aussi un coût supplémentaire pour la collectivité en termes d'équipement, comme celui des réseaux de distribution ou de traitement des eaux, pour ne citer qu'un exemple.

La répartition des populations nouvelles dans les différents espaces, urbain, périurbain, rural, n'est pas neutre du point de vue de l'impact environnemental. L'étalement urbain et le fort accroissement des zones périurbaines traduit par exemple une hausse des navettes domicile - travail pour des actifs généralement moins concentrés dans l'espace que les emplois. De ce point de vue, les zones densément peuplées ne sont pas forcément les plus pesantes sur l'environnement. Le zonage en aires urbaines permet de mesurer l'influence des villes et de leurs agglomérations sur le territoire : la prise en compte des déplacements domicile-travail autour des pôles urbains, où se concentre l'emploi, permet une approche fonctionnelle du territoire pour mesurer l'influence des villes au-delà de leurs limites géographiques. Il rend compte de la très grande diversité des formes de peuplement du territoire, des plus urbanisés, les pôles des grandes aires urbaines généralement très densément peuplés, aux communes isolées hors influence des pôles, en passant par l'espace périurbain autour de ces grands pôles et les pôles de taille intermédiaire et leurs aires d'influence. Pour tenir compte des évolutions en cours, le zonage en aires urbaines a été redéfini en 2010.

L'indicateur retenu est celui de l'évolution relative de la population dans les différents espaces du zonage en aires urbaines. Dans une région particulièrement concernée par l'afflux de populations nouvelles, cet indicateur se révèle pertinent pour suivre les tendances à l'œuvre sur la répartition territoriale de la population. D'autres indicateurs, comme la part de la population vivant dans tel ou tel espace et la densité de chacun d'eux, viennent compléter cette analyse de cadrage démographique. Le choix a été fait de comparer les données dans les géographies courantes : les données de population de 1999 sont rapportées au zonage en aires urbaines de 1999, celles de 2009 au zonage de 2010. Ce choix reflète en effet l'évolution du territoire régional dans sa globalité : les villes évoluent et leur zone d'influence avec.

Analyse

La population de Midi-Pyrénées progresse chaque année de 1,2 % en moyenne entre 1999 et 2009, grâce surtout à un excédent migratoire parmi les plus importants du pays. Ce dynamisme se retrouve principalement dans les grandes aires urbaines, dans lesquelles la population s'enrichit aussi d'un excédent des naissances sur les décès. L'influence des villes se renforce et s'étend. Ainsi les couronnes périurbaines des grandes agglomérations, celle de Toulouse en tête, bénéficient du plus fort accroissement de population. Par ailleurs, les communes multipolarisées montent en puissance, à l'opposé des communes isolées de toute influence d'un pôle, de moins en moins nombreuses.

Midi-Pyrénées est l'une des régions du pays les plus dynamiques sur le plan démographique. Avec ses huit départements répartis sur 45 300 km², la plus vaste région métropolitaine compte 2 863 000 habitants au 1^{er} janvier 2009, soit 310 000 habitants de plus qu'en 1999. Midi-Pyrénées est la 3^e région la plus dynamique de métropole, après la Corse et Languedoc-Roussillon, avec une croissance démographique de 1,2 % par an en moyenne, bien plus élevée que la moyenne nationale (+ 0,7 %). Ce fort dynamisme s'explique d'abord par une attractivité importante se traduisant par un solde migratoire apparent¹ positif : la population s'accroît

1. Le solde migratoire apparent résulte de la différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel. C'est cette notion qui est utilisée ici.

croît ainsi de 1,1 % chaque année entre 1999 et 2009 du seul fait des échanges migratoires. Seules la Corse et le Languedoc-Roussillon font mieux.

L'attractivité de la région est surtout le fait des grandes aires urbaines et des aires moyennes, qui attirent beaucoup plus d'habitants qu'elles n'en perdent. C'est également le cas des communes sous l'influence de plusieurs pôles urbains. À l'opposé, les petites aires et les communes isolées sont les territoires les moins attractifs, mais le solde migratoire reste positif.

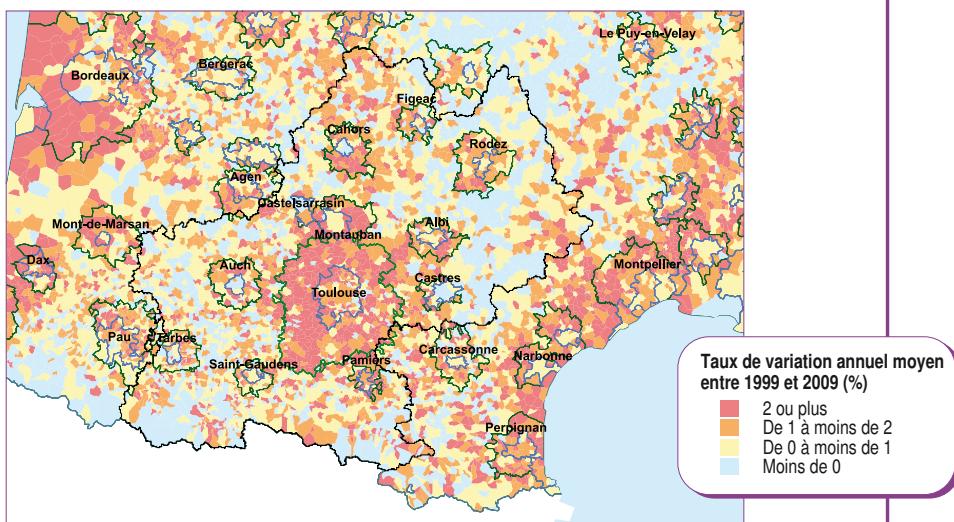
Le solde naturel pèse peu sur l'évolution de la population de la région : grâce à l'excédent des naissances

sur les décès, la population augmente de 0,1 % par an en moyenne, mais c'est nettement moins qu'au niveau national (+ 0,4 % en France métropolitaine). Midi-Pyrénées fait partie des régions ayant l'excédent naturel le plus faible, certaines régions étant caractérisées, il est vrai, par un déficit naturel.

Néanmoins, les disparités territoriales sont fortes au sein de la région : seules les grandes aires urbaines bénéficient d'un excédent naturel important (+ 0,5 %), la plupart des autres territoires comptant plus de décès que de naissances.

Forte densification des espaces périurbains

Variation annuelle moyenne de la population par commune entre 1999 et 2009



Sources : Insee, zonage en aires urbaines 2010 - Recensements de la population 1999 et 2009

Une part croissante de la population vit dans les douze grandes aires urbaines de la région : elles regroupent 66 % des habitants en 2009 contre 59 % dix ans auparavant. Entre ces deux dates, et dans leurs contours respectifs, la population augmente de 2,3 % par an en moyenne. Ce sont en particulier les couronnes périurbaines qui bénéficient du dynamisme démographique le plus marqué, avec une croissance annuelle de 4,3 %.

Trois composantes expliquent cette forte augmentation de population dans les grandes aires urbaines. Le premier élément réside dans un solde migratoire positif, qui se traduit par des arrivées plus nombreuses que les départs, contribuant à faire augmenter la popu-

lation de 1,1 % par an en moyenne. Ce sont surtout les couronnes périurbaines qui sont le plus attractives, vastes espaces, ruraux pour la plupart, qui voient arriver de nombreux habitants, souvent en provenance des agglomérations sous l'influence desquelles ils se trouvent. Dans ces couronnes périurbaines, l'excédent migratoire entraîne une hausse de population de 2,5 % par an en moyenne entre 1999 et 2009. La deuxième explication est liée à l'excédent naturel. Avec une population plus jeune que dans les autres zones, le nombre de naissances est supérieur à celui des décès, ce qui permet à la population de croître de 0,5 % par an en moyenne. Le dernier élément explicatif est l'influence croissante des grands pôles urbains, les actifs venant

0.1

de plus en plus loin travailler dans ces pôles d'emploi que sont les grandes agglomérations. Les territoires sous l'influence de ces villes s'agrandissent ainsi, formant des aires urbaines de plus en plus grandes. L'aire urbaine de Toulouse, la quatrième de France par sa population, en est l'illustration parfaite. En 10 ans, elle s'est fortement développée et compte 453 communes en 2009, contre 342 communes en 1999. Les onze autres grands pôles urbains de Midi-Pyrénées attirent également plus de communes qu'en 1999, de

façon plus ou moins marquée cependant. Ainsi l'aire urbaine de Montauban compte 33 communes en 2009, contre 22 en 1999, alors que celle de Saint-Gaudens s'étend sur 40 communes en 2009, contre 38 en 1999. L'aire urbaine de Castelsarrasin est un cas particulier : elle est le fruit de la fusion des deux agglomérations de Castelsarrasin et de Moissac, entre lesquelles le bâti a progressé entre 1999 et 2009, et qui forment aujourd'hui un seul grand pôle urbain.

La population croît de façon importante dans les moyennes et grandes aires urbaines

Evolution de la population entre 1999 et 2009 selon les catégories du zonages en aires urbaines 2010

	Taux d'évolution annuel moyen entre 1999 et 2009 (%)	Population en 2009 (nombre)	Part dans la population régionale en 2009 (%)	Densité en 2009 (hab/km ²)	
				Midi-Pyrénées	France de province
Grandes aires urbaines	2,3	1 877 782	65,6	164,0	195,4
Grands pôles (10 000 emplois ou plus)	1,6	1 331 692	46,5	591,4	646,3
Couronnes des grands pôles	4,3	546 090	19,1	59,2	71,0
Moyennes aires	3,9	213 210	7,4	81,8	102,5
Moyens pôles (5 000 à moins de 10 000 emplois)	4,7	179 475	6,3	151,3	194,6
Couronnes des moyens pôles	0,7	33 735	1,2	23,8	30,6
Petites aires	-4,2	168 488	5,9	76,7	96,2
Petits pôles (1 500 à moins de 5 000 emplois)	-4,3	153 119	5,3	94,7	127,4
Couronnes des petits pôles	-4,7	15 369	0,5	26,5	21,9
Communes multipolarisées	18,5	292 910	10,2	27,3	42,7
Communes isolées hors influence d'un pôle	-6,3	307 992	10,8	16,7	20,4
Communes de Midi-Pyrénées appartenant aux aires urbaines des autres régions		2 325	0,1	25,6	
Midi-Pyrénées	1,2	2 862 707	100,0	62,9	95,4

Source : Insee - Recensements de la population 1999 et 2009

Bien qu'en fort développement, les grandes aires urbaines de Midi-Pyrénées restent moins densément peuplées que l'ensemble des grandes aires urbaines de province, et ceci tout particulièrement au sein même des principales agglomérations : dans les grands pôles urbains, la densité s'élève à 591 habitants au km² en moyenne en Midi-Pyrénées, contre 646 habitants au km² en province. Cependant, la densité est très différente dans les douze grands pôles de la région, allant de 155 habitants au km² pour l'agglomération de Castelsarrasin à 1 071 habitants au km² pour l'agglomération toulousaine. L'espace périurbain est aussi moins densément peuplé : 59 habitants au km² dans la région, contre 71 habitants au km² en province.

En 1999, 23 % de la population vivait dans une des 1 940 communes isolées, hors influence d'un pôle urbain. Ces communes, beaucoup moins nombreuses aujourd'hui, ne comptent plus que 11 % de la population en 2009, répartie dans 1 030 communes. En province, 6 % de la population seulement vit dans ce type de communes rurales. La densité y est très faible, que ce soit en Midi-Pyrénées (17 habitants au km²) ou dans l'ensemble des régions de province (20 habitants au km²). En Midi-Pyrénées, comme ailleurs, cette catégorie de communes isolées perd de la population sous l'influence croissante des pôles urbains : bon nombre de communes « isolées » en 1999 sont maintenant attirées par un grand pôle urbain. C'est le cas de Baraqueville, aujourd'hui rattachée à l'aire urbaine de Rodez, ou de Cazères, dans la couronne périurbaine de Toulouse. Cependant, elles sont le plus souvent aujourd'hui dans la sphère d'attraction de plusieurs agglomérations, de taille et de pouvoir attractif parfois très différents. Ces communes sont dites multipolarisées, à l'image de Lisle-sur-Tarn (entre Toulouse et Albi), de Saverdun (entre Toulouse et Pamiers), de Sorèze (entre Castres et Mazamet) ou encore de Bozouls (entre Decazeville et Rodez).

La très forte hausse de la population vivant dans des communes multipolarisées est due en grande partie au nombre croissant de ces communes. Mais les communes multipolarisées attirent aussi beaucoup de nouveaux habitants. Ce territoire reste peu peuplé, avec seulement 27 habitants au km², soit bien moins qu'en moyenne en province (43 habitants au km²). Au final, 10 % de la population régionale vit dans ces communes multipolarisées, contre 13 % en province.

En Midi-Pyrénées, les aires d'influence des pôles d'emploi de taille moyenne, qui offrent entre 5 000 et 10 000 emplois, regroupent 7 % de la population, avec une densité de 82 habitants au km². C'est plus que dans l'ensemble de la province, où 4 % de la population vit dans ces aires moyennes, à la densité cependant plus forte (103 habitants au km²). Dans ce type d'espace, la population progresse de 3,9 % par an en moyenne entre 1999 et 2009, mais surtout en raison de petits pôles devenus moyens du fait de l'accroissement du nombre d'emplois offerts, à l'image de GAILLAC ou de Carmaux. Cette catégorie des pôles moyens s'est donc enrichie et la population y augmente mécaniquement (+ 4,7 % par an), alors que les couronnes de ces pôles moyens, en général peu étendues, progressent beaucoup moins (+ 0,7 %). Comme les grandes aires urbaines, ces aires moyennes sont très attractives, avec un solde migratoire qui contribue à la croissance démographique, aussi bien au sein des pôles urbains que de leur couronne. Mais, contrairement aux grandes aires, le solde naturel est déficitaire et entraînerait une baisse de la population en l'absence de mouvements migratoires.

Enfin, les petites aires, centrées autour de petits pôles (entre 1 500 et 5 000 emplois), perdent une partie de leurs communes et donc de leur population au profit de la catégorie des aires moyennes et des grandes aires.

Pour en savoir plus

- « Nouvelles aires urbaines : En Midi-Pyrénées, l'influence des villes se renforce et s'étend » - Insee Midi-Pyrénées, 6 pages n°138, octobre 2011
- « Nouvelles unités urbaines - Deux Midi-Pyrénéens sur trois vivent en ville » - Insee Midi-Pyrénées, 6 pages n°137, octobre 2011
- « Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 : Poursuite de la périurbanisation et croissance des grandes aires urbaines » - Insee Première n°1375, octobre 2011

Pertinence

Le climat joue sur le fonctionnement du milieu naturel et des sociétés humaines. Il conditionne la répartition spatiale de la faune et de la flore, participe aux équilibres des écosystèmes locaux et globaux, influence le comportement et les décisions individuelles ou collectives des habitants d'un territoire. Le changement climatique est en marche à l'échelle mondiale, c'est aujourd'hui un fait avéré. Et la France, loin d'être épargnée, connaît même une augmentation des températures supérieure au réchauffement global sur le siècle dernier : + 0,95° entre 1901 et 2000, contre + 0,7° à l'échelle de la planète. En Midi-Pyrénées, la température moyenne a augmenté de plus de 1°C sur le siècle dernier, et, pour le futur, un réchauffement plus marqué que pour le reste du territoire national y est anticipé. Lutter contre le changement climatique et s'adapter à ses effets constituent donc un objectif majeur à l'échelle de la planète et de la nation comme de la région. La maîtrise des consommations énergétiques, le développement des énergies renouvelables et la préservation de la qualité de l'air en sont des enjeux indissociables. Ces objectifs font ainsi l'objet d'engagements nationaux et internationaux. Le protocole de Kyoto, bâti sur la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, prévoit pour la France une stabilisation des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 en 2008-2012. La contribution de la France aux objectifs de l'Union européenne à 27 fixe une réduction de 20 % des émissions à l'horizon 2020. Enfin la loi Grenelle 1 de 2009 vise une division par 4 de ses émissions d'ici 2050 (dit "facteur 4" de la loi d'orientation sur l'énergie). En Midi-Pyrénées, la Région et l'État ont copiloté l'élaboration du Schéma régional climat-air-énergie (SRCAE) en application de la loi dite Grenelle 2 de juillet 2010, schéma approuvé et arrêté en juin 2012 à l'issue d'une large concertation, afin de traduire localement le respect des engagements internationaux de la France en tenant compte des spécificités et enjeux locaux.

Les indicateurs retenus pour caractériser l'évolution du climat illustrent l'évolution des températures et des sé-

cheresses des sols (dites aussi sécheresses agricoles ou édaphiques) telle qu'observée et analysée sur une longue période par Météo France.

L'écart à la moyenne annuelle de la période 1981-2010 des températures du grand Sud-Ouest permet de dégager des tendances sur le long terme, tandis que l'indice de sécheresse des sols (en % de surface du territoire) en Midi-Pyrénées met en évidence l'évolution du déficit en eau des sols.

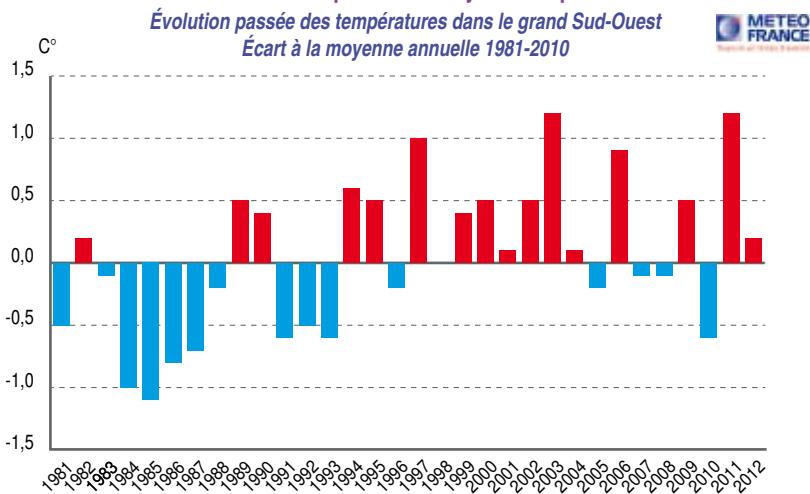
Deux indicateurs relatifs à la température complètent et illustrent les tendances dégagées : le nombre de jours de gel et le nombre de journées estivales (où la température a dépassé les 25°C) par an à Toulouse.

Les glaciers des Pyrénées constituent quant à eux des (supra) indicateurs climatiques régionaux. Contrairement aux relevés de températures et de précipitations, les variations glaciaires illustrent, de façon très visuelle, l'existence d'un impact du changement climatique sur notre environnement. Ainsi, les glaciers sont des indicateurs de « l'état de santé » de la Terre, puisque leurs retraits ou leurs avancées sont la conséquence de modifications du climat. Le suivi des glaciers pyrénéens (les plus méridionaux d'Europe) complète la base de données mondiales au niveau d'une région (le Sud-Ouest de la France) où le réchauffement climatique est et serait particulièrement important.

Analyse

Dans le grand Sud-Ouest, comme au niveau national, on observe à partir des années 80 un net réchauffement des températures. À Toulouse, le nombre de journées estivales, c'est-à-dire où la température a dépassé les 25°C, a augmenté de moitié en soixante ans alors que, sur la même période, le nombre de jours de gel a diminué presque dans les mêmes proportions. Les sols sont de plus en plus impactés par ce réchauffement : huit des dix dernières années dépassent, en termes de sécheresse des sols, la moyenne de la période 1961-1990.

Un net réchauffement des températures moyennes à partir des années 80



Calcul de l'indicateur :

Cet indicateur a été construit à partir de séries homogénéisées, c'est-à-dire qu'elles ont été corrigées pour tenir compte des modifications des conditions de la mesure (déplacement de la station, changement de capteur...) ayant impacté la valeur mesurée.

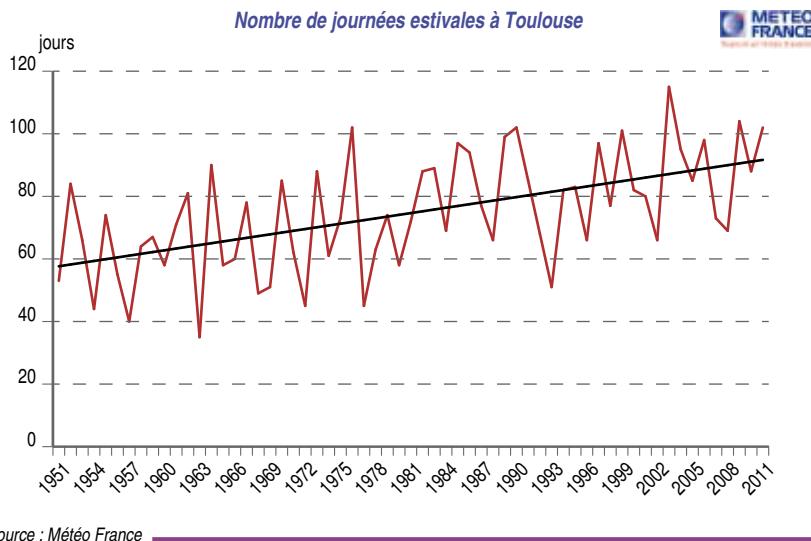
Source : Météo France

L'évolution de l'écart des températures à la moyenne annuelle des 30 dernières années dans le grand Sud-Ouest de la France (Midi-Pyrénées, Aquitaine, Poitou-Charentes, Limousin) met en évidence un net réchauffement des températures moyennes à partir des années 80. Cette tendance est cohérente avec celle observée au niveau national. Ainsi, avant 1980, l'écart est systématiquement négatif ce qui veut dire

que les températures moyennes sont inférieures à leur moyenne sur la période 1981-2010. Ensuite, elles augmentent rapidement et l'écart devient régulièrement positif en particulier sur la période 1990-2000. Les années 2011 et 2003 sont les plus chaudes avec des températures supérieures de 1,2°C aux normales 1981-2010 en moyenne annuelle.

0.2

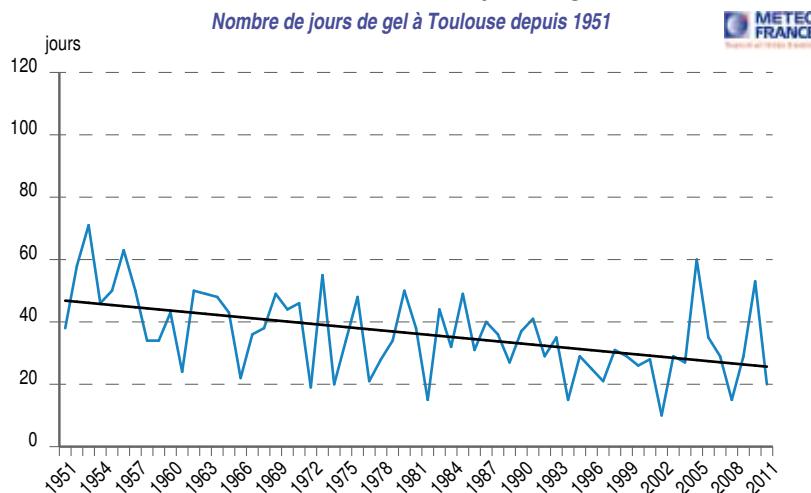
Une tendance à la hausse continue du nombre de journées estivales à Toulouse



L'observation du nombre de journées estivales, c'est-à-dire où la température a dépassé les 25°C, sur la station de Toulouse illustre aussi ce phénomène de réchauffement climatique observé sur le long terme. Le nombre de journées estivales augmente d'environ

5 jours tous les 10 ans sur la période 1951-2010, avec cependant des fortes variations de l'indicateur d'une année à l'autre. Ainsi, l'année exceptionnelle de canicule en 2003 se distingue nettement, avec un record de 115 journées estivales à Toulouse.

Un tendance à la baisse du nombre de jours de gel à Toulouse

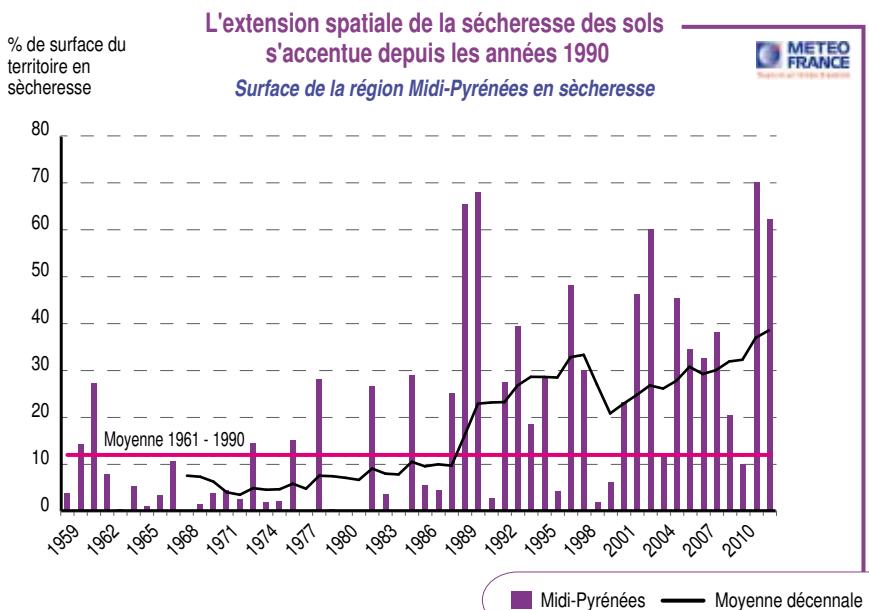


Méthode de calcul des indicateurs « nombre de jours de gel » et « nombre de journées estivales »

Les indicateurs « Nombre de jours de gel » et « Nombre de journées estivales » ont été élaborés à partir des séries quotidiennes de température de la station de Toulouse. Un travail spécifique sur ces séries a été mené pour s'assurer qu'elles ne présentent pas de ruptures consécutives à des modifications dans les conditions de la mesure (déplacement de la station, changement de capteur...) et qu'elles peuvent donc être exploitées pour l'analyse du changement climatique.

Source : Météo France

A contrario, le nombre de jours de gel sur la même station de Toulouse et la même période 1950-2010 connaît quant à lui une baisse tendancielle, d'environ 3 à 4 jours tous les 10 ans.



Note de lecture : un point du territoire est considéré en sécheresse si la valeur de l'humidité du sol est inférieure, en moyenne mensuelle, au seuil des 10 % des valeurs les plus faibles sur la période 1961-1990, ce qui correspond à une sécheresse d'une durée de retour de 10 ans ou plus sur la période de référence 1961-1990.

L'indicateur de sécheresse a été élaboré à partir des données de la réanalyse climatique SIM. Cette méthode consiste à utiliser *a posteriori* les modèles numériques pour reconstruire le climat passé à partir de l'ensemble des données météorologiques disponibles. Dans le cadre du projet Climsoc, une réanalyse hydro-météorologique a été effectuée depuis 1958 en utilisant la chaîne de modèles Safran-Isba-Modcou (SIM).

Source : Météo France

Le niveau atteint par la sécheresse des sols (dite aussi sécheresses agricoles ou édaphiques) en Midi-Pyrénées au cours des 60 dernières années est appréhendé à travers l'évolution, en moyenne annuelle, du pourcentage de la surface du territoire régional en sécheresse depuis 1959.

Ainsi, sur la période 1959-2012, la sécheresse affecte une part majoritaire du territoire sur cinq années relativement proches d'aujourd'hui, 1989 et 1990, 2003 et enfin 2011 et 2012. En particulier, le déficit d'hu-

midité des sols de l'année 2011 constitue le phénomène le plus fort observé sur la région depuis plus de 60 ans, suivi par les années 1989-1990 puis 2003 et 2012. La moyenne décennale de l'indicateur, tracée en noir, illustre l'accentuation de l'extension spatiale des sécheresses des sols depuis les années 1990. Sur les dix dernières années (2003-2012), huit ont dépassé la moyenne des surfaces touchées sur la période 1961-1990.

Des variations glaciaires spectaculaires dans les Pyrénées en un siècle

*Glacier d'Ossoue (massif du Vignemale)
depuis le col des Gentianes*

1911 (L. Gaurier)



2012 (P. René)



Les variations glaciaires des Pyrénées depuis un siècle illustrent de façon visuelle l'impact du changement climatique sur l'environnement. Depuis 1911, le glacier d'Ossoue s'est raccourci de 550 mètres. Dans

le même temps, sa surface s'est réduite de plus de moitié, passant de 110 à 45 hectares ; il a en outre perdu environ 75 mètres d'épaisseur, pour ne compter aujourd'hui plus que 35 mètres de glace au maximum.

Pour en savoir plus

- « Schéma régional climat-air-énergie (SRCAE) de Midi-Pyrénées » - État et Région Midi-Pyrénées, juin 2012
- « Stratégies territoriales d'adaptation au changement climatique dans le grand Sud-Ouest » - Étude MEDCIE Datar - Préfecture de la région Midi-Pyrénées
- Site de Météo-France : <http://climat.meteofrance.com/>
- Site de l'Observatoire National des Effets du Réchauffement Climatique ONERC : www.onerc.org
- Indicateur national sur le réchauffement climatique : <http://onerc.org/fr/indicateur/temperature-moyenne-en-metropole>
- « Sécheresse des sols en France et changement climatique » - La Météorologie, n° 78 (pages 21 à 30) - J-M. Soubeyroux, N. Kitova, M. Blanchard, J-P. Vidal, E. Martin, P. Dandin, 2012
- Site de l'Association Pyrénéenne de Glaciologie : <http://asso.moraine.free.fr>

Pertinence

L'agriculture, qui exploite les ressources naturelles renouvelables (sols, eau...), doit tenir compte des limites de leur renouvellement pour garantir un développement durable. Les pratiques agricoles sont confrontées aux principes du développement durable à travers l'éco-efficacité de la production, la consommation des ressources et la viabilité financière des exploitations. L'assolement est la division des terres d'une exploitation agricole en parties distinctes, appelées soles, consacrées chacune à une culture donnée pendant une saison culturelle. Sur chaque sole, les cultures peuvent varier d'une année (voire d'une saison) à l'autre : c'est la succession ou rotation culturelle. L'assolement est un indicateur de diversité des cultures dans l'espace à un moment donné ; la rotation est un indicateur de diversité des cultures dans le temps (succession des cultures sur une même parcelle).

L'assolement d'une exploitation agricole est le résultat de choix techniques (adaptation aux contraintes de sol, de topographie), économiques ou d'ordre réglementaire. L'agriculteur cherche à optimiser son assolement pour satisfaire les objectifs de production de l'exploitation. Les critères économiques à prendre en compte sont le marché, le prix de vente, les investissements à mettre en œuvre, le niveau des subventions. Les facteurs techniques, au sens large, incluent les règles de rotation des cultures, l'organisation du travail, la disponibilité du matériel, ainsi que les facteurs écologiques (sol, climat, etc.). Enfin l'agriculteur doit prendre en compte les moyens humains, en quantité, qualification et savoir-faire.

La connaissance de l'assolement d'un territoire permet de comprendre en partie l'évolution de certains facteurs de production agricole tels que le recours aux intrants, c'est-à-dire l'ensemble des produits qui sont rajoutés afin d'améliorer le rendement de la culture, et notamment les fertilisants, les produits phytosanitaires et l'eau pour l'irrigation. Il apporte des éléments d'explication sur l'éco-efficacité du secteur agricole, au regard de la finalité de préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010.

Analyse

Les surfaces dédiées aux cultures permanentes et les surfaces toujours en herbe reculent au profit des terres labourables en Midi-Pyrénées. En 2010, elles représentent respectivement 2 %, 27 %

et 70 % de la surface agricole utilisée. Les terres labourables sont dominées par la culture des céréales (blé tendre, maïs et blé dur) et des oléagineux (tournesol). Les surfaces en tournesol, moins gourmand en eau que le maïs, ont fortement progressé entre 1991 et 2011.

Sur les 30 dernières années, en Midi-Pyrénées, les surfaces agricoles qualifiées de terres labourables (qui portent des cultures annuelles, y compris les jachères, par opposition aux cultures permanentes qui sont en place pour plusieurs années telles que les prairies, les vergers et les vignes) augmentent, alors que celle de la surface agricole utilisée (SAU) diminue. Ce sont les surfaces dédiées aux cultures permanentes et toujours en herbe qui reculent en partie au profit des terres labourables. Les surfaces toujours en herbe jouent un rôle écologique important notamment pour la préservation de la biodiversité et de la qualité des eaux en servant de filtres aux eaux superficielles. En 2010, la part des terres labourables dans la SAU est de 70 % alors que les cultures permanentes et les surfaces toujours en herbe représentent respectivement 2 % et 27 %.

Au sein des terres labourables, la part des grandes cultures (céréales, oléagineux et protéagineux) est prépondérante mais variable annuellement. Aujourd'hui, ces grandes cultures représentent la plus grosse part des surfaces labourables, les prairies temporaires en constituant le restant, du fait de la suppression en 2008 par l'Union européenne de l'obligation de gel d'une partie de l'assolement. Le transfert des jachères vers les grandes cultures, notamment le blé, s'est mis en place dès 2008. Du fait de ces évolutions, mécaniquement, les facteurs de production propres à l'agriculture, notamment les intrants, ont vu leur part progresser dans les comptes de l'agriculture.

Les surfaces emblavées, c'est-à-dire ensemencées avec des céréales, par des cultures annuelles en Midi-Pyrénées avoisinent 1,6 million d'hectares en 2011. Les terres labourables restent dominées par la culture des céréales (blé tendre, maïs et blé dur) et des oléagineux (tournesol).

Les surfaces de blé dur, après une période de hausse et un quasi doublement entre 1990 et 2000, stagnent voire baissent depuis 2010 dans la région. Le choix du blé dur par les producteurs est davantage marqué par le cours des prix et des choix techniques, ainsi que

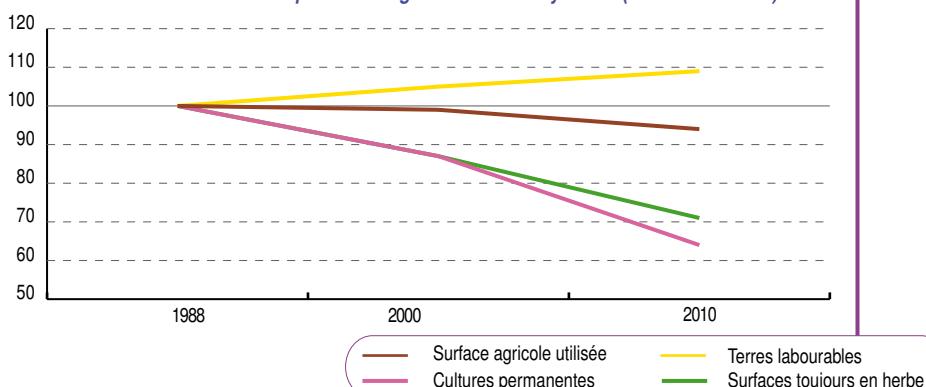
par la politique incitative des coopératives agricoles, principaux organismes stockeurs des productions des céréaliers et premier maillon de la filière pour la mise en marché des céréales. Les problèmes récurrents de qualité du grain (qui le rend impropre à la fabrication de semoule) impactent la commercialisation du blé dur et peuvent expliquer la baisse des surfaces.

Les surfaces en maïs accusent elles aussi une baisse malgré un bon niveau de prix depuis 2010. Les diffi-

cultés pour un accès à l'eau garanti sont vraisemblablement un élément déterminant dans le choix des exploitants agricoles. À l'inverse, les surfaces en tournesol progressent fortement (+ 38 % entre 1991 et 2011). Grâce à la mise en place de variétés à haute teneur en acide oléique dont le marché est demandeur, le tournesol a trouvé sa place en Midi-Pyrénées. C'est en outre une culture sèche qui n'est que rarement irriguée donc moins gourmande en eau que le maïs.

Un net recul des surfaces dédiées aux cultures permanentes ou toujours en herbe

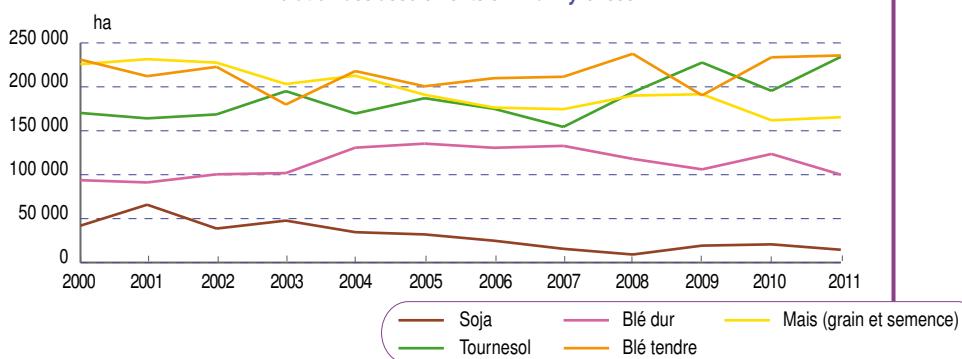
Évolution des surfaces des exploitations agricoles de Midi-Pyrénées (base 100 en 1988)



Sources : Agreste, recensements agricoles de 1988, 2000 et 2010

Les surfaces en tournesol progressent fortement

Évolution des assolements en Midi-Pyrénées



Source : Agreste, Statistique agricole annuelle

Pour en savoir plus

<http://agreste.agriculture.gouv.fr/thematiques-872/territoire-environnement-885/#Occupation et utilisation du territoire>

La contribution de la région aux émissions de gaz à effet de serre de la France

Pertinence

La lutte contre les changements climatiques impose de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Dans les années 1990, la prise de conscience mondiale du risque de changement climatique conduit ainsi à une série d'engagements au niveau international, notamment en 1997 dans le cadre du Protocole de Kyoto. Les pays industrialisés s'engagent alors à réduire leurs émissions des principaux gaz à effet de serre d'au moins 5 % par rapport au niveau de 1990 au cours de la période 2008 à 2012. L'Union européenne et la France se fixent des objectifs à horizon 2010, respectivement une baisse de 8 % et une stabilisation.

Il existe plus de 40 GES mais les engagements s'appliquent aux six gaz à effet de serre direct, dits « panier Kyoto », aux émissions d'origines diverses :

- le dioxyde de carbone (CO_2), qui provient essentiellement de la consommation et de la production d'énergie ;
- le méthane (CH_4), produit majoritairement par l'agriculture (70 % des émissions à l'échelle nationale), par l'industrie énergétique et la gestion des déchets ;
- le protoxyde d'azote (N_2O), essentiellement d'origine agricole ;
- les gaz fluorés, hydrofluorocarbures (HFC), perfluorocarbures (PFC) et hexafluorure de soufre (SF_6), principalement issus de procédés industriels.

Si le CO_2 est le gaz émis en proportion la plus importante, l'impact des cinq autres sur l'effet de serre est loin d'être négligeable car tous possèdent un « potentiel de réchauffement » nettement supérieur.

À partir de 2007, le dispositif européen de lutte contre le réchauffement climatique est renforcé par le paquet législatif dit « climat-énergie », adopté en 2008, qui fixe trois objectifs dits « 3 x 20 », corrélés à l'horizon 2020 : - faire passer la part des énergies renouvelables (EnR) dans le mix énergétique européen à 20 % (23 % pour la France) ;

- réduire les émissions de CO_2 des pays de l'Union de 20 % par rapport à 1990 (14 % pour la France) ;

- accroître l'efficacité énergétique de 20 % d'ici à 2020.

En France, la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique (dite loi POPE), adoptée en 2005, et les lois Grenelle 1 et 2 de 2009 et 2010, renforcent la législation nationale de lutte contre le réchauffement climatique, notamment pour ce qui concerne la réduction des émissions de GES. Des objectifs sectoriels sont fixés, ainsi que l'engagement

de diviser par quatre les émissions de GES d'ici à 2050. Ces engagements nationaux sont déclinés au niveau régional notamment au travers des Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE), signé en juin 2012 entre l'Etat et la Région en Midi-Pyrénées, et des Plans Climat-Energie Territoriaux (PCET).

Les objectifs du protocole de Kyoto ont d'ores et déjà été atteints aujourd'hui : les émissions de GES ont été réduits de 15 % entre 1990 et 2010 en Europe, soit pratiquement un doublement par rapport à la cible et malgré l'élargissement de l'Union européenne. En France, dans le même temps, la baisse est de près de 7 %.

Avertissement : Les données relatives aux émissions de CO_2 d'origine non énergétique et aux émissions de gaz fluorés au niveau régional sont à considérer avec précaution.

Analyse

Avec 4,2 % des émissions nationales de gaz à effet de serre (GES) en 2011, la part de Midi-Pyrénées est moindre que son poids démographique ou économique ne le laisserait supposer. Sa contribution est plus faible pour le CO_2 et nettement supérieure à la moyenne pour le méthane et le protoxyde d'azote, de par l'importance de son secteur agricole. Néanmoins les émissions de ces derniers diminuent respectivement de 29 et 20 % entre 2000 et 2011, suite au ralentissement de l'activité agricole et à la diminution des cheptels en particulier.

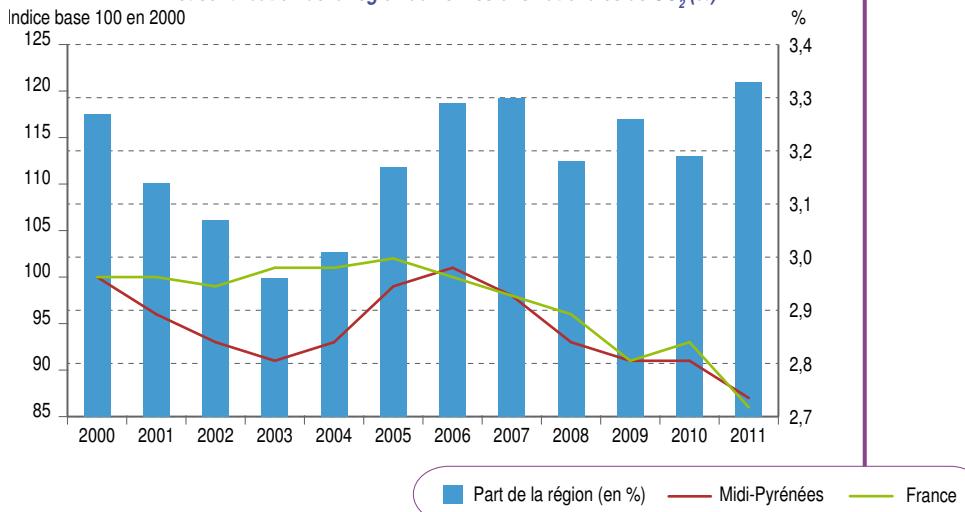
En 2011, les émissions de gaz à effet de serre représentent 20,4 millions de tonnes équivalents CO_2 en Midi-Pyrénées, en diminution de 17 % par rapport à 2000, soit une baisse légèrement supérieure à celle observée au niveau France entière (- 14 %). La région ne contribue que pour 4,2 % aux émissions nationales comme en 2000, soit moins que son poids démographique (4,5 % de la population française) mais un peu plus que sa part dans la création de richesse nationale (3,9 % du PIB en 2010).

Les émissions de GES se composent dans la région majoritairement de CO_2 d'origine énergétique (57 %), ainsi que de protoxyde d'azote et de méthane (17 % chacun) en lien avec la place de l'agriculture dans l'économie régionale.

Ainsi, la région contribue plus aux émissions de méthane et de protoxyde d'azote que la moyenne fran-

Sur le long terme, des émissions de CO₂ qui diminuent en Midi-Pyrénées

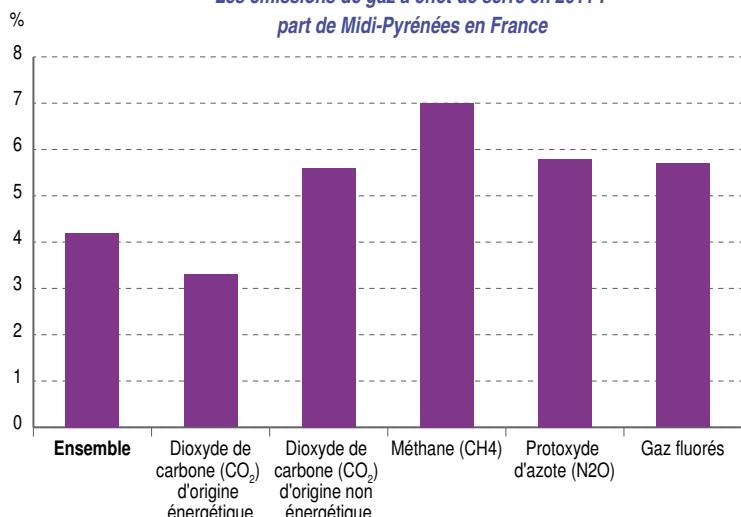
*Évolution comparée des émissions de CO₂ en Midi-Pyrénées et en France (base 100 en 2000)
et contribution de la région aux émissions nationales de CO₂ (%)*



Source : Observatoire régional de l'énergie (OREMIP), CITEPA

En raison de son caractère agricole, Midi-Pyrénées contribue plus fortement aux émissions nationales de CH4 et de N2O

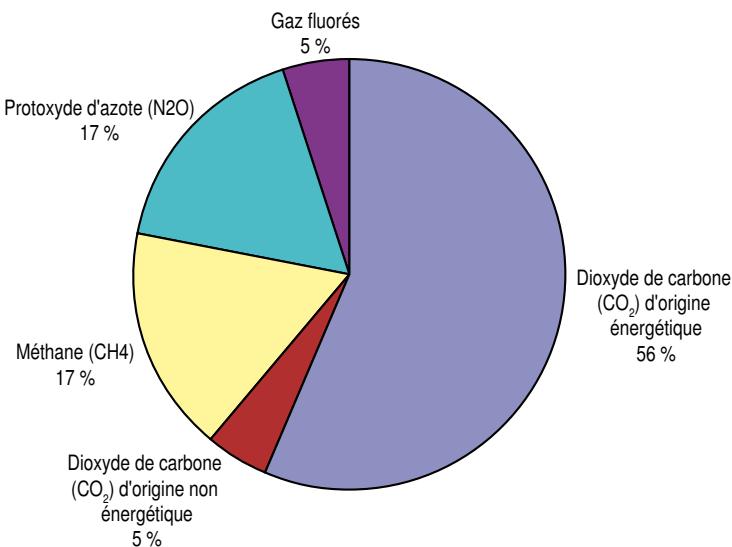
*Les émissions de gaz à effet de serre en 2011 :
part de Midi-Pyrénées en France*



Source : Observatoire régional de l'énergie (OREMIP), CITEPA

Le dioxyde de carbone, premier gaz à effet de serre produit

Répartition des émissions de gaz à effets de serre en Midi-Pyrénées en 2011



Source : Observatoire régional de l'énergie (OREMIP), CITEPA

çaise : sa part dans les émissions nationales est de respectivement 7 % et 6 % pour ces deux gaz, au potentiel de réchauffement climatique élevé. Néanmoins, les émissions régionales de méthane diminuent sensiblement sur la période 2000-2011 : - 20 %. En effet, l'agriculture, productrice de 82 % de ce gaz dans la région en 2011, enregistre une baisse de 23 % de ces émissions, principalement du fait de l'érosion des cheptels.

L'agriculture est également le secteur prédominant (90 % du total régional en 2011) pour les rejets de protoxyde d'azote, en baisse cependant de 29 % entre 2000 et 2011 en raison de la baisse des livraisons d'engrais minéraux et de la réduction du cheptel donc des apports d'azotes organiques et par conséquent

des émissions de N_2O .

Le dioxyde de carbone n'en demeure pas moins le premier gaz à effet de serre produit. Si les émissions de CO_2 d'origine énergétique sont aussi en diminution au niveau régional (- 12 %) et national (- 16 %) depuis 2005, la baisse est moins marquée que pour les autres gaz et leur part est même en augmentation entre 2000 et 2011 (+ 3 points dans la région). Cependant la part du CO_2 d'origine énergétique dans le « panier Kyoto » reste toujours bien inférieure au niveau national (57 % contre 71 %), en lien notamment avec la moindre implantation des industries fortement émettrices. Aussi la région ne contribue-t-elle que pour 3,3 % (CO_2 hors UTCF¹) aux émissions nationales en 2011.

1. Utilisation des terres, leurs changements et la forêt : c'est à la fois un puits et une source d'émission de CO_2 , CH_4 et N_2O . L'UTCf couvre la récolte et l'accroissement forestier, la conversion des forêts (défrichement) et des prairies ainsi que les sols dont la composition en carbone est sensible à la nature des activités auxquelles ils sont dédiés (forêt, prairies, terres cultivées).

Pour en savoir plus

- Le CITEPA sur <http://www.citepa.org/fr/>
- Lois Grenelle
http://www.legrenelle-environnement.fr/IMG/pdf/hors-série_loi_grenelle_1.pdf
http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Grenelle_Loi-2.pdf

Pertinence

Le produit intérieur brut (PIB) est un indicateur de la richesse produite sur le territoire de la région. Une croissance du PIB observée sur le long terme signifie que l'économie crée des ressources supplémentaires lui permettant d'investir pour maintenir et renforcer son potentiel de développement. Elle peut aussi permettre d'améliorer le niveau de vie des habitants ou de mieux prendre en charge les problèmes sociaux ou environnementaux.

Le nombre d'emplois est le premier facteur qui détermine l'importance du PIB d'une région. Les actifs ayant un emploi contribuent en effet, dans la région où ils travaillent (et où ils ne résident pas forcément) à la formation du PIB régional. Rapporté au nombre d'emplois, le PIB est un bon indicateur de la productivité apparente du travail dans l'économie et autorise les comparaisons entre régions en gommant les différences de taille. Les écarts entre les PIB régionaux par emploi s'expliquent par les spécialisations sectorielles des régions et par des différences de productivité du travail, à secteur d'activités comparable, pouvant provenir de différences de capital productif ou d'organisation du travail.

Rapprocher la dynamique de l'emploi de l'évolution du PIB permet, en complément, de suivre l'évolution de la productivité apparente du travail tout en veillant à la richesse en emplois de la croissance, notamment dans les périodes de retournement conjoncturel.

Cependant le PIB est un indicateur imparfait au sens du développement durable. La croissance du PIB par emploi ne prend pas en compte les conditions environnementales de cette progression. À l'extrême, les dépenses de réparation de l'environnement suite à un dommage écologique grave contribuent à la croissance du PIB. De même, le PIB ne traduit pas la dimension sociale du développement économique : il ne mesure que la création de richesses monétaires et ne permet pas de connaître leur distribution et les disparités de revenus. Il constitue simplement une composante de l'indicateur de développement humain (IDH) mis en place par les Nations-Unies, et de sa variante l'IDH-2 retenue par l'Association des régions de France (ARF) déclinée par région de métropole.

Analyse

Midi-Pyrénées, avec un PIB par emploi de 63 500 euros en 2010, se place au 13^e rang des régions métropolitaines. Entre 2000 et 2008, le PIB par em-

ploi a progressé de 1 point par an, plus vite que dans l'ensemble de la métropole. La région est ainsi passée de la 18^e à la 12^e place des régions métropolitaines pour la productivité du travail. Avec la crise de 2008, le PIB a reculé partout en 2009 sur l'hexagone, mais de façon moins marquée en Midi-Pyrénées. L'emploi continue de progresser dans la région, à un rythme ralenti, alors qu'il régresse en France métropolitaine.

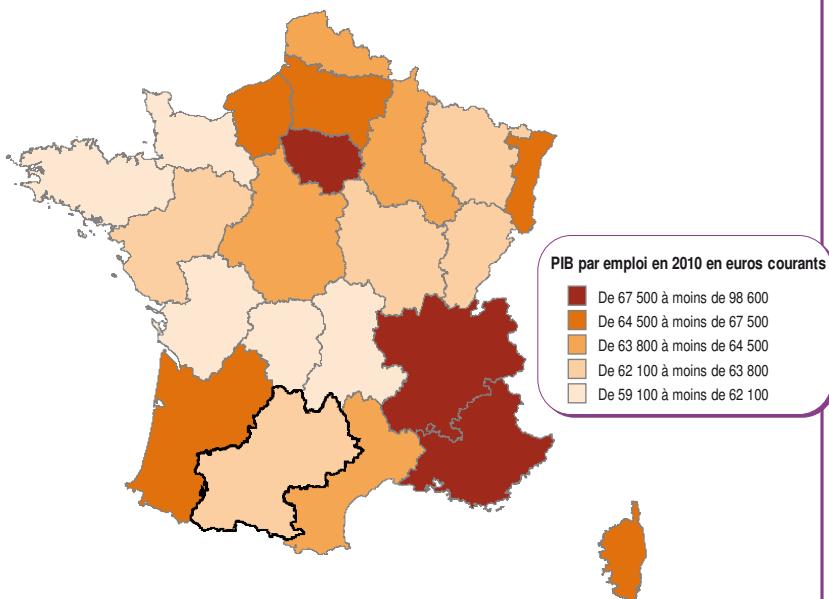
En 2010, le PIB par emploi s'élève à 63 500 euros en Midi-Pyrénées, ce qui place la région au 13^e rang des régions métropolitaines, juste devant et quasiment à égalité avec la Lorraine et les Pays de la Loire. Midi-Pyrénées se situe en dessous de la moyenne métropolitaine (72 600 euros par emploi) mais aussi de celle de la France de province (65 000 euros par emploi). Elle se retrouve bien en deçà des grandes régions économiques que sont l'Île-de-France, dont le PIB par emploi avoisine les 100 000 euros, mais aussi Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur qui ont un PIB par emploi de l'ordre de 70 000 euros. À l'opposé, la Basse-Normandie est la région où cet indicateur de la richesse produite par emploi, ou productivité apparente du travail, est le plus faible (59 200 euros), suivie par le Limousin (59 600 euros). Les écarts entre les PIB régionaux par emploi s'expliquent en partie par les spécialisations sectorielles différentes des régions, mais aussi par des écarts de production par emploi au niveau des différentes activités.

Entre 2000 et 2008, le PIB et l'emploi ont progressé tous deux beaucoup plus vite en Midi-Pyrénées qu'en moyenne en France de province : la hausse a été supérieure de 1 point par an pour le PIB et de 0,5 point par an pour l'emploi. En conséquence, la productivité apparente du travail a augmenté sensiblement plus vite en Midi-Pyrénées qu'en province et la région est passée du 18^e rang des régions métropolitaines en 2000 au 12^e rang en 2008 en matière de PIB par emploi.

Mais la crise amorcée en 2008 marque un coût d'arrêt à cette forte croissance, en Midi-Pyrénées comme ailleurs, même si la région est moins impactée : la baisse du PIB y est bien moins marquée en 2009 qu'en moyenne en province ou en métropole et l'emploi se maintient comme en France de province alors qu'il diminue en métropole. En revanche, en 2010, la reprise de l'activité économique est beaucoup plus timide dans la

Productivité du travail de Midi-Pyrénées en deçà de la moyenne des régions de métropole

PIB régionaux par emploi en 2010



Hausse record de la productivité du travail en Midi-Pyrénées entre 2000 et 2008

Évolution du PIB par emploi entre 2000 et 2010

	PIB par emploi en euros en 2010	Évolution annuelle moyenne 2000-2008 (%)	Évolution 2008-2009 (%)	Évolution 2009-2010 (%)
Midi-Pyrénées	63 479	3,0	-0,7	-0,1
France de province	64 949	2,6	-1,5	1,7
France métropolitaine	72 638	2,9	-1,8	2,9

Source : Insee - Comptes régionaux Base 2005 et estimations localisées d'emploi

region, même si l'emploi y progresse légèrement alors qu'il régresse un peu en province comme en métropole. Au final, l'emploi résiste mieux à la crise entre 2008 et 2010 en Midi-Pyrénées, grâce à ses spécialisations en matière d'activités et en particulier à l'impact de la filière aéronautique et spatiale sur l'économie régionale. Mais la création de richesses marque le pas tandis que la productivité apparente du travail se dégrade. Sur l'ensemble des dix dernières années, l'emploi moyen a progressé de 1,1 % en moyenne par an en Midi-Pyrénées, pour atteindre 1 188 000 actifs occupés en moyenne en 2010. Cette évolution masque

toutefois de fortes disparités entre les territoires. Ainsi, quatre zones d'emplois ont connu des pertes nettes en dix ans. La plus touchée est celle de Cahors dans le Lot, qui a perdu 0,5 % de ses actifs occupés en moyenne par an. A l'opposé, la zone d'emploi de Toulouse en a gagné 2,0 % en moyenne par an. Entre 2000 et 2008, les zones d'emploi de Cahors et de Castres-Mazamet étaient les seules à perdre des emplois, avec une baisse de 0,2 % par an en moyenne. La crise a accentué ces difficultés et l'emploi y recule respectivement de 1,7 % et de 1,8 % entre 2008 et 2009. Mais Figeac et surtout Brive-la-Gaillarde connaissent aussi des

Midi-Pyrénées résiste mieux à la crise mais la reprise est plus timide

Évolution du PIB en valeur et de l'emploi moyen

En %	Taux de croissance annuel moyen 2000-2008	Taux de croissance 2008-2009	Taux de croissance 2009-2010
PIB Midi-Pyrénées	4,4	-0,8	0,2
Emploi moyen Midi-Pyrénées	1,3	0,0	0,3
PIB France de province	3,4	-2,2	1,6
Emploi moyen France de province	0,8	-0,1	-0,1
PIB moyen métropole	3,7	-2,5	2,7
Emploi moyen métropole	0,8	-0,7	-0,1

Note: L'emploi moyen de l'année N correspond à la moyenne de l'emploi enregistré au 31 décembre de l'année N et de l'emploi enregistré au 31 décembre de l'année N-1.

Source : Insee - Comptes régionaux Base 2005 et estimations localisées d'emploi

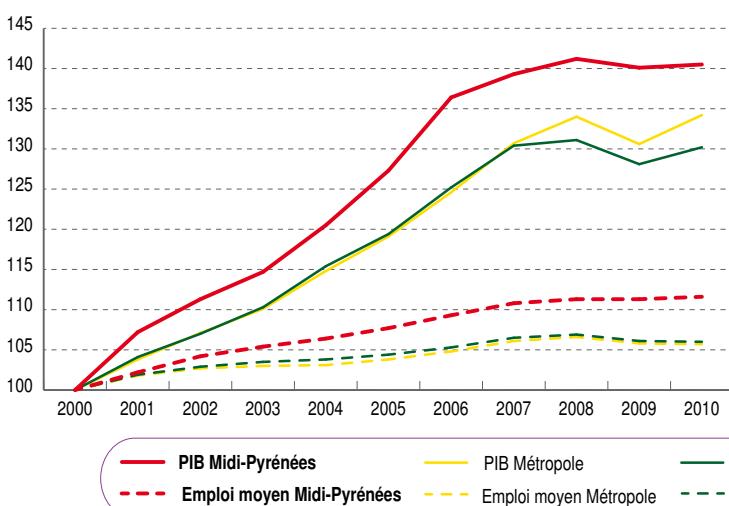
pertes similaires importantes (respectivement - 1,8 % et - 2,0 %) alors que l'emploi y progressait auparavant. Toutes les zones d'emploi de la région connaissent un recul plus ou moins marqué durant cette année de crise sauf Toulouse dont l'emploi continue à progresser, mais à un rythme presque trois fois moindre que les années précédentes (+ 0,8 % contre + 2,2 % par an).

En 2010, la reprise de l'activité économique ne se fait sentir dans la région que dans les zones d'emploi de Toulouse (+ 1,2 %), de Villefranche-de-Rouergue (+ 0,5 %) et dans une faible mesure de Montauban (+ 0,1 %). Partout ailleurs, les pertes se poursuivent mais la plupart du temps à un rythme ralenti : seule Cahors continue de baisser fortement (- 1,4 %).

Une croissance plus riche en emplois en Midi-Pyrénées

Évolution du PIB en euros courants et de l'emploi moyen

Indice base 100 en 2000

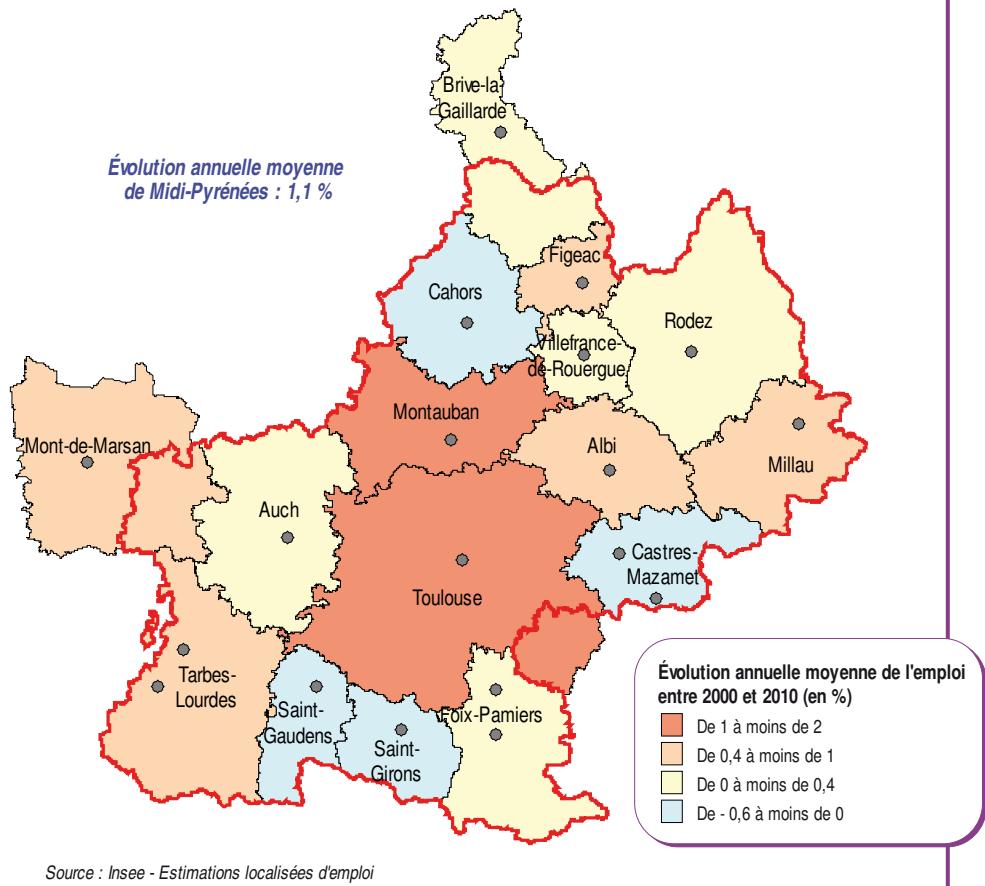


Sources : Insee - Comptes régionaux, Base 2005 et estimations localisées d'emploi

Des évolutions contrastées selon les zones d'emploi

Évolution annuelle moyenne de l'emploi entre 2000 et 2010 dans les 16 zones d'emploi de Midi-Pyrénées

Évolution annuelle moyenne de Midi-Pyrénées : 1,1 %



Source : Insee - Estimations localisées d'emploi

Pour en savoir plus

- « Les comptes de la Nation en 2012 » - Insee Première n° 1447, mai 2013.
- « Les comptes de la Nation en 2011 » - Insee Première n° 1401, mai 2012.
- « Depuis mi-2011, une nouvelle dégradation du marché du travail, moins marquée que celle de 2008-2009 » - Insee Références, Emploi et salaires, édition 2013.

Le PIB et le revenu disponible brut des ménages

Pertinence

Le produit intérieur brut (PIB) est un indicateur de la richesse produite sur le territoire de la région. Une croissance du produit intérieur brut (PIB) observée sur le long terme signifie que l'économie crée des ressources supplémentaires lui permettant d'investir pour maintenir et renforcer son potentiel de développement. Elle peut permettre aussi d'améliorer le niveau de vie des habitants ou de mieux prendre en charge les problèmes sociaux ou environnementaux. Le PIB rapporté au nombre d'habitants permet des comparaisons interrégionales pour situer celles qui ont bénéficié des meilleures opportunités de croissance économique, en développant par exemple des activités à haute valeur ajoutée ou leur capacité à valoriser les ressources humaines. L'échelle régionale constitue en outre le niveau privilégié d'élaboration des politiques territorialisées de développement économique. L'indicateur est mesuré en euros courants et non en volume, c'est-à-dire y compris les effets liés à la hausse des prix : en effet, le calcul du PIB en volume mobilise des indices de prix nationaux par branche qui ne sont pas forcément adéquats au niveau régional. La part du PIB régional dans le PIB national permet d'approcher la contribution de la région à la production de la richesse nationale, en lien avec ses spécialisations sectorielles. L'indicateur PIB est cependant imparfait au sens du développement durable. La croissance du PIB par habitant ne prend pas en compte les conditions environnementales de cette progression. À l'extrême, les dépenses de réparation de l'environnement suite à un dommage écologique grave contribuent à la croissance du PIB. De même, le PIB ne traduit pas la dimension sociale du développement économique ; il constitue simplement une composante de l'indicateur de développement humain (IDH) mis en place par les Nations Unies, et de sa variante l'IDH-2 retenue par l'Association des régions de France (ARF) déclinée par région de métropole.

En complément de l'indicateur PIB régional qui donne une indication de la richesse produite sur le territoire, il est possible de suivre également le revenu disponible brut des ménages (RDB) qui mesure le revenu à la disposition des ménages pour consommer et épargner. Cet indicateur intègre l'ensemble des revenus, les

revenus d'activité comme les revenus du patrimoine, les retraites et les prestations sociales, auxquels sont soustraits les impôts directs et les cotisations sociales : il mesure donc les revenus disponibles après redistribution. Il intègre ainsi les solidarités entre territoires à travers les redistributions sociales et fiscales.

NB : la nouvelle série du PIB est calculée désormais en base 2005, en conformité avec le système européen des comptes 2005 (SEC05). Les données en nouvelle base 2005 ont été rétropolées jusqu'en 2000.

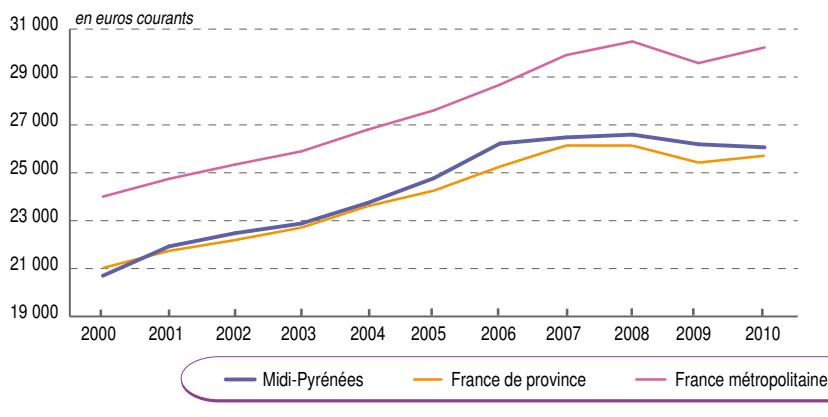
Analyse

Le produit intérieur brut (PIB) par habitant est un peu plus élevé en Midi-Pyrénées qu'en moyenne en province : 26 100 euros par habitant contre 25 700 en 2010. Si la région se situe au 6^e rang des régions de province pour cet indicateur, elle rétrograde en milieu de classement en termes de revenu disponible brut par habitant.

Ce meilleur classement de la région par rapport à la moyenne de province en termes de richesse produite par habitant ne se retrouve pas en termes de revenus disponibles, compte tenu des transferts sociaux qui visent à rééquilibrer les revenus entre territoires. Ainsi le revenu disponible brut (RDB) des ménages rapporté au nombre d'habitants situe la région au même niveau que la moyenne de province, avec 19 200 euros par habitant en 2010. Midi-Pyrénées rétrograde en milieu de classement des régions françaises au regard de cet indicateur. La contribution de la région Midi-Pyrénées à la richesse produite sur le territoire métropolitain progresse en dix ans, passant de 3,8 % en 2000 à 4,4 % en 2010. Cependant, hors Île-de-France, cette part reste stable (5,7 %).

Au cours de la période 2000-2010, le produit intérieur brut (PIB) par habitant de Midi-Pyrénées suit une évolution comparable à celle de la France métropolitaine comme de la France de province. Il demeure un peu plus élevé dans la région comparativement à la moyenne des régions hors Île-de-France : en 2010, il atteint 26 100 euros par habitant en euros courants contre 25 700 euros. Midi-Pyrénées se classe ainsi au 7^e rang des régions métropolitaines, derrière l'Aquitaine, et progresse de 5 places en dix ans.

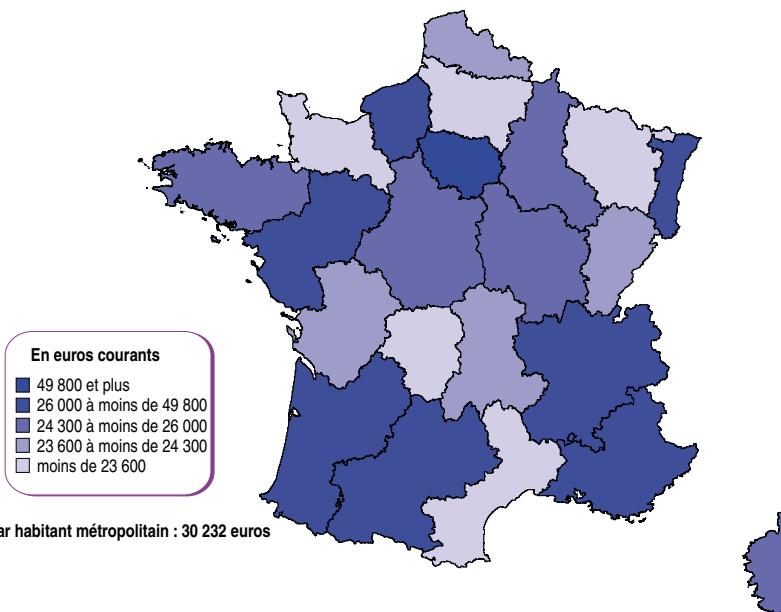
Le PIB par habitant régional a une évolution comparable à celui de métropole
Évolution du produit intérieur brut par habitant (base 2005)



Source : Insee - Comptes régionaux

Midi-Pyrénées au 7^e rang des régions métropolitaines

PIB régionaux en valeur par habitant en 2010



Source : Insee - Comptes régionaux

Pour en savoir plus

- « Les comptes de la Nation en 2012 » - Insee Première n° 1401, mai 2012
- « Les produits intérieurs bruts régionaux en 2003 : Forte concentration spatiale et dynamismes contrastés » - Insee Première n°1055, décembre 2005

Pertinence

Le rapport sur la mesure du progrès économique et social, rédigé en 2009 par la Commission présidée par le professeur Stiglitz, recommande entre autres d'améliorer la mesure de la qualité de la vie, afin de ne pas se focaliser trop exclusivement sur un indicateur unique, notamment le Produit intérieur brut (PIB) qui évalue la production de richesse économique. Dans la foulée du rapport, de nombreuses initiatives nationales et internationales ont vu le jour, afin de proposer des « nouveaux indicateurs de richesse » qui permettent de mieux appréhender la qualité de la vie, dans ses multiples dimensions. Complémentaires au PIB, ils visent à mesurer le développement durable d'un pays, d'une région dans ses multiples dimensions en intégrant, outre le progrès économique, le progrès social mais également la pression exercée par l'homme sur les ressources naturelles.

L'Indice de Développement Humain (IDH) a été précurseur en la matière. Il s'agit d'un indice statistique composite, créé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en 1990 pour évaluer le niveau de développement humain des pays du monde. L'IDH est un indice sans dimension, compris entre 0 (exécrable) et 1 (excellent), calculé comme la moyenne de trois sous-indices reflétant trois grandes dimensions du développement humain défini par le PNUD : la santé, l'éducation et le niveau de vie. La santé est approchée par l'espérance de vie à la naissance qui vise à mesurer indirectement la satisfaction des besoins matériels essentiels tels que l'accès à une alimentation saine, à l'eau potable, à un logement décent, à une bonne hygiène et aux soins médicaux. Le niveau d'éducation, mesuré par le taux d'alphabétisation des adultes (pourcentage des 15 ans ou plus sachant écrire et comprendre aisément un texte court et simple traitant de la vie quotidienne) et le taux brut de scolarisation (mesure combinée des taux pour le primaire, le secondaire et le supérieur), traduit la satisfaction des besoins immatériels tels que la capacité à participer aux prises de décision sur le lieu de travail ou dans la société. Quant au niveau de vie, approché à partir du produit intérieur brut par habitant, il vise à englober les éléments de la qualité de vie qui ne sont pas décrits par les deux premiers indices, tels que la mobilité ou l'accès à la culture.

L'IDH s'avère difficile à calculer à une échelle régio-

nale en raison notamment de l'indisponibilité de certaines données comme le taux d'alphabétisation. Tel qu'il a été calculé par le PNUD, il ne permet donc pas une approche territoriale fine des disparités de répartition du développement humain.

Afin de permettre aux territoires et aux régions de se comparer les uns aux autres, une variante à l'indicateur de développement humain, l'IDH-2, a été proposée, par un chercheur Aurélien Boutaud, et appliquée au cas de la Communauté Urbaine de Lyon et de la Région Île-de-France. En 2011, la Direction du développement durable, de la prospective et de l'évaluation (D2DPE) de la Région Nord - Pas-de-Calais a effectué une déclinaison de cet indicateur pour toutes les régions de France métropolitaine. La différence entre l'IDH-2 et sa version traditionnelle repose sur le choix des trois nouvelles variables permettant de refléter ces dimensions à l'échelle régionale et infrarégionale et aux nouveaux modes de calcul des trois sous-indices qui le composent. Il s'agit de :

- l'espérance de vie à la naissance (hommes et femmes), comme mesure de la capacité à bénéficier d'une vie longue et saine,
- le pourcentage de la population de plus de 15 ans sortie du système scolaire diplômée, pour approcher la capacité d'accès à l'éducation et aux connaissances,
- le revenu fiscal médian par unité de consommation, traduit en dollars US et en parité de pouvoir d'achat (c'est-à-dire par unité de consommation ou équivalent adulte, afin de pouvoir comparer des ménages de taille différente), comme indicateur de la capacité d'accès aux ressources matérielles indispensables pour atteindre un niveau de vie décent.

Depuis 2011, l'Association des régions de France (ARF) retient l'IDH-2 comme un des indicateurs de contexte alternatif au PIB permettant aux régions françaises de définir une vision partagée d'un développement humain et durable des territoires. Cet indicateur a vocation à être à la fois un outil pédagogique permettant d'approcher la situation des régions au regard du développement humain et de s'en approprier les enjeux, et aussi un outil de pilotage des politiques publiques de développement durable.

Comme tous les indicateurs composites ou synthétiques, l'IDH-2 et l'IDH ont néanmoins des limites, qui tiennent notamment au fait qu'ils supposent que leurs

composantes sont commensurables. En effet, de par sa formule même de calcul, l'indicateur de développement humain conduit par exemple à des valorisations monétaires implicites de l'espérance de vie : cela revient à considérer qu'une augmentation de l'espérance de vie serait substituable à une augmentation de revenu ou à une augmentation de la part de la population diplômée, car procurant une même valeur de l'indicateur IDH-2. De plus, étant fondé sur des moyennes, il ne tient pas compte de la distribution de ces composantes dans chaque territoire. Il ignore aussi la corrélation entre les différents aspects de la qualité de vie.

Méthode de calcul de l'IDH-2

Les méthodes de calcul utilisées pour chacun des 3 sous-indices sont les suivantes :

1. Pour l'espérance de vie, le taux plafond est celui de l'IDH soit 85 ans. Le seuil plancher est fixé à 65 ans, ce qui équivaut en France à l'âge au-dessous duquel l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale) considère généralement qu'une personne est décédée prématurément. Le mode de calcul de cet indice de santé est le suivant :

$$\text{Indice de santé} = (\text{valeur mesurée} - 65) / (85 - 65)$$

L'indice varie de 0 si l'espérance de vie est de 65 ans (ou moins) à 1 si elle est de 85 ans (ou plus).

2. Pour le pourcentage de la population de plus de 15 ans sortie du système scolaire et diplômée, on considère qu'un système éducatif qui ne donnerait pas de diplôme à 50 % ou plus de la population serait loin d'être satisfaisant. Avec ce taux plancher de 50 % et en conservant un taux plafond de 100 %, la formule de calcul est la suivante :

$$\text{Indice d'éducation} = (\text{valeur mesurée} - 50) / (100 - 50)$$

L'indice varie de 0 si la part de diplômés est de 50 % (ou moins) à 1 si elle est de 100 %.

3. Pour le revenu des ménages, le taux plancher est fixé à 5 000 dollars US en parité de pouvoir d'achat (c'est-à-dire par unité de consommation ou équivalent adulte, pour tenir compte de la taille différente des ménages). Le taux plafond est fixé à 30 000 dollars US. Ce qui donne la formule de calcul suivante :

$$\text{Indice de niveau de vie} = [\text{Log(valeur mesurée)} - \text{Log}(5\ 000)] / [\text{Log}(30\ 000) - \text{Log}(5\ 000)]$$

L'utilisation d'une fonction logarithmique implique qu'une même augmentation du revenu des ménages pèsera d'autant moins sur la progression de l'IDH-2 qu'elle part d'un niveau élevé de cette variable.

L'indice varie de 0 si le revenu fiscal médian par UC vaut 5 000 \$ US (ou moins) à 1 s'il est de 30 000 \$ US (ou plus). Au final, l'IDH-2 est la moyenne arithmétique simple de ces indices :

$$\text{IDH-2} = (\text{Indice santé} + \text{indice éducation} + \text{indice niveau de vie}) / 3$$

Analyse

Midi-Pyrénées est la 2^e région de France métropolitaine ayant l'indicateur de développement humain (IDH-2) le plus élevé. Elle a progressé d'un rang entre 1999 et 2009. Ce résultat masque cependant des disparités selon la dimension considérée : elle est seulement en 9^e position au regard du niveau de vie, en 3^e pour l'éducation et en 2^e pour la santé. Midi-Pyrénées est la 2^e région de France métropolitaine, après l'Île-de-France, ayant l'indicateur de développement humain (IDH-2) le plus élevé, devant Rhône-Alpes et Aquitaine. Ce résultat masque de fortes disparités selon la dimension considérée. Alors qu'elle est seulement la 9^e région métropolitaine au regard du niveau de vie, elle est la 3^e région en part de la population des plus de 15 ans diplômés et la 2^e région en termes de santé à la lecture de l'espérance de vie. En comparaison, la situation est inverse pour l'Alsace : 2^e région métropolitaine en termes de revenus, elle se positionne beaucoup moins bien sur les deux autres dimensions du développement humain : 13^e en matière de santé et 15^e en matière d'éducation, ce qui la place au final au 9^e rang.

Avec un PIB de 26 190 euros par habitant en 2009, Midi-Pyrénées occupe le 5^e rang des régions de métropole, derrière Provence-Alpes-Côte-d'Azur (27 480 euros), l'Alsace (27 634), Rhône-Alpes (29 317) et l'Île-de-France (47 551). La région apparaît ainsi mieux positionnée en termes de développement humain que de production de richesse économique. Le taux de pauvreté monétaire* s'avère cependant assez élevé en Midi-Pyrénées : 14,0 % en 2009 contre 13,5 % en moyenne métropolitaine, ce qui la place au 14^e rang seulement. La comparaison des résultats de l'IDH-2 entre 1999 et 2009 montre une amélioration générale de la situation des régions métropolitaines. En dix ans, toutes les régions ont vu leur IDH-2 augmenter sur cette période. En particulier, Midi-Pyrénées a « progressé » d'un rang, passant du 3^e rang derrière Rhône-Alpes et l'Île-de-France au 2^e rang : son IDH-2 a augmenté de 0,099 point sur la période, contre + 0,087 en moyenne métropolitaine. Ce résultat global s'explique pour la région par une évolution relativement forte des différentiels entre 1999 et 2009 pour chacune des trois composantes de l'indicateur de développement humain. En effet, l'indice de niveau de vie a augmenté d'environ 0,125 point en Midi-Pyrénées (sur une échelle de

*Taux de pauvreté monétaire : un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % de la médiane des niveaux de vie.

Midi-Pyrénées en tête des régions de province pour l'Indice de Développement Humain

Disparités régionales selon l'indice de Développement Humain IDH2 en 2009

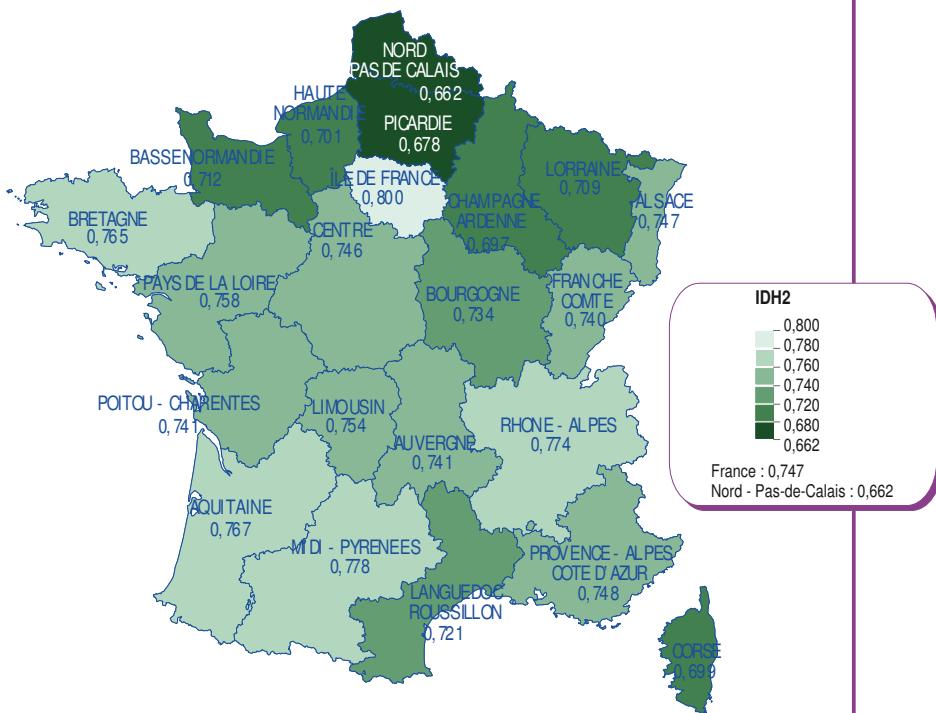
	Indice niveau de vie	Indice éducation	Indice santé	IDH2 en 2009
Île-de-France	0,892	0,647	0,863	0,800
Midi-Pyrénées	0,795	0,685	0,853	0,778
Rhône-Alpes	0,825	0,650	0,848	0,774
Aquitaine	0,801	0,674	0,825	0,767
Bretagne	0,796	0,731	0,768	0,765
Pays de la Loire	0,788	0,658	0,828	0,758
Limousin	0,775	0,688	0,798	0,754
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,800	0,615	0,830	0,748
Alsace	0,842	0,606	0,793	0,747
Centre	0,806	0,634	0,798	0,746
Poitou-Charentes	0,773	0,637	0,813	0,741
Auvergne	0,774	0,681	0,768	0,741
Franche-Comté	0,790	0,635	0,795	0,740
Bourgogne	0,790	0,626	0,788	0,734
Languedoc-Roussillon	0,747	0,615	0,800	0,721
Basse-Normandie	0,770	0,585	0,780	0,712
Lorraine	0,781	0,588	0,758	0,709
Haute-Normandie	0,796	0,565	0,743	0,701
Corse	0,755	0,524	0,818	0,699
Champagne-Ardenne	0,775	0,578	0,738	0,697
Picardie	0,779	0,539	0,715	0,678
Nord-Pas-de-Calais	0,728	0,589	0,670	0,662
France métropolitaine	0,805	0,635	0,803	0,747

Note de bas de tableau : en vert, les valeurs au-dessus de la moyenne métropolitaine ; en rouge les valeurs en dessous de la moyenne métropolitaine

Sources : Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais, D2DPE - Insee - DGI

Les régions du nord de la France plus mal placées

Indice de développement humain (IDH2) des régions françaises en 2009



Sources : Insee - DGI - Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais, D2DPE

progression du différentiel de l'indice comprise entre 0,070 et 0,170 sur l'ensemble des régions métropolitaines), l'indice d'éducation a progressé de près de 0,06 point (sur une échelle de progression comprise

entre - 0,04 et + 0,10) et l'indice de santé s'est accru de 0,113 point (sur une échelle de progression comprise entre 0,090 et 0,140).

Pour en savoir plus

- « Développement durable : la révolution des nouveaux indicateurs » - Association des régions de France (ARF), janvier 2012
- « Une régionalisation de l'Indicateur de Développement Humain l'IDH-2, actualisation pour l'année 2009 » - Région Nord - Pas-de-Calais, Note D2DPE n°51, avril 2013
- http://www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_20479/boite-a-outils
- <http://www.insee.fr/fr/themes rubrique environnement>
- « Rapport sur les indicateurs de contexte de développement durable » - Association des régions de France (ARF), janvier 2012
- « Rapport de la commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social » - J. Stiglitz, A. Sen, J-P. Fitoussi, rapport au président de la République, 2009 sur le site www.stiglitz-sen-fitoussi.fr
- « Performances économiques et progrès social - Les suites du rapport Stiglitz » - Insee, dossiers, février 2013
- « La quantification du bien-être et de sa soutenabilité : monétiser ou ne pas monétiser ? » - Centre de Recherche en Économie et Statistique, La lettre du CREST N° 90, mars 2013



FINALITÉ 1 : la lutte contre le changement climatique ➤

Pour limiter l'élévation de la température mondiale, la France s'est fixée comme objectif de diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Maîtrise de la demande en énergie, de l'étalement urbain, et recours aux énergies renouvelables et aux modes de déplacements alternatifs devront orienter les choix de développement territorial. Les changements amorcés et l'inertie du système climatique rendent les années à venir décisives, mais en parallèle, prévenir les effets inévitables du réchauffement déjà à l'œuvre obligera à prendre des mesures d'adaptation dans différents domaines. Outre la problématique du changement climatique, la dégradation de la qualité de l'air est préoccupante. Elle implique des conséquences directes en termes d'effets physiques et pathologiques, mais aussi en termes d'épidémiologie, c'est-à-dire d'atteinte à l'état de santé général de la population.

Pertinence

La lutte contre les changements climatiques impose de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Parmi ceux-ci, le dioxyde de carbone (CO₂), émis essentiellement au travers de la consommation et de la production d'énergie, représente plus de la moitié des émissions de GES en Midi-Pyrénées, soit nettement moins toutefois qu'en moyenne nationale (respectivement 57 % et 71 % en 2011). Les autres principaux GES sont le méthane et le protoxyde d'azote essentiellement liés à l'activité agricole dans la région.

Dans le modèle économique mondial actuel, les émissions de gaz à effet de serre sont d'autant plus importantes que l'économie est développée. Fort de ce constat, des mesures tendant à découpler croissance économique et émissions ont été prises au niveau planétaire, pour être déclinées ensuite à des échelons inférieurs : Protocole de Kyoto en 1997 au niveau mondial, paquet énergie-climat en 2008 au niveau européen, lois Grenelle 1 et 2 en 2009 et 2010 en France, Schémas régionaux climat air énergie (SRCAE) adopté en Midi-Pyrénées en juin 2012... Le paquet législatif européen prévoit en particulier de réduire les émissions de CO₂ des pays de l'Union de 20 % à l'horizon 2020 par rapport à 1990, et de 14 % pour la France : les objectifs étant fonction des émissions de chaque pays, la France émettant moins, en raison notamment de son parc nucléaire, a un objectif de réduction moindre.

Pour mesurer l'efficacité de ces mesures, l'indicateur retenu est l'évolution des émissions de CO₂ rapportée à l'évolution du produit intérieur brut (PIB) en valeur, le PIB étant assimilé ici au développement économique. La croissance est alors considérée comme « viable », c'est-à-dire conciliant les enjeux de développement économique et de préservation de l'environnement, si elle ne génère pas ou peu de nouvelles émissions de CO₂.

Analyse

De 1990 à 2000, les émissions de CO₂ par la région avaient progressé au même rythme que son PIB. Le découplage amorcé entre les émissions de CO₂ et le PIB en 2001 se confirme entre 2005 et 2010.

En 2011, la région Midi-Pyrénées émet 11,6 millions de tonnes de CO₂ provenant de la combustion de pétrole, de charbon et de gaz naturel. La majorité de ces émissions d'origine énergétique proviennent du transport

routier (53 %) et des secteurs résidentiels et du tertiaire (32 %) ; l'industrie et l'agriculture ayant un poids plus limité (respectivement 9 % et 6 % contre 27 % et 3 % pour la France). Les émissions d'origine non énergétique, relevant de la production de ciments et de plastiques, représentent quant à elles environ 1 million de tonnes.

Alors que les émissions de CO₂ progressaient au même rythme que le PIB dans les années 1990, elles commencent à décrocher par rapport au PIB au début des années 2000. Ce découplage se confirme depuis 2005 : elles baissent dans la région de 1,8 % par an entre 2005 et 2010 tandis que dans le même temps le PIB régional en valeur progresse encore de 2 % par an. Le développement des énergies renouvelables et les efforts en matière d'efficacité énergétique notamment ont vraisemblablement contribué à ce résultat.

Les émissions de CO₂ sont orientées à la baisse dans tous les grands secteurs d'activité économique sur les années récentes : dès 2006 pour le secteur le plus émetteur des transports ainsi que pour celui de l'agriculture, suivis en 2007 par le secteur résidentiel-tertiaire, puis en 2008 par l'industrie. La crise économique et financière démarlée en 2008 contribue certes à ces diminutions.

Dans les transports, à la baisse des consommations de carburants enregistrée par le Comité professionnel du pétrole (CPDP), s'ajoute la part croissante des biocarburants considérés comme des énergies renouvelables non émettrices de CO₂. Le taux d'incorporation en biocarburant passe en effet de 1 % en 2005 à 7 % en 2011. Les émissions dues à ce secteur diminuent ainsi de 1,7 % par an en moyenne entre 2005 et 2011.

Dans le secteur résidentiel-tertiaire, les émissions diminuent de 3,3 % par an en moyenne entre 2006 et 2011. Cette baisse semble due notamment d'une part à une évolution des comportements dans un contexte de hausse de prix et de promotion de l'efficacité énergétique, d'autre part à un recul de l'utilisation du fioul, fortement émetteur de CO₂, au profit de l'électricité et des énergies renouvelables.

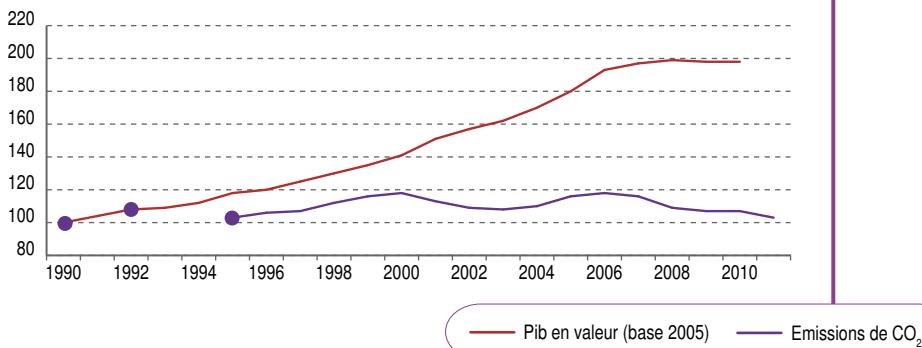
Dans l'industrie, la disparition progressive des combustibles minéraux fossiles (lignite, charbon) et la chute des consommations de produits pétroliers contribuent fortement à la diminution des rejets de CO₂ : la baisse s'établit à 10,8 % par an en moyenne entre 2007 et 2011. En

outre, le ralentissement de l'activité industrielle (notamment en 2009) entraîne une moindre utilisation du gaz naturel et de l'électricité. L'augmentation de consom-

mation de biomasse dans l'industrie régionale reste à consolider.

Le découplage entre émissions de CO₂ et PIB se confirme depuis 2005

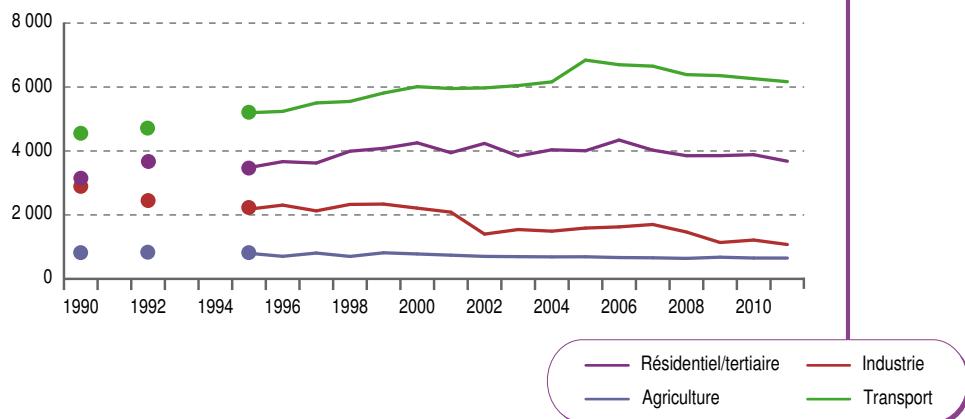
Les émissions de CO₂ et le PIB en Midi-Pyrénées (base 100 en 1990)



Source : Observatoire Régional de l'énergie (OREMIP) - Insee, comptes régionaux, base 2005, estimations définitives et semi-définitives pour 2010

Depuis 2008, les émissions de CO₂ diminuent dans tous les grands secteurs d'activités économiques

Les émissions de CO₂ par secteur en Midi-Pyrénées (en milliers de tonnes)



Source : Observatoire Régional de l'énergie (OREMIP)

Pour en savoir plus

- SRCAE : <http://www.midipyrenees.fr/Le-Schema-Regional-Climat-Air-Energie>
- OREMIP : www.oremip.fr
- Transition énergétique : <http://www.transition-energetique.gouv.fr>
- Lois Grenelle :
- http://www.legrenelle-environnement.fr/IMG/pdf/hors-serie_loi_grenelle_1.pdf
- http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Grenelle_Loi-2.pdf

Pertinence

La maîtrise de la consommation d'énergie est un enjeu prioritaire en termes de développement durable. Il s'agit de limiter l'utilisation des ressources, notamment non renouvelables, tout en répondant aux besoins élémentaires tels que le chauffage, le transport ou encore l'industrie. La loi du 13 juillet 2005 portant sur les orientations de la politique énergétique de la France fixe pour objectif de réduire l'intensité énergétique finale (rapport entre la consommation d'énergie et la croissance économique nationale) de 2 % par d'ici à 2015 et de 2,5 % d'ici à 2030. La Région Midi-Pyrénées en partenariat avec l'État a élaboré un Schéma régional climat-air-énergie (SRCAE), adopté en juin 2012 après une large concertation, afin de mener une action cohérente dans ces domaines sur l'ensemble du territoire régional. Ainsi la réduction des consommations énergétiques fait partie des cinq objectifs stratégiques retenus à l'horizon 2020. Sont notamment visées une réduction de 15 % des consommations énergétiques dans le secteur du bâtiment (résidentiel et tertiaire) et de 10 % dans les transports en 2020 par rapport à 2005.

La prise de conscience de l'impact de nos consommations énergétiques sur le changement climatique nous

incite à les réduire tout en continuant à croître économiquement. Une croissance soutenable suppose en effet le découplage entre développement économique et consommation d'énergie. L'indicateur proposé présente l'évolution comparée de la consommation énergétique finale depuis 1990 en Midi-Pyrénées et de la croissance économique régionale mesurée par le produit intérieur brut (PIB) en euros courants.

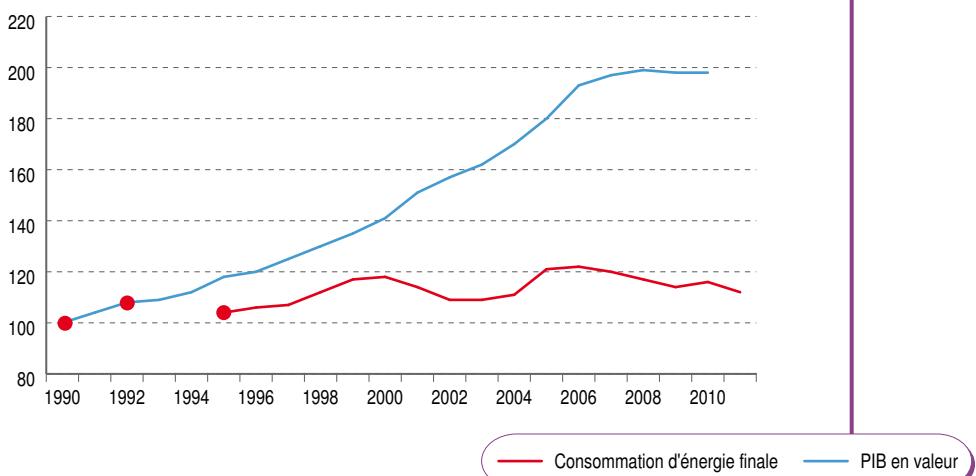
Analyse

En Midi-Pyrénées, le découplage entre l'évolution des consommations d'énergie finale et celle du PIB, amorcé en 2001-2002 puis remis en cause sur la période 2003-2005, semble se confirmer depuis.

En Midi-Pyrénées, la consommation finale de produits énergétiques s'établit à 5,7 millions de tonnes en équivalent pétrole (Mtep). Elle reste supérieure au niveau atteint en 1990 (5,1 Mtep) mais inférieure à celui de 2005 (6,2 Mtep). Ainsi depuis cette date, la croissance économique est découpée en Midi-Pyrénées des consommations énergétiques. Entre 2005 et 2010, ces dernières sont en baisse de 0,9 % par an en moyenne tandis que le PIB progresse de 2 % par an.

Le découplage entre consommation énergétique et PIB * se confirme depuis 2005

Consommation d'énergie finale et PIB (base 100 en 1990)



* estimations définitives et pour le PIB 2010 semi-définitives

Sources : Soes - Observatoire Régional de l'énergie (OREMIP) - Insee, comptes régionaux, base 2005

Depuis 2005, les consommations énergétiques dans le secteur des transports sont en diminution en Midi-Pyrénées (- 4,8 % entre 2005 et 2011 dont - 0,9 % entre 2009 et 2010 et - 1,4 % entre 2010 et 2011). Cette tendance s'oppose à celle observée en France métropolitaine depuis 2010 : + 1 % entre 2009 et 2010 et + 1,5 % entre 2010 et 2011. La baisse dans le secteur des transports en Midi-Pyrénées concerne principalement les carburants routiers.

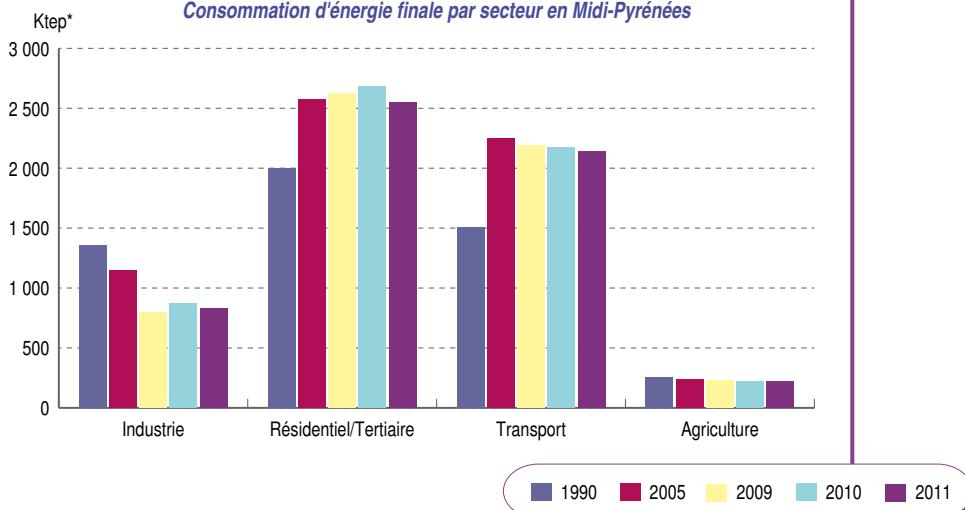
Depuis 2005, les consommations énergétiques du secteur résidentiel et tertiaire semblent maîtrisées et ce malgré l'augmentation continue de la population dans la région : elles progressent de seulement 0,9 % entre 2005 et 2011 tandis que dans le même temps la population s'accroît de 6,2 %. Les fluctuations annuelles des consommations dans ce secteur sont fortement impactées par les conditions climatiques. Ainsi, après avoir connu une hausse en 2010 (+ 2,4 %), l'année 2011 est marquée par une diminution deux fois plus importante

des consommations d'énergie finale (- 5 %). Ces tendances s'expliquent en partie par un hiver rigoureux en 2010 mais doux en 2011. Cependant ce retournement marqué à la baisse pourrait aussi traduire une évolution des comportements impulsée d'une part par la hausse, perçue comme durable, des prix de l'énergie, d'autre part par les mesures de promotion des économies d'énergie (dispositifs fiscaux visant à favoriser les travaux de rénovation, diagnostics de performance énergétique, certificats d'économie d'énergie, renforcement de la réglementation thermique...).

En Midi-Pyrénées, les consommations énergétiques du secteur industriel sont en recul sur les années récentes au regard de 2005 (- 27 % entre 2005 et 2011), avec des à-coups en lien avec la conjoncture économique. Le décrochage de 2009 (- 19 %), dû notamment à la chute de l'activité métallurgique en cette année de crise, est partiellement compensé par la hausse de 9 % en 2010 suivie d'une nouvelle baisse en 2011 (- 4 %).

Baisse tendancielle des consommations d'énergie dans tous les secteurs

Consommation d'énergie finale par secteur en Midi-Pyrénées



* Ktep : millier de tonnes équivalents pétrole

Sources : OREMIP, EACEI-Insee, SOes, CPDP, RTE

1.2

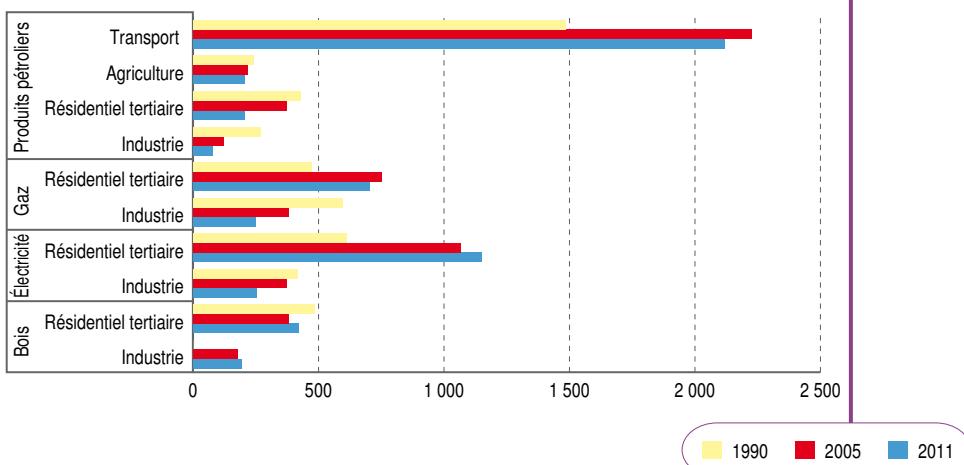
Premier poste de consommation en énergie finale, les produits pétroliers sont moins utilisés en 2010 (- 2,2 %) et en 2011 (- 2,1 %) prolongeant la tendance observée depuis 2005. Ceci est fortement lié à la diminution de la consommation dans le secteur des transports qui représentent pratiquement 80 % de la consommation finale de produits pétroliers. Dans l'habitat individuel, le fioul domestique a quasiment disparu de la construction neuve. L'effort de réduction suite à la politique d'économie d'énergie dans le tertiaire conduit à un abandon progressif du fioul dans le parc.

La consommation d'électricité, deuxième poste en importance, diminue de 5,2 % en 2011, alors qu'elle évolue tendanciellement à la hausse entre 2005 et 2011. Le secteur résidentiel et tertiaire, qui représente près de 80 % de la consommation totale d'électricité, joue un rôle essentiel dans ces évolutions. L'année 2011 sa consommation marque une rupture, sans doute temporaire,

avec une baisse de 7,4 %. En effet, une partie relativement importante de ce recul peut s'expliquer par la douceur du climat cette année-là. D'ailleurs, même en 2009, au plus fort de la crise économique, la consommation régionale d'électricité n'avait diminué que de 1,8 %. En Midi-Pyrénées, un recul de la consommation de gaz naturel, troisième poste de consommation en énergie finale, est à nouveau enregistré en 2011 (- 7,6 %) après une hausse de 3 % en 2010. Le secteur résidentiel et tertiaire représente près de la moitié des consommations régionales de gaz naturel. La tendance à la baisse est vraisemblablement due à un recul du gaz au profit d'autres énergies depuis quelques années, ainsi qu'aux effets de la crise économique amorcée en 2008 sur les consommations des ménages et des entreprises. La période d'expansion du gaz naturel semble désormais terminée.

Recul du gaz et des produits pétroliers

*Évolution des principaux postes de consommation d'énergie finale en Midi-Pyrénées
(en millier de tonnes équivalent pétrole)*



Source : Observatoire régional de l'énergie (OREMIP)

Pour en savoir plus

- Le débat national sur la transition énergétique sur <http://www.transition-energetique.gouv.fr/>
- Observatoire régional de l'énergie en Midi-Pyrénées : www.oremip.fr

Pertinence

Le recours important aux énergies renouvelables (EnR) est une nécessité pour permettre à nos sociétés de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et lutter ainsi contre le réchauffement climatique. Si certaines énergies renouvelables ont atteint une maturité certaine (notamment l'hydroélectricité, le chauffage au bois...), d'autres technologies sont en cours de maturation ou bien en voie de développement (solaire photovoltaïque, biocarburants...). Le système énergétique doit donc s'adapter pour permettre l'intégration optimale des énergies renouvelables. Des engagements ont été pris au niveau mondial, et déclinés à des mailles allant jusqu'à la commune, pour le développement des énergies non fossiles. L'objectif français pour 2020 issu de la loi Grenelle 1 d'août 2009 est que la production d'énergie renouvelable corresponde à 23 % de la consommation finale, au-delà de l'objectif de la directive européenne d'avril 2009 (20 %).

Le rôle des régions est important dans cette évolution. En effet, le propre de beaucoup de ces énergies est de ne pas pouvoir être transportées ou stockées. Le suivi des productions locales est donc des plus importants. Le Schéma régional climat-air-énergie (SRCAE) de Midi-Pyrénées, signé en juin 2012, fixe lui aussi des orientations à l'horizon 2020. La production d'énergie d'origine renouvelable ou de récupération représente 25 % de la consommation d'énergie finale dans la région en 2008, essentiellement grâce à l'hydroélectricité et au bois-énergie. Midi-Pyrénées dispose d'un fort potentiel pour le développement de ce type d'énergie, avec des territoires ventés pour l'éolien, un soleil généreux pour le solaire thermique et photovoltaïque, un parc d'installations hydroélectriques à optimiser, un tissu agricole et agroindustriel très présent et une importante ressource forestière pour la méthanisation et la valorisation de la biomasse notamment.

Les objectifs d'augmentation de la production d'énergie renouvelable ont été établis en tenant compte de ces potentialités régionales importantes. Le but est ainsi d'augmenter de 50 % la production d'énergie renouvelable entre 2008 et 2020 en Midi-Pyrénées, ce qui amènerait à une part des énergies renouvelables dans la consommation finale de 43 % en 2020. Des objectifs d'évolution par filière ont également été fixés.

Afin d'être en capacité d'accueillir cette nouvelle production d'électricité, le Réseau de transport d'électricité

(RTE), qui gère le réseau public de transport d'électricité français, a élaboré le Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) en Midi-Pyrénées, qui a été approuvé en février 2013. Ce type de schéma est indispensable dans le nouveau paysage énergétique.

En effet, les énergies renouvelables produisent, pour beaucoup, de manière intermittente, et/ou ont des pics de production ne correspondant pas à ceux de consommation. Il est donc important de repenser les modes de gestion de l'énergie, en particulier ceux liés à l'électricité. Les énergies renouvelables sont des énergies provenant de ressources que la nature renouvelle en permanence (eau, vent, soleil, matières organiques...), par opposition aux énergies fossiles (pétrole, gaz naturel, charbon) et nucléaires. Les sources d'énergies renouvelables retenues ici sont :

- pour la production électrique : l'hydraulique, l'éolien, le solaire photovoltaïque, les déchets urbains, les déchets de bois ;
- pour la production thermique : le solaire thermique, la géothermie, les déchets urbains, les bois et les déchets de bois, les résidus de récolte, le biogaz et les biocarburants.

La production s'entend nette (ou finale) c'est-à-dire déduction faite de la consommation intermédiaire en électricité des producteurs.

Analyse

En Midi-Pyrénées, la part des énergies renouvelables dans la production finale d'énergie oscille entre 20 et 26 % depuis 15 ans, en raison de la prépondérance de la production hydraulique et en lien avec la météo. Mais de nouvelles sources d'énergie renouvelable progressent régulièrement depuis dix ans, en particulier l'éolien et le photovoltaïque qui a connu une augmentation record de ses installations depuis deux ans, en Midi-Pyrénées comme au niveau national.

En Midi-Pyrénées, la production d'énergie à partir de sources renouvelables repose essentiellement sur la production d'hydroélectricité (46 % de la production d'énergie renouvelable en 2011), et sur la production thermique (43 %). Mais de nouvelles sources d'énergie renouvelable progressent régulièrement depuis dix ans (deux ans seulement pour le photovoltaïque). Ain-

si, les énergies produites par l'éolien, le traitement des déchets et le solaire thermique et photovoltaïque représentent 10,4 % de la production d'énergie renouvelable dans la région en 2011, soit un doublement en dix ans. En Midi-Pyrénées, la part des énergies renouvelables dans la production totale d'énergie oscille entre 20 % et 26 % selon les années, depuis 15 ans et l'ouverture progressive de la centrale nucléaire de Golfech entre 1990 et 1995. Cette forte contribution (14 % en 2011 France entière) s'explique en partie par le potentiel hydraulique et solaire de la région et la présence de la 4^e forêt de France métropolitaine par sa superficie. La part des énergies renouvelables dans la production d'énergie régionale a vocation à augmenter fortement dans les prochaines années.

La production hydraulique est affectée par une variabilité, liée notamment à une pluviosité plus ou moins importante selon les années, qui rend difficile l'interprétation des évolutions dans le temps, compte tenu aussi de sa prépondérance en Midi-Pyrénées dans la production finale d'énergie renouvelable. En 2011, la produc-

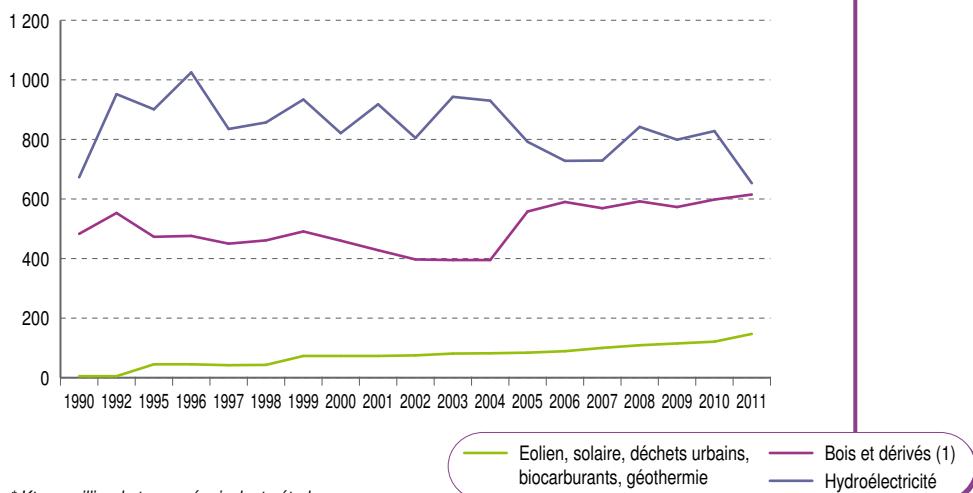
tion d'énergie renouvelable en région diminue de près de 9 %, entraînée par la forte baisse de la production hydraulique (- 21 %) en grande partie due à la sécheresse que subit la France depuis près de deux ans.

L'éolien en revanche connaît une forte croissance entre 2009 et 2011 (+ 30 % entre 2009 et 2010, + 9 % entre 2010 et 2011) et produit 65 Ktep en 2011, soit 5 % de la production régionale d'énergie renouvelable. La production d'électricité solaire photovoltaïque sort de la marginalité : elle est multipliée par six entre 2010 et 2011, passant de 4 à 23 Ktep. L'année 2011 reste en effet marquée par une augmentation « record » des installations photovoltaïques en Midi-Pyrénées comme au niveau national. La production thermique à partir du bois et des dérivés continue à progresser pour dépasser le seuil des 600 Ktep en 2011, soit quasiment autant que la production hydroélectrique cette année-là.

Néanmoins, entre 2008 et 2011, la production totale d'énergie renouvelable a baissé de 8,3 % en Midi-Pyrénées, en lien avec la forte baisse de la production hydraulique depuis deux ans.

Le bois rattrape l'hydroélectricité

La production d'énergie renouvelable en Midi-Pyrénées (Ktep)*



* Ktep : millier de tonnes équivalent pétrole

Source : Observatoire de l'énergie (OREMIP)

Pour en savoir plus

- OREMIP : www.oremip.fr
- Soes : bilans énergétiques de la France
- Action régionales <http://www.midipyrenees.fr/L-energie-et-lutte-contre-le-changement-climatique>
- Sur le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables de Midi-Pyrénées : <http://www.rte-france.com/fr/nos-activites/accueil-enr/schemas-regionaux-de-raccordement-au-reseau-des-energies-renouvelables-s3renr>

Pertinence

Les transports, en permettant la mobilité des hommes et des marchandises, constituent une activité charnière indispensable au fonctionnement de l'économie et à la satisfaction des besoins de la population. Mais ils sont aussi responsables d'une part importante des émissions de gaz à effet de serre (GES) et fortement consommateurs de combustibles fossiles. Ils constituent la principale source de pollution de l'air en Midi-Pyrénées et sont source de bruit. Leurs infrastructures consomment par ailleurs des espaces naturels et urbains, voire menacent leur qualité en les fragmentant et les altérant. Ils sont en outre facteurs de risques pour la vie humaine et l'environnement (insécurité routière, transport de matières dangereuses).

L'évolution de ce secteur représente donc un enjeu particulièrement important du développement durable. La Stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2010-2013, comme celle de l'Union européenne, met en exergue la nécessité de parvenir à un découplage entre le développement économique et l'augmentation des flux de transport afin de minimiser les atteintes à l'environnement. Cela implique notamment le choix de modes de transport et de pratiques de mobilité plus économies en énergie et moins polluantes. Une telle orientation concerne l'évolution du transport de marchandises comme celle du transport de voyageurs.

L'indicateur retenu rapproche la croissance de la richesse produite, mesurée par l'évolution du Produit intérieur brut (PIB), de l'évolution des flux de marchandises transportées par route en Midi-Pyrénées. En effet, depuis 2006 et l'ouverture complète à la concurrence internationale du transport ferroviaire de marchandises dans le cadre de l'application des textes communautaires (directives européennes dites « paquets ferroviaires »), les données sur le fret ferroviaire, considérées comme « sensibles » par la SNCF et les autres opérateurs, ne sont plus disponibles au niveau régional. Elles sont à ce jour diffusées uniquement au niveau national à partir de l'enquête annuelle réalisée depuis 2007 par le Service observation et statistiques (SOeS) du ministère en charge du développement durable auprès des opérateurs ferroviaires, en application du décret européen 212-555.

Le PIB est mesuré en euros courants et non en volume, c'est-à-dire y compris les effets liés à la hausse des prix : en effet, le calcul du PIB en volume mobilise des

indices de prix nationaux par branche qui ne sont pas forcément adéquats au niveau régional.

Le transport intérieur routier de marchandises induit par la région Midi-Pyrénées comprend les flux de transport entrants, sortants ou strictement internes à la région, hors transit international. Il est mesuré en « tonne-kilomètre », unité qui correspond au déplacement d'une tonne de marchandises sur un kilomètre. Cette unité permet de prendre en compte à la fois la quantité de marchandises transportée et la distance sur laquelle elle est transportée.

Analyse

Si entre 1995 et 2004, le développement du transport intérieur de marchandises par route reste comparable à la croissance économique en Midi-Pyrénées, à partir de 2005 un début de découplage entre les deux apparaît. Les évolutions du trafic intérieur généré par la région proviennent essentiellement des fluctuations des tonnages transportés.

En 2012, la région Midi-Pyrénées a généré un trafic routier de marchandises de près de 11 milliards de tonnes/km, hors transit international, soit 6,6 % du trafic routier intérieur généré par le transport de marchandises au niveau national. Le trafic intérieur a augmenté de manière significative dans la région entre 1995 et 2004 (+ 3,3 % en moyenne par an), puis à un rythme ralenti entre 2004 et 2007 (+ 1,5 % par an) avant de diminuer de 3,4 % en moyenne par an entre 2008 et 2011, en relation directe avec la crise économique. Jusqu'en 2004, la croissance du trafic routier intérieur de marchandises augmentait de manière parallèle à celle du PIB en Midi-Pyrénées mesuré en euros courants. À partir de 2005, on observe un découplage entre ces deux évolutions, qui s'accentue à partir de 2008. La crise a d'abord impacté les activités fortement demandeuses de transport comme l'industrie et la construction. Et c'est essentiellement le trafic entrant en provenance des autres régions qui est à l'origine de la baisse du trafic routier intérieur depuis 2008 dans la région.

Sur la période 1995-2012, les évolutions du trafic intérieur routier de marchandises induit par la région proviennent essentiellement des fluctuations des tonnages transportés : près de 100 millions de tonnes de marchandises ont été transportées par route en 2012, soit une hausse de 17 % depuis 1995. Les distances par-

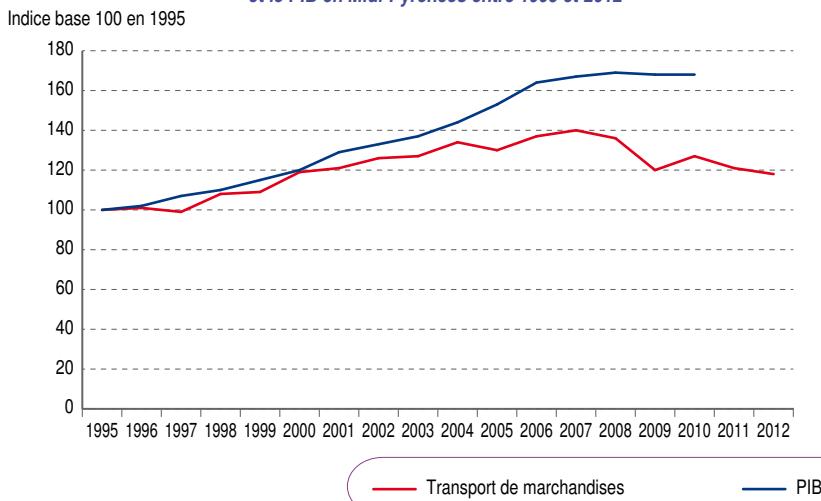
courues lors de ces trajets internes à la région évoluent peu, environ 35 km. Les trafics en provenance ou à destination d'autres régions se font sur des distances bien plus importantes, de l'ordre de 275 km en moyenne en 2012, contre 298 km en 1995.

La structure du trafic intérieur de marchandises générée par Midi-Pyrénées n'a pas connu d'évolution importante : la répartition entre les flux entrants, sortants et

internes reste assez stable sur la période considérée. Le trafic entrant est le plus important (avec une part de plus de 40 % en 2012) et reste supérieur au trafic sortant (36 %), engendrant des voyages « à vide ». L'essentiel du trafic intérieur de marchandises induit par la région porte sur des distances courtes : 68 % des marchandises transportées par route (en tonnes) en 2012 relèvent du trafic interne à la région.

Découplage entre l'évolution du transport routier intérieur de marchandises induit par la région et celle du PIB à partir de 2005

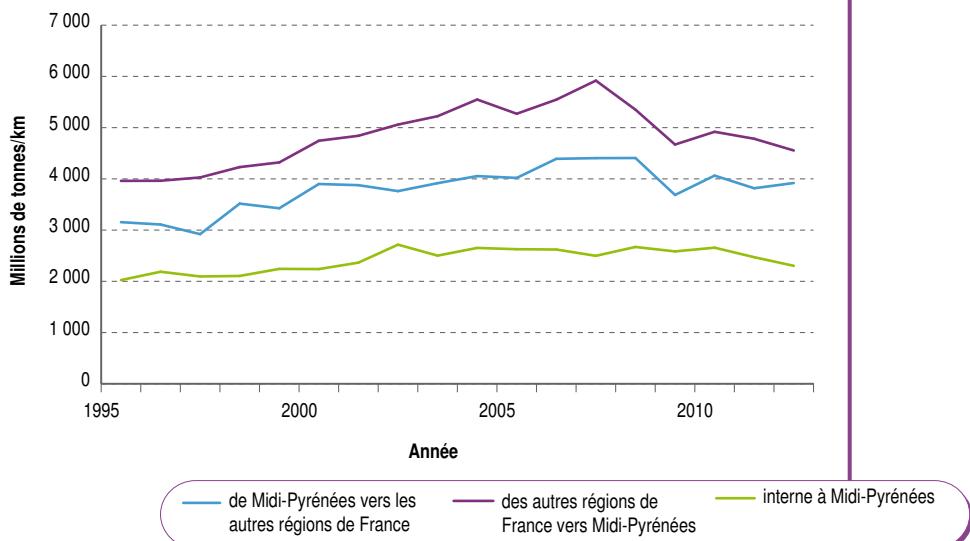
Evolution du transport intérieur routier de marchandises et le PIB en Midi-Pyrénées entre 1995 et 2012



Sources : SoeS, Sitranet - Insee, comptes nationaux base 100 en 2005

Stabilisation des flux sortants de la région sur la période récente

Transport routier de marchandises



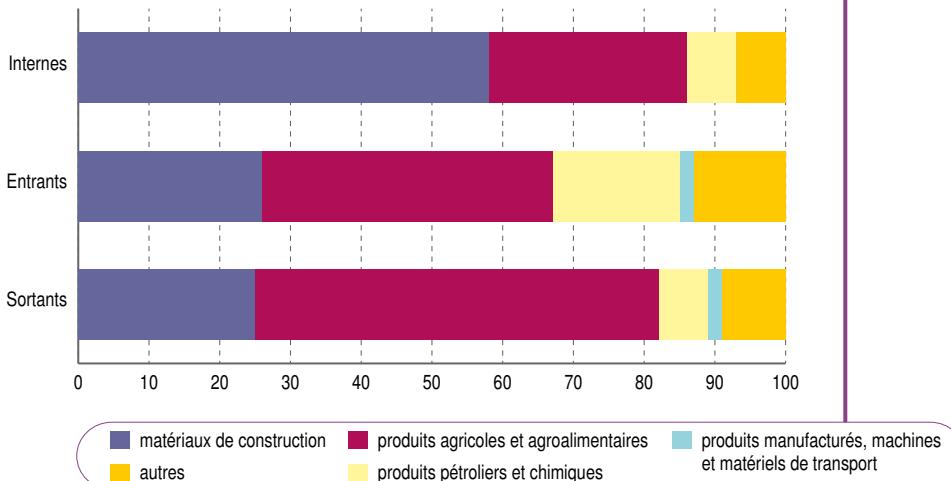
Source : Sitranset, SOeS

La nature des marchandises transportées est différente selon qu'il s'agit des transports internes à la région ou des transports interrégionaux. Ainsi, en 2012, le transport des matériaux de construction génère 58 % du flux de marchandises transportées par poids lourds à l'intérieur de la région (en tonnes/km), mais il ne représente que le quart des flux entrant ou sortant de la région. Les

produits agricoles et agroalimentaires représentent respectivement 57 % des flux de marchandises sortant de la région, 41 % des flux entrant et 28 % des flux internes à Midi-Pyrénées. Les produits pétroliers et chimiques pèsent pour 18 % des flux entrant dans la région mais pour 7 % des flux sortant et interne.

Prépondérance du transport des produits agro-alimentaires en sortie de Midi-Pyrénées, du transport de matériaux de construction en interne

Nature des flux de marchandises entrants, sortants et internes à Midi-Pyrénées en 2012



Source : SOeS, Stranet

Pour en savoir plus

- « Le transport ferroviaire de marchandises en 2012 » - MEDDE, Chiffres & statistiques n° 439 - août 2013
- Site de l'Observation régional des transports Midi-Pyrénées : <http://www.ortmidipyrenees.com/>

La part du transport par route dans le transport total de marchandises

Pertinence

Au vu des nuisances environnementales de natures diverses qu'engendrent les transports (émissions de gaz à effet de serre, consommations d'énergie fossiles, pollution de l'air, bruit, insécurité routière...), la prise en compte du développement durable incite à opérer un transfert des modes les plus polluants et les plus consommateurs d'énergie (transport routier et aérien) vers des modes moins énergivores et plus respectueux de l'environnement, tel que le transport par voie ferroviaire ou fluviale.

Renforcer l'intermodalité et développer des alternatives au transport routier et aérien constitue l'un des choix stratégiques inscrits dans la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2010-2013. La loi du 3 août 2009 fixe comme objectif d'augmenter de 25 % la part du fret non routier et aérien entre 2006 et 2012, et de doubler la part du fret non routier à destination ou en provenance des ports. Le développement de l'offre ferroviaire pour le fret (nouveaux opérateurs, installations embranchées dans les zones d'activité, plateformes de déchargement) est inscrit dans les orientations du Schéma régional climat air énergie (SRCAE) co-élaboré par l'État et la Région en Midi-Pyrénées et approuvé en juin 2012 à l'issue d'une large concertation.

Depuis l'ouverture complète en 2006 à la concurrence internationale du transport ferroviaire de marchandises dans le cadre de l'application des textes communautaires (directives européennes dites « paquets ferroviaires »), la SNCF n'est plus le seul opérateur sur le marché français du fret ferroviaire. En conséquence, le Service Observation et Statistiques (SOeS) du ministère en charge du développement durable a mis en place en 2007 une enquête annuelle auprès des opérateurs ferroviaires, en application du décret européen 212-555. Les résultats statistiques sont à ce jour diffusés uniquement au niveau national et leur déclinaison au niveau régional est en cours d'étude. Une estimation de la part du transport par route dans le transport régional total de marchandises devrait néanmoins être produite prochainement par le SOeS.

L'indicateur retenu est donc la part de la route dans le transport de marchandises intérieur occasionné par la région (flux entrants provenant d'une autre région et flux sortants vers une autre région, hors flux internes), le dénominateur étant obtenu par estimation. Cet indicateur devrait être disponible dans une prochaine mise à jour de ce tableau de bord.

Pertinence

L'habitat diffus sur la majeure partie du territoire en Midi-Pyrénées et l'activité concentrée sur quelques zones très urbanisées constituent un handicap fort pour l'aménagement et la desserte des territoires. Il convient donc de mettre au cœur de l'urbanisme la question de la mobilité en favorisant les nouvelles formes urbaines économiques en espace, en énergie et en déplacement, en privilégiant la « reconstruction de la ville sur la ville » et alliant densité et réponse à la demande d'habitat individuel. La maîtrise de la consommation de l'espace est un enjeu d'autant plus prégnant en Midi-Pyrénées que la concentration de la population dans les villes s'accompagne d'une extension urbaine particulièrement marquée, du fait notamment d'une insuffisance de recyclage et de dynamisation des tissus urbains existants. L'attractivité démographique qu'exerce la région, conjuguée à l'attrait de la population pour l'habitat individuel et à la pression foncière et immobilière, incitent en effet de plus en plus d'actifs à élire domicile toujours plus loin des villes dans lesquelles ils travaillent. Maîtriser cet étalement urbain est un enjeu majeur, car il accentue la production de gaz à effet de serre du fait des déplacements générés et a également des effets néfastes sur la biodiversité et la préservation des milieux et des ressources. Le Schéma régional climat air énergie (SRCAE) adopté par l'État et la Région Midi-Pyrénées en juin 2012 retient parmi ses objectifs stratégiques celui de « réduire les consommations énergétiques ». Il en découle en particulier l'objectif thématique de « limiter le recours aux modes de transport polluants et consommateurs d'énergie

en réduisant d'ici 2020 au moins de moitié le nombre de nouvelles constructions implantées annuellement à l'extérieur des tâches urbaines par rapport au rythme actuel ».

Le système d'information Majic3 (Mise à jour des informations cadastrales) de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) produit des fichiers fonciers qui, avec le plan cadastral, composent l'ensemble de la documentation cadastrale. Ces fichiers décrivent les différentes natures d'occupation du sol et de propriétés bâties au niveau des parcelles ou des communes. Ils permettent ainsi d'approcher à la fois la connaissance des surfaces artificialisées et celle de l'étalement urbain en prenant en compte une approche multi-utilisations pour une même parcelle. À partir des parcelles bâties, il est alors possible de générer sur une carte une « tâche urbaine », qui représente l'étalement urbain. Cette méthode permet notamment, à partir d'une rétropolation des dates de construction des locaux, d'apprécier la part des logements construits en extension urbaine et celle construite en renouvellement urbain.

L'indicateur qui pourrait être retenu fait l'objet d'une expérimentation en cours dans le cadre du SRCAE par la Dreal de Midi-Pyrénées, sa construction s'appuyant sur les fichiers Majic3 et Sitadel2 des permis de construire.

Il pourrait le cas échéant être disponible pour la mise à jour 2014 de ce tableau de bord rénové des indicateurs du développement durable.

Pour en savoir plus

- « *La consommation d'espace en Midi-Pyrénées : une région essentiellement agricole où l'urbanisation grignote progressivement de l'espace* » - Dreal Midi-Pyrénées, Analyse n° 02, statistiques régionales, février 2012
- « *Urbanisation et consommation de l'espace, une question de mesure* » - Commissariat général au développement durable, La revue du CGDD, mars 2012
- « *Les impacts environnementaux de l'étalement urbain* » - AUAT - Observatoire partenarial de l'environnement, Perspectives villes Toulouse aire urbaine, février 2009
- « *La mesure de l'artificialisation des sols pour un suivi de l'étalement urbain* » - AUAT - Observatoire partenarial de l'environnement, Perspectives villes Toulouse aire urbaine, février 2008

Pertinence

La mobilité des voyageurs et des marchandises est indispensable à nos modes de vie et à l'activité économique. Elle a beaucoup augmenté au XX^e siècle, au profit des transports routiers et des modes les plus rapides (aérien, TGV). Mais le développement de ces modes de transport est source de nuisances environnementales et sanitaires : émissions de gaz à effet de serre et polluants locaux, consommation d'énergie et d'espace, fragmentation des milieux, utilisation d'énergie fossile, insécurité routière. Ils contribuent en particulier pour plus d'un quart aux émissions de gaz à effet de serre et pour la moitié aux émissions de dioxyde d'azote. Ils sont également sources de nuisances sonores. Les déplacements routiers restent néanmoins dans certains cas incontournables. La stratégie nationale du développement durable (SNDD) 2010-2013 a retenu comme objectif le transfert des modes de transport les plus polluants et les plus consommateurs d'énergie vers des modes plus respectueux de l'environnement, tel que le rail, que ce soit pour le transport de marchandises ou de voyageurs. Il s'agit aussi de renforcer la complémentarité et les facilités de passage entre les différents modes : rail, route, transport fluvial et maritime, vélo et marche. Au regard de ces choix stratégiques, le Schéma régional climat-air-énergie (SRCAE) adopté en juin 2012 par l'État et la Région Midi-Pyrénées a défini plusieurs orientations dans le domaine des transports, telles que : développer les offres de transports alternatives d'une part à la voiture individuelle pour les déplacements de personnes et d'autre part au transport routier des marchandises, développer l'intermodalité pour faciliter l'usage des transports collectifs, ou encore agir sur l'aménagement à toutes les échelles pour limiter les déplacements induits...

L'indicateur présenté ici a vocation à visualiser l'évolution de l'intensité du trafic (tous types de véhicules confondus, qu'ils transportent des voyageurs ou des marchandises) mesuré via les informations en provenance de la Direction Interdépartementale des Routes du Sud-Ouest (DIRSO), de la Direction Interdépartementale des Routes du Massif Central (DIRMC) et de la société des autoroutes du Sud de la France (ASF). Deux indicateurs sont mobilisés : l'un concerne les comptages des véhicules (trafic moyen journalier annuel, TMJA) sur le réseau national, le second est un indicateur synthétique exprimé en nombre de kilomètres parcourus sur ce réseau sur une année (« véhicule.km sur un an »). Ils per-

mettent de suivre annuellement l'évolution de l'intensité de la circulation routière sur le réseau routier national en Midi-Pyrénées (autoroutes interurbaines, autoroutes urbaines et voies rapides urbaines, routes nationales).

Analyse

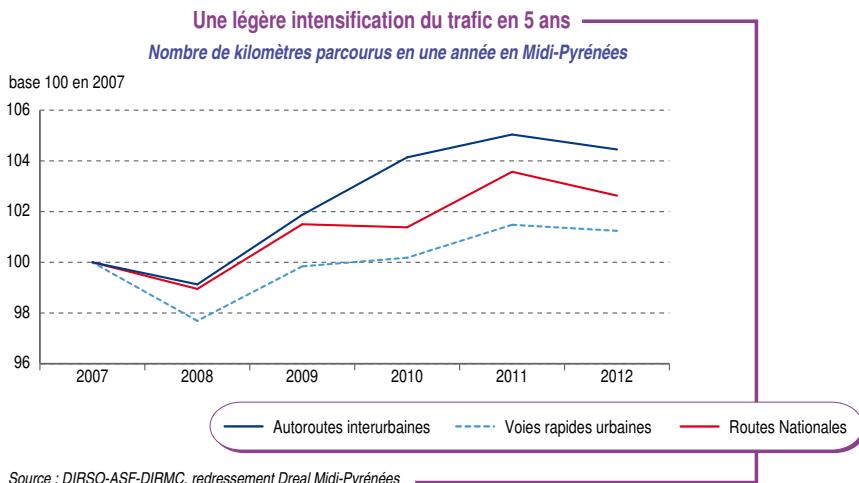
Le trafic s'est légèrement intensifié entre 2007 et 2012 sur le réseau routier national en Midi-Pyrénées, notamment sur le réseau autoroutier. C'est évidemment autour de Toulouse qu'il est le plus élevé, notamment sur les sections autoroutières, en particulier celles situées entre Toulouse et Montauban et entre Toulouse et Muret.

Entre 2007 et 2012, la circulation routière sur l'ensemble du réseau routier national midi-pyrénéen s'est intensifiée : le nombre de kilomètres parcourus en un an a globalement augmenté de 3,5 % sur cette période. Après une très légère baisse en 2008 explicable par l'impact de la flambée brutale du prix de l'essence et la crise économique, une reprise s'est amorcée dès 2009 jusqu'en 2011 suivie d'un infléchissement en 2012. C'est sur le réseau autoroutier national interurbain que l'évolution du nombre de kilomètres parcourus en un an est la plus sensible (+ 4,4 %). Dans le même temps, la circulation (mesurée en véhicule.km) augmente de 2,6 % sur les routes nationales (sur l'échantillon étudié) et de 1,2 % sur les voies rapides urbaines.

Cet indicateur n'est cependant qu'un indice représentatif du trafic sur une année donnée. En effet, il ne prend pas en compte les trafics des routes départementales et communales. Néanmoins l'évolution de cet indicateur « véhicule.km » dans le temps permet de qualifier les tendances d'évolution du trafic routier sur le réseau national en Midi-Pyrénées.

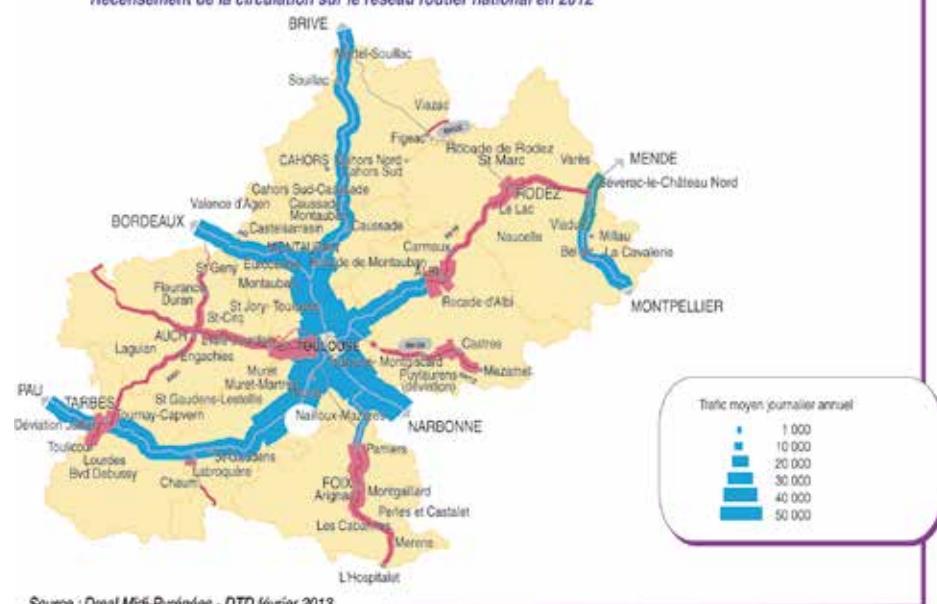
Le trafic moyen journalier annuel (TMJA) est élevé aux abords de l'agglomération toulousaine, notamment sur les voies rapides urbaines et sections autoroutières reliant Toulouse aux villes voisines (Montauban, Muret...) (cf carte). En 2012, le trafic moyen journalier annuel est le plus élevé sur les sections de la rocade toulousaine (entre 88 000 et 135 000 véhicules/jour), sur le tronçon de l'A64 vers Muret (106 000 véhicules/jour), sur la section de l'A62 entre Toulouse et Saint-Jory (65 950 véhicules/jour), sur l'A61 entre Toulouse et Mongiscard (52 122 véhicules/jour) et sur la rocade de Montauban (de 47 000 à 63 000 véhicules/jour suivant la section).

En termes d'évolutions, le trafic a particulièrement augmenté entre 2007 et 2012 sur les itinéraires suivants : la RN124 entre Pujaudran et Auch (+ 15 %), l'A66 vers Pamiers et l'A68 vers Albi (+ 12 %), l'A20 entre Caussade et Brive (+ 4 %) et la RN88 entre Albi et Rodez (+ 4 %). Le trafic de la RN21 recule de 5 % depuis 2007. Sur les autres itinéraires, le trafic reste stable ou en léger retrait.



Un trafic particulièrement dense autour de Toulouse

Recensement de la circulation sur le réseau routier national en 2012



Pour en savoir plus

- Le trafic routier en Midi-Pyrénées sur <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/trafics-routiers-r1930.html>
- « Les chiffres-clés du transport » - MEDDE édition 2013 sur <http://www.developpement-durable.gouv.fr>
- Carte du réseau national concédé et non concédé sur <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

Les déplacements entre les lieux de domicile et de travail

Pertinence

Les déplacements de personnes ont des effets avérés sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique. Les transports sont en effet à l'origine d'une part importante des rejets de polluants et de gaz à effet de serre (GES) entraînant un risque de réchauffement climatique.

Parmi les six gaz à effet de serre retenus dans le protocole de Kyoto, le dioxyde de carbone (CO_2 ou encore gaz carbonique) est le plus répandu.

Dans le cadre de la Stratégie nationale du développement durable (SNDD) 2010-2013, la France s'est engagée à diviser par quatre les émissions de GES d'ici 2050 par rapport à leur niveau de 1990. Les lois Grenelle (1 et 2) de l'environnement traduisent cet engagement.

Concernant le secteur des transports, l'objectif inscrit dans le Grenelle 1 est de diminuer de 20 % les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon de 2020, afin de les ramener au niveau de 1990. La loi stipule également que « la politique de réduction des pollutions et nuisances fera, tous les cinq ans, l'objet d'une évaluation et d'un programme d'actions sur la base d'objectifs chiffrés ».

Les trajets entre le domicile et le lieu de travail correspondent à moins d'un quart des déplacements usuels des Français. Bien que ces déplacements ne représentent qu'un tiers des émissions de CO_2 liées aux déplacements en véhicules particuliers des ménages, ils cristallisent un enjeu majeur en matière de développement durable, plus précisément en termes de dégradation de la qualité de l'air mais aussi de cohésion sociale et de bien-être des personnes. L'éloignement croissant du lieu de travail, lié au phénomène de périurbanisation, accentue la longueur des déplacements, notamment ceux effectués en voiture, coûteux pour les ménages et source de pollution atmosphérique importante.

La prise en compte des déplacements entre le domicile et le lieu de travail des personnes concerne trois des

six finalités du développement durable : la lutte contre le changement climatique (finalité 1), la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations (finalité 3), l'épanouissement de tous les êtres humains (finalité 4).

Deux indicateurs sont retenus pour évaluer l'impact des déplacements domicile-travail : la part des « navetteurs », ces actifs en emploi qui travaillent sur une autre commune que leur commune de résidence, et la distance médiane (en temps ou en km) du trajet domicile-travail, autrement dit la distance ou le temps de trajet que parcourt la moitié des navetteurs. Ces indicateurs présentent des limites. D'abord, un actif est considéré comme stable à partir du moment où il réside et travaille sur la même commune, mais cela ne correspond pas toujours à une distance courte entre son lieu de travail et son lieu de résidence. Ensuite, les temps de déplacement sont calculés en faisant l'hypothèse que l'ensemble des déplacements se font par la route : en réalité, un certain nombre de navetteurs prennent les transports en commun, sans que l'on sache si les temps de trajet sont plus longs ou plus courts. Enfin, le même distancier a été utilisé pour mesurer les temps de déplacement en 1999 et 2008 : il s'agit seulement de mesurer l'impact de l'évolution des flux, sans prendre en compte les modifications liées à l'environnement routier.

Un autre indicateur est directement lié aux déplacements entre le domicile et le lieu de travail : la part des actifs très éloignés de leur lieu de travail. La fiche « 4.7

- Les actifs occupés résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail » lui est consacrée. Enfin, le remplacement de l'usage de la voiture par celui de modes de transport plus doux et plus respectueux de l'environnement reste l'un des objectifs majeurs liés au développement durable. Cet aspect est traité dans la fiche « 1.9 - Les parts modales des déplacements domicile-travail ».

Analyse

Entre 1999 et 2009, la proportion des actifs occupés quittant leur commune de résidence pour aller travailler (60 %) s'est fortement accrue. Les temps de trajet dépassent les 27 minutes pour la moitié de ces navetteurs, et même 45 minutes au sud et au sud-ouest de l'agglomération toulousaine.

En 2009, près de 60 % des actifs occupés de Midi-Pyrénées travaillent hors de leur commune de résidence. C'est un peu moins qu'en France métropolitaine hors Île-de-France. La moitié d'entre eux parcourent plus de 13,4 km pour rejoindre leur lieu de travail, une distance légèrement supérieure à celle observée à l'échelle de la France de province : 12,9 km. Aux heures de pointe, cela correspond à un temps de trajet d'au moins 27 minutes. Cette moyenne cache une grande disparité entre la périphérie de Toulouse et le reste du territoire : en raison de la concentration des emplois dans l'agglomération toulousaine, les actifs résidant en périphérie de la capitale régionale sont ceux qui mettent le plus de temps pour rejoindre leur lieu de travail.

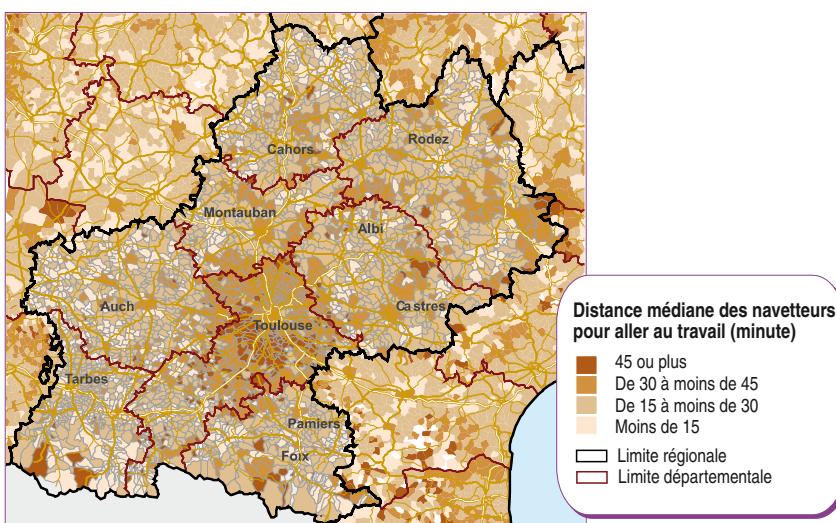
Entre 1999 et 2009, la part des actifs occupés travaillant

hors de leur commune de résidence s'est fortement accrue. Dans la région, la distance moyenne entre le domicile et le lieu de travail a augmenté d'1 km, tandis que le temps de trajet s'est stabilisé.

Au sein de la région, les disparités sont grandes d'un département à l'autre. La proportion d'actifs travaillant hors de leur commune de résidence est beaucoup plus faible en Aveyron : 53 % des actifs en emploi changent de commune pour aller travailler, contre 64 % dans les Hautes-Pyrénées ou en Ariège. Pour autant ce n'est pas dans ces départements où la part des navetteurs est la plus forte que les distances sont les plus élevées. Dans le Gers et le Tarn-et-Garonne, la moitié des navetteurs doivent parcourir plus de 17,4 km pour rejoindre leur lieu de travail. Cependant, c'est logiquement en Haute-Garonne que les temps de trajets aux heures de pointes sont les plus grands : la moitié des actifs travaillant hors de leur commune de résidence mettent plus de 39 minutes pour aller travailler. Et des temps de trajet supérieurs à 45 minutes sont fréquents pour les actifs résidant au sud et au sud-ouest de l'agglomération toulousaine.

Des temps de trajet nettement plus longs autour de Toulouse, notamment au sud

Distance médiane au lieu de travail en minutes des navetteurs en Midi-Pyrénées



Source : Insee, Recensement de la population 2009

De plus en plus de travailleurs font la navette

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la région

	Actifs occupés						Part des navetteurs (%)	
	Stables		Navetteurs		Total			
	2009	1999	2009	1999	2009	1999	2009	1999
Ariège	20 890	20 510	36 750	28 280	57 640	48 790	63,8	58,0
Aveyron	53 340	56 310	60 010	47 260	113 350	103 570	52,9	45,6
Haute-Garonne	218 400	180 160	328 300	241 400	546 700	421 560	60,1	57,3
Gers	31 500	34 390	44 200	32 570	75 700	66 960	58,4	48,6
Lot	28 330	30 360	39 040	29 820	67 370	60 180	57,9	49,6
Hautes-Pyrénées	32 290	34 520	57 770	49 150	90 060	83 670	64,1	58,7
Tarn	58 950	61 740	85 240	63 030	144 190	124 770	59,1	50,5
Tarn-et-Garonne	40 620	40 150	54 100	35 890	94 720	76 040	57,1	47,2
Midi-Pyrénées	484 320	458 140	705 410	527 400	1 189 730	985 540	59,3	53,5
Province	7 465 920	7 544 260	12 877 960	10 394 050	20 343 880	17 938 310	63,3	57,9
France métropolitaine	9 042 360	9 024 480	16 676 620	13 749 830	25 718 980	22 774 310	64,8	60,4

Sources : Insee, Recensements de la population 1999 et 2009

Des trajets nettement plus longs en Haute-Garonne

Distance médiane de déplacement pour les navetteurs

	Distance médiane			
	En km		En mn	
	2009	1999	2009	1999
Ariège	13,7	11,1	19	16
Aveyron	13,1	11,7	19	17
Haute-Garonne	12,9	12,6	37	39
Gers	17,4	16,0	20	18
Lot	12,7	11,7	17	17
Hautes-Pyrénées	10,6	9,9	16	16
Tarn	14,6	11,9	21	18
Tarn-et-Garonne	17,4	15,0	24	22
Midi-Pyrénées	13,4	12,4	27	27

Lecture : En 2009, en Ariège, la moitié des navetteurs résident à plus de 13,7 km de leur travail et mettent plus de 19 mn pour s'y rendre

Sources : Insee, Recensements de la population 1999 et 2009

Pour en savoir plus

- « *Territoires et emploi - aire urbaine de Toulouse - les relations domicile-travail* » - Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire Toulouse aire urbaine et Insee Midi-Pyrénées, novembre 2009
- « *Panorama sur ...* », Insee Midi-Pyrénées, collection « Regards sur ... (un département) »

Les parts modales des déplacements domicile-travail

Pertinence

Les déplacements de personnes ont des effets avérés sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique. Les transports sont à l'origine d'une part importante des rejets de polluants et de gaz à effet de serre (GES) entraînant un risque de réchauffement climatique.

Parmi les six gaz à effet de serre retenus dans le protocole de Kyoto, le dioxyde de carbone (CO_2 ou encore gaz carbonique) est le plus répandu.

Dans le cadre de la Stratégie nationale du développement durable (SNDD) 2010-2013, la France s'est engagée à diviser par quatre les émissions de GES d'ici 2050 par rapport à leur niveau de 1990. Les lois Grenelle (1 et 2) de l'environnement traduisent cet engagement.

Concernant le secteur des transports, l'objectif inscrit dans le Grenelle 1 est de diminuer de 20 % les émissions de GES à l'horizon de 2020, afin de les ramener au niveau de 1990. La loi stipule également que « la politique de réduction des pollutions et nuisances fera, tous les cinq ans, l'objet d'une évaluation et d'un programme d'actions sur la base d'objectifs chiffrés ».

L'objectif de développement de modes de transport plus économies en émissions de gaz à effet de serre et moins polluants passe par un recours accru aux transports en commun et à des modes autres que la voiture, notamment des modes de transport doux (vélo, marche), pour aller au travail.

L'indicateur choisi ici est le rapport entre le nombre d'actifs se déplaçant pour aller travailler selon le mode de transport utilisé et le nombre total d'actifs occupés résidant dans une zone donnée. Cet indicateur des parts

modales des déplacements entre le domicile et le lieu de travail permet de suivre l'évolution des comportements de mobilité au fil du temps et de la mettre en relation avec les politiques publiques poursuivant cet objectif. L'indicateur a néanmoins ses limites. D'abord, il ne prend pas en compte les déplacements autres que ceux liés au travail, comme ceux liés aux loisirs ou aux achats par exemple. Ensuite, il ne tient pas compte de la longueur et de la durée de ces déplacements : ces paramètres, s'ils étaient disponibles, permettraient d'affiner l'analyse en affectant un impact environnemental à chaque type de transport par exemple. Enfin, il ne mesure pas non plus la combinaison des différents modes de transport utilisé (voiture et train avec utilisation d'un parking relais, covoiturage, etc.), dont la connaissance serait là aussi utile pour affiner l'analyse.

La prise en compte des modes de déplacements entre le lieu de domicile et le lieu de travail concerne trois des six finalités du développement durable : la lutte contre le changement climatique (finalité 1), la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources (finalité 2), ainsi que l'épanouissement de tous les êtres humains (finalité 4). Deux autres indicateurs sont liés aux déplacements entre le domicile et le lieu de travail : la part des « navetteurs », ces actifs en emploi qui travaillent dans une autre commune que celle où ils résident (fiche « 1.9 - Les déplacements entre le domicile et le lieu de travail ») et la part des actifs très éloignés de leur lieu de travail (fiche « 4.7 - Les actifs occupés résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail »).

Analyse

La voiture reste le mode de transport largement privilégié pour se rendre à son travail, en Midi-Pyrénées comme dans les autres régions de province. Son usage ne recule qu'en Haute-Garonne, où la présence de l'agglomération toulousaine induit d'autres comportements. Au sein de celle-ci, l'offre de transports en commun y est la plus diversifiée de la région. L'utilisation des transports en commun est plus répandue, et de loin, en Haute-Garonne et elle augmente.

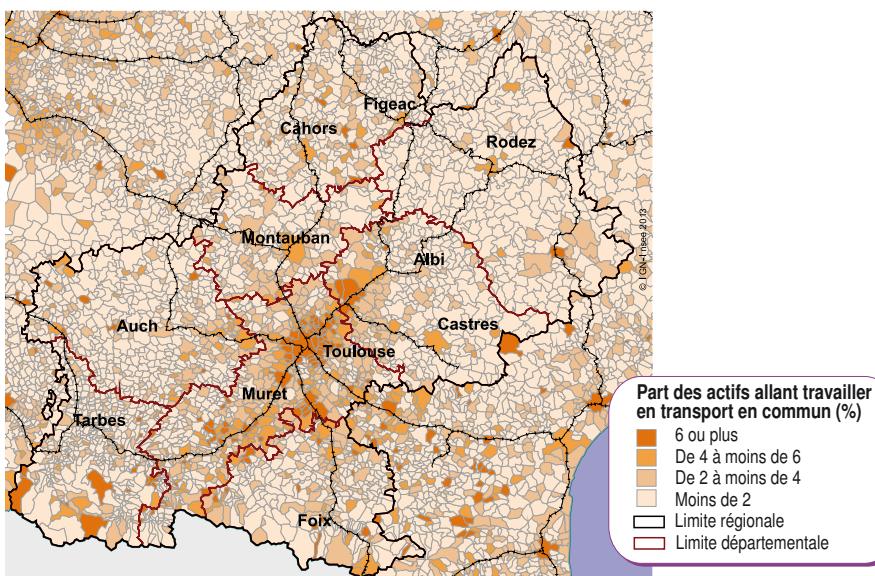
En 2009, 78 % des actifs occupés de Midi-Pyrénées utilisent leur voiture comme principal mode de transport pour aller travailler et 6 % d'entre eux utilisent les transports en commun, des chiffres très proches de ceux de l'ensemble de la province (respectivement 77 % et 7 %). Au sein de la région, deux départements se distinguent par une utilisation moindre de la voiture : l'Aveyron (76 %) et la Haute-Garonne (75 %). Ce dernier département, par son poids démographique, tire la moyenne régionale vers le bas. Cette proportion est supérieure à 80 % dans les autres départements.

Entre 1999 et 2009, la part des déplacements domicile-travail effectués en voiture ne baisse, et fortement, qu'en Haute-Garonne, tandis qu'elle augmente sensiblement dans les autres départements de la région.

Bien qu'en augmentation depuis 1999, l'utilisation des transports en commun ne représente encore que 6 % des déplacements domicile-travail en 2009 dans la région. La Haute-Garonne est le seul département, et de loin, où cette augmentation est forte. Le poids de ces déplacements effectués en transports en commun et cette augmentation sont liés au caractère très urbain du département et au poids de l'agglomération toulousaine. Les modes de transports alternatifs à la voiture dans l'agglomération et sa périphérie au cours des dernières années se sont en effet largement développés pour accompagner la forte croissance démographique : métro, vélo libre service, TER cadencés, bus à haut niveau de service (BHNS)... La Haute-Garonne représente ainsi près de 82 % des déplacements domicile-travail effectués en transports en commun dans la région. Dans les autres départements, la part des transports en commun augmente aussi mais reste assez faible.

En dehors de l'aire urbaine de Toulouse, les transports en commun sont peu utilisés

Part des actifs occupés allant travailler en transports en commun



Source : Insee, Recensement de la population 2009

Plus des trois quarts des actifs se rendent à leur travail en voiture en Midi-Pyrénées comme ailleurs

Actifs en emploi selon le mode de transport principal utilisé pour aller travailler en 2009

	Voiture	Transports en commun	Autres	Total
Ariège	46 320	1 390	9 930	57 640
Aveyron	86 480	1 750	25 120	113 350
Haute-Garonne	408 450	62 810	75 450	546 710
Gers	61 010	1 350	13 340	75 700
Lot	53 850	1 350	12 180	67 380
Hautes-Pyrénées	72 860	1 780	15 430	90 070
Tarn	117 880	3 940	22 360	144 180
Tarn-et-Garonne	77 180	2 530	15 010	94 720
Midi-Pyrénées	924 030	76 900	188 820	1 189 750
Province	15 890 550	1 494 550	3 306 680	20 691 780
France métropolitaine	18 155 870	3 769 410	4 152 000	26 077 280

Source : Insee, Recensement de la population 2009

Le dixième des navettes domicile-travail en transport en commun en Haute-Garonne

Évolution de la part modale entre 1999 et 2009 (%)

	Voiture		Transports en commun		Autres		Total	
	1999	2009	1999	2009	1999	2009	1999	2009
Ariège	78	80	1	2	20	17	100	100
Aveyron	71	76	1	2	28	22	100	100
Haute-Garonne	81	75	7	11	13	14	100	100
Gers	75	81	1	2	24	18	100	100
Lot	75	80	1	2	24	18	100	100
Hautes-Pyrénées	78	81	2	2	20	17	100	100
Tarn	79	82	2	3	19	16	100	100
Tarn-et-Garonne	77	81	1	3	21	16	100	100
Midi-Pyrénées	78	78	4	6	18	16	100	100

Sources : Insee, Recensements de la population 1999 et 2009

Pour en savoir plus

- « Déplacements quotidiens en Midi-Pyrénées - La voiture reste en pôle position » - Insee Midi-Pyrénées, 6 pages n°128, septembre 2010 sur <http://www.insee.fr/mp>
- « Développement durable : la révolution des nouveaux indicateurs » - Association des régions de France (ARF), janvier 2012 sur <http://www.arf.asso.fr>



FINALITÉ 2 : la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ➤

La biodiversité apporte des biens et des services innombrables et pour la plupart irremplaçables. Elle offre, qui plus est, un potentiel d'adaptation majeur. L'action de l'homme contribue à une perte rapide de variété du vivant à un rythme sans équivalent connu dans l'histoire de l'humanité. La segmentation de l'espace, l'artificialisation et l'appauvrissement des sols, les aménagements des cours d'eau et des berges, les pollutions par pesticides, l'altération des habitats, l'exploitation massive de certaines espèces ainsi que l'introduction d'espèces étrangères représentent autant de menaces. Il est ainsi urgent, si l'on souhaite léguer aux générations futures une planète vivable, de préserver notre diversité biologique, et de mettre en œuvre une gestion raisonnée des milieux et des ressources naturelles. Ceci demande des modifications de comportements, ainsi que des choix économiques et politiques forts.

Pertinence

La biodiversité est souvent définie à trois niveaux : la diversité génétique, la diversité entre espèces et celle des milieux. Elle est constituée des espèces dites remarquables mais aussi de la nature « ordinaire » qui compose notamment notre environnement de tous les jours. Avec un taux d'extinction des espèces entre 100 et 1 000 fois supérieur au rythme naturel selon les territoires et les espèces à l'échelle mondiale, nul ne remet en cause aujourd'hui le constat général de déclin de la biodiversité et surtout la nécessité de sa préservation. À l'instar de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) qui se donnait en 2004 l'objectif de stopper la perte de biodiversité à l'horizon 2010, les objectifs d'Aichi¹ adoptés en 2010 ont posé, à l'échelle mondiale, les bases des ambitions à se donner pour la période 2011-2020 pour répondre à ce défi du siècle.

À l'échelle européenne, le Conseil de l'Union européenne s'est fixé comme principal objectif d'enrayer la perte de biodiversité et la dégradation des services écosystémiques d'ici à 2020.

La France s'est en particulier dotée d'une nouvelle Stratégie nationale pour la période 2011-2020, qui s'articule autour de six orientations :

- conserver et restaurer la nature ;
- maintenir et accroître les écosystèmes et les services qu'ils rendent ;
- assurer la durabilité de l'agriculture, de l'exploitation forestières et des pêches ;
- combattre les espèces exotiques envahissantes ;
- répondre à la crise mondiale de la biodiversité ;
- contribuer à d'autres politiques environnementales et initiatives.

À l'échelle régionale, cette démarche est traduite notamment à travers l'élaboration en cours du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), document-cadre mis en place et suivi conjointement par l'État et la Région, pour la définition des trames vertes et bleues (TVB).

Ces nombreux axes illustrent la diversité et la complexité de cette thématique, ce qui est d'ailleurs l'essence même du vivant. Ceci rend sa mesure et son évaluation d'autant plus difficiles et surtout ne pouvant se limiter à un seul et simple indicateur.

Pour illustrer cette problématique, le choix s'est porté sur deux indicateurs pouvant être analysés de façon conjointe et complémentaire : la surface du territoire de Midi-Pyrénées concernée par des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique ou floristique (ZNIEFF) et celle concernée par des aires protégées (espaces soumis à une protection d'ordre réglementaire).

Les ZNIEFF sont des territoires naturels qui présentent un intérêt écologique, faunistique ou floristique particulier et qui ont fait l'objet d'un inventaire scientifique national. L'actualisation du premier inventaire a été initiée en 2002. Au-delà d'une simple mise à jour, une nouvelle méthodologie nationale permettant une justification scientifique plus rigoureuse des ZNIEFF et de leurs délimitations a été mise en œuvre.

Les dispositifs de protection des espaces naturels pris en compte ici, de voie réglementaire, interdisent ou limitent par décret, arrêté ou délibération de la Région ou de l'État, les activités humaines sur ces espaces : c'est le cas des parcs nationaux (cœurs de parcs), réserves naturelles nationales et régionales, réserves biologiques ou encore des aires protégées par un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB).

Analyse

Midi-Pyrénées abrite près de la moitié des espèces françaises. Révélatrice de cette diversité, la surface du territoire régional concernée par des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique ou floristique (ZNIEFF) est de 34 %. Un des objectifs de la Loi Grenelle 1 est de placer, via la Stratégie de création des aires protégées, au moins 2 % du territoire sous protection d'ici dix ans. En Midi-Pyrénées, la superficie de ces aires protégées n'est que de 1 %. Mais la « mise sous cloche » de territoires ne suffit pas : la perte de biodiversité continue. Pour y faire face, une mesure phare du Grenelle 2 est la reconstitution, via un outil d'aménagement du territoire appelé « Trame verte et bleue », d'un réseau naturel d'échanges cohérent à l'échelle du territoire national pour que les espèces puissent assurer leur survie. À l'échelle régionale, cette politique se traduit par le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) qui doit

¹. Les objectifs d'Aichi constituent un cadre d'actions pour le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 à l'échelle mondiale.

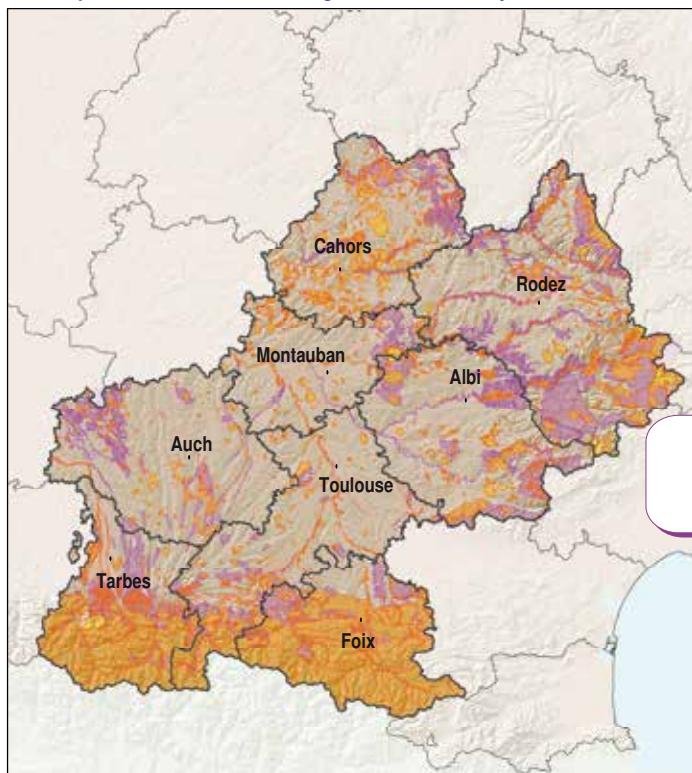
être pris en compte par tous les documents de planification en matière d'aménagement du territoire au niveau local (SCoT, PLU, etc.).

Située à un carrefour biogéographique entre les domaines atlantique, continental, alpin et méditerranéen, la région Midi-Pyrénées constitue un lien majeur entre la péninsule ibérique et le nord de l'Europe. Ce contexte très particulier lui confère un panel de milieux et d'espèces très variés. La région abrite en effet près de la moitié des espèces françaises, avec de surcroît un fort taux d'endémisme. La modernisation de l'inventaire des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique

ou floristique (ZNIEFF) initiée en 2002 au niveau national confirme ce constat : la surface du territoire concernée par ces ZNIEFF est passée de 26 % en 1982 à 34 % aujourd'hui. Toutefois cette augmentation traduit essentiellement une amélioration de la connaissance de la biodiversité depuis le premier inventaire. Ces zonages ne sont pas des dispositifs de protection, n'ayant pas de portée réglementaire ; ils constituent un inventaire des territoires à forte valeur patrimoniale et posent bien l'importance de ces secteurs en termes d'enjeux naturalistes.

Un tiers de la surface régionale à forts enjeux naturels patrimoniaux

Répartition des Znieff nouvelle génération en Midi-Pyrénées



© IGN - BD Carto/ASTER G-DEM

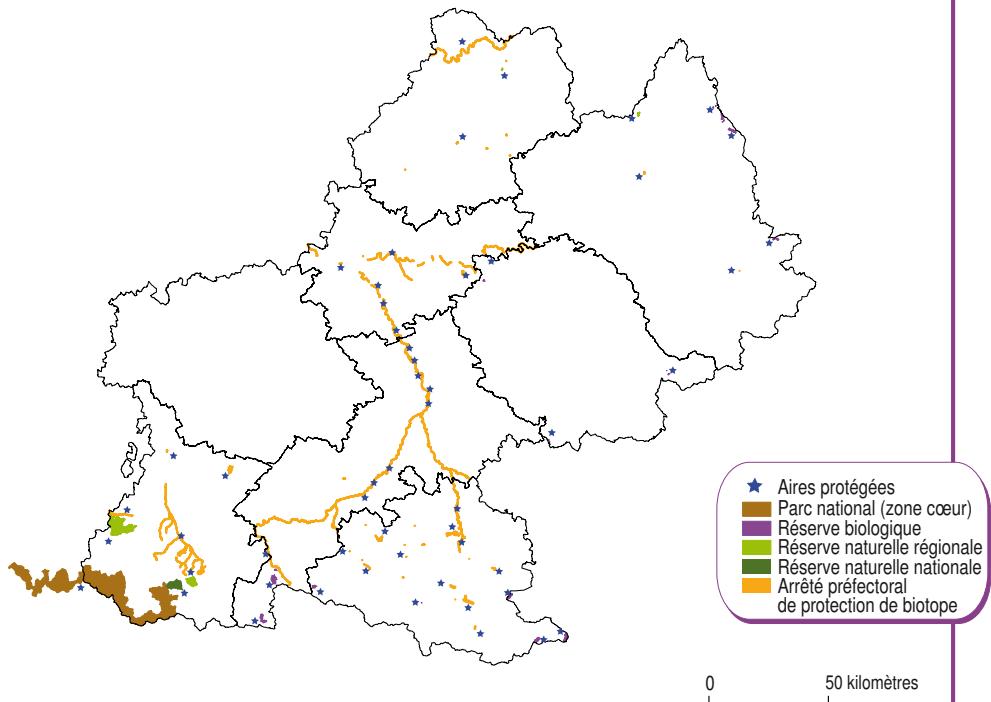
Réalisation : octobre 2010

Source : Dreal Midi-Pyrénées - 2013

2.1

Une couverture très lointaine des enjeux de terrain

Répartition des aires protégées sur la région Midi-Pyrénées en 2013



Sources : Dreal Midi-Pyrénées, Conservatoires d'espaces naturels - Juin 2013

Seulement 1% du territoire régional sous protection forte aujourd'hui

Nombre et superficie des aires protégées par voie réglementaire en 2013 en Midi-Pyrénées

Type de protection	Nombre de sites en MP	Surface (ha)
APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope)	50	6 474
RNR (Réserve Naturelle Régionale)	4	6 499
RNN (Réserve Naturelle Nationale)	1	2 325
Cœur de Parc National	1	30 750
Réserve Biologique (intégrée et dirigée)	15	2 587
Total des aires protégées	71	48 635

Sources : Dreal Midi-Pyrénées, Conservatoires d'espaces naturels (CEN) - juin 2013

La loi du 3 août 2009, dite Loi Grenelle 1, confirme l'impulsion d'une politique nationale ambitieuse de renforcement du réseau d'aires protégées, avec pour objectif de placer d'ici dix ans au moins 2 % du territoire terrestre métropolitain sous protection. Il s'agit de la Stratégie de création des aires protégées (SCAP). Avec une part de seulement 1,06 % en Midi-Pyrénées, l'objectif est loin d'être atteint. Et surtout la tâche est encore lourde pour garantir la représentativité de la richesse écologique de Midi-Pyrénées dans le réseau national d'aires protégées.

Pour autant, la pertinence de faire peser toute la préservation de la biodiversité au travers de ces outils de protection stricte pose question. En effet, après des décennies de « mise sous cloche » des milieux les plus remarquables de l'hexagone, le verdict est sans appel : la perte de biodiversité continue. Aujourd'hui, le nouvel enjeu est d'appréhender la biodiversité dans sa globalité et par conséquent de prendre en compte et préserver également la nature dite « ordinaire ».

C'est le défi que s'est donnée à relever la politique « Trame verte et bleue » (TVB), mesure phare du Grenelle 2 de juillet 2010 : cet outil d'aménagement du territoire a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la reconstitution d'un réseau naturel d'échanges, cohérent à l'échelle du territoire national, pour que les espèces puissent communiquer, circuler et par conséquent assurer leur survie.

À l'échelle régionale, cette démarche est en cours de traduction au travers du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de Midi-Pyrénées, qui doit être pris en compte par tous les documents de planification en matière d'aménagement du territoire au niveau local tels que les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) et les Plans locaux d'urbanisme (PLU). Ceci constitue un élément tout à fait nouveau dans la démarche de préservation de la biodiversité, puisque cette dernière prend alors toute sa dimension en tant qu'opportunité de développement pour les territoires et entre « par la grande porte » dans l'aménagement du territoire en s'inscrivant dans le Code de l'urbanisme.

Au regard de ces volontés politiques en marche, qu'elles soient sectorielles comme la Stratégie de création d'aires protégées (SCAP) ou transversales comme la Trame verte et bleue (TVB), des résultats plus probants peuvent être attendus quant à l'arrêt du déclin de la biodiversité. Mais l'efficacité de ces démarches demande un préalable indispensable qui repose dans la capacité à mettre en place un dispositif d'observation pour évaluer l'évolution de cette thématique dans sa globalité et dans toute sa complexité. Faciliter l'accès aux données existantes sur la biodiversité et construire des outils de connaissance intégrant la continuité écologique constituent ainsi une autre priorité. Cela conditionne le suivi mais aussi les efforts à mettre en œuvre en matière de protection de la biodiversité.

Pour en savoir plus

- Objectifs d'Aichi et le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 à l'échelle mondiale sur <http://www.biodiversite2012.org>
- Stratégie nationale pour la Biodiversité (SNB) 2011-2020 sur <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>
- Stratégie européenne pour la biodiversité sur <http://ec.europa.eu/>
- Centre de ressource TVB sur www.trameverteetbleue.fr
- Stratégie nationale de création des aires protégées (SCAP) sur <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/>
- L'inventaire des ZNIEFF en Midi-Pyrénées sur <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/>
- Étude de faisabilité d'un observatoire régional de la biodiversité en Midi-Pyrénées sur <http://projet.observatoire-biodiversite-mp.fr/>

Pertinence

L'eau est une ressource naturelle soumise à des pressions importantes, par l'intensification des besoins notamment en été et par les pollutions qui menacent sa qualité. Le climat atlantique dont bénéficie Midi-Pyrénées et la présence des Pyrénées et des contreforts du Massif central offrent à la région des ressources importantes en eau. Cependant, des pénuries surviennent localement en période d'étiage, au moment où les cours d'eau atteignent leur niveau le plus bas et où la demande agricole est la plus importante.

L'indicateur retenu pour appréhender la pression quantitative sur la ressource est l'évolution du volume annuel d'eau prélevé, soit le volume pompé dans les eaux de surface et les eaux souterraines, y compris à usage hydroélectrique. Il s'agit d'une donnée de volume déclarée par les usagers comme par exemple les collectivités pour la production d'eau potable, les agriculteurs pour l'irrigation ou les entreprises pour les usages industriels. Elle se distingue du volume effectivement consommé, c'est-à-dire déduction faite des restitutions importantes au milieu naturel effectuées par certaines industries, en particulier l'industrie hydroélectrique, et par les réseaux d'eau potable notamment. L'estimation de la part consommée restant délicate, le choix de l'indicateur s'est porté sur les prélevements bruts, mesurés par des compteurs et facilement mobilisables auprès de l'Agence de l'Eau qui les recueille pour calculer l'assiette des redevances qui lui seront dues.

Depuis 2003, grâce à une vaste campagne d'équipement en compteurs, notamment des exploitations agricoles, plus de 90 % des prélevements sont mesurés. En 2000, la moitié des prélevements pour l'irrigation était encore calculée sur la base du forfait-redevance payé par l'irriguant, ce qui explique en partie le fort pic de croissance sur les prélevements à usage d'irrigation en 2003 (outre la canicule cette année-là) et en 2004 par rapport aux années précédentes.

Les données utilisées se rapportent aux prélevements annuels qui retracent de manière plus complète le niveau des volumes prélevés par les différentes activités. En effet, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 n'impose plus de calculer les prélevements à l'étiage (c'est-à-dire en période de basses eaux), pour le calcul des redevances. Ainsi l'information spécifique sur les prélevements lors des périodes souvent les plus sèches, au cours desquelles sont pris les arrêtés de restriction et où l'usage irrigation a vraiment lieu, n'est pas mobilisée dans cette fiche.

Les ressources en eau et les activités utilisatrices sont réparties inégalement suivant les secteurs, pouvant conduire à des déséquilibres locaux, occasionnels ou chroniques, obérant la satisfaction des besoins futurs et le respect du bon état des milieux aquatiques et des eaux souterraines. L'information est pertinente à l'échelle du territoire régional : bien que les données soient disponibles pour chaque compteur ou chaque point de prélevement, il n'est pas rigoureux de cumuler les données à une échelle territoriale infrarégionale. En effet, une commune peut par exemple consommer de l'eau prélevée hors de ses limites administratives et inversement ce qui est prélevé sur cette commune peut être utilisé dans la commune voisine.

Les prélevements sont déclinés selon trois usages : alimentation en eau potable des habitations, des activités économiques et des services publics et collectifs raccordés au réseau, irrigation des terres agricoles, usage industriel (prélevement direct, hors réseau public d'adduction d'eau potable). La région Midi-Pyrénées se caractérise par des prélevements largement majoritaires (89 % en 2011) dans les eaux superficielles (retenues et rivières) au regard des eaux souterraines.

Analyse

Selon les années, l'équilibre quantitatif de la ressource en eau peut s'avérer précaire en période d'étiage dans certains territoires de la région. Le volume des prélevements en eau diminue tendanciellement depuis le début des années 2000 en Midi-Pyrénées, en raison notamment d'une réduction des prélevements industriels, d'une relative stabilité des volumes consacrés à l'irrigation des cultures et aux prélevements d'eau potable, et ce malgré l'augmentation continue de la population.

En 2011, le volume des prélevements en eau s'élève à 869 millions de mètres cubes en Midi-Pyrénées. Ce volume connaît une baisse tendancielle depuis dix ans (- 25 % par rapport à 2000). L'irrigation, particulièrement celle du maïs mais aussi des vergers, fait de l'agriculture le premier utilisateur d'eau dans la région : elle représente en moyenne sur les années 2009, 2010 et 2011 38 % du volume total des prélevements, contre 9 % en moyenne en France métropolitaine.

Sur l'ensemble métropolitain, la production d'électricité est largement majoritaire et représente 64 % des pré-

lèvements, soit une part trois fois supérieure à celle de Midi-Pyrénées.

Les prélevements pour l'irrigation ont connu un pic en 2003 en Midi-Pyrénées, année de sécheresse et de canicule : + 45 % par rapport à la moyenne décennale,

écrétée des valeurs des deux années extrêmes 2003 et 2009. L'écart est conséquent et significatif, même si les données d'avant 2003 sur les prélevements agricoles sont relativement fragiles.

Importance de l'irrigation liée à l'agriculture en Midi-Pyrénées

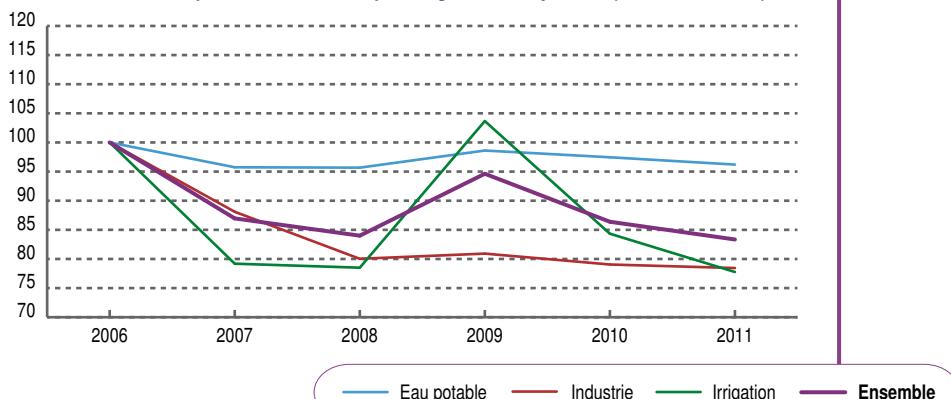
Prélevements en eau par usage en 2010 (en millions de m³)

Prélevements pour :	Midi-Pyrénées (en Mm ³)	France (en Mm ³)	Midi-Pyrénées (en %)	France (en %)
Eau potable	295,1	5 490	32,8	19,4
Industrie (hors production d'électricité)	60,0	3 033	6,7	10,7
Production d'électricité	214,3	17 154	23,8	60,5
Irrigation	331,1	2 662	36,8	9,4
Total	900,5	28 339	100,0	100,0

Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

Une tendance à la baisse des prélevements en eau

Évolution des prélevements en eau par usage en Midi-Pyrénées (base 100 en 2006)

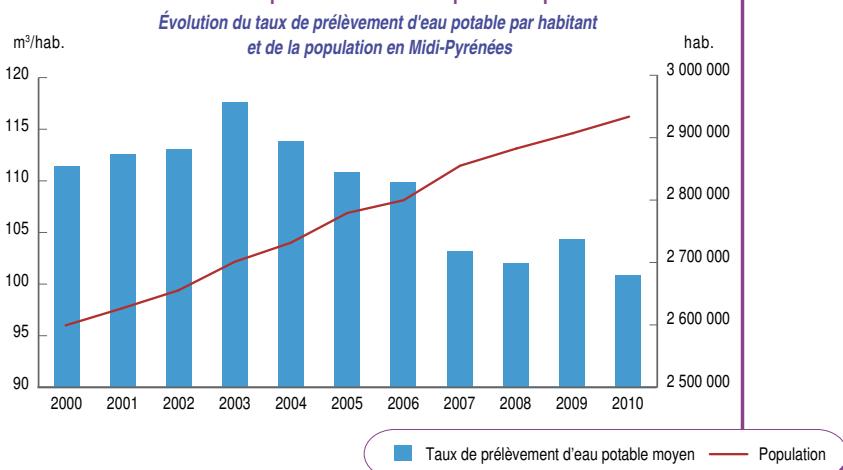


Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

La baisse globale des volumes prélevés par l'industrie depuis le début des années 2000 peut s'expliquer par l'arrêt de l'usine de la Grande Paroisse (AZF) après son explosion en 2001 : elle prélevait de l'ordre de 120 millions de m³ par an. En 2008, cette baisse s'est encore

accentuée et ce au niveau de tous les secteurs d'activité. L'année 2009 a été particulièrement sèche : les prélevements sont supérieurs de 13 % à la moyenne décennale, écrétée des deux valeurs extrêmes.

Stabilisation des prélèvements en eau potable depuis 2007

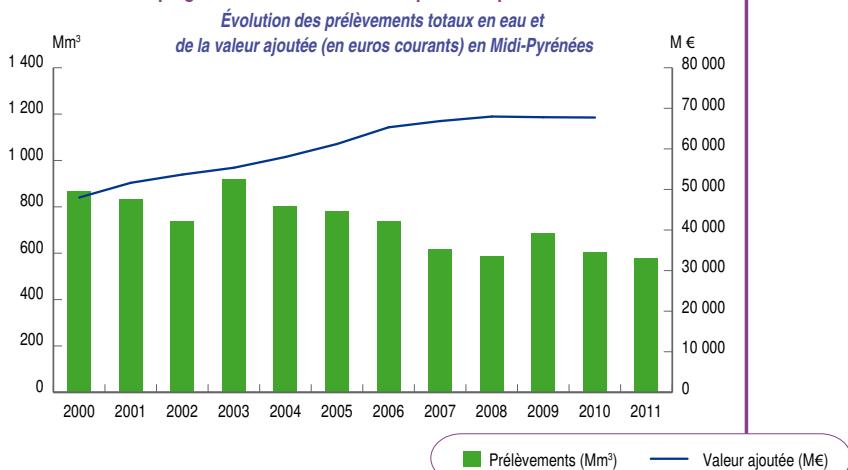


Sources : Agence de l'Eau Adour Garonne INSEE

En Midi-Pyrénées comme ailleurs en France, le volume des prélèvements pour la production d'eau potable se stabilise depuis 2007 malgré l'augmentation continue de la population. En effet, le taux de prélèvement a augmenté jusqu'à l'année 2003 qui correspond à un pic pour tous les usages du réseau d'eau potable dû à la sécheresse et à la canicule estivales. Il diminue ensuite rapidement jusqu'en 2007-2008 et connaît à nouveau un pic lié à la canicule en 2009 puis retrouve un niveau plus bas en 2010.

Cette évolution tendancielle à la baisse depuis 2003 se retrouve également au niveau national. Elle traduit vraisemblablement des changements de comportements des consommateurs plus économies ainsi que des efforts des services publics et privés pour détecter les fuites et réduire les pertes sur les réseaux d'adduction et de distribution d'eau.

Un découplage entre l'activité économique et les prélèvements en eau

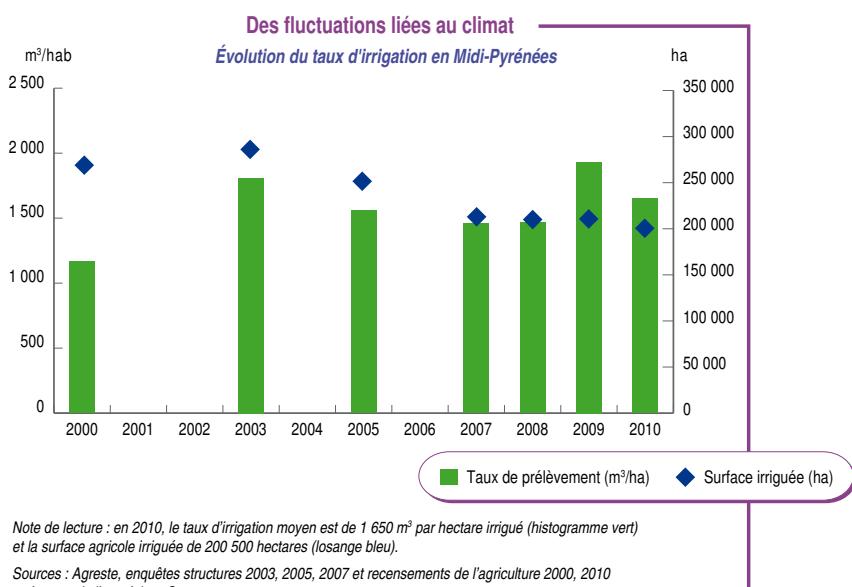


Sources : Agence de l'Eau Adour Garonne, Insee

En Midi-Pyrénées la valeur ajoutée totale augmente régulièrement depuis le début des années 2000, à l'exception de 2009 en raison de la crise économique et financière internationale et nationale démarlée en 2008. En parallèle, les volumes des prélevements totaux en eau (activités économiques et logements d'habitation) montrent une tendance à la baisse dans un contexte de croissance de la population. Ce découplage au niveau global traduit en partie le fait que la majeure partie de la richesse créée par la production régionale n'est pas associée aux prélevements d'eau : les trois quarts de

la valeur ajoutée régionale proviennent du secteur tertiaire en 2010. De plus, les entreprises ont réalisé ces dernières années des investissements permettant une meilleure gestion de l'eau et notamment son recyclage dans le processus industriel, en particulier dans le domaine agro-alimentaire.

Néanmoins, en agriculture, l'irrigation permet bien de garantir de hauts rendements pour des cultures à forte valeur ajoutée : maïs grain, fruits, semences et légumes. De ce fait, le niveau de la production agricole reste dépendant de l'eau en Midi-Pyrénées comme ailleurs.



En Midi-Pyrénées, le taux d'irrigation moyen est de 1 650 m³ par hectare irrigué en 2010. Le taux d'irrigation annuel dépend du climat de l'année, et plus particulièrement des précipitations qui interviennent pendant les périodes de fort besoin des cultures irriguées. Ces dernières correspondent aussi à la période d'étiage, de juin à octobre. Au cours des dix dernières années, les fluctuations du taux d'irrigation sont principalement liées à la pluviométrie estivale. Les besoins du maïs,

qui représente les deux tiers des surfaces irriguées de la région, sont principalement concentrés en juillet et août. Les étés bien arrosés permettent de réduire le taux d'irrigation en dessous de 1 500 m³ par hectare. Au cours des étés les plus secs, ce taux peut dépasser les 1 800 m³ par hectare. Toutefois, le développement de l'irrigation localisée, notamment dans les vergers, permet de réduire de moitié le taux d'irrigation pour les cultures fruitières.

Pour en savoir plus

- Le système d'information sur l'eau du bassin Adour-Garonne sur <http://adour-garonne.eaufrance.fr>
- « Rapport irrigation - Campagne 2009 » - Agence de l'Eau Adour-Garonne, février 2011.

Pertinence

Le patrimoine naturel que constitue la ressource en eau est soumis à de fortes pressions en termes de qualité. Les principales pollutions susceptibles de l'altérer ont trois origines : urbaines (rejets d'eaux usées et apports par les eaux pluviales), industrielles (rejets industriels) et agricoles (engrais, produits phytosanitaires). La pollution de l'eau peut engendrer des problèmes sanitaires mais aussi des nuisances écologiques graves. C'est pourquoi la protection à long terme de cette ressource est au cœur des enjeux du développement durable et figure à ce titre parmi les priorités européennes.

La Directive cadre sur l'eau (DCE) adoptée en 2000 par l'Europe a pour objectif la préservation et la restauration des milieux aquatiques, y compris les eaux littorales, et des nappes souterraines. Elle instaure une obligation de résultat, à savoir le bon état des eaux de surface (lacs et rivières) d'une part et le bon état des eaux souterraines d'autre part en 2015, ou par dérogation pour certaines masses d'eau en 2021 ou 2027. Ainsi, 100 % des masses d'eau devront avoir atteint le bon état d'ici 2027. La loi Grenelle 1 de 2009 vise quant à elle l'atteinte du bon état écologique pour les deux tiers des masses d'eau à l'horizon 2015.

Conformément à la Directive cadre sur l'eau, l'état des eaux est mesuré ici à l'échelle des masses d'eau, c'est-à-dire des portions de cours d'eau, canaux, nappes d'eau souterraine, plans d'eau ou zones côtières homogènes de suivi. Deux états sont attribués aux masses d'eau superficielles : un état écologique et un état chimique. Deux états sont également attribués aux masses d'eau souterraine : un état quantitatif et un état chimique (ou qualitatif). Une masse d'eau est considérée

en « bon état » si ses deux états sont au moins bons tous les deux.

La caractérisation de l'état des masses d'eau est réalisée dans toutes ses composantes tous les six ans, à l'échelle de grands bassins versants, dans le cadre des états des lieux des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Les cartes d'état des lieux des masses d'eau en Midi-Pyrénées sont faites à partir de données 2006, 2007 et 2008 élaborées pour le SDAGE 2010-2015. Elles correspondent à des références de base qui permettront d'évaluer si les objectifs du bon état des eaux imposés par la DCE ont été atteints.

Par ailleurs, des indicateurs partiels de suivi de la qualité des eaux superficielles sont actualisés tous les ans, avec les mêmes méthodes d'évaluation que celles appliquées aux masses d'eau. Ils permettent de suivre leur état écologique à l'échelle des stations de mesure des réseaux de contrôle de surveillance (RCS) et de contrôle opérationnel (RCO). Le RCS a été mis en œuvre en 2007, afin de suivre l'application de la Directive cadre sur l'eau. Il s'agit d'un réseau, patrimonial, pérenne dont l'objectif est de mesurer les états des masses d'eau superficielles et leur évolution. Le RCO a quant à lui été mis en place en 2009 pour suivre les paramètres de qualité des masses d'eau superficielles risquant de ne pas atteindre le bon état en 2015.

Dans le cadre de la révision du SDAGE, un nouvel état des lieux complet sera réalisé en 2014. De ce fait, la fiche actuelle sera révisée pour intégrer, outre les données annuelles, les nouvelles données de cadrage structurel de l'agence de l'eau Adour-Garonne. Elles pourront donner lieu à des analyses comparées.

Analyse

En 2006/2007, 45 % des masses d'eau superficielles (lacs et rivières) étaient au moins en bon état écologique. Elles se situent dans les zones de montagnes et de piémont des Pyrénées et du massif central. La grande majorité des masses d'eau de plaine, zones les plus peuplées et les plus cultivées, étaient elles dans un état moyen. Depuis, le nombre de stations de mesure a augmenté de plus de moitié en cinq ans. La proportion de sites où l'état écologique est « bon » à « très bon » n'a pas évolué significativement entre 2007 et 2012.

En Midi-Pyrénées, 45 % des masses d'eau superficielles (lacs et rivières) étaient au moins en bon état écologique en 2006/2007. Elles sont localisées dans les zones de montagnes et de piémont des Pyrénées et du massif central. Dans les Pyrénées, le Touyre et l'Ariège Amont ainsi que la Neste d'Aure à sa source et le Gave d'Azun faisaient exception en 2007, date de la dernière évaluation complète des masses d'eau : elles étaient en mauvais état à cause de mauvaise qualité physico-chimique et hydromorphologique. La grande majorité des masses d'eau de plaine, zones les plus peuplées et les plus cultivées, présentent un état moyen. C'est au niveau de l'aval des rivières de Gascogne, de la Garonne

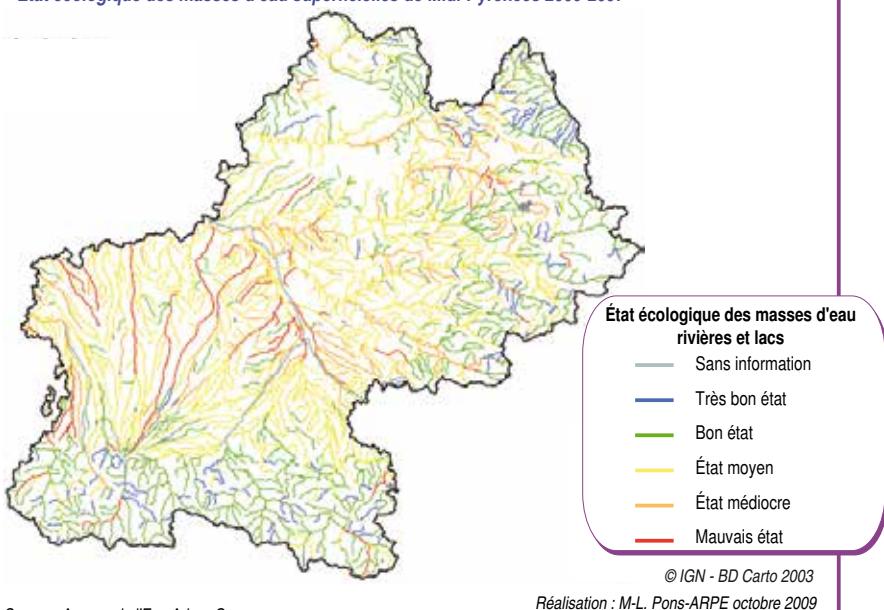
médiane et de ses affluents (Tarn, Lot) que se trouvent les masses d'eau en moins bon état.

L'évaluation de l'état chimique a porté quant à elle sur la totalité des 764 masses d'eau « rivières », dont la quasi-totalité (93 %) étaient en bon état chimique. Il a aussi été mesuré sur 12 des 53 masses d'eau « lacs » en Midi-Pyrénées mais seulement 5 d'entre eux ont pu être qualifiés, tous en bon état. Ces résultats sont néanmoins à nuancer au regard d'une relative fragilité des mesures effectuées pour la totalité des masses d'eau superficielles. L'objectif d'atteindre 100 % des masses d'eaux superficielles en bon état en 2027 repose donc essentiellement dans la région sur l'amélioration de leur état écologique. L'état chimique ou qualitatif des masses d'eaux souterraines en Midi-Pyrénées apparaît beaucoup moins satisfaisant en 2008. Sur la totalité des masses d'eau souterraines (49), 41 % sont en mauvais état : la moitié le sont à cause des nitrates, l'autre moitié à cause des pesticides, en lien avec l'activité agricole sur les territoires concernés et au-delà.

S'agissant de l'état quantitatif des masses d'eaux souterraines, le résultat est bien meilleur : près des trois-quarts (36) sont en bon état, tandis que 7 sont en mauvais état et 6 présentent un doute, c'est-à-dire nécessitent la mise en œuvre de mesures complémentaires dans le cadre du Réseau de contrôle opérationnel.

Un état écologique à reconquérir dans les zones de plaine

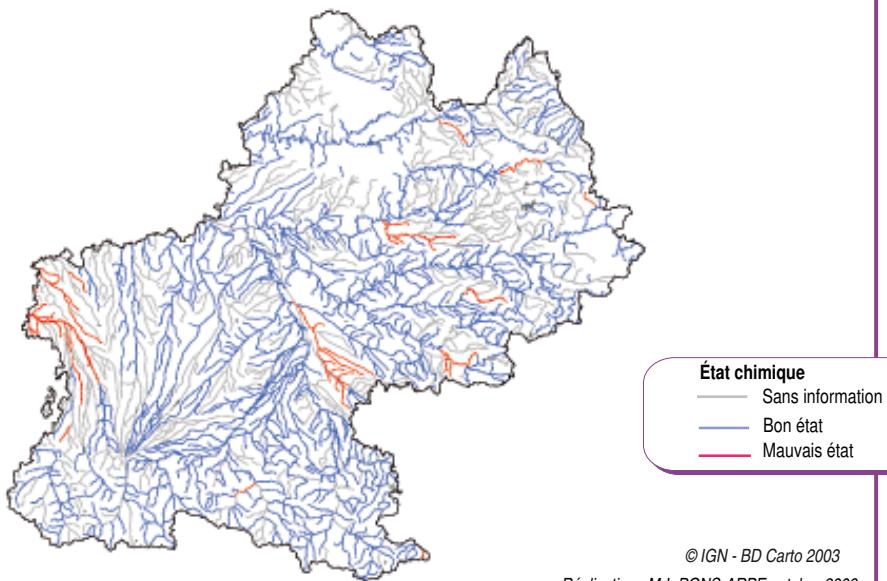
Etat écologique des masses d'eau superficielles de Midi-Pyrénées 2006-2007



Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

Un état chimique globalement bon, respectant les normes de qualité

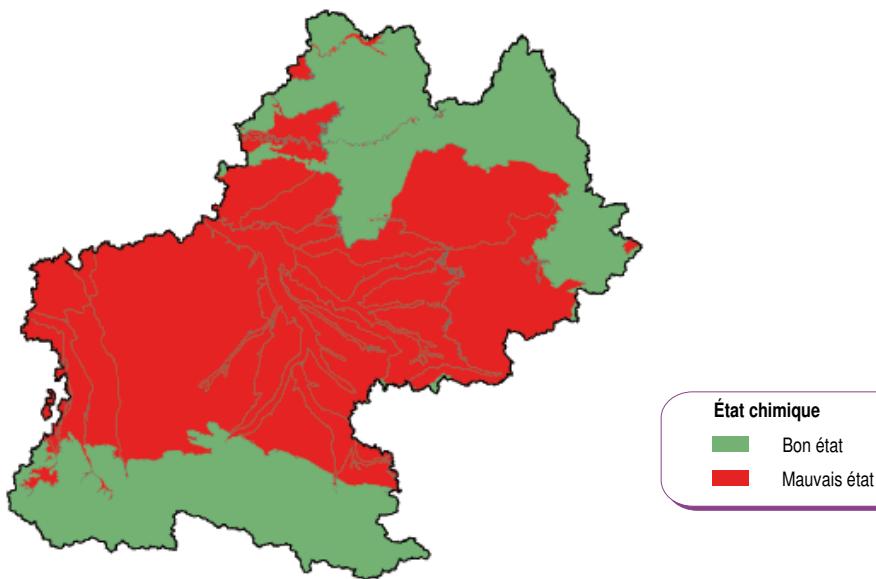
État chimique des masses d'eau superficielles de Midi-Pyrénées en 2007



Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

Les eaux souterraines sollicitées sur les zones d'activité et d'habitat en mauvais état chimique

État chimique des masses d'eau souterraines libres de Midi-Pyrénées en 2008



Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

Le réseau de contrôle et de surveillance (RCS, patrimonial et pérenne) et le réseau de contrôle opérationnel (RCO, pour le suivi des sites à problèmes) permet de suivre l'évaluation de la qualité des masses d'eau superficielles depuis six ans. Depuis leurs mises en place en 2007 et 2009 respectivement, le nombre de stations de mesure a nettement augmenté, permettant d'affiner l'évaluation de la qualité physico-chimique des eaux dans le bassin Adour-Garonne et à fortiori en Midi-Pyrénées : le nombre de stations dont l'état physico-chimique est évalué a augmenté de plus de moitié en cinq ans, passant de 427 à 657 entre 2007 et 2012.

Les trois dernières années sont marquées par l'augmentation du nombre de stations qualifiées en très bon état même si la part de stations « au moins en bon état » n'a pas progressé significativement.

Seuls les paramètres physico-chimiques, qui entrent dans le calcul de l'état écologique, sont suivis depuis de nombreuses années. Ils permettent de retracer des chroniques plus longues qui donnent une indication de l'évolution de la qualité des eaux superficielles vis-à-vis de la physico-chimie. L'amélioration notable de la qualité physico-chimique de l'eau en Midi-Pyrénées, mesurée en termes de proportion de stations « au moins en

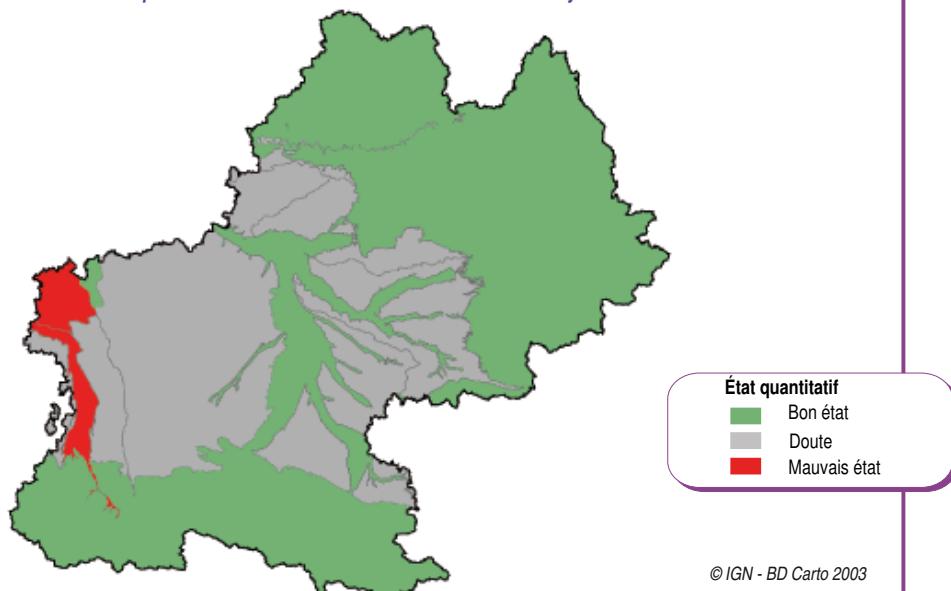
bon état », est cependant à nuancer : le réseau de stations de mesure est variable et le nombre de stations en constante augmentation, permettant une amélioration de la représentativité. Ces stations composent aujourd'hui un réseau de contrôle de surveillance, pérenne, et un réseau de contrôle opérationnel, sur des zones à suivre. Il y a quelques années, les stations pouvaient se concentrer davantage voire essentiellement sur des zones « à problème ».

Le calcul de l'état biologique n'étant réalisé que depuis quelques années, il n'est possible de calculer l'état écologique aux stations que depuis 2007.

La proportion de sites où l'état écologique est « bon » à « très bon » n'évolue pas significativement entre 2007 et 2012. En 2012, il est de 45 %. Or, l'état écologique est calculé en fonction de paramètres physico-chimiques mais aussi, avec une importance accrue, en fonction de paramètres hydrobiologiques et hydromorphologiques qui sont limitants pour atteindre le bon état. Les stations qui n'ont pas des caractéristiques hydromorphologiques satisfaisantes pour le milieu ne sont pas classées en très bon état. La reconquête de la continuité écologique des cours d'eau et l'amélioration de leur hydromorphologie constituent des enjeux prioritaires : ceux-ci se

Des difficultés pour qualifier l'état quantitatif de toutes masses d'eau souterraines

État quantitatif des masses d'eau souterraines de Midi-Pyrénées en 2007



Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

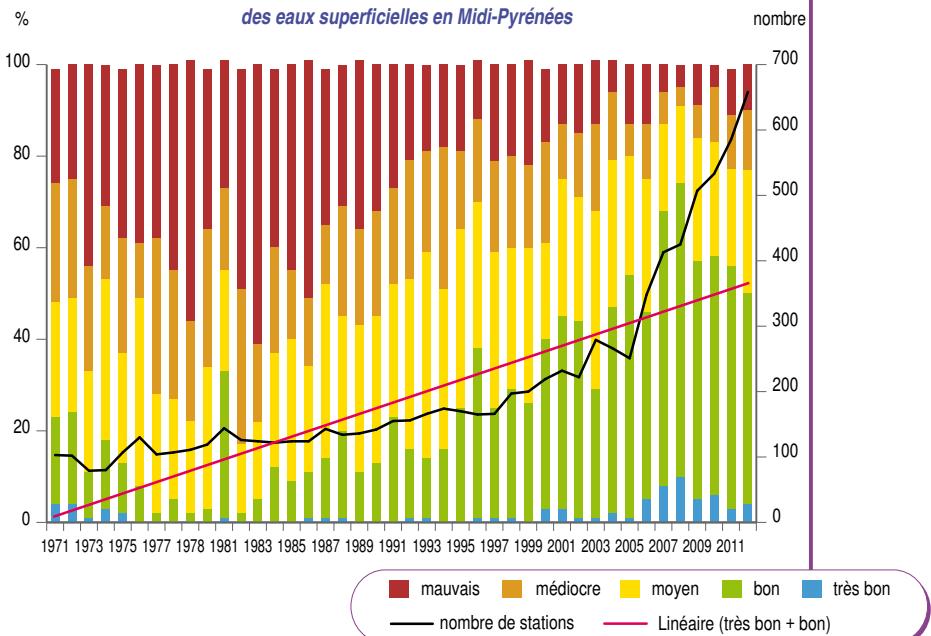
2.3

traduisent par la mise en œuvre des politiques de classement des cours d'eau, les tracés des trames vertes et bleues, l'amélioration de la connaissance et la construction de nouveaux dispositifs techniques et financiers

pour l'effacement des obstacles à l'écoulement. Bien que concrètement lancés, tous ces chantiers ne se traduisent pas encore dans les données d'état écologique des cours d'eau en Midi-Pyrénées.

Un réseau de mesure dense avec peu de points de qualité physico-chimique médiocre ou mauvaise en 2012

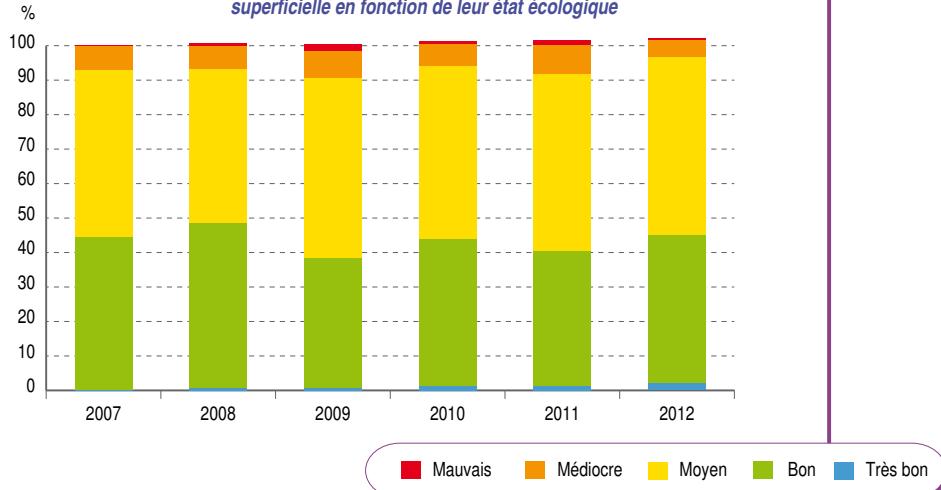
Evolution de la part des stations par catégorie d'état physico-chimique des eaux superficielles en Midi-Pyrénées



Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

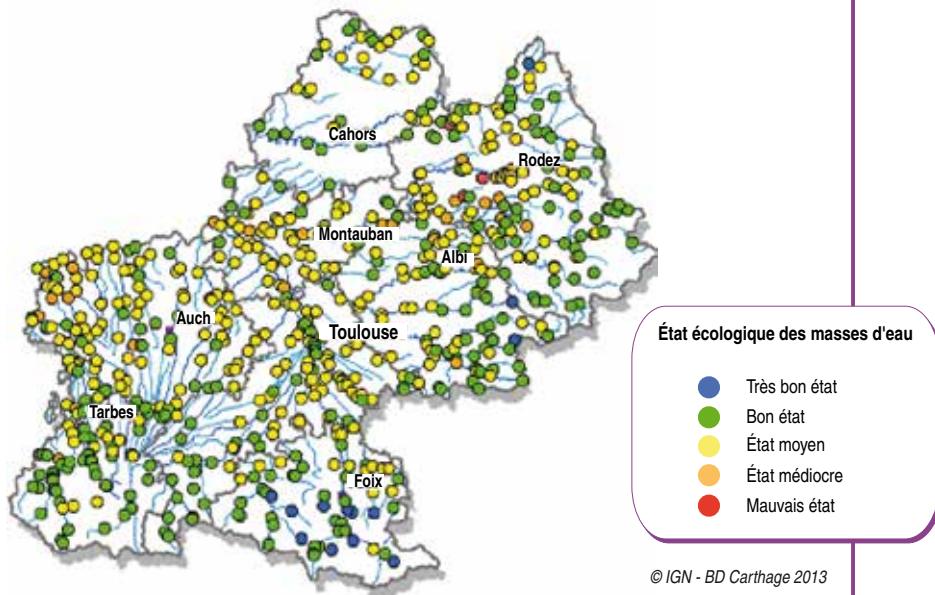
Un réseau de mesure dense avec peu de points de qualité écologique médiocre ou mauvaise en 2012

Évolution de la répartition des stations de mesure en eau superficielle en fonction de leur état écologique



Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

45 % des masses d'eau en bon état écologique
État écologique des masses d'eau superficielles de Midi-Pyrénées en 2012



Source : Agence de l'eau Adour-Garonne

Pour en savoir plus

- Tableau de bord du SDAGE
- Observatoire régional Eau et Territoires de l'ARPE Midi-Pyrénées

Pertinence

Midi-Pyrénées est la plus vaste des régions françaises : elle couvre 8,3 % du territoire national. Avec 2,3 millions d'hectares de surface agricole utilisée (SAU), l'agriculture façonne la moitié de l'espace régional. En 2011, Midi-Pyrénées maintient sa 5^e position par sa production agricole avec une valeur de 4,3 milliards d'euros, soit 5 % du PIB de la région. La situation de l'agriculture est particulière. D'un côté, c'est un secteur essentiel à l'économie régionale, classé devant l'aéronautique et l'aérospatial par le nombre d'emplois directs et induits. De l'autre, ses agriculteurs ont un des niveaux de revenu les plus bas de France et sont très dépendants des soutiens publics. Par son nombre d'exploitations, 47 600 en 2010, Midi-Pyrénées reste la première région agricole, mais avec une proportion plus importante de petites exploitations que le reste du territoire métropolitain. L'activité agricole est essentielle à la satisfaction des besoins vitaux de la population et à la vie du territoire. Son influence sur l'environnement se traduit en services rendus mais aussi en pressions. Les services environnementaux rendus par l'agriculture sont nombreux : contribution à l'entretien des paysages et à la préservation d'une certaine biodiversité, rôle régulateur dans la prévention et la limitation des conséquences des risques naturels, réduction de la pression sur l'environnement exercée par d'autres activités en recyclant des produits issus des déchets urbains (composts d'ordures ménagères, épandages de boues de stations d'épuration), fourniture de biomasse, biomatériaux et biocarburants... Les impacts environnementaux engendrés par l'agriculture sont aujourd'hui mieux connus : pression sur la ressource en eau et sur sa qualité, sur l'air à travers notamment les émissions de gaz à effet de serre, sur les sols et leur fertilité et, dans certains cas, sur la biodiversité.

Il ne s'agit pas ici de faire un bilan écologique du secteur agricole mais d'évaluer son caractère éco-efficace en comparant l'évolution de l'utilisation des intrants qui pèsent sur l'environnement (azote, produits de protection des cultures dits « phytosanitaires » et énergie) et l'évolution de la production agricole, afin de tenter de repérer si un découplage s'opère entre l'intensité de l'activité agricole et le niveau de recours aux intrants (carburants, phytosanitaires, engrains de synthèse).

Analyse

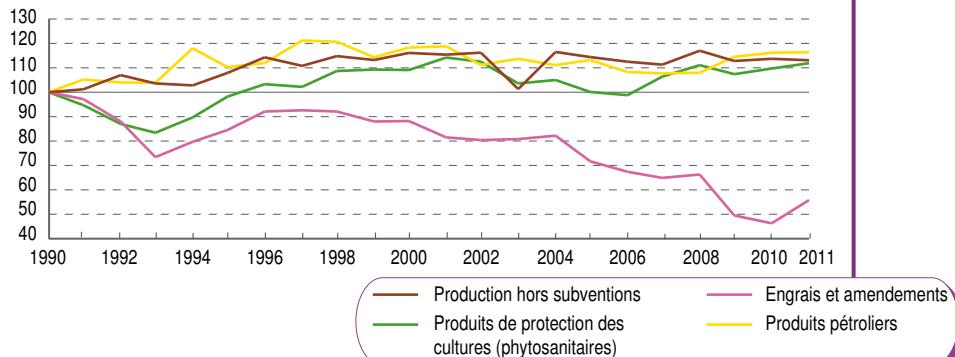
Depuis le début des années 90, le volume de la production agricole régionale a peu augmenté. Néanmoins, durant cette décennie, la consommation de carburants et de phytosanitaires a progressé en Midi-Pyrénées. Depuis le début des années 2000, en revanche, l'utilisation des engrais est en constante diminution et la consommation de carburant s'est stabilisée. L'évolution est plus contrastée pour les produits phytosanitaires mais, après un recours accru, la tendance serait à la baisse.

Depuis le début des années 90 et la réforme de la Politique agricole commune (PAC) qui visait à orienter la production agricole vers le marché en découpant les subventions de la production, le niveau du volume de la production agricole régionale augmente peu. Néanmoins, la consommation de carburants et de phytosanitaires a progressé dans les années 90, notamment sous l'effet d'une augmentation de la puissance des machines agricoles et de la mise en œuvre de pratiques plus gourmandes en produits phytosanitaires, liées d'une part à la spécialisation des exploitations et d'autre part à la volonté de sécuriser les rendements et donc les revenus.

Depuis le début des années 2000, la nature des intrants évolue de manière contrastée : diminution continue de l'utilisation des engrais et stabilisation de la consommation en carburant. Après un recours accru aux produits phytosanitaires dû à l'augmentation des surfaces cultivées en céréales (disparition des jachères en 2008), la tendance est à la baisse. En 2008 a été lancé le plan national Ecophyto (inséré depuis 2012 dans un programme plus vaste intitulé « Agricultures : produisons autrement ») qui vise à réduire l'usage des produits phytosanitaires. Le volume de produits phytosanitaires acheté affiche en 2011 un niveau similaire à celui de 2008. Cependant, un changement de comportement doit s'analyser sur du long terme afin de réduire les effets annuels liés à un contexte climatique plus ou moins propice à la réduction de leur utilisation. L'augmentation du niveau de volume des engrais et amendements en 2011, après plusieurs années de baisse, trouve son explication dans une meilleure capacité financière des producteurs de céréales à investir dans des engrais suite aux bons revenus de 2010.

Une diminution continue de l'utilisation des engrains

Évolution en volume de la production agricole et des principales consommations intermédiaires en Midi-Pyrénées de la branche agriculture



Sources : Agreste, comptes de l'agriculture - DRAAF Midi-Pyrénées

Phytosanitaires et engrais en agriculture

Amendement : produit apporté au sol pour en améliorer les qualités physiques et en corriger l'acidité.

Fertilisation azotée et phosphorée : elle vise à augmenter le rendement dans les cultures végétales. Des excédents éventuels d'azote et de phosphore peuvent présenter des risques vis-à-vis de la qualité des eaux.

Produits phytosanitaires : ils sont utilisés en agriculture pour protéger les plantes cultivées contre les organismes nuisibles et les accidents physiologiques. Ils forment, avec les biocides, l'ensemble des substances dites pesticides. Insecticides, herbicides, fongicides et régulateurs de croissance sont utilisés à 90 % par l'agriculture, le reste servant à l'entretien des espaces verts, des jardins privatifs, des routes et voies ferrées.

Les pratiques favorables à la conservation des sols agricoles

Pertinence

L'agriculture, qui exploite les ressources naturelles renouvelables (sols, eau, ...), doit tenir compte des limites de leur renouvellement pour garantir un développement durable. Les pratiques agricoles sont confrontées aux principes du développement durable à travers la consommation des ressources mais aussi l'éco-efficacité de la production et la viabilité financière des exploitations.

Le sol est une ressource naturelle non renouvelable à l'échelle de temps humaine. Le partage de son usage constitue un enjeu collectif. Il assure à la fois des fonctions de production, de filtration et d'épuration, de matériau, de support des activités humaines, de réserve biologique, de stockage d'eau ou de carbone. Ainsi, son rôle dans l'environnement est essentiel, notamment pour l'agriculture, la protection des ressources en eau, la préservation de la biodiversité et la valorisation de divers types d'effluents.

La ressource naturelle que constitue le sol peut être altérée par des phénomènes tels que l'érosion qui en région Midi-Pyrénées est en premier lieu liée au travail profond du sol (érosion aratoire) et en second lieu de nature hydrique. À long terme, l'érosion peut provoquer une perte durable de fertilité (ruissellement des particules fines) et une dégradation de la biodiversité des sols. L'indicateur retenu concerne les pratiques des exploitants agricoles en matière de conservation des sols et notamment au regard du risque d'érosion aratoire. Des techniques propices à la limitation de ce type d'érosion et à la préservation des matières organiques des sols se sont développées. Ces techniques, dites « techniques culturelles simplifiées », sont de deux types : la suppression du labour et l'absence de travail du sol. Le « travail superficiel du sol » consiste à supprimer le labour ou le travail profond pour planter une culture. L'absence de travail du sol ou « semis direct » signifie que la culture est implantée sans aucun travail du sol. Dans les deux cas, les résidus végétaux en place s'incorporent au sol ou le couvrent.

Cet indicateur est quinquennal, 2011 étant la dernière année disponible. Il concerne les grandes cultures. Il est issu des enquêtes « Pratiques culturelles », réalisées par la DRAAF, qui répondent notamment aux besoins d'évaluation des programmes d'actions issus de la mise en oeuvre de la Directive européenne dite

« Nitrates » (directive CE 1991) et au suivi de la mise en place du plan national Ecophyto 2008.

Concernant les cultures pérennes, vignobles et vergers, l'indicateur qui pourra être mis en œuvre concerne la couverture permanente du sol par une bande herbeuse limitant ainsi l'érosion hydrique et le transfert des particules fines du sol pendant les périodes de fortes pluies (automne et printemps en Midi-Pyrénées). Cet indicateur pourra être produit à terme grâce aux premières enquêtes menées en 2011 et 2013.

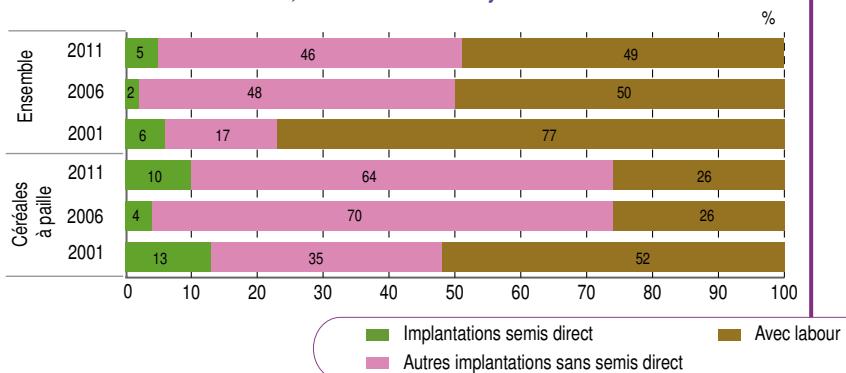
Analyse

L'utilisation de techniques culturelles simplifiées, c'est-à-dire sans labour ou en semis direct, a nettement progressé entre 2001 et 2006 en Midi-Pyrénées. Notamment, pour les céréales à paille, la part des surfaces ayant recours au labour a été divisée par deux sur cette période. En 2011, cette pratique est désormais majoritaire dans le paysage agricole régional.

La progression des techniques culturelles simplifiées, c'est-à-dire sans labour ou en semis direct, est très nette entre 2001 et 2006 en Midi-Pyrénées. Notamment, en ce qui concerne les surfaces emblavées en céréales à paille, la part des surfaces ayant recours au labour est divisée par deux en cinq ans (soit près de 120 000 hectares de terres arables). Au-delà du bénéfice apporté par ces techniques à la conservation des sols, l'exploitant agricole est aussi intéressé par les économies ainsi réalisées : moins de passages de tracteur entraîne moins de frais de carburants et autres lubrifiants et moins de temps consacré à la préparation des sols. La hausse du cours du pétrole en 2005 explique pour partie cette évolution. Le maintien du prix des produits pétroliers à un niveau élevé, entre 2006 et 2011, a permis d'ancrer ces pratiques qui sont désormais majoritaires dans le paysage agricole. Le bénéfice en matière de limitation de l'érosion est désormais déterminant dans la diffusion de ces techniques. La part des surfaces implantées en semis direct progresse quant à elle fortement entre 2006 et 2011, en particulier pour les surfaces en céréales à paille où elle passe de 4 à 10 %.

Forte progression des techniques sans labour en Midi-Pyrénées

*Part de la sole selon le type de techniques de préparation du sol
en 2001, 2006 et 2011 en Midi-Pyrénées*



Champ : Cultures enquêtées - céréales à paille (blé et orge), tournesol, maïs (grain et fourrage)

Sources : Agreste, Enquêtes Pratiques culturelles sur les grandes cultures

Pour en savoir plus

Les résultats et les publications à partir des enquêtes « pratiques culturelles » :

- au niveau national : <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/pratiques-culturelles/>
- au niveau régional : <http://draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr/etudes-thematiques>

Pertinence

Les granulats, matières premières constituées de morceaux de roches naturelles (sables et graviers) ou obtenues artificiellement par concassage de roches naturelles, sont utilisés dans la construction et, plus encore, dans les travaux publics. En 2010, les travaux publics (génie civil, voirie et réseaux) consomment près des deux tiers de la production régionale de granulats (près de 80 % au niveau national). Cette ressource est non renouvelable et la gestion de son extraction, en particulier celle des granulats alluvionnaires, représente un enjeu important en France. Les premiers travaux menés en France pour estimer la ressource alluvionnaire exploitable ont porté sur le bassin de la Seine, particulièrement sollicité ; ils laissent entrevoir un épuisement des ressources à courte échéance (une soixantaine d'années). Au caractère non renouvelable de la ressource s'ajoute l'impact paysager et écologique que peuvent avoir l'extraction des matériaux en roche massive ou dans les sites alluviaux et le remblaiement de zones humides.

Conscient de ces enjeux, le code de l'environnement a, depuis 1994, rendu obligatoires des schémas départementaux des carrières. Ces schémas fixent des orientations et objectifs qui doivent être articulés avec les schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE), la gestion des carrières pouvant influer sur celle de l'eau, notamment dans le cas d'extraction en nappes alluviales. Ils sont destinés à prendre en compte la couverture des besoins en matériaux, l'autorisation préfectorale de volumes d'exactions en carrières, la protection des paysages et des milieux naturels sensibles, une gestion équilibrée de l'espace et à favoriser une utilisation économique de la matière première. Une refonte des schémas départementaux de carrières est en cours depuis 2009 en Midi-Pyrénées avec l'adoption de celui de la Haute-Garonne et la révision actuelle de ceux de l'Ariège et du Lot.

Une convention pluriannuelle d'objectifs est en cours d'élaboration entre l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (Unicem) Midi-Pyrénées. La Charte Environnement offrira un cadre privilégié à la mise en œuvre d'actions d'accompagnement des exploitants. Elle retient trois objectifs principaux. Premièrement, il s'agit de mieux faire partager les enjeux de la politique en faveur de l'eau et des milieux aquatiques et ceux de la profession. Deuxièmement, la charte vise à réduire l'impact des carrières

sur l'eau et les milieux aquatiques, par une réduction des prélèvements d'eau, la prévention des pollutions accidentelles et la gestion des déchets dangereux. En parallèle, la réduction des quantités de matériaux d'origine alluvionnaire reste une priorité de nombreux SDAGE en France. Troisièmement, la convention cherchera à développer les retours d'expérience et leur valorisation en matière de gestion des zones humides. Dans le cadre de la « Trame verte et bleue », mesure phare du Grenelle Environnement de 2007 qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques, de nouveaux types de réaménagements sont à imaginer.

Des marges de manœuvre existent pour éviter l'épuisement de la ressource, mais restent peu exploitées en France. Il en est ainsi de la recherche et du développement de matériaux de substitution (recyclage, valorisation de déchets de chantier...). Des choix d'aménagement pourraient aussi diminuer les besoins de granulats, notamment en matière d'infrastructures de transport : la construction d'un kilomètre d'autoroute nécessite une quantité trois fois plus importante de granulats que la construction d'un kilomètre de voie ferroviaire.

L'indicateur retenu présente l'évolution de la production de granulats. Il rend compte de la part relative des granulats d'origine alluvionnaire (roches « meubles »), des granulats issus de roches massives et des granulats issus de recyclage.

Analyse

Midi-Pyrénées est à la fois une région qui dispose de ressources naturelles importantes en granulats et qui en consomme beaucoup. Région riche en cours d'eau, elle est particulièrement confrontée à la gestion des ressources alluvionnaires, notamment sur le bassin de la Garonne.

En 2011, la région a produit 23,1 millions de tonnes de granulat, soit 6,3 % de la production nationale. Elle se place au 5^e rang des régions métropolitaines, derrière Rhône-Alpes, les Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Bretagne. Midi-Pyrénées est relativement bien dotée en ressources du fait de ses vallées alluvionnaires et de son sous-sol riche en roches massives exploitables. Ainsi, plus de la moitié des granulats produits dans la région (54 %) sont d'origine alluvionnaire, particulièrement concentrée dans le bassin de la Garonne,

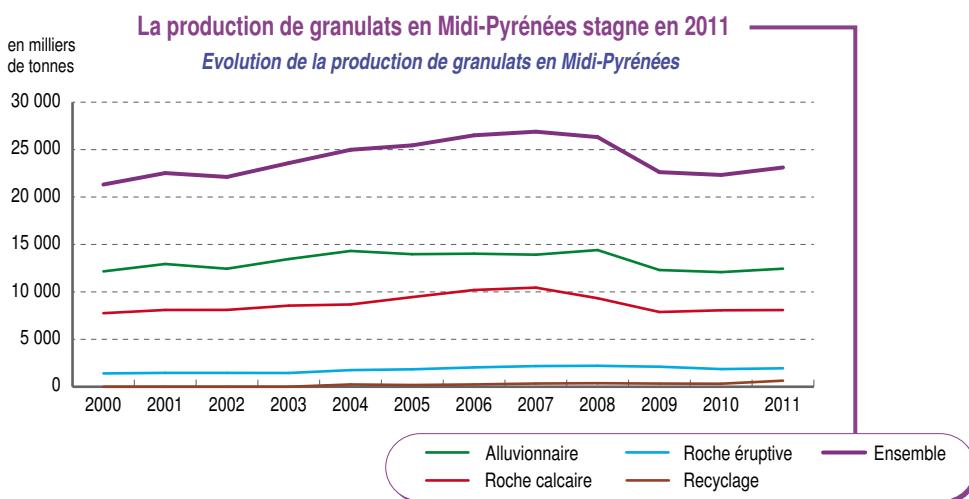
tandis que 35 % sont issus de roches calcaires et 8 % de roches éruptives. Ce type de production majoritairement issu de roches meubles est aussi prédominant en Haute-Normandie (90 %), Alsace (86 %), Picardie (84 %), Rhônes-Alpes (64 %) et Aquitaine (53 %), régions de bord de mer ou traversées par de grands fleuves. Au niveau métropolitain, la production de roches meubles s'élève à 39 % seulement. Et cette part diminue régulièrement depuis 2007 au niveau national alors qu'en Midi-Pyrénées, après avoir baissé en 2008, elle est relativement stable depuis trois ans.

La production de granulats a fortement progressé en Midi-Pyrénées entre 2000 et 2005, alors qu'elle se tassait en moyenne en métropole. La réalisation des liaisons autoroutières et la construction du viaduc de Millau, ajoutées au développement de l'aire urbaine de Toulouse et à une forte activité de construction neuve dans la région en 2004 et 2005, ont largement contribué à la croissance de la demande dans la région. La production de granulats a continué d'augmenter entre 2005 et 2008 en Midi-Pyrénées (+ 5,2 %), et ce plus fortement qu'en métropole (+ 3,4 %). De 2008 à 2010, elle a connu une baisse importante, tant dans la région (- 17,0 %) qu'en moyenne

métropolitaine (- 18,1 %), en lien notamment avec la crise dans les travaux publics et le bâtiment.

Le département de la Haute-Garonne concentre à lui seul 35 % de la production régionale de granulats en 2011, part relativement constante dans le temps. Mais l'agglomération toulousaine pèse à elle seule pour un tiers des besoins de la région. L'offre départementale étant insuffisante, des quantités de matériaux sont acheminées des départements voisins, quasi exclusivement par route, induisant des nuisances environnementales supplémentaires.

La production de granulats de recyclage présente l'avantage de préserver les ressources naturelles tout en recyclant des matériaux, déchets de construction, de chantiers routiers ou sous-produits industriels. Cette activité qui en était à ses balbutiements ces dernières années tend à se développer en Midi-Pyrénées. Ainsi avec 640 milliers de tonnes, les quantités produites dans la région ont été multipliées par deux en 2011 ; elles oscillaient autour de 300 depuis 2007. Elles représentent désormais près de 3 % de la production totale de granulats en Midi-Pyrénées. Au niveau de la France métropolitaine, cette part est passée de 4 % à près de 7 % en 2011.



Source : Unicem

Pour en savoir plus

- « 45 indicateurs de développement durable : une contribution de l'Ifen » - Ifen, Études et travaux n° 41, décembre 2003.
- « Livre blanc, carrières et granulats à l'horizon 2030 » - UNPG, mai 2011
- « Granulats, les chiffres clés 2011 » - UNICEM, décembre 2012
- « La production de granulats » - SOeS, juillet 2012, disponible sur le site du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, rubrique Indicateurs & Indices \ Développement durable \ Indicateurs de développement durable territoriaux

Pertinence

L'artificialisation croissante du territoire par l'extension des zones urbanisées et des infrastructures de transport a de nombreuses incidences sur l'environnement : consommation d'espaces fragiles, perte de surfaces agricoles et naturelles, fragmentation des habitats, imperméabilisation des sols, accroissement des risques d'inondation, dégradation des paysages. Ainsi, les espaces qui subissent une artificialisation ne sont plus disponibles pour des usages tels que l'agriculture ou comme habitats naturels. L'extension de l'artificialisation correspond à une consommation d'espaces naturels et agricoles ruraux. L'étalement des espaces artificialisés urbains concourt également à l'augmentation des distances des déplacements et aussi à celle des émissions de polluants et de gaz à effet de serre. En outre, les sols artificialisés sont en partie imperméabilisés, ce qui amplifie les phénomènes de ruissellement et donc perturbe le régime des eaux (possible augmentation des risques d'inondation) et affecte leur qualité (état chimique et écologique).

L'occupation des sols est appréhendée ici essentiellement par deux grandes sources d'information : l'enquête statistique Teruti-Lucas du ministère en charge de l'agriculture, dont la méthode et la nomenclature physique ont été remaniées en 2004 et 2005, et le programme européen Corine Land Cover d'observation par satellite, mis en œuvre en France par le Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du ministère du développement durable, de l'écologie et de l'énergie.

Toutefois, les indicateurs retenus ne sont pas satisfaisants pour mesurer de façon précise l'évolution de l'artificialisation du territoire. L'inventaire Corine Land Cover mesure l'occupation biophysique des terres à partir de l'interprétation visuelle d'images satellites au 1/100 000^e, avec un seuil minimal de 25 hectares pour la cartographie des unités d'occupation homogène des sols. Il existe trois millésimes de la base Corine Land Cover en Europe : 1990, 2000 et 2006. La prochaine actualisation devrait intervenir en 2014 et il n'est donc pas possible d'avoir les tendances récentes. En outre, compte tenu des changements de méthodologie intervenus, on ne peut comparer directement les trois années : les évolutions documentées pour la production de l'indicateur d'artificialisation ne concernent que la période 2000-2006.

L'enquête Teruti-Lucas, adaptation de l'enquête annuelle Teruti au cahier des charges européen « Lucas », permet quant à elle d'observer l'occupation du sol à une échelle plus fine à partir de points tirés au hasard sur une trame quadrillant l'ensemble du territoire. La série des données Teruti est disponible sur la période 1994-2004 et 2006-2012. Pour documenter l'indicateur d'artificialisation des terres, seule la série de données 2006-2012 a été utilisée.

Outre la maille plus fine d'observation utilisée, la nomenclature Teruti Lucas est plus proche d'une nomenclature d'usage des sols tandis que celle de Corine Land Cover s'apparente plus à une nomenclature de paysage. Les deux sources d'observation de l'occupation du territoire sur la période 2000-2006 d'une part et la période 2006-2012 d'autre part ne peuvent donc être rapprochées. De ce fait, il n'est pas possible de produire un indicateur d'évolution sur l'ensemble de la période 2000-2012, et en particulier d'observer avec certitude l'accroissement ou le tassement du phénomène d'artificialisation dans la région. La méthodologie de production des indicateurs relatifs à l'artificialisation devrait néanmoins évoluer à court terme et mobiliser une source unique d'observation de l'occupation du sol sur l'ensemble du territoire régional et national : c'est l'objectif du projet de base d'occupation des sols à grande échelle de l'IGN inscrit dans son contrat d'objectifs et de performance (COP) 2010-2013 et auquel participe à titre expérimental la Dreal Midi-Pyrénées.

Analyse

Le territoire artificialisé occupe une faible part en Midi-Pyrénées, avec 3 % de la superficie régionale contre 5,1 % en moyenne en France métropolitaine. Les terres agricoles y sont largement dominantes (61 %). Le territoire artificialisé a néanmoins progressé presque deux fois plus vite dans la région entre 2000 et 2006 (+ 5,5 %) qu'en moyenne en métropole. La densification et l'étalement des aires d'influence des villes, le mitage en milieu rural et le développement des infrastructures de transport contribuent à une consommation accrue d'espace et en particulier de terres agricoles.

Midi-Pyrénées occupe 8 % de la superficie du territoire de la France métropolitaine (soit plus de 45 700 km²). C'est une région essentiellement couverte par des

terres agricoles (61 %) et des forêts et milieux naturels (36 %), tandis que le territoire artificialisé ne représente que 3 % de la superficie régionale, selon les données géographiques Corine Land Cover 2006. Cette part apparaît faible par rapport à celle de la France métropolitaine (5,1 %) : Midi-Pyrénées se retrouve ainsi aux côtés de régions peu artificialisées telles que le Limousin ou l'Auvergne, où les espaces naturels couvrent plus d'un tiers du territoire régional.

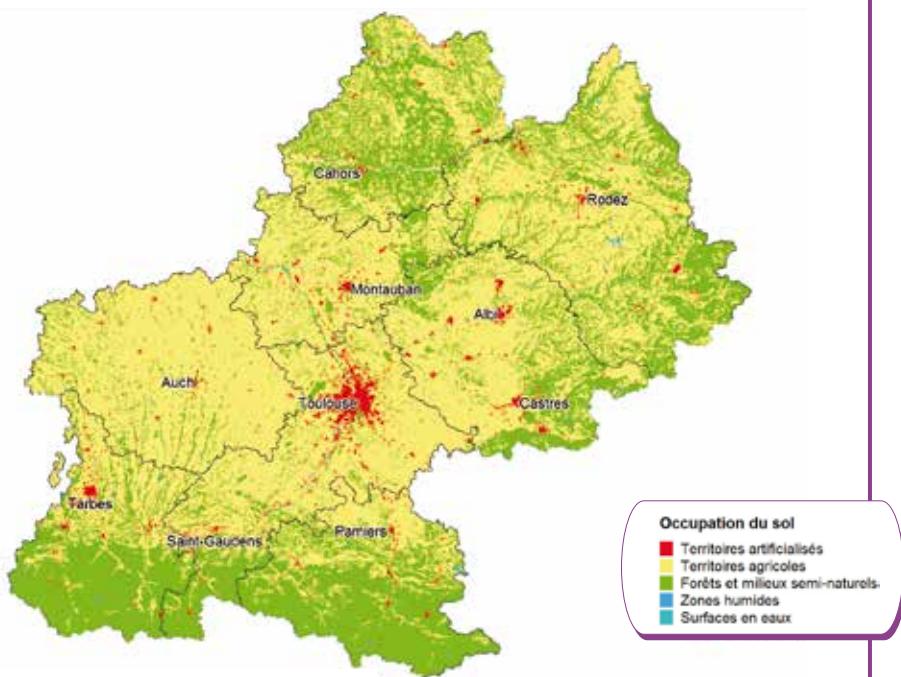
Entre 2000 et 2006, le territoire artificialisé a progressé de 5,5 % en Midi-Pyrénées, soit presque deux fois plus que l'évolution métropolitaine (3 %). Ces espaces artificialisés englobent les zones urbanisées, industrielles ou commerciales, les réseaux de communication, les mines, décharges et chantiers et les espaces verts urbains. Les changements d'occupation du sol intervenus entre 2000 et 2006 ont affecté en net, c'est-

à-dire sans tenir compte des surfaces ayant retrouvé leur occupation d'origine, 0,2 % du territoire de la région. Ainsi sur les 7 300 hectares de terres agricoles perdues entre 2000 et 2006 en 2000, 98 % ont été artificialisés et seulement 2 % ont été transformés en forêts et milieux naturels.

Plusieurs phénomènes contribuent à intensifier le processus d'artificialisation : le développement des pôles urbains s'accompagnant d'un étalement des espaces construits qui les entourent et qui grignotent les campagnes, l'extension et la densification des réseaux, routiers en particulier. De telles évolutions sont incompatibles avec une gestion économique et durable des terres. L'artificialisation des sols agricoles est souvent irréversible et constitue une perte de potentiel de production.

Seulement 3 % du territoire de Midi-Pyrénées artificialisé

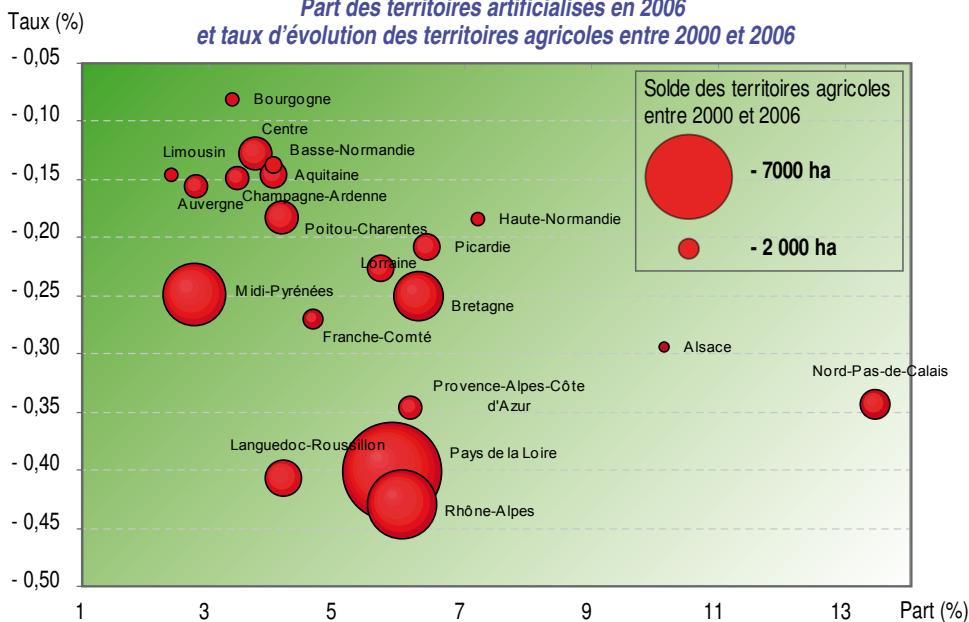
Occupation du sol en Midi-Pyrénées en 2006



Sources : MEDDE (SOeS) - UE / Corine Land Cover 2006 ©IGN, ©BdCarto

Midi-Pyrénées parmi les régions les moins artificialisées

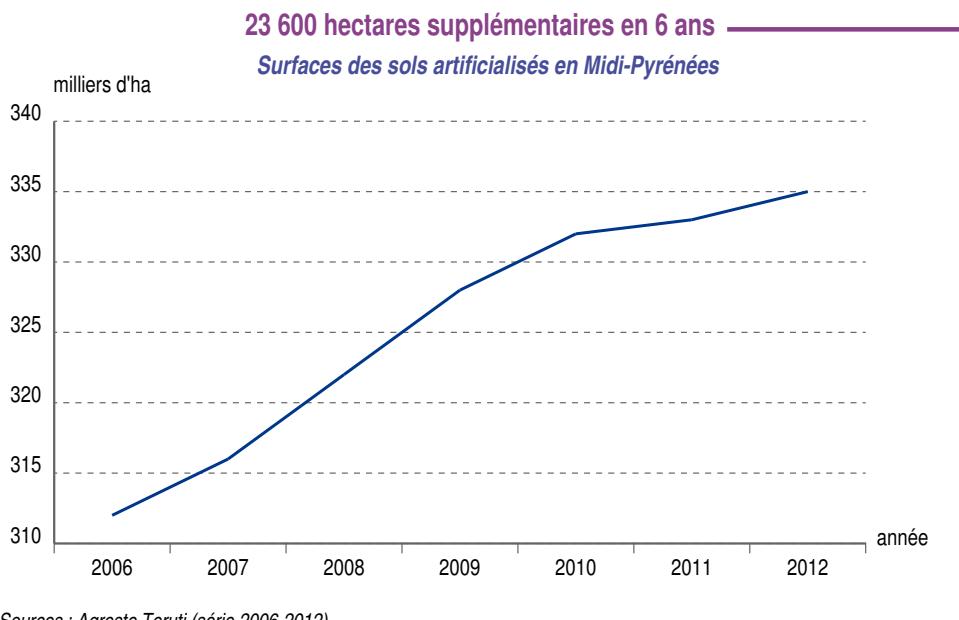
*Part des territoires artificialisés en 2006
et taux d'évolution des territoires agricoles entre 2000 et 2006*



Source : Corine Land Cover 2006 - UE-SOeS

En complément à cette lecture de l'occupation de sols plutôt en termes de paysage selon Corine Land Cover, l'enquête Teruti Lucas apporte un éclairage davantage axé sur l'usage des sols pendant les années 2006 à 2012. Sur cette période, les surfaces artificialisées progressent de 0,45 % en Midi-Pyrénées, soit 23 600 hectares supplémentaires, avec un accroissement

plus fort entre 2006 et 2009 qu'entre 2007 et 2012. La densification et l'étalement des aires d'influence des villes, le mitage en milieu rural et le développement des infrastructures de transport contribuent à une consommation accrue d'espace et en particulier de terres agricoles.



Pour en savoir plus

- Site de la Dreal Midi-Pyrénées, rubrique sur la gestion économe de l'espace sur : <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/>
- « La consommation d'espace en Midi-Pyrénées : une région essentiellement agricole où l'urbanisation grignote progressivement de l'espace » - Dreal Midi-Pyrénées, Analyse n° 02, 2012.
- « L'artificialisation des sols s'opère aux dépens des terres agricoles » - MEDDE, Le point sur n° 75 , février 2011 sur <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications>
- « La France vue par CORINE Land Cover, outil européen de suivi de l'occupation des sols » - MEDDE, Le Point Sur n° 10, avril 2009 sur <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/>
- « L'analyse spatiale des pressions agricoles : surplus d'azote et gaz à effet de serre » - MEDDE Le point sur n° 113, mars 2012, sur : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications>
- « L'artificialisation des sols agricoles » - MEDDE, L'essentiel sur... Le sol sur : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lessentiel>
- Base de données géographique CORINE Land Cover, dite CLC - MEDDE sur : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/donnees-ligne>

Pertinence

L'activité touristique occupe une place importante dans l'économie de la France et de Midi-Pyrénées. En France métropolitaine, la consommation touristique¹ est estimée à 7,1 % du PIB en 2010. Le tourisme constitue un levier de développement local, notamment dans l'espace rural, par les activités qu'il induit (commerce, restauration, activités récréatives, transports...). Pour se développer, il nécessite des capacités d'hébergement, des équipements et des infrastructures adaptés. Une difficulté majeure réside dans leur dimensionnement qui doit être cohérent avec la saisonnalité de l'activité pour en assurer la rentabilité, mais aussi pour préserver l'harmonie du territoire. Le tourisme de loisir possède la particularité d'être, généralement, concentré dans le temps et dans l'espace. L'accueil de touristes doit souvent répondre à une exigence saisonnière, en grande majorité aux périodes de vacances, et s'effectuer sur des territoires riches en ressources touristiques (soleil, neige, espaces naturels, sites remarquables, activité thermale, patrimoine...). Cette double concentration peut engendrer des pressions environnementales sur ces territoires, même si les touristes contribuent aussi à leur dynamisme.

Les collectivités sont ainsi amenées à traiter d'importantes quantités de déchets et d'eaux usées supplémentaires, à répondre à de forts besoins énergétiques et en eau potable saisonniers.

Outre la pression environnementale qu'elle exerce sur les territoires concernés, l'attraction touristique influe aussi sur le fonctionnement du marché immobilier et foncier. Ainsi, dans certaines zones, un parc important de résidences secondaires peut perturber l'accès au logement des populations locales.

La pression du tourisme sur le territoire est appréhendée ici par le rapport entre la population maximum présente un mois donné et la population résidante.

La population maximum présente est estimée à partir du surplus de population lié au tourisme (touristes et professionnels), duquel on déduit les personnes sor-

ties du territoire (tourisme, déplacements personnels et professionnels...).

Analyse

La pression touristique en Midi-Pyrénées est supérieure à la moyenne de la France métropolitaine. Inégalement répartie sur le territoire régional, elle est importante dans les bassins de vie de la chaîne pyrénéenne, mais aussi dans d'autres bassins à fort attrait touristique, comme ceux de Lourdes et du Haut-Quercy. C'est aussi le cas dans des bassins en déprise démographique mais dont le parc de résidences secondaires est important, comme à l'est de l'Aveyron et du Tarn.

Midi-Pyrénées a une activité touristique importante de par sa situation géographique, ses ressources naturelles et culturelles et l'attrait particulier que revêt le centre de pèlerinages de Lourdes qui constitue la première destination touristique régionale. En 2011, avec 4,3 % de l'ensemble des nuitées des hôtels et des campings de métropole, Midi-Pyrénées se situe au 8^e rang des régions d'accueil touristique et au 3^e rang des régions touristiques non côtières, derrière Rhône-Alpes et Île-de-France.

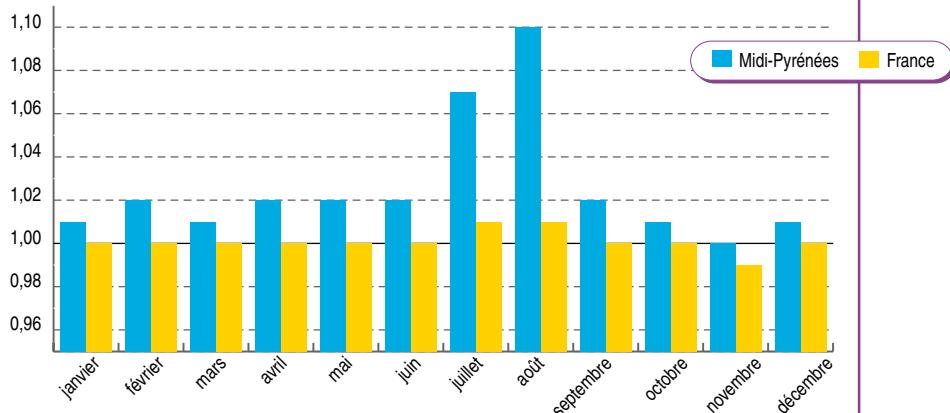
Réunies, les deux agglomérations de Lourdes et de Toulouse représentent plus de la moitié de la fréquentation hôtelière en Midi-Pyrénées. Toulouse se caractérise par un tourisme d'affaires (69 % de la clientèle hôtelière) et c'est en juin que le nombre de nuitées atteint son maximum. À Lourdes, la fréquentation est importante d'avril à octobre, avec un pic en été, l'ouverture de nombreux hôtels se faisant traditionnellement le week-end de Pâques. Dans les Pyrénées, l'activité est concentrée en hiver et davantage encore en été grâce notamment aux activités thermales (4^e région thermale française en termes de fréquentation), outre les pèlerinages à Lourdes.

En Midi-Pyrénées, le pic de la fréquentation touristique est situé en août. En 2006, les touristes aoutiens ont engendré sur ce mois une augmentation de 7 % de la

1. Elle inclut le tourisme de loisirs et le tourisme d'affaires. La Consommation touristique intérieure (CTI) mesure la partie de la consommation des visiteurs français et étrangers acquise auprès de fournisseurs français de biens et services, au cours ou en vue des voyages effectués dans l'année considérée, en France ou à partir du territoire français.

Forte pression touristique en été

Rapport entre la population présente et la population résidente selon le mois



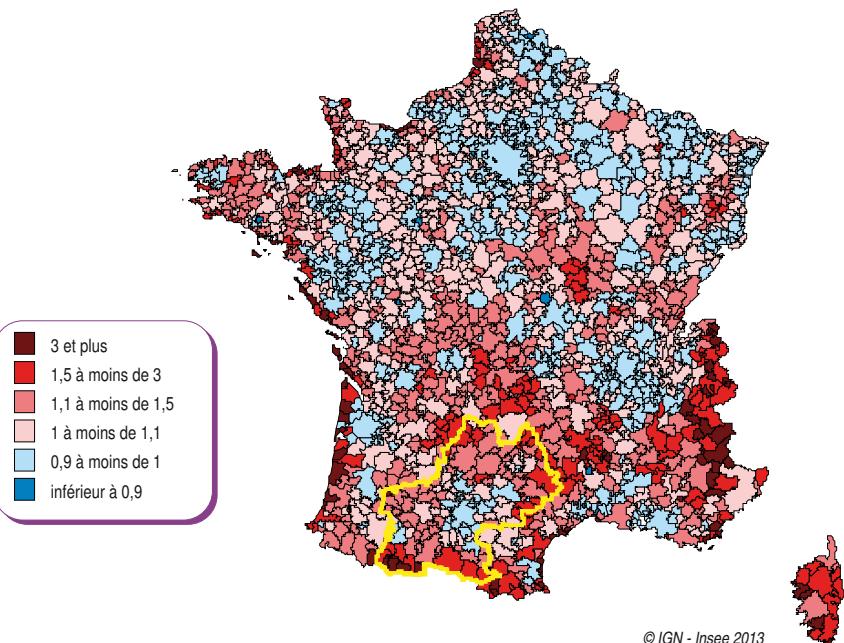
Note de lecture : en août, en Midi-Pyrénées, la population présente est 1,1 fois plus nombreuse que la seule population résidente.

Population présente : population résidente plus population liée au tourisme (y compris professionnels) moins population en déplacement à l'extérieur de la zone (tourisme, raisons personnelles ou professionnelles...).

Sources : DGGIS, enquête SDT 2005 - Insee, Recensement de la population 2006

Une pression touristique particulièrement forte dans la chaîne pyrénéenne

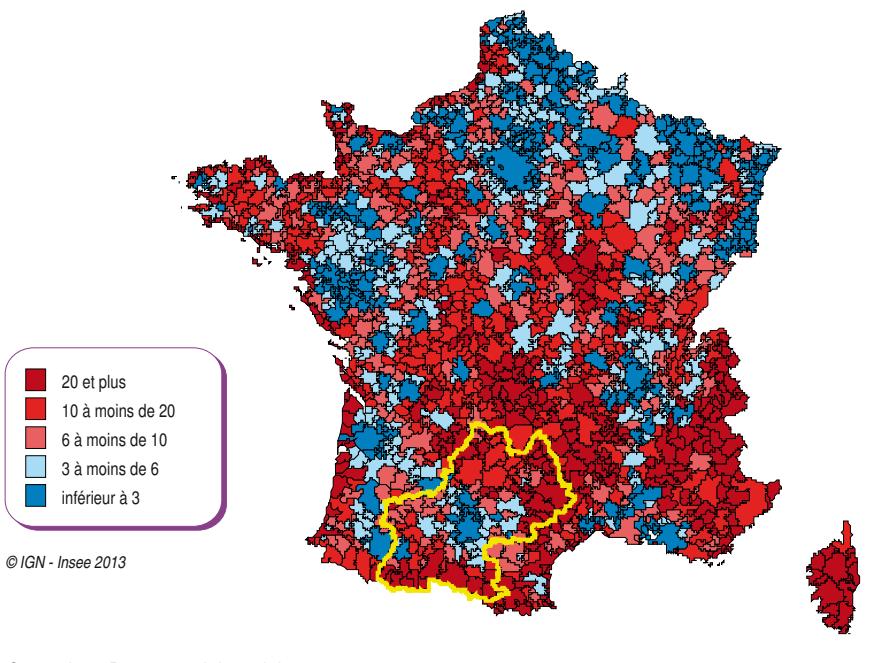
Rapport entre la population maximum présente un mois donné et la population résidente selon le bassin de vie (zonage 1994)



Sources : DGCIS, enquête SDT 2005 - Insee, Recensement de la population 2006

De nombreuses résidences secondaires dans les Pyrénées et Massif central

Part des résidences secondaires dans l'ensemble des logements selon le bassin de vie (zonage 1994)



population résidante, contre + 0,8 % en moyenne sur le territoire national. Il y a cependant de fortes disparités entre les territoires. En effet, sur les 129 bassins de vie² que compte Midi-Pyrénées, 24 ont, quel que soit le mois de l'année, une population présente un peu plus faible que la population résidante en raison de départs temporaires de résidants pour le travail ou les loisirs. À l'inverse, de nombreux territoires accueillent des flux importants de touristes. Ainsi, certains bassins situés sur la chaîne pyrénéenne³ ont une grande capacité touristique et leur population peut doubler à certaines périodes de l'année (voire sextupler pour le bassin de Saint-Lary-Soulan). C'est aussi le cas pour les bassins de vie de Cazaubon dans le Gers, Saint-Antonin-Noble-Val dans le Tarn-et-Garonne, Lacaune

et Brassac dans le Tarn et Camarès en Aveyron. Dans 17 bassins de vie, la population présente est, certains mois, de 1,5 fois à 2 fois plus nombreuse que la seule population résidante. Ces bassins sont situés dans la chaîne pyrénéenne (en Ariège ou dans les Hautes-Pyrénées), en Aveyron ou dans le Lot. Parmi eux, figure notamment celui de Lourdes. Certains de ces bassins sont ruraux, en décroissance démographique, avec une forte proportion de résidences secondaires. D'autres, comme les bassins de Vayrac, Souillac, Gourdon et Gramat, sont à la fois dynamiques sur le plan démographique et attractifs sur le plan touristique. D'autres bassins encore connaissent une affluence touristique marquée. Ainsi, dans 51 bassins de vie, ruraux pour la plupart, la population s'accroît de 10 à 50 % en août.

-
2. Bassins de vie, définition 2004 : plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements de la vie courante et à l'emploi.
 3. Il s'agit des bassins de vie (zonage 1994) de Pierrefitte-Nestalas, Luz-Saint-Sauveur, Saint-Lary-Soulan, Arreau, Bagnères-de-Luchon et Ax-les-Thermes.

Pour en savoir plus

Pour en savoir plus :

- « *L'année touristique 2010 en Midi-Pyrénées* » - Insee Midi-Pyrénées, dossier électronique, juillet 2011
- « *Le rural en Midi-Pyrénées* » - Insee Midi-Pyrénées, Dossier n° 124, décembre 2004
- « *Le tourisme en France* » - Insee références, édition 2008
- « *Chiffres clés du tourisme* » - DGCIS, édition 2012



FINALITÉ 3 : la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations



La persistance de la pauvreté, la montée des exclusions sociales, l'accroissement des inégalités et de la vulnérabilité, l'augmentation des tensions sociales démontrent bien que la croissance n'implique pas toujours un progrès social. Il est ainsi nécessaire de recréer ou de renforcer le lien entre les êtres humains, entre les sociétés et entre les territoires, et de s'assurer d'un juste partage des richesses.

Pertinence

La pauvreté et l'exclusion sont des signes de dénuement financier qui traduisent la non-satisfaction de besoins de base. Le principe de solidarité qui prévaut dans la démarche de développement durable suppose de chercher à éradiquer ce phénomène. Sans pour autant être en situation de pauvreté ou d'exclusion, un nombre croissant de ménages ont recours aux procédures de traitement du surendettement. Ce phénomène traduit une nouvelle forme de précarisation. Il touche des ménages dont la situation financière, à un moment donné, ne leur permet plus de faire face à leurs dettes, qu'elles résultent de crédit à la consommation ou de crédit immobilier ou encore de charges courantes (loyer, impôts, factures...). Il génère en outre directement ou indirectement d'autres difficultés liées au surendettement : en matière d'accès à la santé, au logement ou encore en termes de scolarité des enfants.

La loi Neiertz de 1989 a mis en place une commission de surendettement dans chaque département, dont la mission est de rechercher des solutions aux problèmes rencontrés par les particuliers qui ont contracté un endettement excessif ou qui sont confrontés à une réduction de leurs ressources à la suite d'un accident de la vie (divorce, chômage, maladie...). La commission peut d'abord orienter le dossier de surendettement vers une procédure amiable, qui repose sur la négociation d'un plan conventionnel de redressement. En cas d'échec des négociations, elle peut ensuite proposer aux autorités judiciaires des recommandations visant à étaler le remboursement des dettes, réduire les taux d'intérêt, voire suspendre le paiement des dettes et/ou procéder à un effacement partiel de la dette. Depuis l'entrée en vigueur de la loi Borloo du 1^{er} août 2003, la commission peut demander l'ouverture d'une procédure de rétablissement personnel, inspirée de la faillite civile pour les personnes physiques, et placée sous le contrôle des juges.

L'indicateur suivi est l'évolution du nombre de dossiers de surendettement déclarés recevables par les commissions de surendettement des huit départements de la région.

Analyse

Depuis 2008, début de la crise, le phénomène de surendettement se développe fortement en Midi-Pyrénées, et ce bien plus qu'en moyenne en France, même si au regard du nombre d'habitants, la région reste parmi les moins affectées. Le surendettement est dû essentiellement à une diminution des ressources suite à un « accident de la vie », le plus souvent une perte d'emploi, un divorce ou une séparation. La population concernée tend à vieillir.

En 2012, 7 700 dossiers de surendettement sont déclarés recevables par les commissions de surendettement en Midi-Pyrénées, parmi près de 200 000 dossiers recevables en France. Cela représente une part de 3,9 %, soit relativement peu au regard du poids démographique de la région (4,5 %). Avec moins de 400 dossiers enregistrés auprès des commissions de surendettement pour 100 000 habitants de 15 ans ou plus, la région figure ainsi parmi les moins affectées par le surendettement, aux côtés de l'Ile-de-France ou encore de Rhône-Alpes, l'Alsace et la Bretagne. Ce phénomène est néanmoins en fort développement dans la région depuis le début de la crise de 2008, et ce bien plus fortement qu'en moyenne nationale. Ainsi, le nombre de dossiers de surendettement recevables a augmenté de 8,5 % par an sur la période 2008-2012 dans la région contre 5,3 % en France, ce qui traduit les difficultés économiques accrues des ménages midi-pyrénéens sur la période récente. De 2000 à 2008, la progression était en effet moins marquée dans la région qu'au niveau national (+ 2,2 % par an contre + 3,1 %).

Des disparités départementales existent au sein de la région : les ménages surendettés sont proportionnellement plus nombreux en Tarn-et-Garonne, dans le Tarn et, dans une moindre mesure, dans le Lot. Ils sont à l'inverse moins nombreux en Aveyron et en Haute-Garonne. Ce dernier département concentre cependant plus de 40 % des ménages concernés de la région. Dans la plupart des cas, le surendettement est dû à une diminution des ressources, à la suite d'un « accident de la vie » comme, le plus souvent, une perte d'emploi, une séparation, un divorce...

Une étude nationale effectuée par la Banque de France dresse le profil des ménages surendettés en 2011 et précise l'origine du surendettement en France métropolitaine. Le surendettement concerne souvent des ménages aux faibles ressources et disposant de peu de patrimoine : 1 ménage surendetté sur 2 a des ressources inférieures ou égale au SMIC, soit 1 365 euros bruts par mois en 2011 et seulement 9 % sont propriétaires ou accédants à la propriété. Une majorité des déclarants sont ouvriers ou employés (60 %). Viennent ensuite les chômeurs et les inactifs (25 %). Les personnes seules (célibataires, veufs ou divorcés) représentent 64 % des ménages surendettés. Si plus de la moitié des surendettés ont entre 35 et 55 ans,

la population concernée par le surendettement tend à vieillir : 24 % ont plus de 55 ans en 2011 contre 13 % en 2001.

La structure et le niveau d'endettement des ménages surendettés reflètent les difficultés de trésorerie et de solvabilités auxquels ceux-ci sont confrontés. Elles se traduisent par un endettement de nature mixte, combinant majoritairement des dettes à la consommation et des arriérés de charges courantes. Toutefois depuis 2007 la part des dossiers comportant un endettement immobilier consécutif à l'achat d'un bien ou à la réalisation de travaux est en augmentation : cette situation s'apparente à celle de 2004, mais sans encore atteindre le niveau de 2001.

Fort développement du surendettement

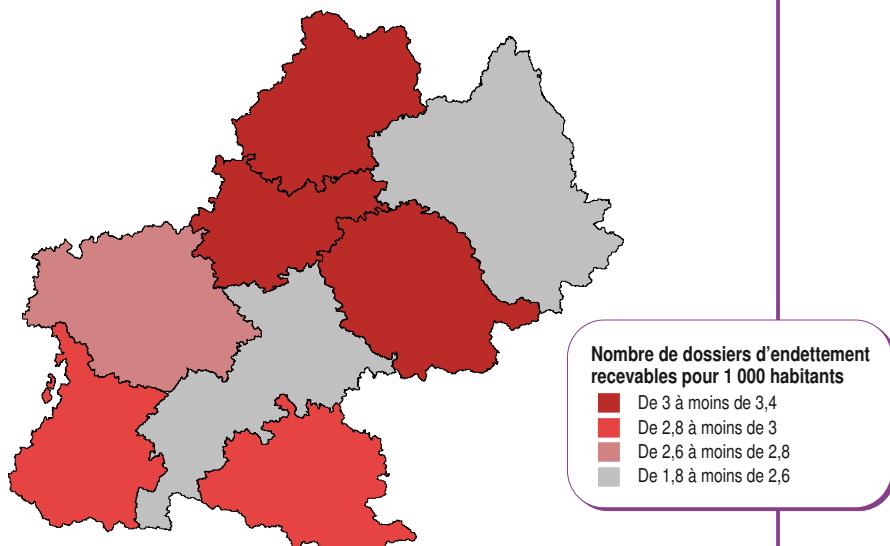
Taux d'évolution annuel moyen du nombre de dossiers de surendettement (en %)

	entre 2000 et 2008	de 2008 à 2012
Midi-Pyrénées	2,2	8,5
France	3,1	5,3

Source : Banque de France

Un endettement plus faible en Aveyron et Haute-Garonne

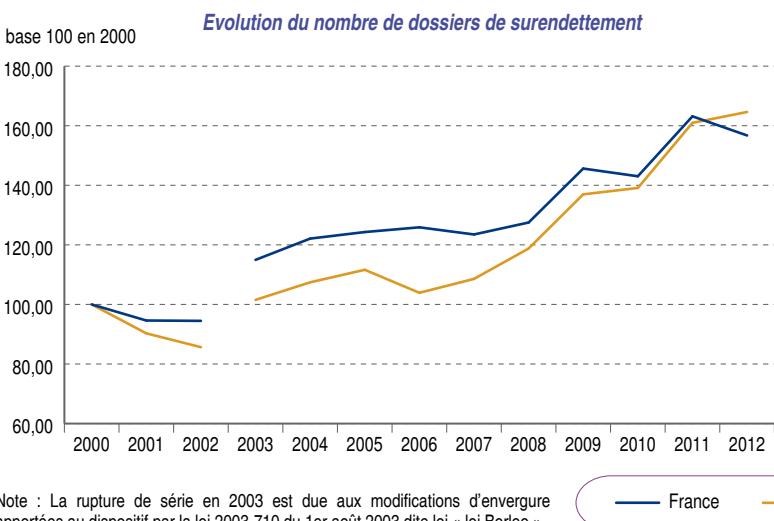
Nombre de dossiers d'endettement recevables en 2012 pour 1 000 habitants de 15 ans ou plus



Sources : Insee, Recensement de la population 2009 - Banque de France 2012

3.1

Un endettement plus faible en Aveyron et Haute-Garonne



Note : La rupture de série en 2003 est due aux modifications d'envergure apportées au dispositif par la loi 2003-710 du 1er août 2003 dite loi « loi Borloo ».

Source : Banque de France

Pour en savoir plus

« Enquête typologique 2011 sur le surendettement des ménages » - Banque de France, février 2013

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN MIDI-PYRÉNÉES : 59 INDICATEURS - DOSSIER INSEE N° 159, ÉDITION 2013

Pertinence

La lutte contre la pauvreté constitue l'axe majeur du volet social du développement durable. Affichée comme l'une des grandes priorités mondiales lors de la convention de Rio en 1992, elle est aussi réaffirmée dans la nouvelle stratégie Europe 2020 « pour une croissance intelligente, durable et inclusive » dont elle constitue un des cinq objectifs prioritaires. En France, elle est au cœur des objectifs du nouveau Plan plurianuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPLPI), adopté au niveau national le 21 janvier 2013 et en cours de déclinaisons régionales.

Révélatrice de profondes inégalités sociales, la pauvreté est aussi l'expression criante de situations d'exclusion. Fréquemment, elle se traduit par des difficultés d'accès aux droits fondamentaux : la santé, le logement, la formation, l'emploi... La multiplicité de ces dimensions, la concentration du risque de pauvreté sur certaines catégories de la population et la persistance des situations sont autant d'éléments à prendre en compte dans le traitement de ce problème. L'Union européenne mesure l'insuffisance de ressources de manière normative par un seuil de pauvreté relative égal à 60 % du revenu médian national d'une année donnée. En deçà d'un certain seuil, on peut en effet considérer que l'accès au minimum nécessaire pour disposer de conditions de vie décentes et maintenir le lien social n'est plus maintenu. Le revenu pris en compte pour le calcul de ce seuil est le revenu net après redistribution (paiement des impôts directs et réception des prestations sociales non imposables) ramené au nombre d'unités de consommation (UC) du ménage. Afin de tenir compte des différences de composition des ménages et des économies d'échelle liées à la vie en commun (logement, voiture, électroménager...), on utilise un système de pondération, attribuant un coefficient à chaque membre du ménage : 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Cet indicateur (revenu disponible par UC) est donc le même pour tous les individus du ménage et correspond au « niveau de vie ». Le niveau de vie « médian » partage la population en deux moitiés : dans l'une d'elle, chaque personne dispose d'un niveau de vie inférieur à ce niveau de vie médian, dans l'autre, chaque personne dispose d'un niveau de vie supérieur.

L'intensité de la pauvreté est un indicateur complémentaire qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté : il correspond à l'écart relatif entre le niveau de vie médian des personnes vivant sous le seuil de pauvreté et ce seuil même : plus il est élevé, plus la pauvreté est intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Le taux de pauvreté ainsi calculé est un taux de pauvreté relative, dont le seuil évolue chaque année et qui ne doit pas être pris pour un minimum vital. Il ne prend en compte que la pauvreté monétaire : il ne tient pas compte du patrimoine immobilier ou foncier, ni de difficultés matérielles autres d'existence (pauvreté en conditions de vie, privations...) ni des « capacités » des individus à agir en tant qu'acteur social pour leur bien-être. Le seuil de 60 % du revenu médian est retenu car il autorise des comparaisons internationales mais il n'en fait pas moins débat : ainsi, le taux de pauvreté varie presque du simple au double selon que l'on utilise un seuil à 50 % ou à 60 %.

Le taux de pauvreté peut être décliné aux niveaux régional et départemental. Il devrait être prochainement disponible et mobilisé à des niveaux géographiques plus fins dans une des prochaines mises à jour annuelles de ce tableau de bord rénové, afin d'affiner l'approche territorialisée de la pauvreté monétaire.

Analyse

En Midi-Pyrénées, plus de 400 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté en 2010, soit près de 15 % de la population régionale. Si Midi-Pyrénées se classe en milieu de classement des régions françaises, de fortes disparités entre départements de la région apparaissent. L'Ariège et le Tarn-et-Garonne figurent ainsi parmi les départements métropolitains les plus touchés par la pauvreté, tandis que la Haute-Garonne est parmi les plus épargnés. Par ailleurs, la proportion de personnes âgées pauvres dans la région est une des plus élevées de France métropolitaine.

En Midi-Pyrénées, 418 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté en 2010, avec moins de 964 euros par mois et par unité de consommation, c'est-à-dire par personne en tenant compte de la composition du

ménage. Cette situation concerne 14,5 % de la population régionale, soit un peu plus qu'en moyenne en France métropolitaine (14,1 %). Conséquence de la crise économique, le taux de pauvreté a augmenté de 0,9 point entre 2008 et 2010 en Midi-Pyrénées, soit un peu moins fortement qu'en moyenne en métropole (+ 1,1 point).

En 2010, dans le tableau de la pauvreté monétaire régionale, Midi-Pyrénées se situe vers le milieu de classement, loin derrière la Corse, le Nord-Pas-de-Calais ou le Languedoc-Roussillon qui présentent toutes trois des taux supérieurs à 19 %. Mais de fortes disparités territoriales apparaissent au sein de la région Midi-Pyrénées. L'Ariège (18,5 %) et le Tarn-et-Garonne (17,3 %) figurent ainsi parmi les départements métropolitains les plus touchés par la pauvreté. Et c'est en Ariège que le taux de pauvreté a le plus augmenté depuis 2008 dans la région. À l'opposé, la Haute-Garonne fait partie des départements métropolitains les moins touchés (12,4 %). C'est aussi le seul département midi-pyrénéen où la pauvreté est moins présente et a augmenté moins rapidement qu'en moyenne en France métropolitaine.

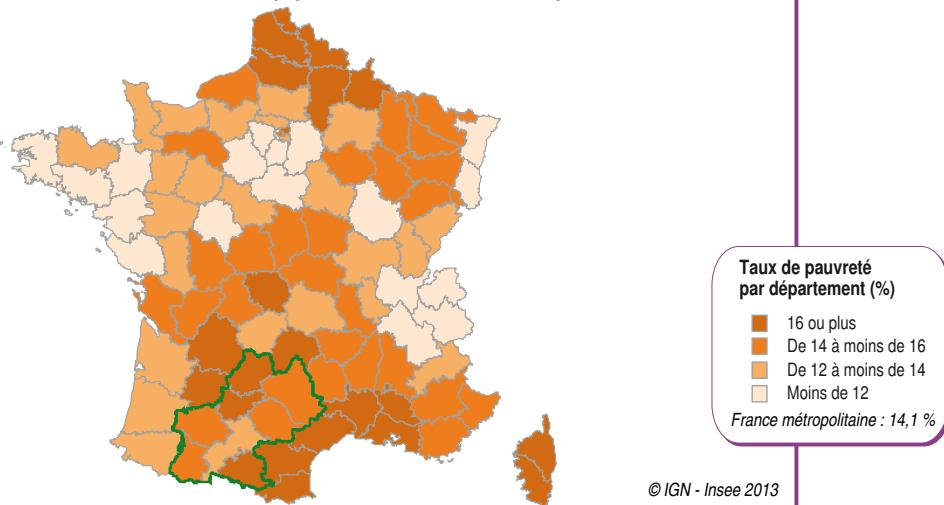
Tous les autres départements de Midi-Pyrénées affichent

un taux de pauvreté supérieur (ou égal pour les Hautes-Pyrénées) à la moyenne de France métropolitaine.

En Midi-Pyrénées, la pauvreté monétaire présente un caractère rural plus marqué qu'au niveau de l'ensemble métropolitain. Ainsi en 2010, un peu plus de 20 % de la population des communes rurales vit sous le seuil de pauvreté, contre 17,5 % en France métropolitaine. La pauvreté est aussi plus développée qu'en moyenne métropolitaine dans les espaces sous l'influence de plusieurs petits pôles que l'on qualifie de multipolarisés. L'écart tend à se réduire lorsque l'on se rapproche des pôles plus importants. Comme dans l'ensemble de la métropole, ce sont les habitants des espaces périurbains qui sont le moins touchés par la pauvreté : 11 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté et 10 % en France métropolitaine. Cette pauvreté, qui recule au fur et à mesure que l'on se rapproche des grands pôles urbains, réapparaît nettement au sein même des grandes agglomérations où vit 46 % de la population de la région. Cependant la pauvreté y est moindre qu'à l'échelle de la métropole (14,1 % contre 15,6 %).

Pauvreté : de fortes disparités départementales en Midi-Pyrénées

*Part de la population vivant sous le seuil de pauvreté**



* Le seuil de pauvreté monétaire est égal à 964 euros par mois et par unité de consommation en 2010

Source : Insee, Revenus disponibles localisés - 2009

3.2

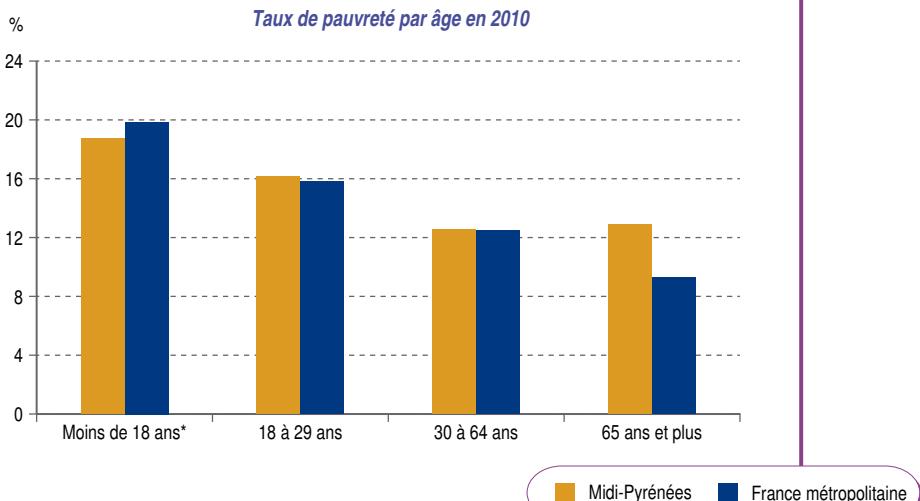
Les personnes âgées sont plus souvent pauvres en Midi-Pyrénées qu'en France métropolitaine. Ainsi 12,9 % des 65 ans ou plus vit sous le seuil de pauvreté contre 9,3 % pour l'ensemble de la France métropolitaine. Ce résultat positionne Midi-Pyrénées au 3^e rang des régions françaises pour la pauvreté des personnes âgées, derrière le Limousin et surtout la Corse (18,9 %). Les jeunes adultes de moins de 30 ans et en particulier les jeunes de moins de 18 ans sont les plus touchés par la pauvreté, que ce soit en France métropolitaine ou dans la région : en Midi-Pyrénées, un jeune de moins de 18 ans sur six est pauvre, et même plus d'un sur cinq dans les deux départements les plus concernés par la précarité que sont l'Ariège et le Tarn-et-Garonne. Ceci reflète les difficultés économiques pour les jeunes en âge de travailler et celles rencontrées par les familles nombreuses et les familles monoparentales.

Les familles monoparentales sont en effet très touchées par la pauvreté. Plus de 30 % des personnes appartenant à ce type de famille vivent sous le seuil de pauvreté dans la région et en France métropolitaine. Les ressources proviennent alors le plus souvent d'une seule personne qui assume la charge des enfants et les économies d'échelle liées au nombre de personnes du ménage sont aussi moins importantes.

Les personnes seules sont également très touchées par la pauvreté (22 % pour les hommes comme pour les femmes) et davantage qu'au niveau national (17 % pour les femmes et 18 % pour les hommes). Les couples avec enfant(s) et surtout sans enfant sont les moins concernés par la pauvreté.

L'indicateur d'intensité de pauvreté permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Il mesure l'écart entre le revenu médian des ménages les plus modestes et le seuil de pauvreté. En 2010, il s'élève à 19,1 % en Midi-Pyrénées comme en moyenne en France métropolitaine : ceci signifie que la moitié des personnes vivant sous le seuil de pauvreté disposent de moins de 780 euros par mois et par UC, revenu inférieur de 19,1 % au seuil de pauvreté (964 euros). C'est en Ariège, département midi-pyrénéen le plus touché par la pauvreté, que son intensité est la plus forte, suivie en cela par la Haute-Garonne, département le plus préservé. Dans ces deux départements, vivent de nombreuses personnes très pauvres, en particulier au centre de l'agglomération toulousaine. La moitié de ces Hauts-Garonnais pauvres disposent d'un revenu inférieur à 771 euros par mois et par UC, et la moitié de ces Ariégeois pauvres d'un revenu de 764 euros.

Les personnes âgées plus touchées par la pauvreté en Midi-Pyrénées qu'en moyenne sur le territoire métropolitain



* Comprend aussi les enfants des familles vivant sous le seuil de pauvreté
Source : Insee-Revenus disponibles localisés 2010

Pour en savoir plus

- « *Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale* », 21 janvier 2013 - Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes) sur le site : <http://www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/DP-PAUVRETE.pdf>
- « *Une approche de la précarité en Midi-Pyrénées* » - Insee Midi-Pyrénées, Tableaux de bord / édition 2013 (données 2011)
- « *400 000 personnes sous le seuil de pauvreté en Midi-Pyrénées* » - Insee Midi-Pyrénées, Zoom pauvreté, Tableaux de bord / édition 2012 (données 2009), juillet 2012
- « *Les niveaux de vie en 2010* » - Insee Première N°1412, septembre 2012

Pertinence

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit le surpoids et l'obésité comme une accumulation anormale ou excessive de graisse corporelle qui peut nuire à la santé. Elle a fait de l'indice de masse corporelle (IMC) l'instrument privilégié de diagnostic et de prévention de l'obésité dans le monde et proposé un classement. Ainsi, l'IMC est défini comme le rapport du poids (exprimé en kilogrammes) sur le carré de la taille (en mètre). Un adulte est considéré en surpoids quand son IMC dépasse 25 kg/m² et obèse à partir de 30. En France, la prévalence de l'obésité a pratiquement doublé en quinze ans. Actuellement 15 % de la population adulte est obèse tandis qu'un enfant sur six présente un surpoids.

L'obésité est un marqueur et un contributeur d'inégalités sociales de santé. De plus, l'obésité est un facteur élevé de stigmatisation et de discrimination à l'embauche et à l'insertion sociale. Enfin, le surpoids et l'obésité sont aujourd'hui « le cinquième facteur de risque de décès au niveau mondial » selon l'OMS.

Ces dernières années, en France, l'augmentation du nombre de cas nouveaux ou anciens (prévalence) d'obésité est allée de pair avec un accroissement des inégalités sociales, qui a touché plus particulièrement les femmes. Cette prévalence de l'obésité a augmenté dans toutes les catégories socioprofessionnelles mais de façon inégale. Elle est restée inversement proportionnelle au niveau d'instruction. Dans ce contexte, un plan de lutte national contre l'obésité a été mis en place en 2010 (Plan obésité 2010-2013). Il a pour but la prévention de l'obésité et l'amélioration de sa prise en charge, tout en accroissant l'effort de recherche sur ce problème de santé. Certaines actions sont relayées, en Midi-Pyrénées, dans le cadre du Schéma régional de prévention 2012-2017 de l'Agence régionale de santé (ARS).

Des données sont disponibles au niveau national et régional depuis 1997. L'étude ObÉpi analyse tous les trois ans la prévalence du surpoids et de l'obésité en France. C'est une enquête nationale par questionnaire postal auto-administré auprès d'un échantillon représentatif d'individus de 18 ans ou plus.

L'indicateur retenu ici est l'évolution de la prévalence de l'obésité pour les 18 ans ou plus.

Analyse

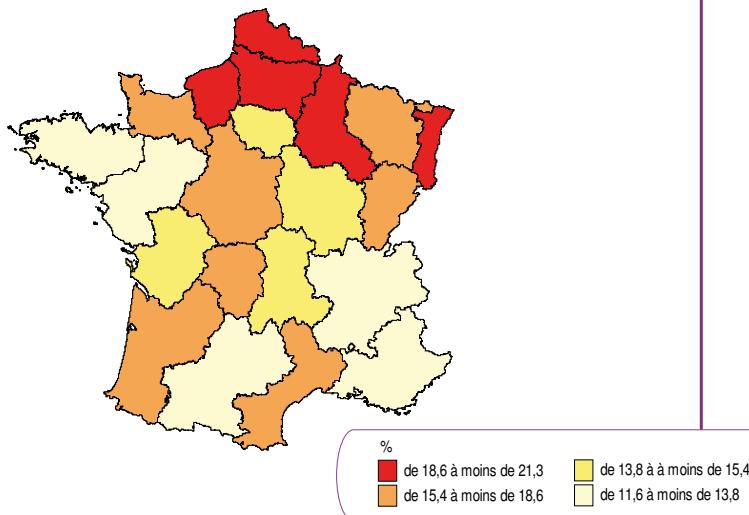
En Midi-Pyrénées, en 2012, le nombre de cas, nouveaux ou anciens, d'obésité atteint 11,6 % chez les adultes. Il a augmenté de près de moitié dans la région depuis 1997. Midi-Pyrénées se situe cependant en 2012 parmi les régions les moins touchées.

En Midi-Pyrénées, en 2012, la prévalence de l'obésité atteint 11,6 % chez les adultes ; elle concerne ainsi 267 000 personnes âgées de 18 ans ou plus. La région est la moins touchée de métropole juste avant Provence-Alpes-Côte d'Azur et Pays de Loire. À l'opposé, Nord-Pas-de-Calais est la région la plus concernée par ce problème de santé publique avec un taux de 21,3 %, aux côtés d'autres régions du Nord de la France.

Cependant, la prévalence de l'obésité a fortement augmenté dans la région depuis 1997 : + 48,7 %. Cette augmentation est nettement inférieure à celle observée au niveau national (+ 76,5 %) ; elle traduit néanmoins un problème qui s'amplifie de manière importante sur longue période, même si cette tendance s'inverse en Midi-Pyrénées entre 2009 et 2012. Ce retournement peut être lié au déploiement, depuis presque dix ans, du « Plan National Nutrition Santé » dans sa déclinaison régionale. En particulier, le schéma régional de prévention 2012-2017 de l'ARS Midi-Pyrénées prévoit actuellement l'organisation de programmes de promotion de l'équilibre nutritionnel (alimentation et activité physique) auprès de différentes tranches d'âge de la population (femmes enceintes, enfants de moins de trois ans, enfants scolarisés en école primaire, en collège, étudiants...), mais aussi des actions de repérage et d'orientation vers une prise en charge des personnes en surpoids et obésité.

Selon les résultats de l'enquête nationale ObÉpi, sur l'ensemble de la France, l'augmentation relative de la prévalence de l'obésité entre 1997 et 2012 a été plus importante chez les femmes. L'obésité augmente aussi avec l'âge. Si 15 % des adultes présentent une obésité au plan national, 32 % sont en surpoids.

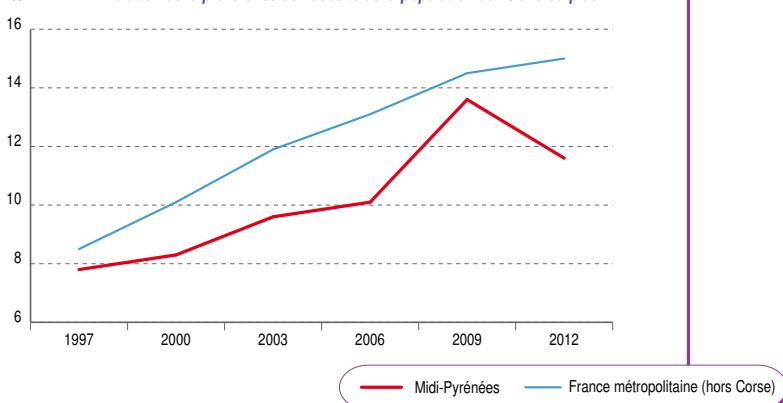
Midi-Pyrénées parmi les régions les moins touchées Taux de prévalence de l'obésité en 2012



Source : Enquête ObÉpi, Inserm - Institut Roche-Sofres

Un recul récent dans la région

Évolution de la prévalence de l'obésité de la population de 18 ans ou plus



Source : Enquête ObÉpi, Inserm - Institut Roche-Sofres

Pour en savoir plus

- « La santé observée en Midi-Pyrénées - Fiche Surpoids et obésité » - ORS
- « Schéma régional de prévention 2012-2017 » - ARS Midi-Pyrénées
- « ObEpi 2012 - Enquête épidémiologique nationale sur le surpoids et l'obésité » - INSERM / KANTAR HEALTH / ROCHE
- « Surpoids et obésité de l'adulte : prise en charge médicale de premier recours » - HAS, septembre 2011
- « Corps et appartenance sociale : la corpulence en Europe » - Insee, Données sociales - La société française - édition 2006
- « Surpoids et obésité : des inégalités sociales qui s'affichent sur les corps ? » - Insee, Séminaire inégalités du 23 mai 2008
- « Tableau de bord sur la santé » - ORS-ARS (page 70 « Nutrition, surpoids, obésité »)

Pertinence

Les liens entre générations sont au cœur des préoccupations du développement durable : il est donc important de connaître les tendances démographiques, de les appréhender par classe d'âge et de les projeter dans l'avenir. Le vieillissement notable de la population nécessite en effet d'adapter la manière de satisfaire les besoins des générations présentes, en particulier des personnes âgées. Certaines de ces adaptations relèvent de décisions nationales : c'est le cas du financement des systèmes de santé publique et des régimes de retraite. D'autres dispositifs, comme le développement de services d'aide à domicile, l'allocation personnalisée d'autonomie, sont financés ou bien mis en place localement, ce qui justifie de prendre en compte les évolutions démographiques à l'échelle régionale.

Avec le vieillissement de la population, la prise en charge de la dépendance deviendra un enjeu majeur d'ici les vingt prochaines années. Ces phénomènes n'affecteront pas les territoires de la même façon, ce qui pointe un enjeu en matière d'aménagement du territoire, en termes d'implantation et d'accessibilité des services à la personne et de santé ainsi que de structures d'accueil.

Le vieillissement de la population mérite aussi d'être considéré dans la préoccupation d'entretien et de transmission de nos patrimoines, que ce soit sur un plan culturel ou d'organisation du travail. Le vieillissement de la population active soulève en effet la question des transferts de compétences entre générations.

Analyse

La population de Midi-Pyrénées s'élève à 2 863 000 habitants au 1^{er} janvier 2009. À l'image des régions voisines du sud de la France, la population est en moyenne plus âgée que celles du nord. Les moins de 20 ans représentent 23 % de la population régionale contre 25 % en France métropolitaine, tandis que la proportion des plus de 65 ans atteint 19 % (respectivement 18 %).

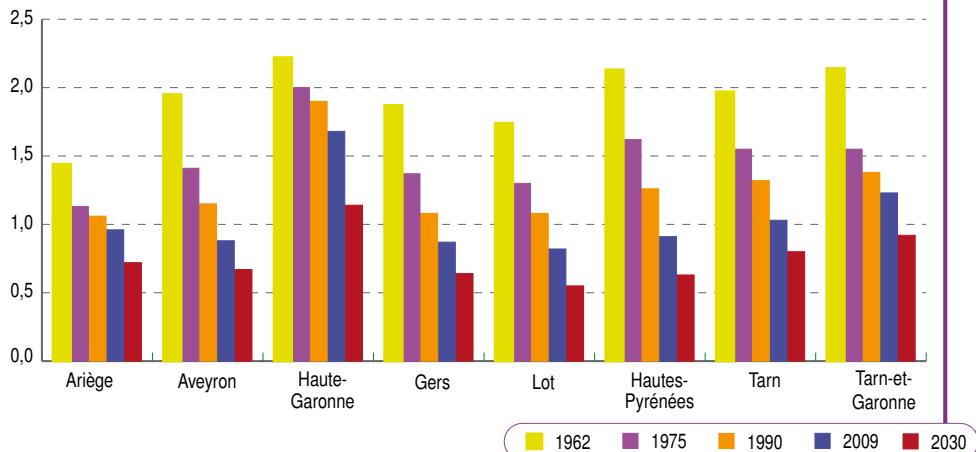
Entre 1975 et 2009, la part des moins de 20 ans a diminué de 6 points dans la région alors que celle des 20 à 64 ans a augmenté de 4 points et celle des plus de 65 ans de 3 points. Ce vieillissement découle des différents événements démographiques qui ont jalonné la seconde partie du XX^e siècle. D'une part, la baisse de la fécondité contribue à réduire la part des jeunes.

D'autre part, l'arrivée à des âges élevés des enfants du baby-boom et la baisse de la mortalité ont pour effet d'accroître la proportion des plus de 65 ans.

Malgré un fort dynamisme démographique, lié pour l'essentiel à la forte attractivité qu'exerce la région, Midi-Pyrénées devra faire face à un vieillissement croissant de sa population à l'horizon 2030 et à l'inégale répartition du phénomène sur le territoire. Au 1^{er} janvier 2009, les moins de 20 ans sont 1,2 fois plus nombreux dans la région que les personnes âgées de 65 ans ou plus. D'ici à 2030, si les tendances démographiques récentes se maintenaient, ce rapport s'inverserait. La part des moins de 20 ans descendrait à 22 % en 2030 (- 1 point), tandis que celle des 65 ans ou plus monterait à 25 % (+ 6 points). Ce vieillissement de la population ne toucherait pas de manière égale tous les départements de la région. Les effets migratoires contribueraient à maintenir relativement jeune la population dans les départements de la Haute-Garonne et dans une moindre mesure du Tarn-et-Garonne. Dans ces deux départements, en 2009, les jeunes de moins de 20 ans sont respectivement 1,7 et 1,2 fois plus nombreux que les personnes âgées de 65 ans ou plus, alors que c'est l'inverse dans tous les autres départements de la région. En 2030, il n'y aurait plus que 1,1 jeune pour 1 personne âgée de 65 ans ou plus en Haute-Garonne et 0,9 jeune pour 1 personne âgée en Tarn-et-Garonne. Ce rapport serait le plus faible dans le Lot.

En lien avec ce vieillissement marqué de la population, la dépendance, plus fréquente à partir de 80 ans (elle touche alors 1 personne sur 5) devrait affecter un nombre fortement croissant de personnes âgées, en Midi-Pyrénées comme ailleurs. Ainsi, le nombre de personnes âgées dépendantes augmenterait de 36 % entre 2010 et 2030 dans la région. La population âgée potentiellement dépendante s'accroîtrait dans des proportions bien différentes d'un département à l'autre : de + 25 % en Aveyron à + 48 % en Haute-Garonne. Les structures par âge des populations actuelles, des évolutions démographiques et des comportements migratoires variables expliquent ces différences. Ainsi, en Haute-Garonne comme dans le Tarn-et-Garonne, la part des 40-74 ans est en 2009 parmi les plus élevées de la région et ces générations auront entre 60 et 94 ans en 2030. À l'opposé, l'Aveyron est un département

Plus de personnes âgées que de jeunes dans 5 départements sur 8 en 2009 Rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 64 ans



Sources : Insee - Recensements de la population 1962 à 2009, projections Omphale 2010

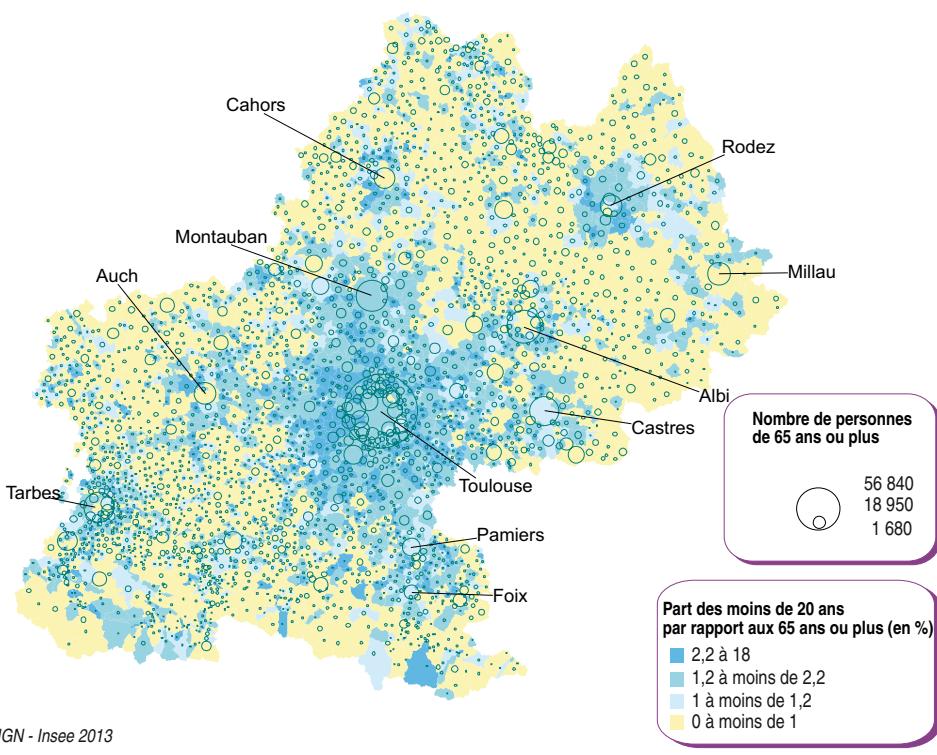
Evolution de la population âgée potentiellement dépendante par département Projections 2010-2030

	Ariège	Aveyron	Haute-Garonne	Gers	Lot	Hautes-Pyrénées	Tarn	Tarn-et-Garonne	Midi-Pyrénées
Projections de la population âgée potentiellement dépendante									
2030-2010	1 200	2 100	9 900	1 500	1 700	2 000	3 000	2 100	23 500
2030/2010	29 %	25 %	48 %	29 %	34 %	30 %	30 %	37 %	36 %
Projections de la population âgée									
2030-2010	20 100	27 700	132 900	22 900	24 500	22 700	41 400	32 400	324 600
2030/2010	45 %	32 %	54 %	39 %	43 %	33 %	38 %	53 %	44 %

Sources : Omphale 2010 Insee, Enquêtes Handicap-Santé 2008-2009 Insee-Drees, Recensement de la population 2007

Les jeunes bien plus nombreux que les 65 ans ou plus dans le périurbain

Part de la population de moins de 20 ans sur la population de 65 ans ou plus en Midi-Pyrénées



© IGN - Insee 2013

Source : Insee - Recensement de la population 2009

relativement âgé et sa population âgée augmenterait moins d'ici 2030, entraînant automatiquement une moindre croissance de la population âgée dépendante. La répartition des personnes âgées potentiellement dépendantes sur le territoire régional serait, en 2030, proche de celle de 2009. Seul le poids de la Haute-Garonne augmenterait sensiblement.

Le vieillissement de la population devrait s'accompagner d'un ralentissement de la progression de la population active à partir de 2025. Après une hausse de 0,9 % par an entre 2007 et 2025, elle devrait se réduire à 0,4 % par an à l'horizon 2030, suite aux nombreuses arrivées à l'âge de 65 ans, à partir de 2025, des générations du baby-boom nées dans les années soixante.

De plus, à partir de 2025, les entrées de jeunes sur la marché du travail midi-pyrénéen ne compenseraient plus les sorties de seniors. La population active augmenterait alors moins rapidement mais à un rythme cependant plus élevé en Midi-Pyrénées qu'en France métropolitaine, sous l'hypothèse d'un maintien de l'attractivité de la région. Des tensions sur le marché du travail pourraient donc apparaître. Les déséquilibres territoriaux au sein de la région risquent aussi de s'accentuer : la croissance de la population active se concentrerait surtout sur les deux zones d'emplois de Toulouse et Montauban.

Pour en savoir plus

« Midi-Pyrénées : 23 500 personnes âgées dépendantes supplémentaires d'ici 2030 » - Insee Midi-Pyrénées, 6 pages n° 143, septembre 2012

Pertinence

La présence de services de santé, particulièrement ceux de proximité, est une condition nécessaire pour maintenir et améliorer la qualité de vie des habitants sur un territoire, ainsi que pour faciliter l'installation de nouvelles populations, notamment celles qui en ont le plus besoin (personnes âgées, enfants...). Elle peut également faire émerger de nouvelles activités économiques (maintien ou développement des emplois, attraction d'entreprises).

Par ailleurs, l'éloignement de la population des services de santé augmente le nombre et la longueur des déplacements, dont beaucoup sont effectués en voiture, générant ainsi des rejets atmosphériques supplémentaires. L'indicateur retenu - la part de la population habitant à plus de 20 minutes d'au moins un des cinq services de santé de proximité indiqués ci-dessous - fournit une vision globale de l'offre minimale de soins de proximité dans les différents territoires. Cet indicateur permet ainsi de se faire rapidement une idée du niveau d'enclavement des territoires par rapport à l'offre de soins. Les cinq services de santé de proximité retenus pour cet indicateur sont les médecins généralistes, les chirurgiens-dentistes, les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes et les pharmaciens. Les résultats sont détaillés par bassin de vie (plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants).

Les temps d'accès sont mesurés depuis le domicile jusqu'à ces services de soins. Le choix a été fait de ne pas prendre en compte d'autres accès possibles et fréquents, à partir du trajet domicile-travail par exemple, la population la plus consommatrice de services de santé de proximité étant celle des retraités. Les temps de trajet donnés supposent que les utilisateurs disposent d'un moyen de transport motorisé. Ils sont calculés de chef-lieu à chef-lieu de commune aux heures dites creuses et sont nuls par convention à l'intérieur d'une commune.

Analyse

En 2009, 5 600 personnes, soit 0,2 % de la population, sont confrontées à des difficultés d'accès aux soins de proximité en Midi-Pyrénées. L'Ariège et l'Aveyron sont les départements les plus enclavés par rapport à l'offre de soins. L'éloignement concerne d'abord les chirurgiens-dentistes.

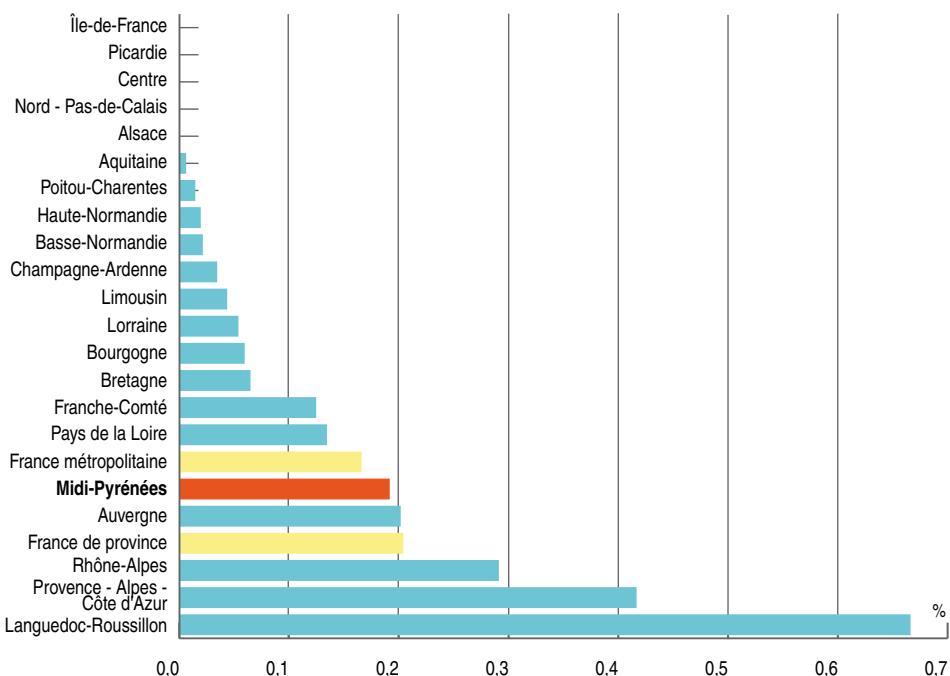
En Midi-Pyrénées, 0,2 % de la population habite dans l'une des 37 communes situées à plus de 20 minutes d'au moins un des services de santé de proximité en 2009. Cela représente 5 600 habitants dans la région. Cette part est comparable à la moyenne nationale, avec ou sans l'Île-de-France. L'Ariège, l'Aveyron et, dans une moindre mesure, le Lot sont les plus enclavés par rapport à l'offre de soins. Ainsi, 1,2 % de la population ariégeoise est éloignée d'au moins 20 minutes de l'un ou l'autre de ces cinq services de santé de proximité. Les bassins de vie ruraux ou montagneux sont logiquement les plus enclavés. C'est le cas du canton de Quérigut, en Ariège, mais situé dans le bassin de vie de Quillan (Aude), où la totalité des 500 habitants sont éloignés de plus de 20 minutes d'au moins un des services de santé de proximité. Dans les bassins de vie de Tarascon-sur-Ariège (Ariège) et Saint-Affrique (Aveyron), cette part dépasse les 5 %.

À l'opposé, en Haute-Garonne, dans le Gers, le Tarn et le Tarn-et-Garonne, personne n'habite à plus de 20 minutes de l'un de ces services.

Le chirurgien-dentiste est le praticien le moins souvent présent à proximité dans la quasi-totalité des communes situées à plus de 20 minutes d'au moins l'un des cinq services de santé de proximité retenus pour l'indicateur. C'est d'ailleurs bien souvent le seul professionnel de santé, parmi ces cinq, dont ces communes sont éloignées. Cependant, certaines communes, notamment en montagne, cumulent des difficultés d'accès à toutes les professions de santé.

Midi-Pyrénées dans la moyenne française

*Part de la population habitant à plus de 20 minutes (aller simple) d'au moins un service de santé de proximité**

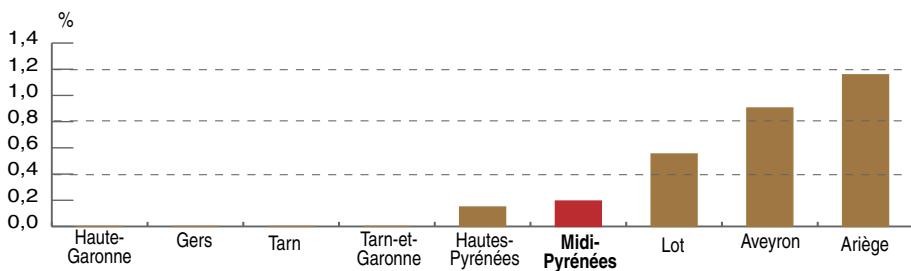


*La Corse (8,8 %) n'apparaît pas sur le graphique, mais est comptabilisée dans la moyenne

Sources : Insee, Recensement de la population 2009, BPE 2011

Soins de proximité : une accessibilité moindre en Ariège et en Aveyron

Part de la population habitant à plus de 20 minutes (aller simple) d'au moins un service de santé de proximité



Sources : Insee, Recensement de la population 2009, BPE 2011

Pour en savoir plus

- « Offre de soins de premier recours : proximité ne rime pas toujours avec accessibilité » - Insee Première n°1418, octobre 2012
- « Garantir l'accès aux soins pour tous en Midi-Pyrénées (Projet régional de santé) » - ARS, décembre 2012

Pertinence

Un accès rapide aux commerces et services est une condition nécessaire pour maintenir et améliorer la qualité de vie des habitants d'un territoire, pour attirer de nouveaux résidants et des touristes et pour faire émerger de nouvelles activités économiques (maintien des emplois, attraction d'entreprises).

À défaut, le manque d'équipements multiplie les déplacements, dont beaucoup s'effectuent en voiture, source de rejets atmosphériques. Cette insuffisance engendre de l'insatisfaction, peut entraîner le départ des populations les plus mobiles ou constituer un frein à l'installation de nouveaux arrivants. Enfin, elle génère de l'enclavement pour des populations en situation de précarité.

Deux indicateurs sont retenus ici. Le premier est le temps d'accès moyen aux équipements. C'est le temps moyen nécessaire pour accéder, depuis son domicile, à un ensemble de 31 commerces et services d'usage courants, dits « de la gamme intermédiaire », comme le supermarché, la librairie, le collège, l'opticien, la gendarmerie, etc. Le temps de trajet est mesuré aux heures dites creuses. L'autre indicateur est la moyenne des parts de la population résidant à plus de 15 minutes des différents équipements de cette gamme, dans les mêmes conditions.

Le distancier Odomatrix calcule les temps par rapport au chef-lieu de la commune et non par rapport aux adresses exactes : les déplacements au sein d'une même commune sont considérés comme nuls par convention.

L'échelon territorial retenu est le bassin de vie, plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

Les deux indicateurs choisis résument le potentiel d'approvisionnement offert aux habitants d'un bassin de vie, les contraintes de mobilité quotidienne et les risques d'enclavement.

Analyse

L'accès aux équipements de la gamme intermédiaire est un peu plus long en Midi-Pyrénées qu'en France. Les difficultés d'accessibilité se concentrent surtout dans les départements les plus ruraux.

Les Midi-Pyrénéens mettent en moyenne 5 minutes à rejoindre un équipement de la gamme intermédiaire :

c'est une minute de plus qu'en moyenne en France métropolitaine.

Les temps d'accès sont supérieurs à la moyenne régionale dans les quatre départements les plus ruraux : l'Ariège, l'Aveyron, le Gers et le Lot. On y trouve une grande partie des 41 bassins de vie aux temps d'accès deux fois supérieurs à la moyenne régionale. Ces bassins de vie représentent un tiers des 127 bassins de vie de la région, mais concentrent seulement 7 % de la population. Il faut ainsi plus de 10 minutes en moyenne pour accéder aux équipements intermédiaires dans les bassins de vie de Réquista (Aveyron), Lacapelle-Mariaval (Lot) ou Saint-Girons (Ariège). Plus de 15 minutes sont même nécessaires dans les bassins de Mur-de-Barrez et Entraygues-sur-Truyère (Aveyron). Les temps d'accès sont également élevés pour les habitants des bassins de vie de montagne tels qu'Arreau (Hautes-Pyrénées) ou Lacaune (Tarn) et pour les Midi-Pyrénéens, peu nombreux, qui vivent dans des bassins de vie d'autres régions limitrophes de Midi-Pyrénées : ceux d'Argentat en Corrèze, de Bédarieux dans l'Hérault, du Vigan dans le Gard...

Les temps d'accès moyens ne sont vraiment inférieurs à la moyenne régionale qu'en Haute-Garonne (3 minutes), où près de 85 % de la population vit en milieu urbain et dispose sur place de la majorité des équipements.

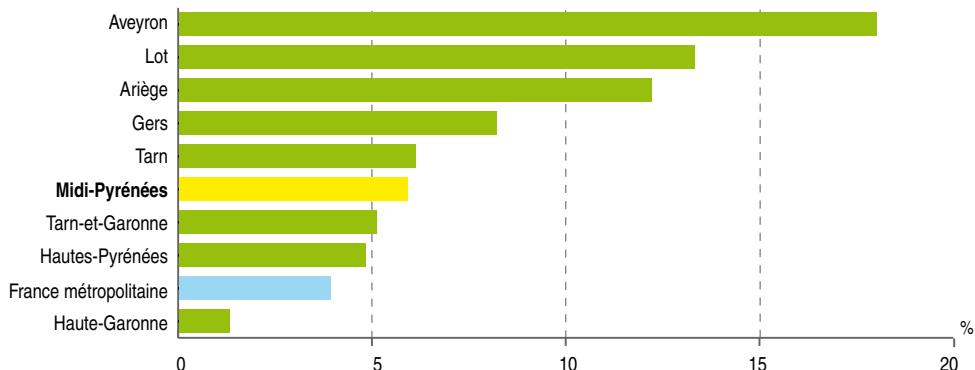
La part de la population habitant à plus de 15 minutes en moyenne des équipements de la gamme intermédiaire dans la région (5,9 %, soit 168 500 habitants en 2009) est supérieure de deux points à la moyenne nationale.

Les disparités entre départements sont les mêmes que pour les temps d'accès. En Haute-Garonne, seul 1,3 % de la population habite à plus de 15 minutes des équipements intermédiaires. C'est dix fois plus en Ariège et dans le Lot, et ce taux atteint même 18 % en Aveyron. Dans certains bassins de vie de ces départements, plus du quart de la population est assez éloignée des équipements intermédiaires : c'est le cas des bassins de vie de Mur-de-Barrez ou d'Entraygues-sur-Truyère, en Aveyron, ou encore de celui d'Ax-les-Thermes, en Ariège.

En termes de temps d'accès, des disparités entre les équipements de la gamme existent : si moins de 1 % de la population régionale habite à plus de 15 minutes d'un commissariat ou d'une gendarmerie, c'est plus de 10 % pour les bijouteries, les parfumeries ou les laboratoires d'analyses médicales.

Une part importante de la population éloignée des équipements dans les départements les plus ruraux

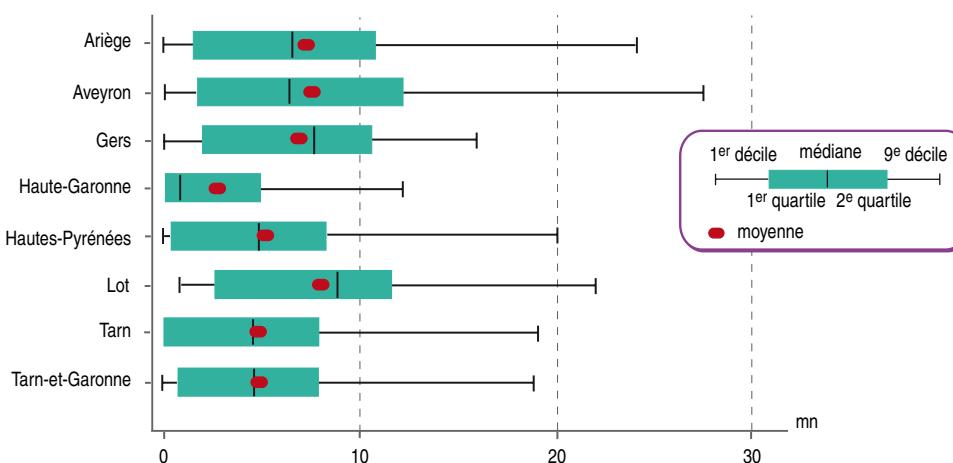
Part de la population à plus de 15 minutes des équipements intermédiaires



Sources : Insee, Recensement de la population 2009, BPE 2011

Des temps moyens d'accessibilité élevés dans quatre départements

Temps moyen d'accessibilité en aller simple aux équipements de la gamme intermédiaire

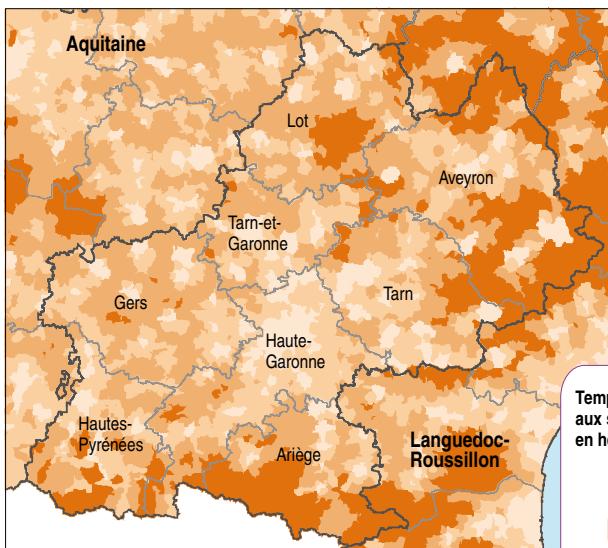


Note de lecture : la boîte à moustaches permet de représenter non seulement la moyenne mais aussi la dispersion, soit dans l'ordre de lecture : le 1^{er} décile, le premier quartile, la médiane, le troisième quartile, la valeur supérieure et le 9^e décile.
Ainsi, pour l'Ariège, 25 % des habitants mettent moins de 1 minute 30 (1^{er} quartile) en moyenne pour accéder aux équipements de la gamme intermédiaire, 50 % mettent moins de 6 minutes 30 (médiane) et 75 % moins de 10 minutes 50 (3^e quartile) et 10 % mettent plus de 24 minutes 45.

Sources : Insee, recensement de la population 2009, BPE 2011

Montagne et Causses enclavés

Temps moyen d'accès aux services de la gamme intermédiaire



Temps moyen d'accès aux services de la gamme intermédiaire, en heures creuses, aller simple (en mn)

- 15 et plus
- de 10 à moins de 15
- de 5 à moins de 10
- moins de 5

Sources : Insee - BPE 2011, Recensement de la population 2009

© IGN - Insee 2013

Pour en savoir plus

- « *Les disparités territoriales à travers 127 bassins de vie* » - Insee Midi-Pyrénées, 6 pages n° 146, décembre 2012
- « *Le nouveau zonage en bassins de vie 2012 : trois quarts des bassins de vie sont ruraux* » - Insee Première n° 1425, décembre 2012
- « *Le rural en Midi-Pyrénées, des territoires attractifs, inégalement équipés* » - Insee Midi-Pyrénées, 6 pages n° 123, décembre 2009
- « *L'espace rural en Midi-Pyrénées, dynamique démographique et accès aux équipements* » - Insee Midi-Pyrénées, Les dossiers de l'Insee, janvier 2010

Pertinence

À la croisée du pilier économique et du pilier social, l'emploi est un indicateur de cadrage important pour apprécier la durabilité du développement. Il constitue en effet un élément essentiel de qualité de vie et un facteur important d'intégration et de cohésion sociale.

Pour être soutenable, la croissance économique doit s'appuyer sur une part suffisante de la population en âge de travailler et sur une part suffisante de la population en emploi, celles-ci devant en outre être relativement équilibrées selon l'âge et le sexe.

Cette préoccupation peut être éclairée par le taux d'emploi, rapport de la population active en emploi pour un âge ou un sexe donnés à la population de cet âge ou de ce sexe. Ainsi, en 2000, le Conseil européen de Lisbonne avait notamment fixé comme objectif d'atteindre un taux d'emploi de 50 % en 2010 pour les personnes de 55 à 64 ans, afin de soutenir la croissance économique et de consolider les systèmes de protection sociale face au vieillissement de la population active. En mars 2010, la Commission européenne a redéfini sa stratégie de croissance sur dix ans « pour une Europe intelligente, durable et incisive », intitulée « Europe 2020 », et a retenu l'objectif d'un taux d'emploi d'au moins 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans. Il s'agit en particulier de favoriser une plus grande participation des femmes et des travailleurs âgés et une meilleure intégration des migrants dans la main-d'œuvre.

Le taux d'emploi en 2010, retenu ici, est calculé à partir des résultats du recensement rénové de la population. Or le concept d'emploi y est sensiblement élargi au regard des recensements généraux antérieurs et couvre mieux les situations mixtes qui touchent surtout les étudiants et les retraités, catégories nombreuses aux deux extrémités de la population des 20 à 64 ans. En conséquence, la comparaison avec le dernier recensement général de 1999 s'avère particulièrement délicate et difficilement interprétable en ce qui concerne l'emploi des jeunes et des seniors.

Analyse

En Midi-Pyrénées comme pour l'ensemble de la France, l'activité économique s'appuie sur une population active occupée dont la structure par âge est déséquilibrée : en 2010, si 70 % des 20 à 64 ans ont un emploi, ce taux est faible pour les

55 à 64 ans (40 %) et en particulier entre 60 et 64 ans. L'écart entre hommes et femmes est important quel que soit l'âge mais les Midi-Pyrénées ont un taux d'emploi légèrement supérieur à l'ensemble des Françaises.

En 2010, 70 % de la population de Midi-Pyrénées âgée de 20 à 64 ans occupe un emploi : c'est un taux très légèrement supérieur à la moyenne de la France métropolitaine. Comme dans l'ensemble du pays, ce taux d'emploi est très variable d'un âge à l'autre. Alors qu'il atteint 83 % en moyenne pour la population de 30 à 54 ans, il se réduit à 40 % pour les 55 à 64 ans (39 % au niveau national), bien loin de l'objectif de 50 % fixé par la Stratégie de Lisbonne pour 2010 pour cette tranche d'âge. Il tombe même à 17 % pour les personnes de 60 à 64 ans.

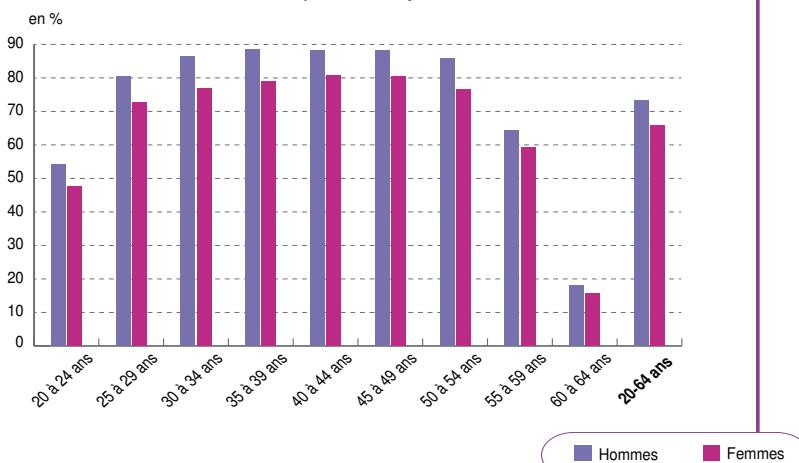
En Midi-Pyrénées, 51 % des jeunes de 20 à 24 ans occupent un emploi en 2010, qu'il s'agisse d'un emploi durable ou d'un « petit boulot ». Ce taux réduit au regard de leurs aînés s'explique essentiellement par la poursuite des études, mais aussi par des difficultés plus grandes pour accéder à un emploi lorsqu'ils se présentent sur le marché du travail. Le taux d'emploi des 20 à 24 ans est aussi plus faible en Midi-Pyrénées qu'en moyenne nationale (53 %), car les étudiants y sont plus nombreux qu'ailleurs, du fait de l'attractivité et de l'importance des universités et des grandes écoles toulousaines.

En 2010, le taux d'emploi des femmes de 20 à 64 ans reste inférieur à celui des hommes dans la région (66 % contre 73 %), même s'il est supérieur à la cible fixée par le sommet de Lisbonne : 60 % à l'horizon 2010.

Le taux d'emploi des femmes en Midi-Pyrénées est supérieur d'environ un point à celui observé en France métropolitaine. L'inégalité d'accès à l'emploi selon les âges se vérifie aussi bien pour les femmes que pour les hommes. Et l'écart entre les femmes et les hommes reste marqué quelle que soit la tranche d'âge et ne s'atténue qu'au-delà de 55 ans. Au niveau infrarégional, c'est dans la zone d'emploi de Saint-Girons que le taux d'emploi des 20 à 64 ans est le plus faible (64 %). À l'opposé, ce taux est le plus élevé dans les zones d'emploi de Rodez (74 %), de Toulouse (71 %), de Figeac et dans la partie midi-pyrénéenne de la zone d'emploi de Brive (nord du Lot), avec 70 % dans ces deux derniers espaces.

Un taux d'emploi qui s'affaiblit dès 55 ans

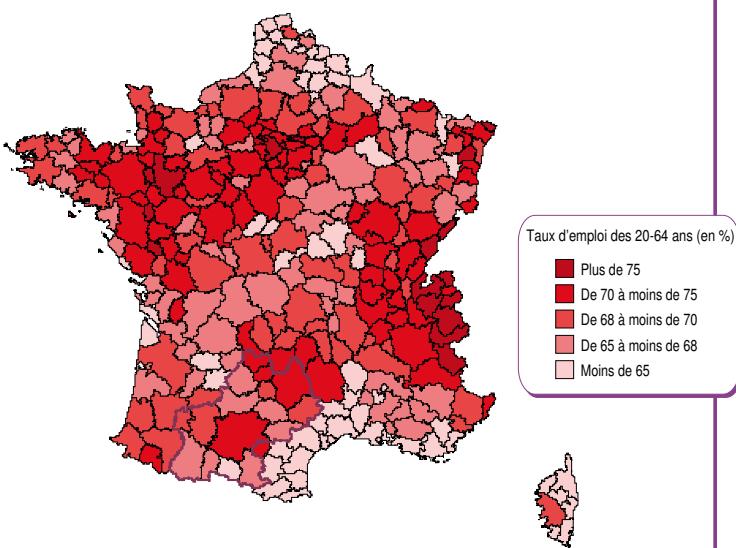
Taux d'emploi en Midi-Pyrénées en 2010



Source : Insee, Recensement de la population 2010

Un taux d'emploi élevé dans la zone d'emploi de Rodez

Taux d'emploi des 20-64 ans selon les zones d'emploi 2010



Source : Insee, Recensement de la population 2010

Pour en savoir plus

- « Les indicateurs de la stratégie nationale de développement durable 2010-2013 » - Insee, mars 2013
- « La prise en compte du développement durable dans les territoires » - Insee, septembre 2013
- « Le taux d'emploi des hommes et des femmes : Des écarts plus marqués en équivalent temps plein » - Insee Première n° 1462, août 2013
- « Emploi et chômage des 55-64 ans en 2011 » - Dares - Analyses n° 049, juillet 2012

Pertinence

À la croisée du pilier économique et du pilier social, l'emploi est un indicateur important pour apprécier la durabilité du développement. Pour être soutenable, la croissance économique doit s'appuyer sur une part suffisante de la population en âge de travailler et relativement équilibrée selon l'âge et le sexe, l'emploi étant un élément essentiel de qualité de vie et un facteur d'intégration et de cohésion sociale. La stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi adoptée par le Conseil européen en 2000 et révisée à mi-parcours en 2005 visait aussi un objectif d'emplois « de qualité » et une plus grande cohésion sociale. La stratégie « Europe 2020 » qui lui succède en 2010 réaffirme ces principes à travers notamment l'objectif d'une « croissance inclusive » devant permettre d'améliorer la participation au marché du travail et d'établir une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'emplois.

Le marché du travail a en effet profondément évolué au cours des trois dernières décennies. Dans un contexte de compétition internationale très vive et de montée du chômage, la flexibilité de l'emploi s'est développée. Ceci a pour conséquence une baisse de la protection de la main-d'œuvre. Le modèle où l'emploi était stable et durable avec une quasi-exclusivité du contrat à durée indéterminée (CDI) a été remplacé par un modèle aux formes variées d'emploi, même si le CDI à temps complet reste dominant.

Les formes particulières d'emploi retenues ici regroupent les emplois salariés qui ne sont pas des

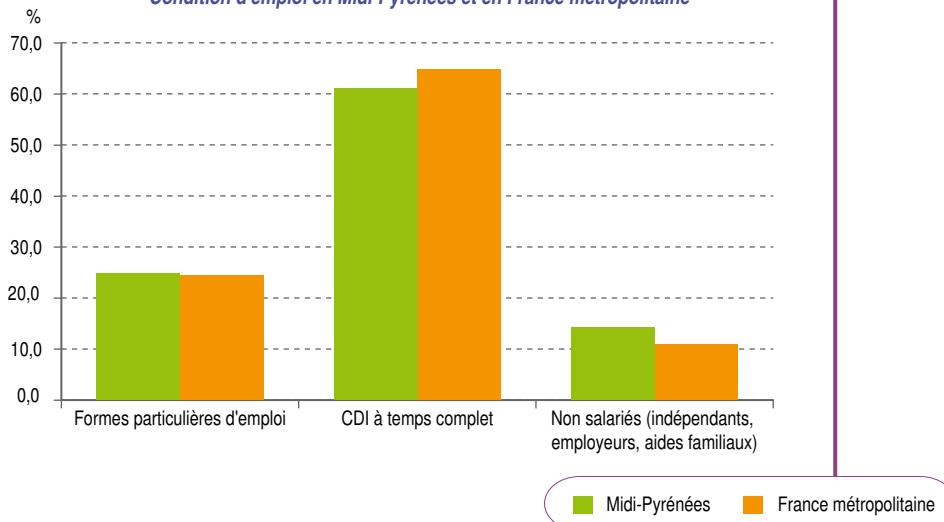
contrats à durée indéterminée à temps plein. Il s'agit des contrats à temps partiel (CDI ou CDD) et des contrats à durée limitée : intérim, CDD dans leur ensemble, stages rémunérés en entreprises, emplois aidés et apprentissage. Ces deux dernières catégories sont encadrées par des dispositifs qui répondent à des objectifs spécifiques de formation et d'insertion soutenus par l'action publique. Selon le statut d'emploi, le secteur d'activité ou les caractéristiques sociales des salariés, ces formes particulières d'emploi peuvent constituer une étape transitoire du parcours professionnel et une voie d'accès à l'emploi stable ou au contraire inscrire durablement le salarié dans l'instabilité et la précarité face à l'emploi.

Analyse

En 2010 en Midi-Pyrénées, près d'un quart des actifs en emploi occupent une forme particulière d'emploi, principalement un contrat à durée indéterminée (CDI) ou un contrat à durée déterminée (CDD), et ce à temps partiel. Les femmes sont deux fois plus souvent en forme particulière d'emploi que les hommes. Elles sont surtout salariées à temps partiel alors que les hommes sont davantage en CDD à temps complet, en intérim ou en contrat d'apprentissage. Les jeunes sont également les plus touchés par les formes particulières d'emploi ainsi que les non diplômés.

Les Midi-Pyrénées sont moins souvent en CDI à temps complet

Condition d'emploi en Midi-Pyrénées et en France métropolitaine



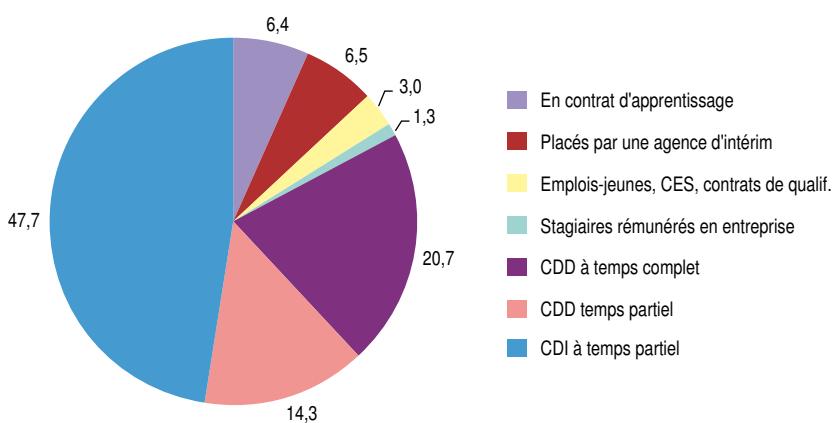
Source : Insee - Recensement de la population 2010

En 2010, près de 1 194 000 Midi-Pyrénéens ont un emploi, soit 89,0 % de la population active régionale. Parmi cette population active occupée, 61,0 % dispose d'un contrat salarié à durée indéterminée (CDI) à temps complet, ce qui est inférieur à la part de la France métropolitaine (64,7 %). En revanche, la région compte davantage de non salariés (14,2 % contre

10,9 %). Le quart restant des travailleurs, soit 296 000 personnes, occupe une forme particulière d'emploi : salariés, ils sont alors en apprentissage ou en emploi aidé, travaillent dans l'intérim, sont en stage rémunéré en entreprise, ou encore bénéficient d'un CDD ou d'un CDI à temps partiel.

Le CDI à temps partiel, principale forme particulière d'emploi en Midi-Pyrénées

Formes particulières d'emploi en Midi-Pyrénées



Source : Insee - Recensement de la population 2010

3.8

La principale forme particulière d'emploi dans la région est le CDI à temps partiel, qui concerne 47,7 % des Midi-Pyrénéens en forme particulière d'emploi. Arrive ensuite le CDD qui représente 35,1 % des formes particulières d'emploi, dont 14,3 % à temps partiel. Les contrats à

temps partiel, CDD ou CDI, constituent ainsi la majorité des formes particulières d'emploi (62,0 %) et 15,4 % de l'ensemble des actifs occupés. Ils sont plus nombreux dans la région qu'en moyenne en France métropolitaine (respectivement 59,7 % et 14,5 %).

Les femmes bien plus souvent en formes particulières d'emploi que les hommes

Formes particulières d'emploi par sexe en Midi-Pyrénées et en France métropolitaine

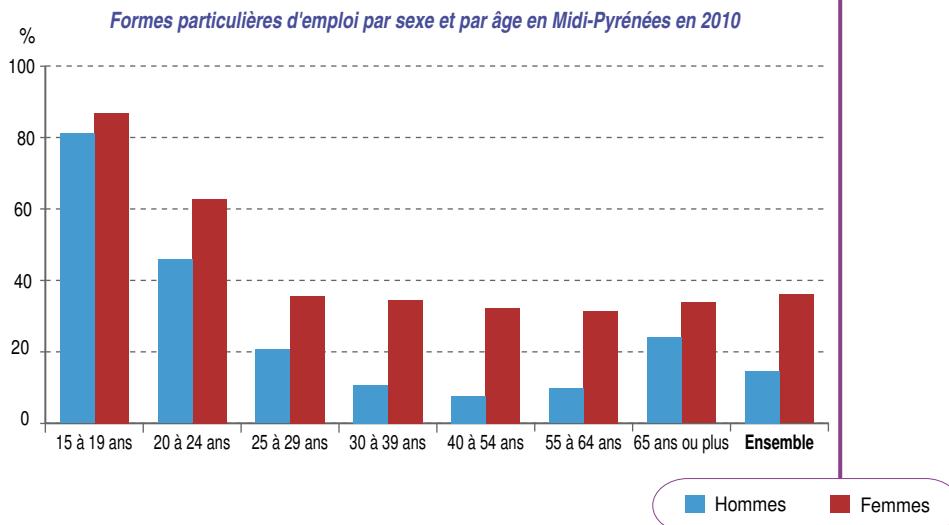
En %	Nombre de salariés en FPE	Part FPE dans tout type d'emploi	Part CDD à temps complet dans les FPE	Part CDD à temps partiel dans les FPE	Part CDI à temps partiel dans les FPE	Part autres FPE dans les FPE
Hommes						
Midi-Pyrénées	92 635	14,7	32,2	12,3	21,8	33,7
France métropolitaine	2 032 738	14,8	32,7	11,9	20,1	35,4
Femmes						
Midi-Pyrénées	203 391	36,0	15,5	15,2	59,6	9,7
France métropolitaine	4 335 763	34,9	16,3	14,7	58,0	11,0

Source : Insee - Recensement de la population 2010

Les femmes sont plus concernées par les formes particulières d'emploi que les hommes, en Midi-Pyrénées comme en moyenne en France métropolitaine : 36,0 % des femmes en emploi occupent une forme particulière d'emploi contre 14,7 % pour les hommes dans la région. Elles sont alors surtout en CDI à temps partiel (59,6 % d'entre elles). Au total, près des trois quarts des femmes en formes particulières d'emploi sont à temps partiel (CDI ou CDD), soit encore 26,9 % des femmes actives occupées.

Le temps partiel est beaucoup moins fréquent chez les hommes, surtout lorsqu'ils sont en CDI : ils sont en effet trois fois moins nombreux que les femmes à avoir un CDI à temps partiel. En revanche, le CDD à temps complet est parmi eux beaucoup plus développé : près d'un tiers des hommes en formes particulières d'emploi, soit le double de chez les femmes. Les hommes sont également plus souvent en contrat d'apprentissage et en intérim : 28,3 % contre 5,9 %.

Les moins de 25 ans sont de loin les plus concernés par les formes particulières d'emploi



Source : Insee - Recensement de la population 2010

La fréquence et les modalités des formes particulières d'emploi varient fortement selon l'âge du travailleur. Les plus jeunes sont sans surprise très souvent concernés : c'est le cas de 83,2 % des jeunes actifs de 15 à 19 ans en Midi-Pyrénées et de 53,5 % des 20 à 24 ans. Pour la plupart de ces jeunes, le processus d'insertion professionnelle est néanmoins en cours. Et la part des formes particulières d'emploi diminue beaucoup à partir de 25 ans. Les moins concernés sont les 40 à 54 ans, même si ces situations touchent encore près d'1 actif en emploi sur 5 dans cette tranche d'âge. Et à tous les âges, les femmes occupent plus souvent des formes particulières d'emploi que les hommes.

Le niveau d'études diminue le risque de se retrouver en formes particulières d'emploi. Ainsi plus de 30 % des actifs occupés sans diplôme sont en forme particulière d'emploi en Midi-Pyrénées. C'est également le cas des personnes qui n'ont que le brevet des collèges. Ceux qui ne disposent que d'un baccalauréat général sont aussi très concernés (29 %). À l'opposé, les diplômes supérieurs au baccalauréat permettent à leurs détenteurs d'être moins souvent en forme particulière d'emploi et de décrocher un CDI à temps complet. C'est aussi le cas des titulaires de formations professionnelles courtes, telles que le CAP ou BEP.

Pour en savoir plus

- « *Emploi des jeunes : Le temps partiel particulièrement répandu en Midi-Pyrénées* » - Insee Midi-Pyrénées, 6 pages n° 134, juin 2011
- « *Les formes particulières d'emploi en France : un état des lieux* » - Centre d'économie de la Sorbonne, document de travail, 2010

Pertinence

Le chômage est un indicateur d'exclusion temporaire ou durable de l'emploi. Il met à mal la cohésion sociale en créant une inégalité du citoyen devant un élément majeur de la vie, l'accès à l'emploi, et touche de ce fait à l'épanouissement individuel. Il a également un impact macroéconomique dans la mesure où il affecte l'activité productive et a un coût en termes de prestations. Il est aussi bien influencé par le dynamisme de l'emploi que par le niveau d'instabilité des emplois, par des problèmes d'adéquation ou d'adaptabilité entre le profil des demandeurs et les offres d'emploi, voire par des conditions d'emploi peu attractives. Le chômage de longue durée augmente le risque d'exclusion sociale et peut déboucher sur des situations de précarité. C'est pourquoi les politiques nationales et européennes en matière d'emploi visent à favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi de ceux qui en sont le plus souvent exclus.

La stratégie « Europe 2020 » adoptée en 2010 qui succède à la stratégie européenne de Lisbonne « pour la croissance et l'emploi » veut concilier l'amélioration des indicateurs de développement durable en matière de croissance, d'emploi et de protection de l'environnement tout en augmentant la compétitivité de l'Europe au niveau mondial. Elle s'est en particulier fixée, parmi les cinq grands objectifs retenus, un taux d'emploi d'au moins 75 % pour la population âgée de 20 à 64 ans. Il s'agit notamment de développer les compétences et l'emploi en facilitant la mobilité du travail et le développement des compétences tout au long du cycle de vie, en vue d'accroître la participation active et de mieux rapprocher l'offre et la demande d'emploi sur les marchés du travail.

Le chômage est défini selon le Bureau international du travail (BIT) comme la situation d'une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui est à la fois sans emploi, disponible pour travailler et à la recherche active d'un emploi. L'indicateur retenu ici est le taux de chômage (au sens du BIT), nombre de personnes en recherche effective d'emploi rapporté à l'ensemble de la population active (en emploi ou à la recherche d'un emploi). Il est complété, pour approcher le phénomène de chômage de longue durée, par la statistique administrative correspondant à la part des demandeurs

d'emploi en fin de mois (DEFM) inscrits depuis un an ou plus dans l'ensemble des demandeurs de catégories A, B et C¹ inscrits à Pôle emploi.

Analyse

Fin 2012, le taux de chômage atteint 10,4 % de la population active en Midi-Pyrénées, contre 10,2 % en France métropolitaine. Il rejoint son record historique de la fin des années 1990 pour la région comme pour l'ensemble du pays. En dehors de l'Aveyron et du Gers, il dépasse les 10 % dans les six autres départements midi-pyrénéens. Le nombre de demandeurs d'emplois inscrits à Pôle Emploi augmente pour la cinquième année consécutive et le chômage de longue durée continue lui aussi de progresser en Midi-Pyrénées. Ainsi, fin 2012, 39 % des demandeurs d'emplois le sont depuis plus d'un an.

Fin 2012, le chômage touche 10,4 % de la population active de Midi-Pyrénées, contre 10,2 % en France métropolitaine. Ces taux sont comparables à leur record historique de la fin des années 1990. Si, jusqu'à la fin des années 90, le taux de chômage était inférieur dans la région à celui de la métropole, il est depuis mi-2011 légèrement supérieur. Alors qu'il diminuait tendanciellement au début des années 2000, le taux de chômage augmente régulièrement depuis le 2^e trimestre 2008 et l'entrée dans la crise, en Midi-Pyrénées comme en moyenne en France métropolitaine.

Au 4^e trimestre 2012, quelque 227 900 Midi-Pyrénéens sont inscrits à Pôle emploi en tant que demandeurs d'emploi et en recherche active d'emploi (catégorie A, B ou C)¹. En cinq ans, cette population a augmenté de plus de moitié (+ 54 %). Cette progression est supérieure à celle observée en France métropolitaine (+ 50 %). Comme ailleurs, le chômage affecte plus fortement certaines catégories de population comme les femmes, les jeunes et les actifs les plus âgés. À l'image de ce qui se passe au niveau de la métropole, les femmes sont relativement moins nombreuses qu'auparavant parmi les demandeurs d'emploi : 53 % fin 2012, contre 56 % fin 2007. Néanmoins leur part parmi les demandeurs d'emploi est toujours plus forte

1. Catégories A, B et C : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ou ayant exercé une activité réduite au cours du mois.

dans la région qu'en moyenne en métropole, où elles ne représentent que 50 % des demandeurs d'emploi fin 2012. En revanche, la situation des demandeurs d'emploi les plus âgés s'est dégradée : les 50 ans ou plus représentent 20 % des demandeurs d'emplois fin 2012 dans la région, contre 15 % fin 2007, dans un contexte d'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi. Et la difficulté à trouver un emploi s'inscrit dans la durée. Ainsi, sur cette même période de cinq ans, la part des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi depuis un an ou plus est passée de 33 % à 38 %. Le chômage de longue durée touche particulièrement les seniors : plus de la moitié des demandeurs d'emplois de 50 ans ou plus sont inscrits depuis un an ou plus et un senior sur cinq l'est depuis trois ans ou plus.

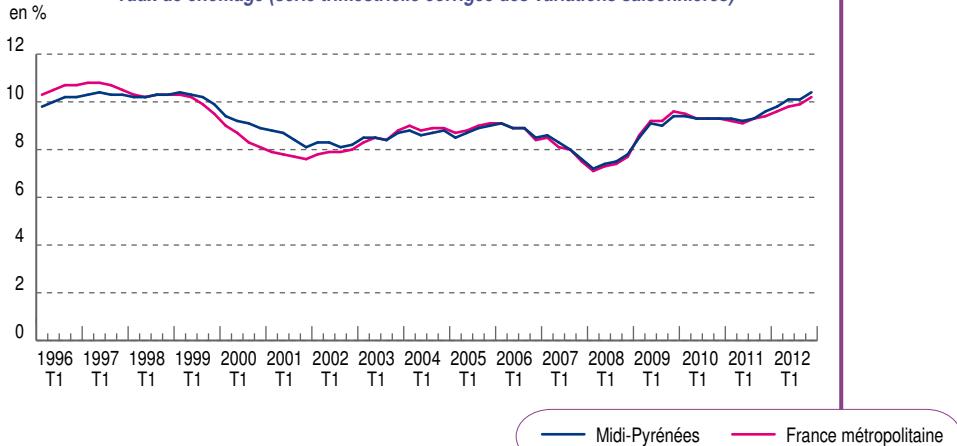
En Midi-Pyrénées, les départements sont inégalement affectés par le chômage. Fin 2012, le taux de chômage est inférieur à 10 % seulement en Aveyron et dans le Gers, qui figurent tous deux parmi les départements métropolitains les moins touchés. Cependant, ils ne

sont pas épargnés par une forte hausse du chômage depuis la crise et en particulier en 2012. À l'opposé, l'Ariège est l'un des départements de métropole les plus touchés par le chômage, avec un taux de 12,8 %. La recherche d'emploi s'inscrit généralement dans la durée dans les départements où le chômage est le plus développé (Ariège, Tarn et Tarn-et-Garonne). Les Hautes-Pyrénées se distinguent à la fois par un taux de chômage élevé et la plus faible proportion de la région des demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus à Pôle emploi (35 %), juste derrière l'Aveyron (34 %).

À l'intérieur même des départements, des disparités existent. Alors que le taux de chômage dans la zone d'emploi de Rodez reste faible (6,3 % fin 2012), il atteint 9,6 % dans celle de Millau. La zone d'emploi de Toulouse, en termes de chômage, est dans la moyenne régionale. Les zones d'emploi de Castres-Mazamet, Foix-Parmiers, Saint-Gaudens et Saint-Girons affichent, quant à elles, des taux supérieurs à 12 % fin 2012.

Un chômage en forte hausse depuis 2008

Taux de chômage (série trimestrielle corrigée des variations saisonnières)

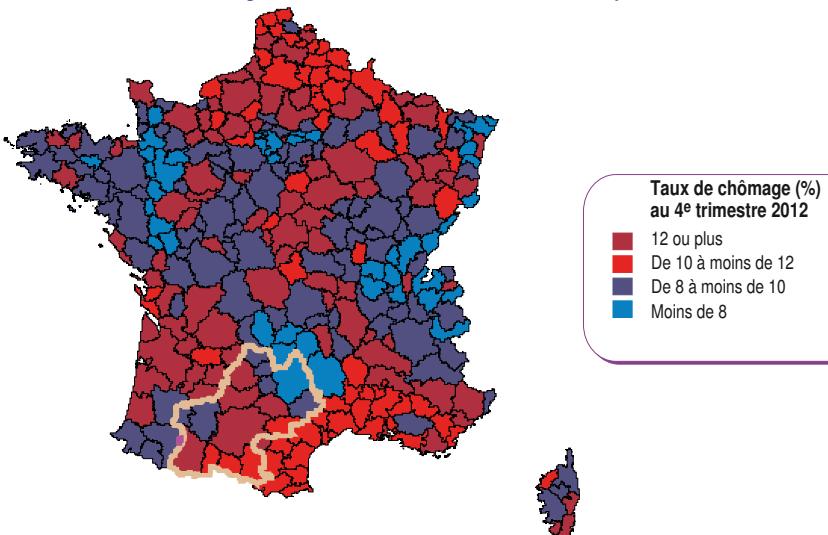


Source : Insee, Taux de chômage localisé

3.9

Un taux de chômage assez faible en Aveyron, dans le Gers et dans le nord du Lot

Taux de chômage au 31 décembre 2012 selon la zone d'emploi

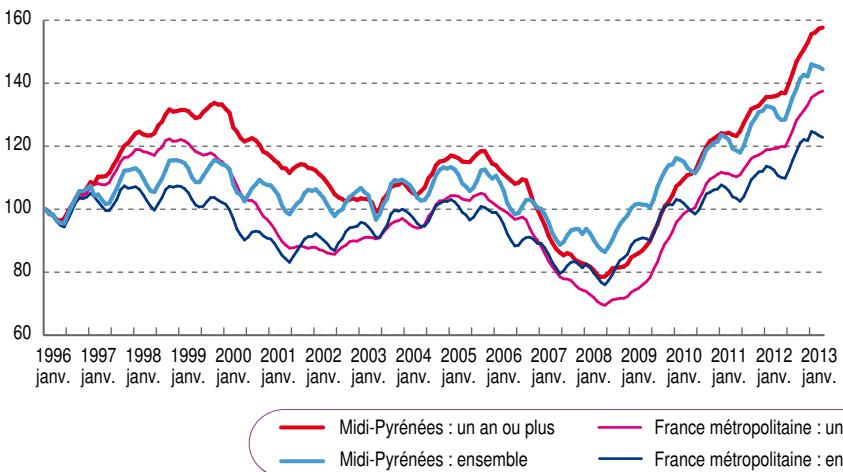


Source : Insee, Taux de chômage localisés

Hausse de la demande d'emploi de longue durée

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi (catégorie A, B ou C)

Base 100 au 31 janvier 1996



Source : DARES - Pôle emploi

Pour en savoir plus

- « *Le bilan économique 2012 en Midi-Pyrénées* » - Insee Midi-Pyrénées, dossier électronique juin 2013, sur insee.fr/mp, rubrique « La conjoncture régionale ».
- « *Les notes trimestrielles de conjoncture* » - Insee Midi-Pyrénées, sur insee.fr/mp, rubrique « La conjoncture régionale ».
- « *Baromètre de la demande d'emploi des jeunes et des seniors* », Direccte Midi-Pyrénées, publication trimestrielle

3.10

Les inégalités de salaires entre hommes et femmes

Pertinence

Le développement durable suppose l'égalité des femmes et des hommes dans les différents domaines de la vie sociale. La Stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2010-2013 affirme ce principe parmi ses objectifs. Par delà le principe d'égalité, inscrit pour la première fois dans le préambule de la Constitution française de 1946, la France a fait le choix de passer par le cadre législatif afin de lutter contre des disparités professionnelles persistantes, depuis la loi Roudy de 1983 sur l'égalité professionnelle jusqu'à la loi sur l'égalité salariale de mars 2006. Le but est de supprimer les écarts de rémunération entre femmes et hommes et de favoriser l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée. Un nouveau projet de loi est en gestation en 2013 qui vise à combattre les inégalités persistantes entre hommes et femmes dans les sphères privée, professionnelle et publique, en réformant le congé parental et en renforçant les obligations de parité.

Les disparités professionnelles entre femmes et hommes ne se limitent pas aux inégalités de salaires : les femmes sont davantage exposées au chômage ainsi qu'à la précarité professionnelle. Le choix est de s'intéresser ici aux disparités de salaires, indicateur emblématique des inégalités professionnelles.

L'indicateur retenu ici est l'écart des salaires horaires nets moyens perçus respectivement par les hommes et les femmes du secteur privé et semi-public, hors agriculture et particuliers employeurs, chefs d'entreprises salariés, apprentis, stagiaires et contrats aidés. Les salaires sont nets de toutes cotisations sociales, y compris la CSG (contribution sociale généralisée) et la CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale).

L'extension du champ couvert au secteur public devrait néanmoins être réalisable lors d'une prochaine mise à jour annuelle de ce tableau de bord.

Analyse

En Midi-Pyrénées comme en France de province, les femmes restent moins bien rémunérées que les hommes, en dépit de leur participation croissante au marché du travail et d'une progression de leur qualification. En 2010, le salaire horaire net moyen des femmes est inférieur de 19 % à celui des hommes dans la région. Les inégalités salariales sont plus importantes pour les cadres que pour les autres professions et elles s'amplifient aussi avec l'âge. L'écart de salaire horaire net moyen s'atténue un peu entre 2005 et 2010, mais plus faiblement en Midi-Pyrénées (- 0,7 point) qu'en province (- 1 point).

En 2010, en Midi-Pyrénées, l'écart de salaire horaire net entre hommes et femmes est un peu plus marqué qu'en France de province : les femmes perçoivent en moyenne un salaire horaire net inférieur de 19 % à celui des hommes (contre - 17 % en province). La pratique du temps partiel participe nettement aux inégalités de revenus : l'écart de salaire horaire net entre les femmes et les hommes est en effet de 17 % pour les salariés à temps complet mais il atteint 22 % pour les salariés à temps partiel dans la région. Le temps partiel semble ainsi brider davantage la carrière des femmes ; il est aussi plus souvent synonyme pour elles d'emplois peu qualifiés et donc moins bien rémunérés. L'écart de salaire horaire net moyen entre les hommes et les femmes se réduit entre 2005 et 2010, mais de 0,7 point seulement en Midi-Pyrénées, contre - 1 point en province. Au sein de la région, la même tendance se dessine, excepté dans le Tarn et dans le Tarn-et-Garonne où l'écart est stable voire augmente légèrement. En Haute-Garonne, le recul des inégalités est plus marqué (- 1,3 point en cinq ans), mais celles-ci restent cependant les plus fortes de la région en 2010 (- 21 %) : ceci est dû à la présence de hauts revenus dans le département dévolus principalement aux hommes.

Des écarts de salaire horaire moyen qui persistent
Écart de salaire horaire net moyen hommes/femmes de 2005 à 2010,
par département de Midi-Pyrénées (en euros)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Ariège	16,9	16,9	17,6	16,3	16,0	16,0
Aveyron	14,7	14,5	14,1	14,2	14,1	14,4
Haute-Garonne	22,4	22,1	21,5	21,3	21,5	21,1
Gers	15,9	15,2	15,9	15,6	15,4	15,3
Lot	14,7	14,4	14,3	14,1	13,6	14,0
Hautes-Pyrénées	16,6	16,3	16,1	16,6	16,4	16,2
Tarn	15,8	15,8	15,6	16,0	16,1	15,9
Tarn-et-Garonne	16,0	16,7	16,6	16,5	16,3	16,2
Midi-Pyrénées	19,5	19,3	19,0	19,0	19,0	18,8
France de province	18,2	17,9	17,9	18,0	17,8	17,1

Source : Insee - Déclarations Annuelles de Données Sociales 2010 (hors agriculture, fonction publique, particuliers employeurs, chefs d'entreprises, apprentis et stagiaires)

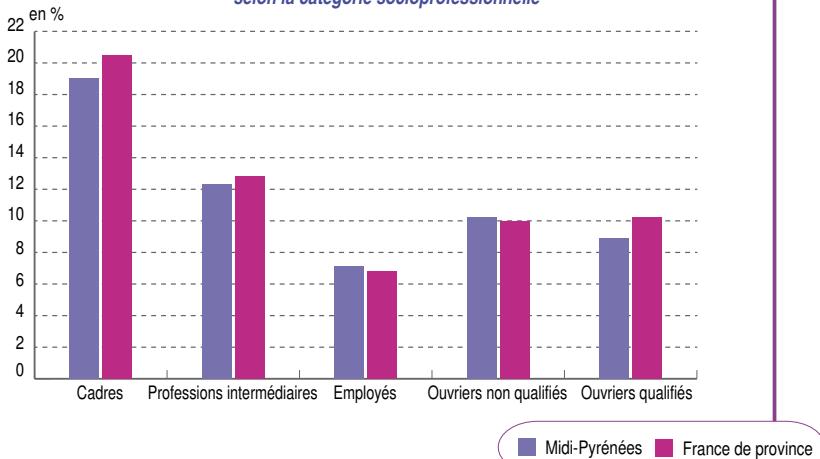
Les écarts de salaires horaires traduisent en partie le fait que les hommes et les femmes n'occupent pas les mêmes emplois et donc n'appartiennent pas aux mêmes catégories socioprofessionnelles. Les femmes exercent notamment moins souvent des emplois de cadres (11 % des salariées en Midi-Pyrénées, contre 19 % pour les hommes), catégorie pour laquelle le salaire horaire net est en moyenne plus de deux fois supérieur à celui des ouvriers. Mais ces différences n'expliquent pas la totalité des écarts. Quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle, le salaire horaire net moyen des femmes est toujours inférieur à celui des hommes. L'écart est toutefois sensiblement différent d'une catégorie à l'autre et c'est parmi les salariés

les plus aisés qu'il est le plus fort. En 2010, la différence est relativement faible pour les employés (7 %) et les ouvriers qualifiés ou non (respectivement 9 % et 10 %) en Midi-Pyrénées. Elle est bien plus élevée pour les professions intermédiaires (12 %) et surtout pour les cadres (21 %). Ces disparités reflètent encore en partie la répartition différenciée des emplois entre les hommes et les femmes au sein d'une même catégorie socioprofessionnelle, mais pas seulement. Ainsi, les femmes peuvent être touchées par ce qu'on appelle communément le « plafond de verre », c'est-à-dire la difficulté récurrente à atteindre des postes à responsabilité et donc des salaires plus élevés.

3.10

De plus faibles écarts pour les ouvriers et professions intermédiaires

*Écarts de salaire horaire net moyen hommes/femmes en 2010,
selon la catégorie socioprofessionnelle*



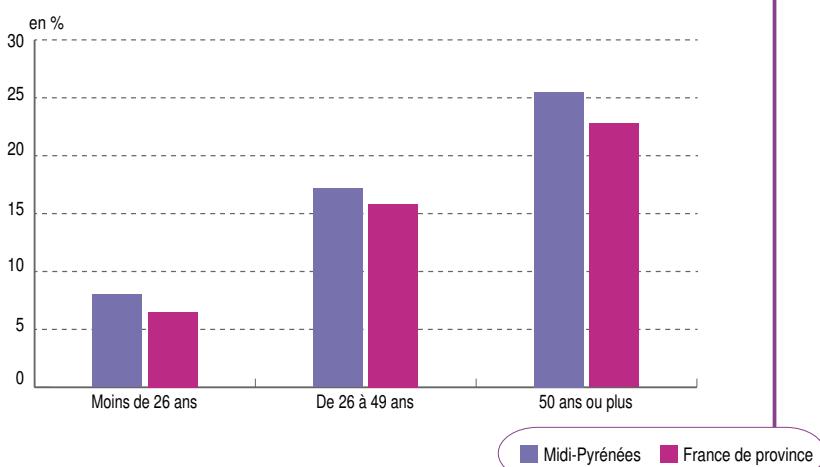
Source : Insee - Déclarations Annuelles de Données Sociales 2010 (hors agriculture, fonction publique, particuliers employeurs ; chefs d'entreprises, apprentis et stagiaires)

En Midi-Pyrénées comme ailleurs en France de province, l'écart de salaire horaire entre les femmes et les hommes s'amplifie avec l'âge, le salaire masculin évoluant plus vite que le salaire féminin. Ainsi, en 2010 dans la région, si la différence est de 8 % pour les salariés de moins de 26 ans, elle est de 17 % pour

ceux qui ont entre 26 et 49 ans et de 26 % pour les 50 ans ou plus. Ce phénomène peut être attribué en partie aux interruptions de carrières des femmes, plus nombreuses que celles des hommes, pour beaucoup liées à l'arrivée d'enfants et qui peuvent représenter un frein dans leur parcours professionnel.

Les écarts se creusent tout au long de la carrière professionnelle

Écarts de salaire horaire net moyen hommes/femmes en 2010, selon la tranche d'âge



Source : Insee - Déclarations Annuelles de Données Sociales 2010 (hors agriculture, fonction publique, particuliers employeurs, chefs d'entreprises, apprentis et stagiaires)

Les écarts de salaires entre hommes et femmes peuvent s'expliquer par de multiples facteurs. Ainsi, outre le fait que les femmes n'occupent pas les mêmes emplois, peuvent également intervenir le secteur d'activité, la taille de l'entreprise, le type de contrat ainsi que des facteurs individuels non observables dans la

source mobilisée tels que le niveau de diplôme, l'expérience professionnelle ou encore l'ancienneté dans l'entreprise. À caractéristiques comparables, l'écart de salaire horaire net non expliqué entre les hommes et les femmes seraient encore de 8 % sur un écart total de 19 % en Midi-Pyrénées en 2010.

Pour en savoir plus

- « *Le revenu salarial des femmes reste inférieur à celui des hommes* » - Insee Première n° 1436, mars 2013.
- « *Chiffres clés de 2012 de l'égalité entre les femmes et les hommes* » - Direction générale de la Cohésion sociale, mars 2013.
- « *Les écarts de revenu salarial entre personnes s'expliquent au premier chef par des différences de durée d'emploi sur l'année* » - Insee, France Portrait Social, 2011.
- « *Les salaires en France* » - Insee références, édition 2010.
- « *Femmes et hommes, regards sur la parité* » - Insee références, édition 2012.
- « *Les femmes en Midi-Pyrénées - édition 2007* » - Insee Midi-Pyrénées, DRDDE - Dossier électronique, janvier 2007, sur le site <http://www.insee.fr/mp>
- « *Égalité professionnelle en Midi-Pyrénées : des progrès encore insuffisants* » - Insee Midi-Pyrénées, DRDDE - 6 pages n° 89, septembre 2006.

3.11 La vie associative

Pertinence

Le secteur associatif est réputé générer du lien social : créer une association relève en effet souvent d'une initiative citoyenne et d'une volonté d'engagement d'hommes et de femmes au service de l'action collective et de la cohésion sociale. Lorsqu'une association voit le jour, que ce soit pour pratiquer ou gérer une activité, défendre une idée ou un intérêt, il y a au départ une volonté d'agir ensemble et un projet commun. Les activités et autres manifestations organisées par les associations participent le plus souvent à l'amélioration des conditions de vie. Le suivi de la vie associative, mesurée à travers son dynamisme, constitue donc un indicateur du développement durable pour ce qui concerne sa troisième finalité, relative à la cohésion sociale.

L'indicateur retenu ici est le nombre de créations d'associations pour 1 000 habitants. Il s'agit du rapport entre le nombre de créations d'associations recensées au Journal officiel au 31 décembre et la population correspondante. En effet, aux termes de la loi de 1901, toute association souhaitant se constituer en personne morale doit se déclarer à la préfecture du siège social de l'association (à l'exception du département de la Moselle et de la région Alsace), ce qui donne lieu à parution au Journal officiel. Depuis 2007, l'enregistrement de l'objet de l'association s'effectue selon la nomenclature très détaillée du Répertoire national des associations (RNA) développé par le ministère de l'Intérieur.

Dans la mesure où une association peut déclarer plusieurs domaines d'activité, il est difficile de connaître avec précision le nombre de créations par catégorie, mais un traitement des inscriptions au RNA permet néanmoins d'approcher la répartition des créations d'associations selon le domaine. Il aurait été intéressant de compléter cet indicateur par un indicateur de participation associative, comme la part de la population adhérent à au moins une association, mais cette information n'est pas disponible au niveau régional en Midi-Pyrénées.

Analyse

En 2012, près de 3 600 nouvelles associations ont vu le jour en Midi-Pyrénées. Si ce nombre diminue depuis 2009, comme en métropole, l'initiative associative reste dans la région plus forte que dans l'ensemble du territoire métropolitain. Le taux de création d'associations y est en effet supérieur : 1,23 création pour 1 000 habitants, contre 0,99.

Comme au niveau de la France métropolitaine, le nombre de créations d'associations diminue depuis 2009 en Midi-Pyrénées, malgré un rebond en 2011. Ainsi, en 2012, près de 3 600 associations ont été créées dans la région, soit 5 % de moins qu'en 2011, alors que leur nombre est stable pour l'ensemble de la métropole. Si la Haute-Garonne concentre à elle seule 45 % du volume des créations régionales, elle n'arrive qu'en troisième position pour le taux de création. Les départements les plus dynamiques, en matière de créations d'associations, sont le Lot et l'Ariège : le taux de création pour 1 000 habitants y est nettement plus élevé qu'au niveau régional. Néanmoins, tous les départements de la région se situent au-dessus de la moyenne métropolitaine. La région arrive ainsi en troisième position parmi les 22 régions métropolitaines, après la Corse et Languedoc-Roussillon.

En Midi-Pyrénées comme dans l'ensemble du pays, les domaines de la culture, des sports et activités de plein air, ainsi que celui des loisirs, sont les plus prisés par les créateurs d'association : plus de la moitié des créations se font dans l'une de ces trois catégories. Celles liées à la culture, aux sports et activités de plein air sont relativement plus nombreuses qu'en moyenne en métropole : elles représentent 42 % des associations créées au cours des trois dernières années (2010 à 2012) en Midi-Pyrénées, contre 39 % au niveau national.

Midi-Pyrénées plus dynamique en termes de créations d'associations

Les créations d'associations par département en 2012

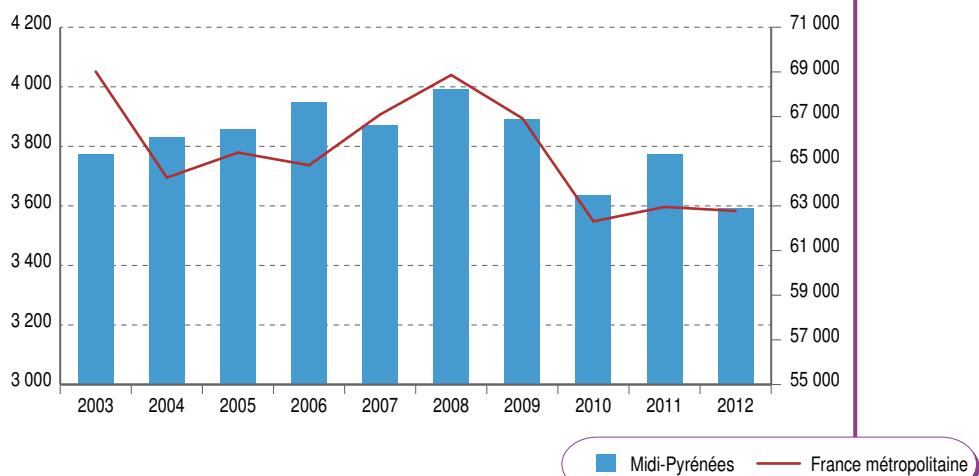
	Nombre de créations en 2012	Taux de créations pour 1 000 habitants en 2012
Ariège	216	1,40
Aveyron	292	1,04
Haute-Garonne	1 613	1,28
Gers	229	1,20
Lot	252	1,42
Hautes-Pyrénées	277	1,19
Tarn	456	1,20
Tarn-et-Garonne	257	1,05
Midi-Pyrénées	3 592	1,23
France métropolitaine*	62 774	0,99

* Hors Alsace et département de la Moselle

Source : Répertoire national des associations (RNA), Journal officiel

Baisse sensible des créations en 2012

*Évolution du nombre de créations d'associations en Midi-Pyrénées et en métropole**

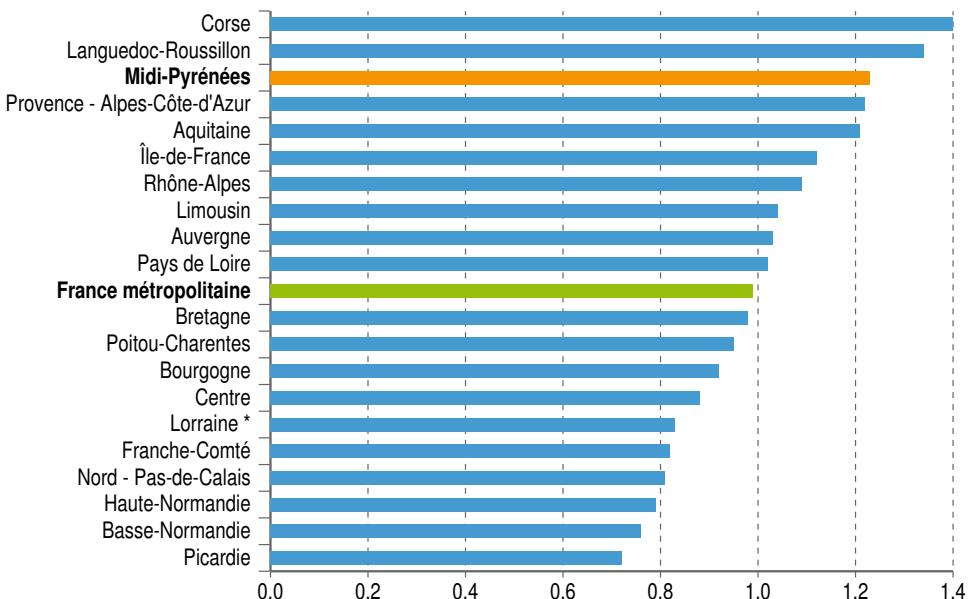


* Hors Alsace et département de la Moselle

Source : Répertoire national des associations (RNA), Journal officiel

Midi-Pyrénées, 3^e région en termes de créations d'associations

*Taux de création d'associations (nombre pour 1 000 habitants) par région en 2012
(hors Champagne-Ardenne, Alsace et département de la Moselle*)*



* Les associations du département de la Moselle et de la région Alsace ne figurent pas sur ce graphique car elles n'obéissent pas aux mêmes règles de déclaration. Les données Champagne-Ardenne sont non disponibles.

Source : Répertoire national des associations (RNA), Journal officiel

La culture et le sport en pointe en Midi-Pyrénées

**Répartition des inscriptions des associations créées au cours des années 2010, 2011 et 2012
par domaine d'activité (en %)**

Domaine d'activité	Midi-Pyrénées	France métropolitaine **
Culture	24,5	23,0
Sports, activités de plein air	17,8	16,0
Loisirs	12,4	13,2
Social	7,4	7,9
Santé	4,7	4,0
Éducation, formation	6,7	6,2
Économie	4,5	4,3
Aide à l'emploi, développement local, solidarité économique	2,2	2,1
Environnement, cadre de vie	4,5	3,7
Autres (*)	15,4	19,6
Total	100,0	100,0

* Information, communication, activités politiques, défense des droits fondamentaux, activités civiques, activités religieuses, spirituelles ou philosophiques, recherche, armée, anciens combattants, tourisme, justice, amicales, groupements affinitaires, d'entraide, clubs, cercles de réflexion, logement, sécurité protection civile, préservation du patrimoine, divers.

** Hors Champagne-Ardenne, Alsace et département de la Moselle

Source : Traitement Recherches et Solidarités, Journal officiel

Pour en savoir plus

- « *Regard sur la vie associative en Midi-Pyrénées* » - Cahiers de la DRJSCS Midi-Pyrénées - n° 7, juin 2013
- « *Vie associative : 16 millions d'adhérents en 2008* » - Insee Première n° 1327, décembre 2010

3.12 Les risques technologiques et miniers

Pertinence

Le risque résulte de la confrontation d'un phénomène menaçant, dit «aléa», avec un territoire. Son importance dépend de la nature, de la probabilité et de l'intensité de l'aléa mais aussi des populations et biens exposés et de leur vulnérabilité.

Depuis 1994, la circulaire relative à l'information préventive sur les risques majeurs donne obligation aux préfets de dresser l'inventaire des risques à enjeux humains et d'établir la liste des communes concernées. Suite à l'accident de l'usine AZF intervenu à Toulouse le 21 septembre 2001 et ayant entraîné la mort de 31 personnes, 2 500 blessés ainsi que de lourds dégâts matériels, la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages impose désormais à l'état l'élaboration de Plans de prévention des risques technologiques (PPRT) pour les sites classés « Seveso seuil haut », dits aussi AS (autorisation avec servitudes), au sens de l'arrêté ministériel du 10 mai 2000. Les établissements Seveso, seuils haut et bas, sont les installations industrielles qui présentent le plus de risques pour la population résidant autour de ces sites. Le classement dans l'une ou l'autre catégorie dépend à la fois du type d'activité et des quantités de matières dangereuses utilisées ou stockées dans les établissements. L'objectif des PPRT est double : gérer les situations difficiles en matière d'urbanisme héritées du passé et encadrer l'urbanisation future autour des établissements concernés. Ils visent à limiter l'exposition de la population aux conséquences des accidents, dont l'impact est notamment appréhendé au travers des études de danger réalisées par l'industriel. Ces objectifs sont également retenus dans le Grenelle de l'environnement. Approuvés par arrêtés préfectoraux après enquête publique, ces PPRT définissent des servitudes et le financement de mesures de protection de la population, hors gestion de crise. Au plan national, les quelque 600 sites classés AS nécessitent l'élaboration d'environ 420 PPRT, un plan pouvant couvrir plusieurs sites proches.

Par ailleurs, le code minier préconise l'élaboration et la mise en œuvre par l'État de Plans de prévention des risques miniers (PPRM) sur des territoires donnés, à partir de la connaissance des zones d'aléas miniers résiduels dues aux anciennes exploitations minières et des enjeux associés.

La décision d'élaborer des PPRM est prise en tenant

compte d'une part, des aléas miniers résiduels sur les territoires concernés (effondrement localisé de terrain, tassement ou glissement de terrain,...) et d'émanation de gaz de mine, d'autre part, des enjeux associés. En effet, d'après les études d'aléas réalisées par Géodéris, l'expert de l'État dans le domaine de l'après-mine, l'existence de zones d'aléas miniers résiduels induit en surface des risques pour la sécurité des personnes et des biens. Ces risques nécessitent de maîtriser et de réglementer l'urbanisation.

Les PPRM ont pour principal objectif d'assurer la sécurité des personnes, tout en permettant une vie locale acceptable et en limitant les risques pour les biens. Deux anciens bassins miniers sont ainsi concernés par un PPRM en Midi-Pyrénées.

Sur les autres anciennes exploitations minières faisant l'objet d'études détaillées des aléas miniers, un simple Porté à Connaissance est réalisé auprès des communes concernées.

Analyse

En Midi-Pyrénées, 22 sites Seveso « seuil haut » doivent faire l'objet d'un Plan de prévention des risques technologiques (PPRT). Au 1^{er} juillet 2013, seulement la moitié des PPRT est approuvée. La moitié des sites concernés sont localisés en Haute-Garonne et cinq dans l'aire toulousaine, en lien avec la concentration de population (dépôts pétroliers ou gaziers notamment). Un plan de prévention des risques miniers (PPRM) sur le bassin de Carmaux a été approuvé en 2012 et un sur celui de Decazeville devrait l'être avant fin 2015.

La région Midi-Pyrénées comprend à ce jour 22 sites Seveso « seuil haut » pour lesquels des Plans de prévention des risques technologiques (PPRT) doivent être élaborés : à savoir 21 sites relevant du régime AS (autorisation de servitudes) au titre de la législation des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et 1 site relevant directement de la loi risque de 2003 correspondant au stockage souterrain de gaz de l'Isaut dans le Gers.

L'exposition aux risques technologiques ou naturels est très inégalement répartie dans la région. La moitié de ces 22 sites sont concentrés sur la Haute-Garonne et 5 sites sont implantés sur l'aire toulousaine. Ces derniers correspondent principalement à des éta-

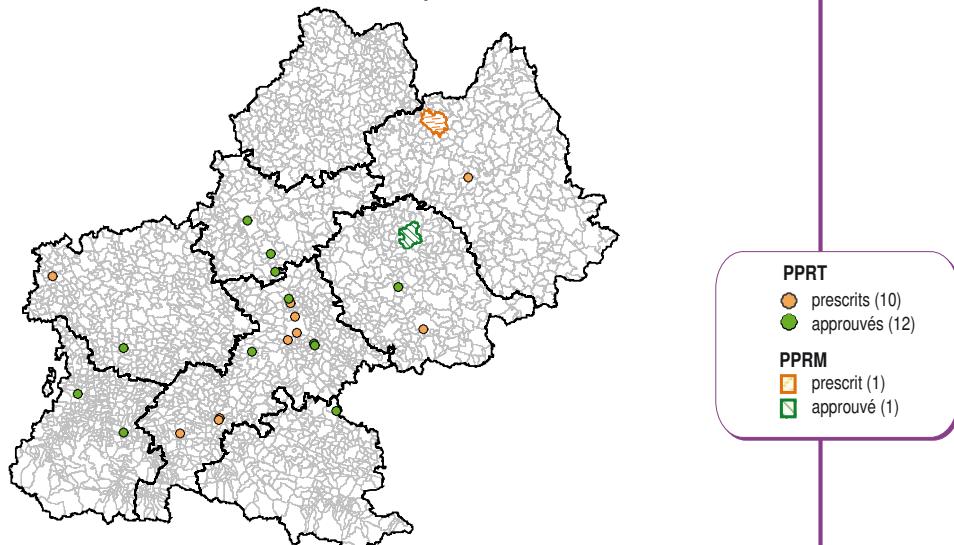
blissements dont l'activité est liée à la concentration de population, dépôts pétroliers ou gaziers pour l'essentiel. Ces disparités territoriales sont accrues par la couverture inégale des sites concernés par un PPRT. Ainsi, au 1^{er} juillet 2013, seulement la moitié des PPRT est approuvée, le dépôt Esso de Toulouse ayant fait l'objet d'une annulation de l'arrêté d'approbation du PPRT par le tribunal administratif. La totalité des 10 autres PPRT restant à approuver a fait l'objet de l'arrêté préfectoral de prescription nécessaire au dé-

marrage de l'instruction. L'achèvement des instructions est envisagé pour la fin de l'année 2014.

Parmi les 25 sites classés Seveso seuil haut en 2006, certains ont fermé depuis (par exemple, Aluminium Pechiney en Hautes-Pyrénées), d'autres sont passés sous le seuil en réduisant leur stockage ou en modifiant leur process (Talc dans l'Ariège), et enfin certains sont entrés dans le seuil haut suite à une modification de nomenclature ou à une évolution de leurs activités (SNAM en Aveyron).

La moitié des sites concernés par un PPRT en Haute-Garonne

PPRT et PPRM en Midi-Pyrénées au 4 mars 2013



Source : Dreal Midi-Pyrénées

L'élaboration des 2 Plans de prévention des risques miniers (PPRM) liés aux anciennes exploitations minières a bien avancé au cours de l'année 2012 en Midi-Pyrénées. Le PPRM du bassin de Carmaux qui s'étend sur le territoire de 7 communes a en effet été approuvé par arrêté préfectoral du 9 juillet 2012, tandis que le PPRM du bassin de Decazeville s'inscrivant

sur le territoire de 6 communes a été prescrit par arrêté préfectoral du 21 décembre 2012. Il devrait être approuvé d'ici fin 2015 après un délai de trois ans. Les cartes d'aléas correspondantes sont en cours de mises à jour fin 2013 et seront prochainement mises en ligne pour l'information des acquéreurs et locataires (IAL).

3.12

11 PPRT sur 22 sont approuvés en Midi-Pyrénées

Répartition par activité des 2 PPRT ou prescrits au 1^{er} juillet 2013 en Midi-Pyrénées

	Approuvés	Prescrits
Dépôt pétroliers ou gaziers	3	4
Stockage ou fabrication de produits phytosanitaires ou d'engrais	2	
Stockage ou fabrication de produits chimiques ou pharmaceutiques	2	4
Pyrotechnie	5	
Papeterie		1
Stockage de gaz souterrain		1

Source: Dreal Midi-Pyrénées

Pour en savoir plus

- Le site national sur les plans de prévention des risques technologiques : <http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/-Site-national-PPRT-.html>
- Les Plans de prévention des risques miniers en Midi-Pyrénées : <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/risques-miniers-r3658.html>

Pertinence

Le risque résulte de la confrontation d'un phénomène menaçant, dit "aléa", avec un territoire. Son importance dépend de la nature, de la probabilité et de l'intensité de l'aléa mais aussi des populations et biens exposés et de leur vulnérabilité.

Depuis 1994, la circulaire relative à l'information préventive sur les risques majeurs donne obligation aux préfets de dresser l'inventaire des risques à enjeux humains et d'établir la liste des communes concernées. Les Plans de prévention des risques naturels (PPRN), mis en place par la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, sont le principal outil réglementaire de la gestion de l'urbanisme des zones soumises aux risques naturels qui constitue une des priorités de la politique de prévention. Ils sont élaborés par l'État qui définit l'aléa et qui établit les prescriptions réglementaires en concertation avec les maires. Ils sont prescrits et approuvés par arrêté préfectoral et doivent être annexés aux Plans locaux d'urbanisme (PLU). À l'échelle de chaque commune, le PPRN délimite les zones à risques, définit les mesures d'interdiction et prescrit les mesures de prévention nécessaires afin de réglementer strictement les implantations humaines et les aménagements dans les zones exposées. Suite à la loi du 30 juillet 2003, ces plans délimitent en outre, pour le risque inondation, des zones d'érosion assorties de programmes d'action, des zones de rétention temporaires des eaux de crues ou de ruissellement. La loi instaure aussi un fonds de prévention des risques qui rend obligatoire l'information faite aux acquéreurs et locataires dans les zones inondables et met en place un dispositif de prévision des crues.

Les risques naturels faisant l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle en France métropolitaine peuvent être regroupés en six catégories : inondations (intérieures ou maritimes), mouvements de terrain hors sécheresse (éboulements, glissements ou effondrements de terrain...) ou liés à la sécheresse (tassements différentiels, gonflement-retrait des argiles), séismes, avalanches, feux de forêt, risques « phénomènes liés à l'atmosphère » (tempêtes, grêles). L'arrêté de catastrophe naturelle n'est déclaré que si celle-ci occasionne des dommages non couverts par les contrats d'assurance habituels et a vocation à permettre l'indemnisation des dommages causés.

Pour chaque catégorie de risque naturel, l'indicateur a

deux composantes : le nombre de communes couvertes par un PPRN mis en regard du nombre de communes à risques par département et pour la région Midi-Pyrénées. Il est complété par le nombre de communes concernées par au moins un arrêté de catastrophe naturelle depuis l'année 2000. Depuis 2011, toutes les communes de France sont considérées en risque sismique. Aussi, seules les communes classées en risque modéré à fort ont été retenues pour ce risque.

Dans le cadre du Contrat de projet État-Région (CPER) 2007-2013, l'État et la Région de Midi-Pyrénées ont cofinancé la poursuite de la réalisation de la cartographie informative des phénomènes à risques sur la chaîne des Pyrénées (projet CIPRIP), engagée dans le précédent Contrat de plan régional 2000-2006.

Analyse

La région Midi-Pyrénées est principalement soumise aux risques inondation et mouvement de terrain. Près des trois quarts des communes de la région sont concernées par un risque d'inondation et la moitié d'entre elles sont couvertes par un plan de prévention des risques inondation (PPRI) approuvé. Plus de la moitié des communes midi-pyrénéesennes sont exposées à un risque de mouvement de terrain et près de 70 % d'entre elles sont couvertes par un plan de prévention des risques approuvé. Sur la période 2000-2013, 55 % des arrêtés de catastrophe naturelle sont liés au risque mouvement de terrain et 45 % au risque inondation dans la région.

La région Midi-Pyrénées est principalement soumise aux risques inondation et mouvement de terrain. Sur les 3 020 communes de la région, 2 217 (soit 73 %) sont concernées par un risque d'inondation et 1 687 (soit 56 %) par un risque de mouvement de terrain en octobre 2013. La part des communes couvertes par un Plan de prévention des risques naturels (PPRN) est en augmentation régulière depuis leur création. En octobre 2013, la moitié des communes de la région concernées par un risque inondation sont couvertes par un plan de prévention des risques inondation approuvé. Et près des trois quarts des communes midi-pyrénéesennes exposées aux mouvements de terrain sont couvertes par un plan de prévention des risques mouvement de terrain approuvé. La stratégie de mise

en œuvre des plans de prévention des risques pour suivie en Midi Pyrénées consiste à couvrir en priorité les communes où s'exerce une pression foncière et

démographique forte et où l'élaboration de nouveaux PPRN (ou leurs révisions) permettront d'encadrer réglementairement les implantations en zones à risque.

La quasi-totalité des communes à risque du Tar-et-Garonne sont couvertes par un plan de prévention

Les risques naturels en Midi-Pyrénées par département

		09	12	31	32	46	65	81	82	Midi-Pyrénées
	Nombre de communes	332	304	589	463	340	474	323	195	3020
Risque Inondation	à risque	229	168	486	152	288	424	276	194	2217
	avec PPRn approuvé	94	125	188	97	134	97	244	194	1173
	concernées par un arrêté de CATNAT*	72	130	589	463	109	474	124	106	2067
Risque Mouvement de terrain	à risque	219	42	98	0	339	471	323	195	1687
	avec PPRn approuvé	93	10	230	186	0	122	323	195	1159
	concernées par un arrêté de CATNAT*	63	20	443	325	45	143	227	183	1449
	dont arrêté CATNAT tassement différentiel**	57	17	439	325	44	58	226	183	1349
Risque Séisme	à risque (modéré à fort)	237	0	179	19	0	467	0	0	902
	avec PPRn approuvé	0	0	0	0	0	3	0	0	3
	concernées par un arrêté de CATNAT*	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Risque Avalanche	à risque	90	0	25	0	0	74	0	0	189
	avec PPRn approuvé	7	0	16	0	0	39	0	0	62
	concernées par un arrêté de CATNAT*	0	0	1	0	0	1	0	0	2
Risque Feu de Forêt	à risque	287	3	2	0	188	243	128	0	851
	avec PPRn approuvé	2	0	0	0	0	6	0	0	8
	concernées par un arrêté de CATNAT*	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Risque phénomène lié à l'atmosphère	à risque	332	0	20	0	0	0	323	0	675
	avec PPRn approuvé	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	concernées par un arrêté de CATNAT*	0	0	0	0	0	0	0	0	0

* communes concernées par au moins un arrêté de catastrophe naturelle depuis 2000

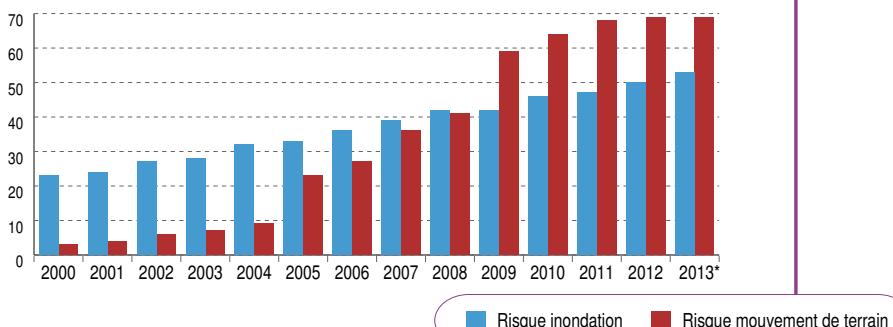
** voir encadré

Source : MEDDE-GASPAR - octobre 2013

3.13

Plus de la moitié des communes à risque inondation ou mouvement de terrain désormais couvertes par un plan de prévention

Taux de communes à risque couvertes par un PPRn approuvé (%)



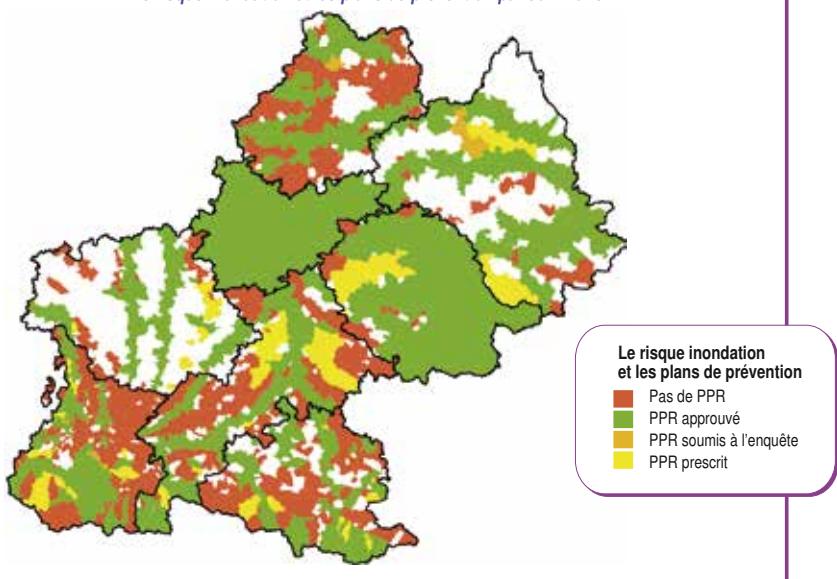
Source : MEDDE-GASPAR - octobre 2013

Depuis le début du siècle, 773 arrêtés de catastrophe naturelle (voir encadré) ont concerné des communes de la région. Un arrêté pouvant couvrir plusieurs communes, cela représente 6 869 notifications communales de catastrophe naturelle dont 55 % concernant les mouvements de terrain et 45 % relatives au risque inondation. Les phénomènes de tassements différenciels liés à la sécheresse (voir encadré) sont à l'origine de 95 % des arrêtés de mouvement de terrain. Ce sont

ainsi 2 067 communes qui ont été concernées par au moins un arrêté de catastrophe naturelle inondation sur la période 2000-2013 en Midi-Pyrénées, et 1 449 communes par un arrêté mouvement de terrain. Outre les risques inondation et mouvement de terrain, le territoire de Midi-Pyrénées est également concerné par d'autres risques naturels, beaucoup moins fréquents : séisme, avalanche, feux de forêt, tempête ou grêle (risque « phénomène lié à l'atmosphère »).

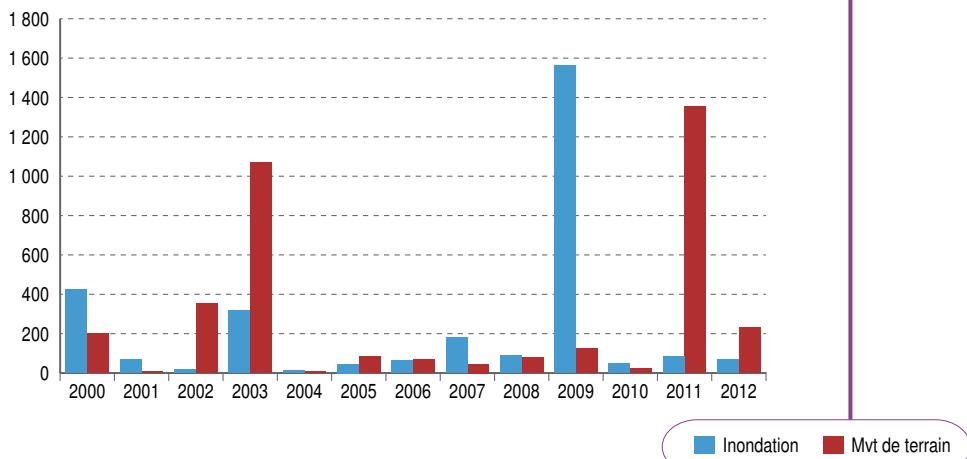
Une majorité de communes concernées par un Plan de prévention des risques inondation (PPRI)

Le risque inondation et les plans de prévention par commune



Source : Medde-Gaspar - Octobre 2013

Les années 2009 et 2011 se démarquent en Midi-Pyrénées
Nombre de communes concernées par un arrêté de catastrophe naturelle



Source : SoeS, base GASPAR

Les arrêtés de catastrophe naturelle

Une catastrophe naturelle est caractérisée par l'intensité anormale d'un agent naturel (inondation, coulée de boue, tremblement de terre, avalanche, sécheresse...) lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises. Un arrêté interministériel constate l'état de catastrophe naturelle et détermine les zones et les périodes où s'est située la catastrophe ainsi que la nature des dommages occasionnés par celle-ci. L'arrêté permet l'indemnisation des dommages directement causés aux biens assurés, en vertu de la loi du 13 juillet 1982, relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles.

Une catastrophe naturelle n'est déclarée que si elle occasionne des dommages non couverts par les contrats d'assurance habituels. Les feux de forêts et dommages liés aux effets du vent ne sont pas cou-

verts par la garantie catastrophe naturelle car ils sont assurables au titre de la garantie de base. Dans ce cas, aucun arrêté de catastrophe naturelle n'est pris même si des biens ont été détruits.

Le risque de « tassement différentiel » ou retrait-gonflement des sols argileux

Le phénomène de retrait-gonflement des sols argileux est provoqué par la sécheresse. Il provoque des dégâts aux habitations qui entraînent des demandes importantes d'indemnisation. En effet, le tassement différentiel des couches argileuses en période de sécheresse entraîne des fissures dans les habitations et des crevasses dans les sols. Afin de prévenir et d'informer sur les risques liés à ce phénomène et sur les mesures à prendre pour les nouvelles constructions, le Bureau de recherche géologique et minière (BRGM) a dressé des cartes départementales de l'aléa.

Pour en savoir plus

- La cartographie des retraits-gonflements des sols argileux : www.argiles.fr/
- Le portail de la prévention des risques majeurs : www.prim.net
- Le plan de prévention des risques en Midi-Pyrénées sur : <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/e-plan-de-prevention-des-risques-a6265.html>



FINALITÉ 4 : l'épanouissement de tous les êtres humains ➤

Permettre à tous l'épanouissement par l'accès aux biens et services essentiels (eau, nourriture, éducation, santé, logement, environnement sain...) sans hypothéquer les possibilités d'épanouissement des générations futures, ni de ceux ou celles qui vivent ailleurs sur la planète, est le gage d'un développement harmonieux des territoires. Pour autant, ces besoins ne sont pas toujours équitablement satisfaits au sein des populations : entre territoires, entre populations urbaine et rurale, entre classes sociales et catégories socioprofessionnelles, entre travailleurs et chômeurs...

4.1

État de santé, espérance de vie et mortalité prématurée

Pertinence

L'indicateur étudié est l'espérance de vie à la naissance, c'est-à-dire le nombre d'années théoriques restant à vivre à un nouveau-né, compte tenu de la structure de la mortalité par âge constatée au moment de sa naissance. Il résume le positionnement des territoires par rapport à l'ensemble des facteurs de mortalité, qui tiennent à l'environnement sanitaire et social et aux comportements individuels à risque, mais aussi à la structure de l'activité économique.

L'augmentation de l'espérance de vie témoigne d'une nette amélioration de l'état de santé de la population. Après avoir été essentiellement due jusqu'au début des années 80 à la baisse de la mortalité dans les premières années de la vie, elle résulte dorénavant davantage d'une meilleure prise en charge des maladies aux âges plus avancés, y compris des états de dépendance.

L'utilisation de cet indicateur en lien avec les causes de décès pour évaluer les besoins de prévention devient donc moins pertinente. C'est pourquoi les responsables de la santé publique sont de plus en plus préoccupés, en France comme dans la plupart des pays comparables, de la mortalité prématuée, définie généralement comme la mortalité survenant avant 65 ans.

La mortalité prématuée constitue également un indicateur d'inégalités sociales devant la mort, inégalités qui sont particulièrement marquées avant 65 ans. Chez les hommes en activité professionnelle, il existe une nette hiérarchie selon la catégorie socio-professionnelle : chez les ouvriers-employés, le taux de mortalité prématuée est trois fois plus élevé que chez les cadres supérieurs et professions libérales et deux fois plus élevé que chez les cadres moyens et commerçants.

Analyse

Midi-Pyrénées se situe au 2^e rang des régions françaises pour l'espérance de vie à la naissance, que ce soit pour les femmes ou pour les hommes. En

20 ans, l'espérance de vie s'est accrue de plus de 4 ans pour les femmes et de plus de 3 ans pour les hommes dans la région, essentiellement grâce à la baisse de la mortalité des plus âgés.

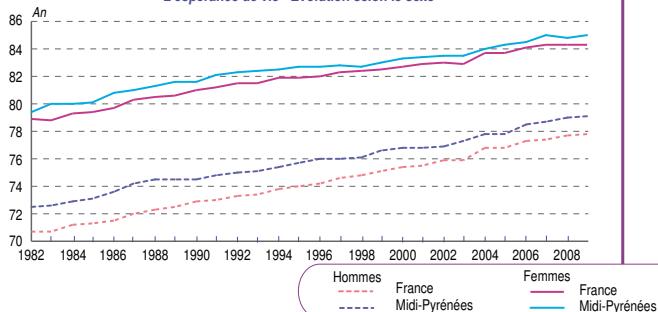
Les Midi-Pyrénéens ont une espérance de vie à la naissance parmi les plus élevées de France. En 2009, elle atteint 79,1 ans pour les hommes, soit 1,3 an de plus que la moyenne métropolitaine, et 85,0 ans pour les femmes, soit 0,7 an de plus. Midi-Pyrénéens se place ainsi au second rang des régions métropolitaines derrière l'Île-de-France (79,5 ans) pour l'espérance de vie masculine et derrière les Pays de la Loire (85,1 ans) pour l'espérance de vie féminine. En vingt ans, elle s'est accrue de 4,6 ans pour les hommes et de 3,4 ans pour les femmes. Dans ce laps de temps, l'écart entre hommes et femmes s'est ainsi réduit d'1 an et 2 mois. L'espérance de vie est plus élevée dans tous les départements de Midi-Pyrénées qu'en moyenne en France métropolitaine. Au sein de la région, c'est en Haute-Garonne que l'on vit le plus longtemps, quel que soit le sexe.

La baisse de la mortalité infantile n'est plus un facteur déterminant de l'allongement de la durée de vie. Le taux atteint dans ce domaine (3,4 pour mille en 2008, contre 8,9 en 1982 et 24,4 en 1962) est en effet très bas. Depuis les années 1980, c'est la baisse de la mortalité des plus âgés qui contribue à l'augmentation de l'espérance de vie. En 2002, on dénombre 119 décès pour mille personnes âgées de plus de 80 ans, contre 156 en 1962.

Si, en 2009, le taux de mortalité prématuée standardisé¹ est plus faible dans la région qu'en moyenne en France métropolitaine, il est en revanche désormais plus fort en Ariège et dans les Hautes-Pyrénées, notamment pour les hommes. En effet, dans ces deux départements, ce taux s'est dégradé en dix ans et il y a désormais plus de 3 décès pour mille hommes âgés de moins de 65 ans. À l'opposé, il s'est amélioré dans le reste de la région comme en métropole.

1. Par définition, le taux standardisé de mortalité correspond au taux de mortalité que l'on observerait si la structure par âge de la population était la même que celle de la France (métropole + DOM).

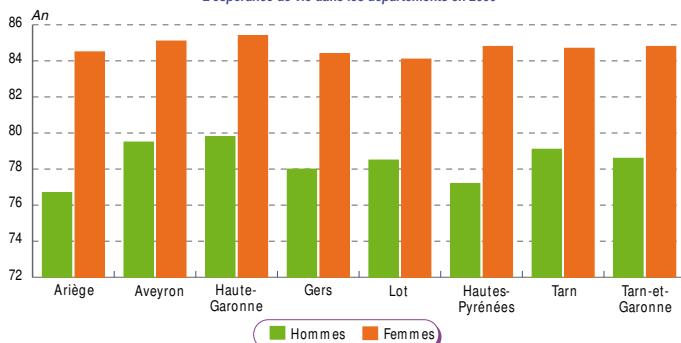
L'espérance de vie plus élevée en Midi-Pyrénées qu'en France métropolitaine
L'espérance de vie - Évolution selon le sexe



Sources : Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population

Une espérance de vie plus élevée en Haute-Garonne

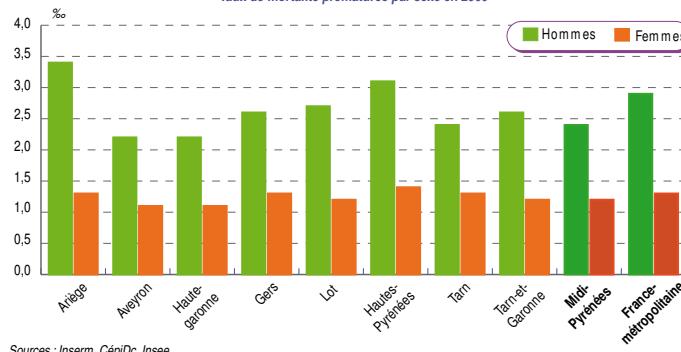
L'espérance de vie dans les départements en 2009



Sources : Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population

Une mortalité masculine prématûrée qui prédomine en Ariège

Taux de mortalité prématûrée par sexe en 2009



Sources : Inserm, CépiDc, Insee

Pour en savoir plus

- « 23 500 personnes âgées dépendantes supplémentaires d'ici 2030 » - Insee Midi-Pyrénées, 6 pages n° 143, septembre 2012
- « Bilan démographique 2012 : la population croît, mais plus modérément » - Insee Première n° 1429, janvier 2013
- « Un tiers de la population âgée de plus de 60 ans » - Insee Première n° 1320, octobre 2010
- « Une approche de l'autonomie chez les adultes et les personnes âgées » - Drees, Etudes et Résultats n° 718, février 2010

4.2 Le suicide

Pertinence

Le suicide est un phénomène complexe, aux causes multiples, résultant souvent d'une accumulation de facteurs individuels et sociaux. La dimension sociale du suicide est reconnue. Le suicide est un révélateur du mal-être social, « lié à la montée du chômage et de la précarité, ainsi qu'au relâchement des liens familiaux » selon l'Institut national d'études démographiques (Ined). À ce titre et en tant que problème de santé publique, le suicide est pris en compte dans des politiques publiques. Depuis 2000, un plan quinquennal de prévention a été mis en place. La loi de santé publique du 9 août 2004 avait quant à elle fixé comme objectif une baisse du nombre de suicides de 20 % à l'horizon 2008. Dans le prolongement de ces actions, un nouveau programme national d'actions contre le suicide a été adopté en septembre 2011 pour la période 2011-2014 qui comportent trois composantes : prévention, prise en charge des personnes ou de leur entourage (« postvention »), amélioration de la connaissance et recherche.

L'importance du phénomène et son évolution sont mesurés ici par le taux standardisé de mortalité par suicide pour 100 000 habitants : c'est le taux de mortalité que l'on observerait en pondérant les taux de mortalité par suicide des différentes tranches d'âge observées sur le territoire considéré (régions, départements) par le poids de ces tranches d'âge dans la population française. Cette opération rend comparable les taux entre territoires en effaçant les effets liés à la structure par âge de la population.

Cette statistique n'est toutefois pas exempte de biais et conduit vraisemblablement à une sous-estimation du nombre de décès par suicide, notamment du fait d'un défaut de déclaration par les instituts médico-légaux (codés en cause indéterminée ou inconnue par exemple) ou de l'existence de « suicides cachés » (inscrits dans d'autres rubriques de décès comme les accidents ou les intoxications...). La sous-déclaration du phénomène est estimée à environ 9 % pour les hommes et 12 % pour les femmes par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) en 2006. Elle n'intègre pas non plus les tentatives de suicide et récidives qui ne font pas encore aujourd'hui l'objet d'un suivi régulier. Il est néanmoins prévu d'enrichir à terme cet indicateur par le nombre de tentatives de suicides, à partir de l'exploitation des recueils infor-

matisés des urgences de l'Observatoire régional des urgences en Midi-Pyrénées (Orumip).

Analyse

Midi-Pyrénées se place au 5^e rang des régions les moins touchées par le suicide. Le suicide touche principalement les hommes en Midi-Pyrénées comme ailleurs en France : le taux annuel moyen de décès par suicide est trois fois plus élevé chez les hommes que chez les femmes de la région. Si le taux de suicide est parmi les plus bas des départements français en Haute-Garonne, il est élevé en Ariège et dans les Hautes-Pyrénées.

Sur la période 2008-2010, environ 400 décès par suicide ont été enregistrés en Midi-Pyrénées, ce qui correspond à un taux standardisé de mortalité bien plus faible qu'en moyenne en métropole : 13,7 pour 100 000 habitants contre 16,4 pour l'ensemble de la France, à structure par âge comparable. Les disparités régionales sont fortes : Midi-Pyrénées se place au 5^e rang des régions les moins touchées par le suicide, aux côtés des autres régions du sud et à l'opposé des régions de l'ouest et du nord traditionnellement plus exposées, dont la Bretagne (26,4) et le Nord-Pas-de-Calais (22,5).

En Midi-Pyrénées comme ailleurs en France, le suicide est un phénomène essentiellement masculin. Sur la période 2008 à 2010, le taux annuel moyen de décès par suicide s'élève à 21,1 pour 100 000 habitants pour les hommes dans la région contre 7,2 pour les femmes. Il est toutefois nettement moindre que le taux moyen de décès masculin observé en France (26,3 pour 100 000 habitants). Si le suicide est plus fréquent aux âges avancés, il est une cause marginale de décès dans cette population âgée. C'est chez les 15-44 ans que le poids de la mortalité par suicide est le plus élevé dans la région comme en moyenne nationale.

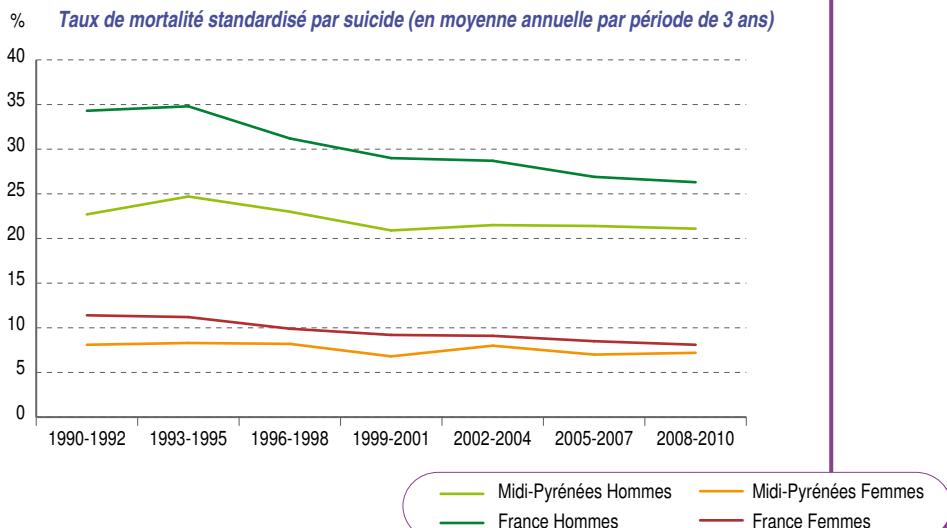
En Midi-Pyrénées, le poids relatif des suicides dans la mortalité est particulièrement important entre 30 et 44 ans pour les hommes : le suicide constitue ainsi l'une des principales causes de décès prématurés. Alors qu'il diminuait régulièrement depuis le milieu des années 90, le taux de mortalité par suicide a tendance à se stabiliser dans la région depuis le début des années 2000, alors qu'il continue de diminuer en moyenne en France.

La fréquence des décès par suicide n'est pas uniforme au sein de la région. La Haute-Garonne a le taux le plus bas des départements de Midi-Pyrénées et figure parmi les départements français dont les taux sont les plus faibles. À l'opposé, l'Ariège et les Hautes-Pyrénées affichent des taux de suicides élevés, notamment pour les hommes en Ariège et pour les femmes dans les Hautes-Pyrénées.

Si la statistique sur les tentatives de suicide ne fait pas encore l'objet d'un suivi régulier, l'enquête baromètre

santé régionalisée de 2010 en Midi-Pyrénées permet d'apporter un éclairage sur ce phénomène qui touche beaucoup plus de monde que le suicide : 4,7 % des Midi-Pyrénéens interrogés déclarent avoir tenté de se suicider au moins une fois dans leur vie. La prévalence des tentatives de suicides déclarées au cours de la vie est deux fois plus importante chez les femmes que chez les hommes. La proportion de personnes ayant déclaré avoir tenté de se suicider atteint son maximum entre 30 et 44 ans.

La mortalité par suicide ne diminue plus en Midi-Pyrénées depuis les années 2000



Source : Inserm - statistiques des causes médicales de décès

Une mortalité par suicide élevée en Ariège et dans les Hautes-Pyrénées

Taux de mortalité par suicide en moyenne annuelle sur la période 2008-2010

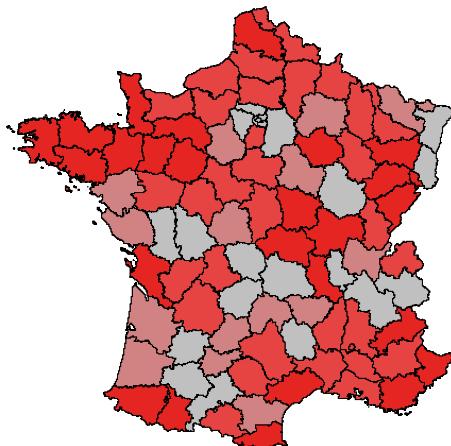
unité : pour 100 000 habitants

Département	Ariège	Aveyron	Haute-Garonne	Gers	Lot	Hautes-Pyrénées	Tarn	Tarn-et-Garonne
Hommes	30,6	24,7	13,8	25,4	27,7	27,4	25,0	25,2
Femmes	8,7	8,5	5,6	5,2	7,4	11,4	8,9	7,2

Source : Inserm - statistiques des causes médicales de décès 2008-2010

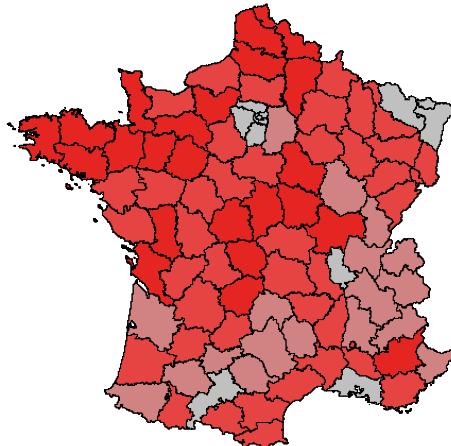
En Midi-Pyrénées, les femmes dans les Hautes-Pyrénées et les hommes en Ariège particulièrement touchés

Taux de mortalité standardisé par suicide pour les femmes (en moyenne annuelle 2008-2010) par département de métropole



Nombre de suicides féminins pour 100 000 habitants
9,8 ou plus
De 8,1 à moins de 9,8
De 7,2 à moins de 8,1
De 2,6 à moins de 7,2

Taux de mortalité standardisé par suicide pour les hommes (en moyenne annuelle 2008-2010) par département de métropole



Nombre de suicides masculins pour 100 000 habitants
34,9 ou plus
De 26,3 à moins de 34,98
De 21,1 à moins de 26,3
De 5,4 à moins de 21,1

Source : Inserm, statistiques des causes médicales de décès

Pour en savoir plus

- « *Suicides et tentatives de suicide en Midi-Pyrénées* » - ORSMIP la santé observée, veille des indicateurs de santé régionaux, février 2012
- « *Tentatives de suicide et pensées suicidaires chez les 15-85 ans en Midi-Pyrénées : analyse des données épidémiologiques du baromètre santé 2010* » - Couleau, Lucie (2013). Thèse d'exercice en Médecine spécialisée, Université Toulouse III
- « *La mortalité par suicide en France en 2006* » - Drees, Études et résultats n° 702, septembre 2009

Pertinence

Le niveau de vie détermine l'accès des individus aux biens et services. Permettre l'accès à un certain niveau de vie, dans une optique d'épanouissement de tous les êtres humains, constitue un besoin prioritaire à prendre en compte dans le cadre des enjeux du développement durable. La distribution des niveaux de vie donne une image globale des inégalités monétaires. Elle apporte des indications sur les modalités du partage des fruits de la croissance et sur l'importance accordée aux questions de solidarité et d'équité. Elle permet également d'alerter quant aux risques que fait courir à la société un défaut de cohésion sociale. La réduction des disparités de niveau de vie constitue un enjeu majeur en termes de solidarité entre les territoires et les générations.

Le niveau de vie est défini comme le revenu disponible après redistribution (paiement des impôts et réception des prestations sociales), ramené au nombre d'unités de consommation (UC) du ménage, ce qui permet des comparaisons indépendamment des différences de composition des ménages. Afin de tenir compte des économies d'échelle liées à la vie en commun (logement, voiture, électroménager...), on utilise un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage : 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un ménage.

L'indicateur principal de disparités des niveaux de vie retenu ici correspond au rapport inter-décile du niveau de vie du territoire étudié, région ou département. C'est le rapport entre le 9^e décile et le 1^{er} décile définis respectivement comme le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés et le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes.

Cet indicateur n'étant pas disponible à un échelon géographique plus fin que le département, l'indicateur complémentaire de disparités retenu au niveau infra départemental est le revenu fiscal médian par unité de consommation, c'est-à-dire le revenu fiscal en deçà duquel se situe la moitié de la population étudiée. Il s'agit du revenu déclaré par les contribuables (revenu de l'activité salariée et indépendante, des retraites et pensions, des prestations de chômage ainsi que de certains revenus du patrimoine), avant transfert par

l'État de prestations sociales et avant paiement des impôts.

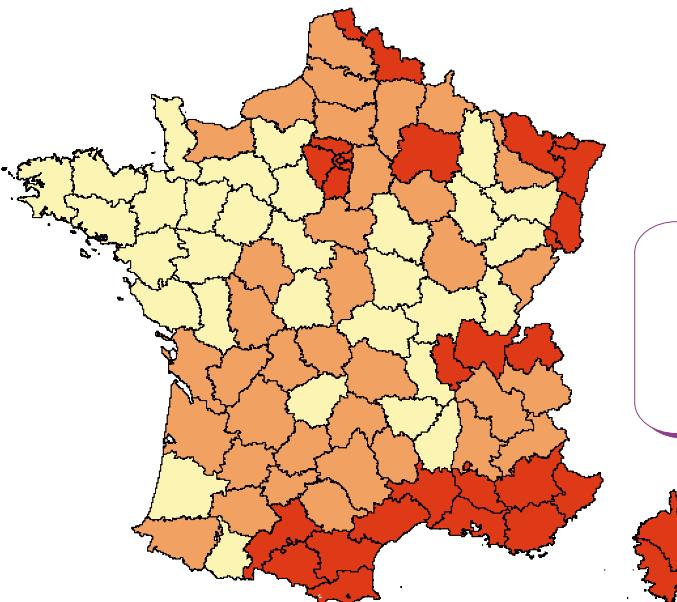
Analyse

En 2010 les disparités de niveaux de vie sont davantage marquées en Midi-Pyrénées qu'en moyenne en province, en raison essentiellement de hauts revenus bien plus élevés dans la région. Ces disparités se sont accentuées depuis le début de la crise en 2008. Les écarts sont fortement marqués entre départements au sein de la région : le niveau de vie médian est le plus élevé en Haute-Garonne et le plus faible en Ariège. Avant redistribution, les revenus fiscaux déclarés révèlent de fortes disparités, particulièrement marquées dans les villes-centres et les campagnes les plus isolées.

Midi-Pyrénées est la 4^e région de province où les disparités de niveaux de vie sont les plus marquées derrière PACA, la Corse et le Languedoc-Roussillon, à égalité avec l'Alsace, Rhône-Alpes et le Nord-Pas-de-Calais. Ainsi, les 10 % d'habitants les plus aisés de la région disposent en 2010 d'un niveau de vie mensuel au moins égal à 2 906 euros par unité de consommation (UC), soit un montant 3,4 fois plus élevé que le niveau plafond des 10 % les plus modestes. Midi-Pyrénées est aussi dans le peloton de tête, à la 4^e place des régions de province, en termes de niveau de vie médian par UC, aux côtés des régions PACA et Bretagne, derrière l'Alsace, Rhône-Alpes et le Centre. Les fortes disparités observées dans la région s'expliquent surtout par l'importance des hauts revenus. En effet, le revenu disponible plancher par UC des 10 % des ménages les plus riches de Midi-Pyrénées est supérieur de 1,7 % à la moyenne de province. À l'autre extrémité, le revenu disponible plafond des 10 % les plus pauvres est peu différent de la moyenne de province (861 euros en Midi-Pyrénées, 867 euros en province). Les disparités sont marquées entre départements au sein de la région. Ainsi le rapport interdécile varie de 3,0 en Hautes-Pyrénées à 3,5 en Haute-Garonne. C'est aussi sans surprise dans ce dernier département que le niveau de vie médian est le plus élevé : avec 1 726 euros par UC et par mois en 2010, il est nettement supérieur à celui de la région (+ 137 euros, soit + 8,6 %), ainsi qu'à celui de l'ensemble de la France

Des inégalités plus fortes dans le Sud-Est et le Nord-Est

Rapport interdécile des revenus disponibles par UC (unité de consommation) et par département en France en 2010



Rapport interdécile des revenus disponibles par UC

- 3,3 à 6,1
- 3,1 à moins de 3,3
- 2,8 à moins de 3,1

© IGN - Insee 2013

Sources : Insee - DGFIP, revenus fiscaux localisés des ménages 2010

métropolitaine. À l'opposé, l'Ariège présente à la fois le niveau de vie médian et le plafond de bas revenus les plus faibles, suivi en cela par le Tarn-et-Garonne. Les inégalités se sont accentuées avec la crise. La situation des plus modestes s'est un peu détériorée : le niveau de vie des 10 % des personnes les plus modestes s'est réduit de 0,6 % en Midi-Pyrénées entre 2008 et 2010, un peu plus lentement qu'en moyenne en France de province (- 0,8 %). En revanche, les niveaux de vie des 10 % des personnes les plus riches a augmenté en Midi-Pyrénées (+ 2,5 %) comme en province (+ 2,6 %). Des mesures d'aides ponctuelles sociales et fiscales ont permis de limiter les effets de la crise économique sur les ménages les plus modestes. Les prestations sociales hors pensions de retraite et indemnités de chômage (allocations familiales, allocations logement, minima sociaux) ont pour objectif de réduire les disparités de niveau de vie entre les territoires et les populations. Ces prestations représentent 3,9 % du revenu disponible des ménages de la région

en 2010, contre 4,3 % pour l'ensemble des ménages de province et 4,1 % pour la France entière. Ce sont logiquement les bas revenus qui reçoivent l'essentiel de ces prestations, hors pensions de retraite et indemnités de chômage. Ainsi, leur part dans les revenus des 10 % des personnes les plus modestes (1^{er} décile) est de 33,9 % en 2010 en Midi-Pyrénées (37,3 % en province). Cette part a augmenté avec la crise, dans la région (+ 2 points entre 2008 et 2010) comme en moyenne en France (+ 2,5 points).

La comparaison de la dispersion des niveaux de vie avec celle des revenus fiscaux déclarés permet d'appréhender l'effet des politiques de redistribution, prestations sociales et impôts directs, en particulier sur les bas revenus. En 2010, le rapport interdécile vaut 5,1 avant redistribution en Midi-Pyrénées (5,2 en province). Il se réduit à 3,4 (respectivement 3,3) après redistribution. C'est dans les deux départements où le premier décile est le plus bas que cette réduction est la plus marquée : l'Ariège et le Tarn-et-Garonne.

Des revenus et des écarts de revenus élevés en Haute-Garonne

Dispersion des revenus par département en 2010

	Revenu disponible mensuel par unité de consommation (€)			Rapport interdécile	
	Médian	1 ^{er} décile	9 ^e décile	Revenu fiscal	Revenu disponible
Ariège	1 465	780	2 587	5,5	3,3
Aveyron	1 508	849	2 668	4,3	3,1
Haute-Garonne	1 726	902	3 166	5,4	3,5
Gers	1 523	837	2 731	4,6	3,3
Lot	1 517	834	2 740	4,7	3,3
Hautes-Pyrénées	1 525	872	2 656	4,4	3,0
Tarn	1 506	841	2 720	4,9	3,2
Tarn-et-Garonne	1 482	815	2 622	5,3	3,2
Midi-Pyrénées	1 589	861	2 906	5,1	3,4
France de province	1 572	867	2 858	5,2	3,3
France métropolitaine	1 606	869	3 022	5,6	3,5

Note de lecture : en 2010 la moitié des Ariégeois disposent de moins de 1 465 € par mois et par unité de consommation, 10 % d'entre eux de moins de 780 €, et 90 % de moins de 2 587 €. Le rapport entre ces deux déciles est de 5,5 pour le revenu fiscal avant redistribution et de 3,3 pour le revenu disponible après redistribution.

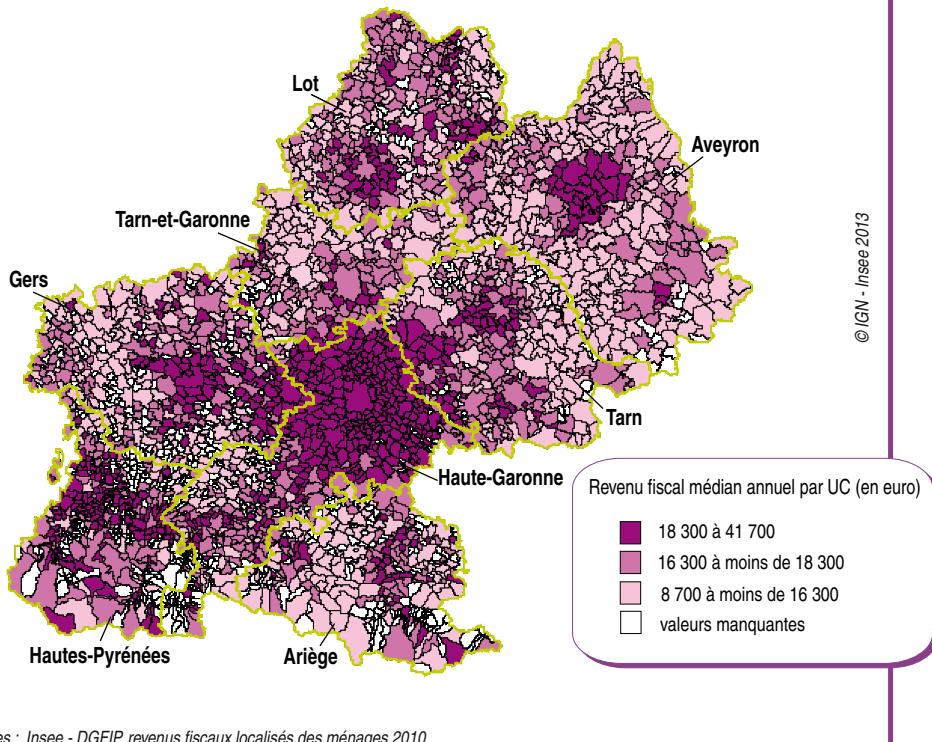
Sources : Insee - DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2010

Les revenus fiscaux, connus au niveau communal, permettent d'analyser les inégalités de revenus avant redistribution à un niveau géographique fin. En Midi-Pyrénées comme ailleurs, les hauts revenus se concentrent dans les aires urbaines : Toulouse, Montauban, Cahors, Rodez, Auch et Tarbes. Et les disparités de revenu sont grandes dans les villes-centres qui hébergent les ménages les plus riches mais aussi les plus modestes et les plus jeunes, à l'instar de Toulouse : le seuil des hauts revenus y est 9 fois

plus élevé que le seuil des bas revenus. Les écarts tendent à diminuer au fur et à mesure qu'on s'éloigne des villes-centres. Ainsi dans les banlieues des grands pôles, les revenus des ménages sont beaucoup plus homogènes : le seuil des hauts revenus y est 4 fois plus élevé que celui des bas revenus. Les écarts continuent à se réduire jusqu'aux confins des couronnes périurbaines. En revanche, les inégalités se creusent de nouveau dans les communes rurales les plus éloignées des villes.

Des revenus fiscaux médians plus élevés dans les aires urbaines

Revenu fiscal médian par unité de consommation (UC) dans les communes de Midi-Pyrénées en 2010



Sources : Insee - DGFIP, revenus fiscaux localisés des ménages 2010

Pour en savoir plus

- « *Une approche de la précarité en Midi-Pyrénées - Tableaux de bord / édition 2013 (données 2011)* » - Insee Midi-Pyrénées, disponible sur Insee.fr
- « *Revenus des ménages en Midi-Pyrénées : les disparités concentrées dans les villes-centres* » - 6 pages n° 140, novembre 2011, Insee Midi-Pyrénées
- « *Fiches thématiques - Revenus, niveaux de vie - France, portrait social* » - Insee Références - Édition 2012, Insee, disponible sur Insee.fr
- « *Les revenus et le patrimoine des ménages - édition 2013* » - Insee Références, avril 2013
- « *Les niveaux de vie en 2010* » - Insee Première n° 1412, septembre 2012

Les disparités de niveaux de diplôme des 25-34 ans

Pertinence

Le capital humain - les compétences, les apprentissages et les talents - est un facteur d'adaptation de plus en plus sollicité dans les enjeux économiques, environnementaux et de globalisation des échanges. En le renforçant, les évolutions prévisibles et nécessaires peuvent être mieux anticipées.

Du point de vue des personnes, l'accès à l'éducation et à l'emploi constitue une dimension importante du développement humain et du bien-être. L'obtention d'un diplôme ou d'une qualification, si elle ne garantit pas une insertion sur le marché de l'emploi, est un moyen de diminuer fortement les risques de chômage, et ce d'autant plus que le niveau de qualification est élevé. Par delà l'insertion professionnelle, le système éducatif doit aussi permettre à chaque jeune de se construire en tant qu'individu et citoyen.

Du point de vue des entreprises, les diplômes obtenus constituent une information très significative dans l'approche de la capacité de la population à répondre à leurs besoins. En particulier, l'importance des diplômés de l'enseignement supérieur dans la population en âge de travailler, et plus spécifiquement parmi les jeunes, est un gage de moyens pour répondre aux défis de la société de la connaissance, y compris les défis économiques de l'innovation et du développement.

L'indicateur principal retenu concerne la population non scolarisée de la tranche d'âge 25-34 ans (qui correspond à la fin du cursus de formation initiale incluant les études les plus longues) et leur répartition selon le niveau de diplôme le plus élevé obtenu.

Le taux de sortie du système scolaire sans diplôme ou qualification illustre la part des jeunes présentant les risques les plus importants en termes d'insertion professionnelle. Ces jeunes directement menacés par la pauvreté et l'exclusion représentent un enjeu majeur de solidarité entre les générations. La lutte contre le décrochage scolaire est ainsi une priorité pour le ministère en charge de l'éducation et de la jeunesse. C'est aussi un enjeu ciblé au niveau européen : dans le

cadre de la stratégie Europe 2020, les États membres ont retenu comme objectif une diminution d'au moins 10 % d'ici 2020, à l'échelle européenne, de la part des jeunes en décrochage scolaire. En référence à la stratégie européenne, l'indicateur ne prend pas en compte les diplômes d'un niveau inférieur ou équivalent au premier cycle de l'enseignement secondaire. Il mesure ainsi la part des jeunes de 20 à 24 ans qui ne poursuivent ni études ni formation et qui n'ont obtenu ni CAP, ni BEP, ni diplôme de rang plus élevé.

Analyse

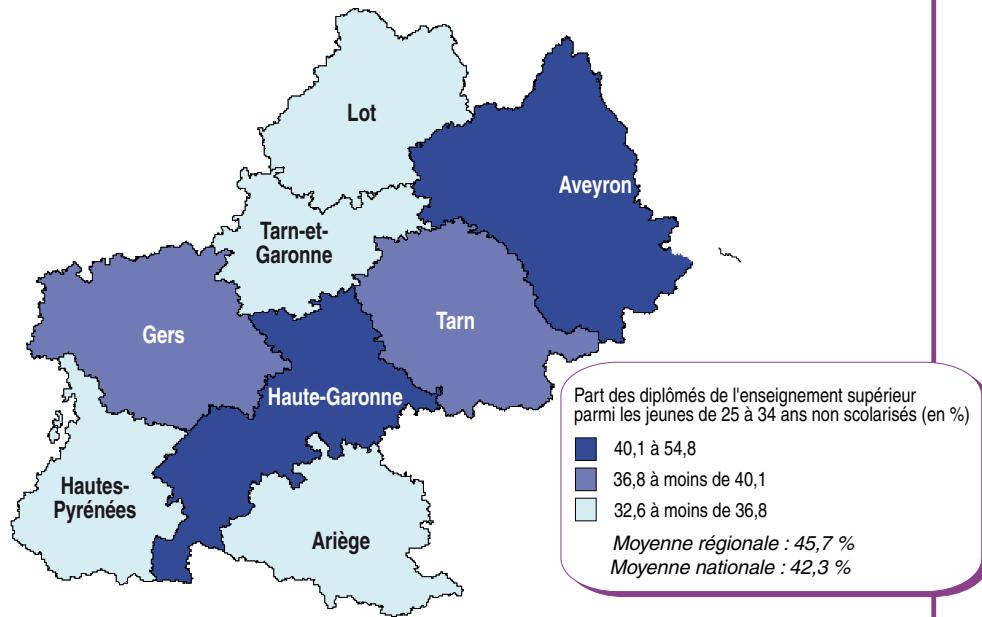
En Midi-Pyrénées en 2009, 46 % des jeunes de 25 à 34 ans détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur, ce qui place la région en deuxième position des régions françaises. Parmi les départements midi-pyrénéens, seule la Haute-Garonne affiche un taux de diplômés du supérieur plus élevé que la moyenne nationale.

La part des jeunes pas ou peu diplômés dans cette tranche d'âge en Midi-Pyrénées (12,5 %) est inférieure de 3 points à la moyenne nationale ; parmi les départements midi-pyrénéens, seul le Tarn-et-Garonne se situe au dessus de la moyenne française.

Composante importante du développement humain et du bien-être, le niveau de qualification est plus élevé en Midi-Pyrénées qu'en moyenne en métropole : la région est au deuxième rang, derrière l'Île-de-France, des régions où la part des diplômés de l'enseignement supérieur parmi les jeunes de 25 à 34 ans ayant achevé leur scolarité est la plus élevée, avec 45,7 % contre 42,3 % en France métropolitaine (53,1 % en Île-de-France). Cela représente 318 000 jeunes en Midi-Pyrénées. La présence d'une offre de formation post-bac développée et l'attractivité de la région pour des populations jeunes et diplômées ou en passe de le devenir contribuent à ce bon positionnement.

Les plus fortes parts de diplômés de l'enseignement supérieur de la région en Haute-Garonne et Aveyron

Part des diplômés de l'enseignement supérieur parmi les jeunes de 25 à 34 ans non scolarisés par département de Midi-Pyrénées en 2009



© IGN - Insee 2013

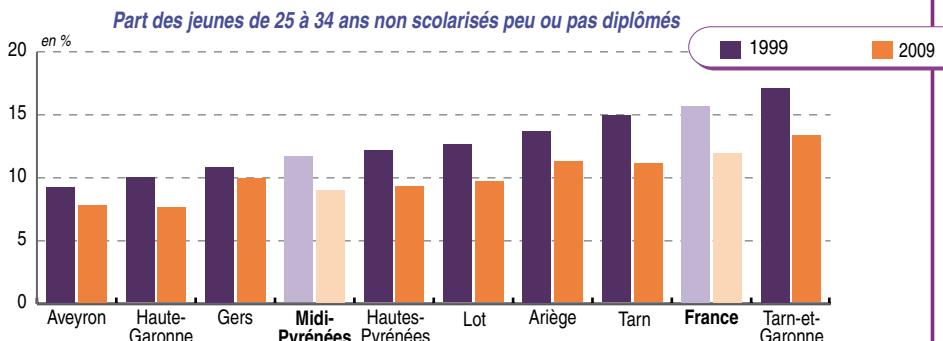
Sources : Insee, Recensements de la population 1999 et 2009, exploitation principale

Néanmoins, les disparités sont très marquées à l'intérieur de la région. C'est, avec l'Île-de-France, la région où l'écart entre les départements est le plus grand. Ainsi, seule la Haute-Garonne présente un niveau de qualification supérieur à la moyenne nationale, avec une part de 54,7 %, la plus forte des départements de province. Dans les autres départements, cette proportion varie dans une fourchette de 33 % dans l'Ariège à 40 % dans l'Aveyron. La concentration géographique des jeunes diplômés du supérieur en Haute-Garonne (6 jeunes midi-pyrénéens sur 10 de 25 à 34 ans) s'explique en partie par la forte implantation des fonctions métropolitaines supérieures dans l'agglomération

toulousaine. La structure économique et sociale des autres départements, offrant relativement moins d'emplois qualifiés, et l'importance des territoires ruraux expliquent aussi ces écarts à l'intérieur de la région.

Sur une période de dix ans, la part des diplômés du supérieur a progressé plus fortement en Midi-Pyrénées que dans l'ensemble du pays : + 15 points entre 1999 et 2009 contre + 13 points. Là encore, les situations sont différenciées entre les départements midi-pyrénéens. La hausse est légèrement plus forte qu'en moyenne métropolitaine en Haute-Garonne et dans le Tarn, tandis qu'elle est plus faible dans les autres départements.

Moins de jeunes peu ou pas diplômés en Midi-Pyrénées qu'en France, sauf pour le Tarn-et-Garonne



Sources : Insee - Recensement de la population 1999 et 2009, exploitation principale

À l'autre extrémité de l'échelle des qualifications, le taux de jeunes peu ou pas diplômés parmi les 25 à 34 ans non scolarisés en Midi-Pyrénées est parmi les plus faibles. Avec 12,5 % (15,4 % au niveau national), Midi-Pyrénées se place en troisième position, derrière les Pays de la Loire et la Bretagne. Ce taux a diminué entre 1999 et 2009 dans tous les départements de Midi-Pyrénées et en particulier dans

le Tarn et en Tarn-et-Garonne (- 7 points). Cependant, ces deux départements restent en queue de peloton au sein de la région, le Tarn-et-Garonne affichant toujours en 2009 un taux de jeunes peu ou pas diplômés supérieur à la moyenne métropolitaine (18,1 % contre 15,5 %). À l'opposé, la Haute-Garonne et l'Aveyron confirment avec 11 % leur place en tête du classement régional.

Un taux de chômage bien plus fort pour les 25-34 ans peu ou pas diplômés

Taux de chômage des 25-34 ans non scolarisés en fonction du niveau de diplôme en 2009



Sources : Insee - Recensement de la population 2009, exploitation principale

Les disparités de niveaux de diplômes ont des conséquences fortes sur l'insertion professionnelle des jeunes au début de leur vie active. En effet, le taux de chômage diminue régulièrement au fur et à mesure

que le niveau de diplôme s'élève et ce quel que soit le territoire considéré. Il varie ainsi de 1 à 3 entre les 15 à 34 ans les moins et les plus diplômés en 2009, en Midi-Pyrénées comme en moyenne nationale.

Moins de pas ou peu diplômés chez les 20-24 ans midi-pyrénéens qu'en moyenne en France, sauf pour le Tarn-et-Garonne

Part des peu ou pas diplômés parmi les jeunes de 20 à 24 ans non scolarisés en 1999 et 2009 (en %)

	Part des 20-24 ans sans diplôme en 1999	Part des 20-24 ans sans diplôme en 2009
Ariège	23,9	21,3
Aveyron	15,8	15,6
Haute-Garonne	20,5	16,8
Gers	20,3	18,2
Lot	21,3	19,1
Hautes-Pyrénées	22,1	18,0
Tarn	22,6	20,5
Tarn-et-Garonne	28,4	25,3
Midi-Pyrénées	21,3	18,4
France métropolitaine	24,5	21,2

Sources : Insee, RP 1999 et 2009, exploitation principale

La part des jeunes peu ou pas diplômés parmi la population des 20 à 24 ans non scolarisés permet d'apprécier le taux de jeunes sortis du système scolaire sans qualification. Il constitue à ce titre un indicateur du phénomène de décrochage scolaire et de risque d'exclusion tant sociale que professionnelle. Là encore Midi-Pyrénées confirme ses bons résultats au regard

de la moyenne métropolitaine, avec un taux de 18,4 % (soit 17 600 jeunes de 20 à 24 ans) contre 21,2 %. Au sein de la région, les disparités persistent parmi cette jeune population. En effet, si 1 jeune sur 4 parmi les 20 à 24 ans non scolarisés est peu ou pas diplômé en Tarn-et-Garonne, moins d'1 jeune sur 6 est dans cette situation en Haute-Garonne et Aveyron.

Pour en savoir plus

- « *Le niveau de qualification des jeunes par zone d'emploi* » - Commissariat général au développement durable, Soes, Datar observation des territoires, 2006, disponible sur <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>
- « *Diplômes et niveaux de qualification* » - Onisep, 2012, disponible sur <http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales>
- « *La situation de la population régionale au regard de la qualification et de l'emploi* » - CarifOref Midi-Pyrénées, 2011, disponible sur <http://www.cariforef-mp.asso.fr>

Pertinence

Selon l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), « l'illettrisme qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples »¹. L'accès à de tels savoirs et compétences de base est cependant nécessaire pour garantir à chaque personne des conditions favorables à son épanouissement personnel, à sa citoyenneté active, à son intégration sociale et culturelle ainsi qu'à son insertion professionnelle. Les situations d'illettrisme, en particulier chez les jeunes, témoignent de lacunes dans la transmission de notre patrimoine culturel aux générations futures. L'illettrisme, souvent conjugué avec d'autres facteurs, est aussi source d'exclusion sociale. Pour toutes ces raisons, la lutte contre l'illettrisme constitue un enjeu du développement durable. La Stratégie Nationale de Développement Durable définit comme suit les enjeux de la lutte contre l'illettrisme : « Maîtriser le socle commun de connaissances et de compétences, c'est être en mesure de comprendre les grands défis de l'humanité, la diversité des cultures et l'universalité des droits de l'homme, la nécessité du développement et les exigences de la protection de la planète ».

L'ANLCI préconise la mise en place, à l'échelle de chaque région, d'un Schéma régional de lutte contre l'illettrisme, concerté, dont la finalité est de fédérer et d'optimiser l'action des différents intervenants : pouvoirs publics, société civile et acteurs économiques. En Midi-Pyrénées, un nouveau Schéma Régional² de lutte contre l'illettrisme et pour l'accès aux compétences de BasE (SCRIBE) a démarré début 2013 pour remplacer le précédent qui couvrait les années 2008-2012. La mesure de l'illettrisme est complexe. La grille d'évaluation des difficultés de lecture et d'écriture n'est pas unique, elle est plus ou moins précise et évolue dans le temps. L'évaluation varie aussi selon qu'elle est effectuée sur la base de tests proposés à une population

donnée ou qu'elle résulte d'une enquête déclarative. L'illettrisme chez les jeunes est mesuré ici d'après les tests de lecture et de compréhension du français effectués dans le cadre de la Journée défense et citoyenneté (JDC), ex-Journée d'appel et de préparation à la défense (JAPD). Cette mesure porte sur les cohortes de jeunes de 17 ans de nationalité française, des deux sexes, qui se présentent à ces journées. Les tests ont changé entre 2008 et 2009 et la mesure a été fiabilisée : standardisation des modes de passation (consignes strictement identiques dans tous les centres avec un temps imparti pour l'épreuve de vitesse rigoureusement respecté d'une session à l'autre) ; automatisation de la saisie, de la correction et du calcul des scores. Les données de 2009 ou postérieures à cette date ne sont donc pas comparables aux données antérieures (2004-2008).

Analyse

En 2011, les jeunes Midi-Pyrénéens de 16 à 17 ans présentent moins de difficultés de lecture du français qu'au niveau national : 8,6 % contre 9,1 %. Dans la région, la proportion varie de 7 % en Aveyron à 12 % en Ariège.

D'après les tests effectués lors de la Journée défense et citoyenneté (JDC) en 2011, les jeunes de 16 à 17 ans résidant en Midi-Pyrénées présentent en moyenne moins de difficultés de lecture du français qu'au niveau national : 8,6 % contre 9,1 %. Midi-Pyrénées occupe ainsi la 7^e place des régions françaises présentant le taux le plus faible, à égalité avec l'Aquitaine et juste après les Pays de la Loire. Les contrastes territoriaux sont néanmoins importants au sein de la région.

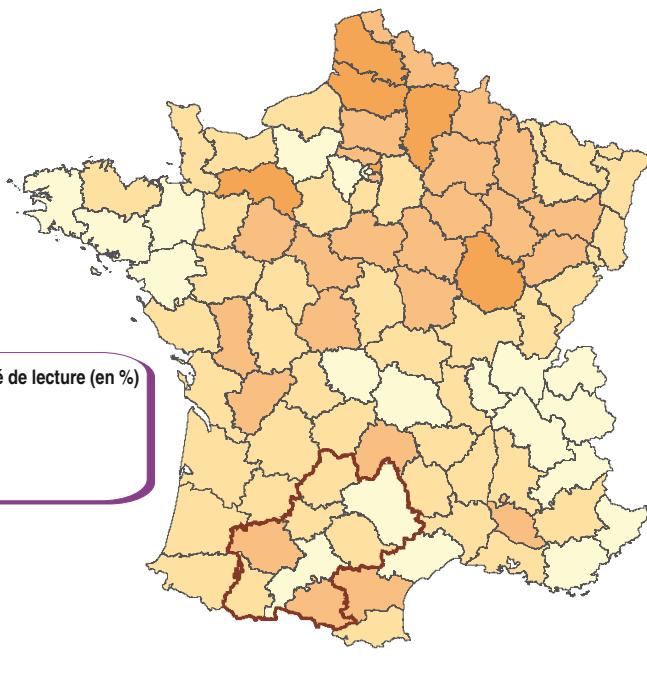
En Midi-Pyrénées, parmi les 31 700 jeunes de 16 à 17 ans qui ont été soumis à des tests de lecture lors des journées défense et citoyenneté en 2011, 8,6 % sont en difficulté de lecture, dont 3,9 % présentent de sévères difficultés, ayant un déficit important de vocabulaire, voire ne possédant pas les mécanismes de base de lecture du langage écrit.

1. Extrait du « Cadre national de référence » de l'ANLCI

2. Outre l'illettrisme, le Schéma régional prend en compte l'analphabétisme, qui touche des personnes qui n'ont jamais été scolarisées dans quelque pays que ce soit, et les difficultés que peuvent rencontrer les personnes pour lesquelles le français est une langue étrangère.

Une situation particulièrement défavorable en Ariège

Pourcentage de jeunes en difficulté de lecture selon le département



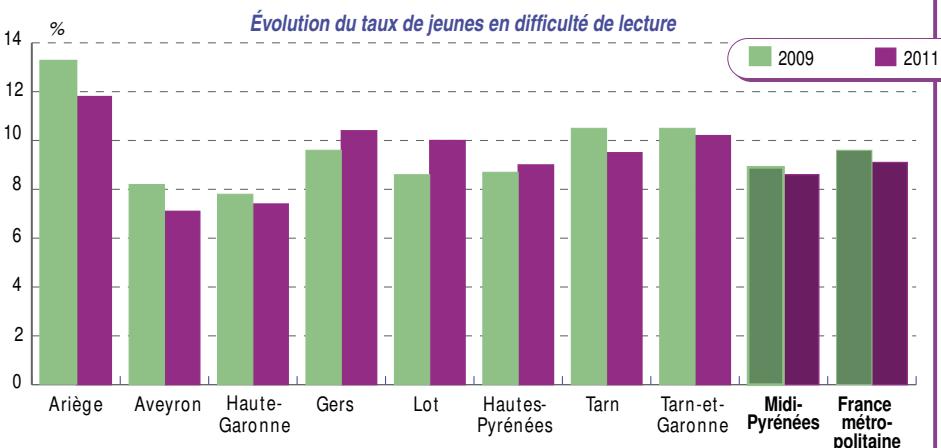
Source : Ministère de l'éducation nationale - DEPP JDC 2011

Les jeunes en difficulté de lecture à la journée défense et citoyenneté

	2011	2011	
	Effectif de la JDC	Part des jeunes en difficulté de lecture (en %)	dont en grande difficulté (en %)
Ariège	1 614	11,8	5,5
Aveyron	2 821	7,1	2,6
Haute-Garonne	13 994	7,4	3,4
Gers	2 007	10,4	4,4
Lot	1 756	10,0	4,3
Hautes-Pyrénées	2 289	9,0	3,5
Tarn	4 290	9,5	4,9
Tarn-et-Garonne	2 887	10,2	4,4
Midi-Pyrénées	31 658	8,6	3,9
France métropolitaine	704 906	9,1	4,1

Source : Ministère de l'Education nationale - DEPP, JDC

Le taux de jeunes en difficulté s'accroît dans le Gers, le Lot et les Hautes-Pyrénées entre 2009 et 2011



Source : Ministère de l'éducation nationale, DEPP, JDC

Les contrastes territoriaux sont importants : si la proportion de jeunes en difficulté face à la lecture est de l'ordre de 7 % en Aveyron et en Haute-Garonne, elle atteint voire dépasse 10 % dans quatre départements, l'Ariège avec 12 % des jeunes soumis à ces tests, le Gers, le Tarn-et-Garonne et le Lot.

La proportion de jeunes lecteurs en difficulté de lecture a diminué depuis 2009 en Midi-Pyrénées, de manière un peu moins marquée qu'en métropole. Là encore, les situations sont contrastées entre les départements : l'Ariège reste le département le moins favorisé

même s'il connaît la plus forte baisse. C'est ensuite en Aveyron que le taux de jeunes en difficulté de lecture recule le plus et devient ainsi le plus faible des départements de la région. C'est d'ailleurs aussi dans ces deux départements que l'on trouve respectivement la plus forte et la plus faible proportions de jeunes en grande difficulté. La baisse est aussi non négligeable dans le Tarn qui passe sous la barre des 10 %. En revanche, la situation se dégrade dans trois départements : le Lot, le Gers et dans une moindre mesure les Hautes-Pyrénées.

Pour en savoir plus

- « Pour les générations les plus récentes, les difficultés des adultes diminuent à l'écrit, mais augmentent en calcul » - Insee Première n° 1426, décembre 2012
- « Les évaluations en lecture dans le cadre de la Journée défense et citoyenneté, année 2012 » - Depp, Note d'information n° 13.09, juin 2013
- « Les évaluations en lecture dans le cadre de la Journée défense et citoyenneté, année 2011 » - Depp, Note d'information n° 12.13, juillet 2012

Pertinence

Les risques professionnels sont un enjeu de santé publique, occasionnant des coûts humains et financiers élevés. Leur réduction répond bien entendu à un objectif de santé publique et de bien-être social, mais d'autres enjeux sont aussi concernés, tels que l'augmentation de la production et de la compétitivité, la réduction des sorties précoces du marché du travail et la diminution des dépenses de soins. Dans sa stratégie en faveur du développement durable, l'Union européenne s'est fixée comme objectif « d'élaborer une stratégie communautaire globale visant à promouvoir la santé et la sécurité au travail, afin de réduire substantiellement le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles ». En particulier la nouvelle stratégie communautaire de santé au travail 2007-2012, en cours d'actualisation en 2013, s'était fixée comme objectif ambitieux de réduire de 25 % le taux d'incidence global des accidents du travail. Dans le cadre du Plan national santé environnement (PNSE), la France a adopté en février 2005 un premier Plan santé au travail (PST 2005-2009) pour améliorer la prévention des risques professionnels. Ce plan a été actualisé en 2010 pour cinq ans et décliné à nouveau au niveau régional (PRS-2 sur la période 2010-2014). Les risques professionnels regroupent les accidents qui surviennent sur le lieu de travail ou sur le trajet domicile-travail et les maladies professionnelles. Une maladie est « professionnelle » si elle est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique, biologique, ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle. L'indicateur retenu est l'évolution de la fréquence des risques professionnels recensés par la Caisse d'assurance retraite et de santé au travail (Carsat) en Midi-Pyrénées. Seuls sont compris dans le champ de cet indicateur les salariés du régime général. Les salariés agricoles, les salariés titulaires de la Fonction publique (État, collectivités locales et hospitalière) et les non-salariés en sont exclus.

Analyse

La fréquence des accidents sur le lieu de travail se stabilise en Midi-Pyrénées à 37,5 accidents pour 1 000 salariés en 2011, toujours au-dessus du taux national. L'exposition à des accidents du travail concerne particulièrement le secteur du

BTP dans la région (75 %), bien que sa fréquence diminue notablement au cours des cinq dernières années. Le nombre de maladies professionnelles augmente continûment, en lien avec la prise en compte statistique de nouvelles maladies professionnelles mais également du développement des troubles musculo-squelettiques liés aux évolutions des conditions de travail.

En Midi-Pyrénées, en 2011, la Carsat a enregistré 28 900 accidents du travail avec arrêt de travail, 3 200 accidents du trajet et 1 300 cas reconnus de maladie professionnelle. La fréquence des accidents sur le lieu de travail se stabilise autour de 37,5 accidents pour 1 000 salariés depuis trois ans dans la région, mais elle continue à être un peu supérieure au taux national (+ 1,3 point). Parmi les accidents de travail intervenus en 2011 en Midi-Pyrénées, 5 % sont des accidents graves entraînant la reconnaissance d'une incapacité permanente. Cette proportion est relativement stable au cours de la période 2007-2011. Une trentaine de personnes décèdent annuellement à la suite d'un accident du travail en moyenne sur la même période.

L'exposition à des accidents du travail concerne particulièrement certains secteurs. Le BTP se distingue avec une fréquence de 75 accidents pour 1 000 salariés en 2011 en Midi-Pyrénées, mais ce taux connaît une baisse tendancielle remarquable, de 14 points par rapport à 2007 (89 %). Trois autres secteurs présentent un indice élevé, supérieur à 50 % : le secteur regroupé de l'industrie du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile et des cuirs et peaux, celui des services, commerces et industries de l'alimentation et le secteur eau-gaz-électricité.

En 2011, outre les accidents intervenus sur le lieu de travail, la Carsat a dénombré 3 200 accidents de trajet en Midi-Pyrénées. Souvent plus graves que les accidents du travail (8 à 11 % entraînent la reconnaissance d'une incapacité permanente), leur fréquence ne diminuait plus depuis les années 2004, mais la tendance semble s'inverser en 2011.

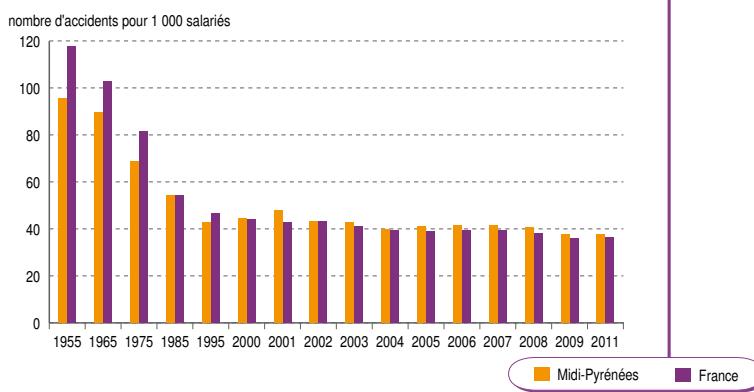
La Carsat a reconnu 1 300 cas de maladies professionnelles en 2011 en Midi-Pyrénées. Si celles-ci sont moins fréquentes dans la région (1,5 cas reconnu pour 1 000 salariés) qu'au plan national (2,9 % sur le même champ étudié), leur nombre s'accroît régulièrement. Entre 2000 et 2011, les cas de maladies professionnelles reconnues ont été multipliés par trois en

Midi-Pyrénées, tandis que dans le même temps il a plus que doublé au niveau national. Ce phénomène résulte en partie de la prise en compte statistique de nouvelles maladies professionnelles. Le nombre de personnes déclarant une maladie professionnelle augmente néanmoins par ailleurs, notamment en raison de la forte augmentation des affections péri-articulaires ou troubles musculo-squelettiques (TMS) qui représentent au niveau régional plus de 85 % des pathologies liées au travail, comme au plan national. Ces affections, génératrices d'une usure professionnelle prématûrée, peuvent être provoquées par des

vibrations d'outils, l'exercice de travaux répétitifs, des positions pénibles, des ports de charge ou encore le stress... Viennent ensuite les affections du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle (5 %), les atteintes auditives provoquées par les bruits léSIONNELS (3 %) et les affections liées aux poussières d'amiante (2 %).

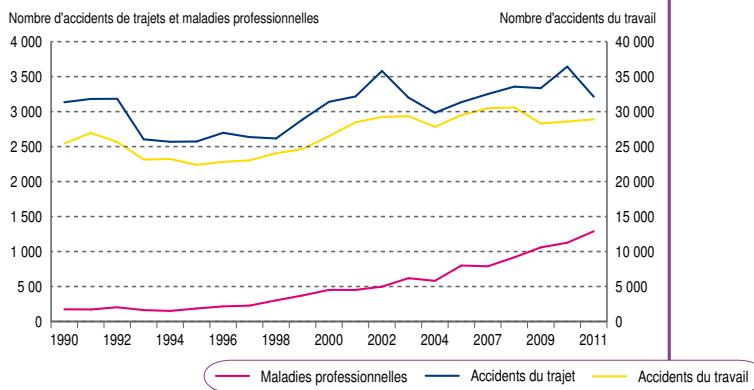
Le secteur de l'agriculture, dont le poids est important dans la région, est également touché par les risques professionnels (accidents du travail et maladies professionnelles), mais faute de statistiques disponibles, les fréquences régionales ne sont pas calculées.

Stabilisation de la fréquence des accidents du travail depuis trois ans
Évolution de l'indice de fréquence des accidents du travail enregistrés par la Carsat



Source : Carsat Midi-Pyrénées

Augmentation continue des maladies professionnelles
Évolution du nombre d'accidents du travail, d'accidents de trajet et de maladies professionnelles enregistrés par la Carsat en Midi-Pyrénées



Source : Carsat Midi-Pyrénées

Pour en savoir plus

- « Statistiques accidents du travail et maladies professionnelles 2011 » - Carsat Midi-Pyrénées
- « Les risques professionnels en 2010 : de fortes différences d'exposition selon les secteurs » - Dares, Analyse n° 010, février 2013

Les actifs occupés résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail

Pertinence

Le temps d'accès au lieu de travail peut être considéré comme un indicateur de l'épanouissement individuel et, au-delà, une composante de la cohésion sociale, dans un contexte de périurbanisation croissante et de dynamisme démographique irriguant même les territoires ruraux. En effet, l'éloignement des actifs de leur lieu de travail accentue le nombre, la distance et la durée des déplacements, notamment de ceux effectués en voiture, coûteux pour les ménages et sources de rejets atmosphériques.

L'indicateur retenu - la part des actifs occupés résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail - met en évidence des situations de tension potentielle. La durée d'une heure peut être considérée comme la limite au-delà de laquelle le sentiment de bien-être des actifs dans leur vie quotidienne se dégrade fortement. Le temps calculé pour chaque individu est celui nécessaire en automobile, aux heures de pointe, durant lesquelles s'effectuent la majorité des déplacements domicile-travail, pour se rendre de sa commune de résidence à la commune où il travaille.

Le distancier Odomatrix localise la population au centre de la commune de résidence ou de travail et non à l'adresse précise de résidence et de lieu de travail du navetteur ; on affecte ainsi aux personnes qui résident ou travaillent dans la même commune une distance domicile-travail nulle.

Les effets sur la distance ou sur les délais (positifs ou négatifs) de l'utilisation d'un autre mode de transport que la voiture, ou d'une solution multimodale, ne sont pas pris en compte. Les trajets supérieurs à 200 km ont été écartés : il n'est en effet pas possible de distinguer les déplacements hebdomadaires des déplacements quotidiens, ni de quantifier le phénomène de bi-résidence qui se cache souvent derrière ces trajets longs. Peu fréquents en Midi-Pyrénées, les trajets transfrontaliers ont aussi été écartés.

La prise en compte des modes de déplacements entre le lieu de domicile et le lieu de travail concerne trois des six finalités du développement durable : la lutte contre le changement climatique (finalité 1), la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources (finalité 2), ainsi que l'épanouissement de tous les êtres humains (finalité 4).

Deux autres indicateurs sont liés aux déplacements entre le lieu de domicile et le lieu de travail : la part

des « navetteurs », ces actifs en emploi qui travaillent dans une autre commune que celle où ils résident (fiche « 1.8 - Les déplacements entre le domicile et le lieu de travail ») et les modes de transport utilisés par les navetteurs (fiche F1-I9 - « Les parts modales des déplacements domicile-travail »).

Analyse

En Midi-Pyrénées, la part des actifs résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail est légèrement inférieure à la moyenne de la France métropolitaine, bien qu'elle ait progressé plus vite depuis 1999. Les actifs résidant en périphérie sud de l'aire urbaine de Toulouse sont particulièrement concernés. L'aire urbaine de Toulouse est la principale destination des actifs très éloignés de leur lieu de travail.

En 2010 en Midi-Pyrénées, 4,8 % des actifs occupés résident à plus d'une heure de leur lieu de travail. C'est légèrement moins qu'en moyenne en métropole (5,5 %).

En Haute-Garonne la part des actifs très éloignés de leur lieu de travail est supérieure à la moyenne régionale. C'est particulièrement vrai dans l'aire urbaine de Toulouse où 5,4 % des actifs résident à plus d'une heure de leur lieu de travail : c'est lié en partie aux actifs résidant en périphérie de l'aire urbaine et travaillant dans la périphérie opposée. De même, la part des actifs à plus d'une heure de leur lieu de travail est supérieure aux moyennes régionale et nationale dans le Tarn-et-Garonne, en Ariège et dans le Gers. En revanche, la part des actifs très éloignés de leur lieu de travail est nettement inférieure à la moyenne régionale dans le Lot (2,9 %), en Aveyron (2,7 %) et dans les Hautes-Pyrénées (2,0 %).

Dans la quasi-totalité des départements, l'aire urbaine de Toulouse est la principale destination des actifs très éloignés de leur lieu de travail : elle l'est pour plus des deux tiers d'entre eux en Ariège, en Haute-Garonne, dans le Tarn et dans le Tarn-et-Garonne. L'Aveyron fait figure d'exception : dans ce département, l'aire urbaine de Rodez attire plus d'actifs très éloignés de leur lieu de travail que celle de Toulouse.

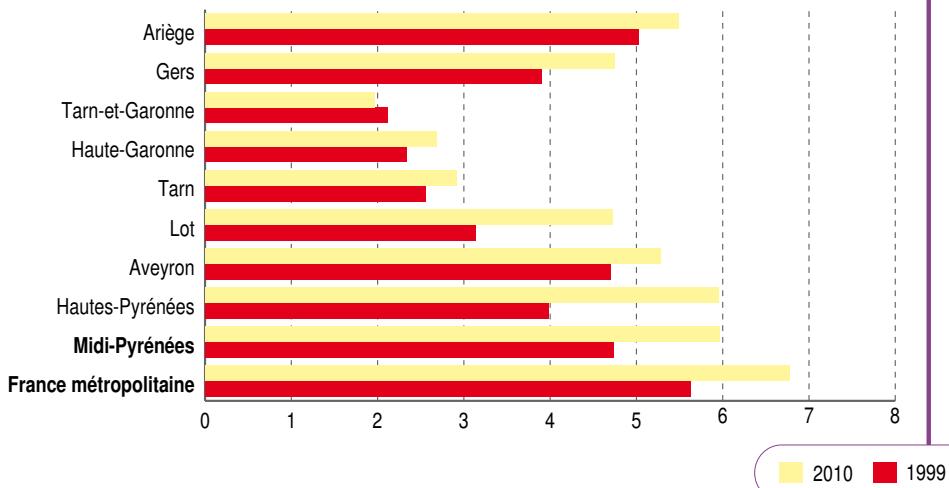
Entre 1999 et 2010, la part des actifs résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail a davantage augmenté en Midi-Pyrénées qu'en moyenne en métropole.

pôle : + 0,9 point contre + 0,5 point. Alors que cette part est stable, voire en légère baisse, dans les Hautes-Pyrénées, la hausse est nette dans l'Ariège, le Gers, le Tarn et le Tarn-et-Garonne, où elle atteint 2 points. En Midi-Pyrénées comme en France, la part des actifs occupés résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail est nettement plus élevée pour les hommes

que pour les femmes : 5,8 % contre 3,6 %. Elle est également supérieure à la moyenne chez les cadres et les professions intermédiaires. Les ouvriers se distinguent : alors qu'en moyenne la part des actifs très éloignés est plus faible en Midi-Pyrénées qu'en France, elle est un peu plus élevée pour les ouvriers.

Forte hausse de la part d'actifs éloignés de leur lieu de travail dans quatre départements

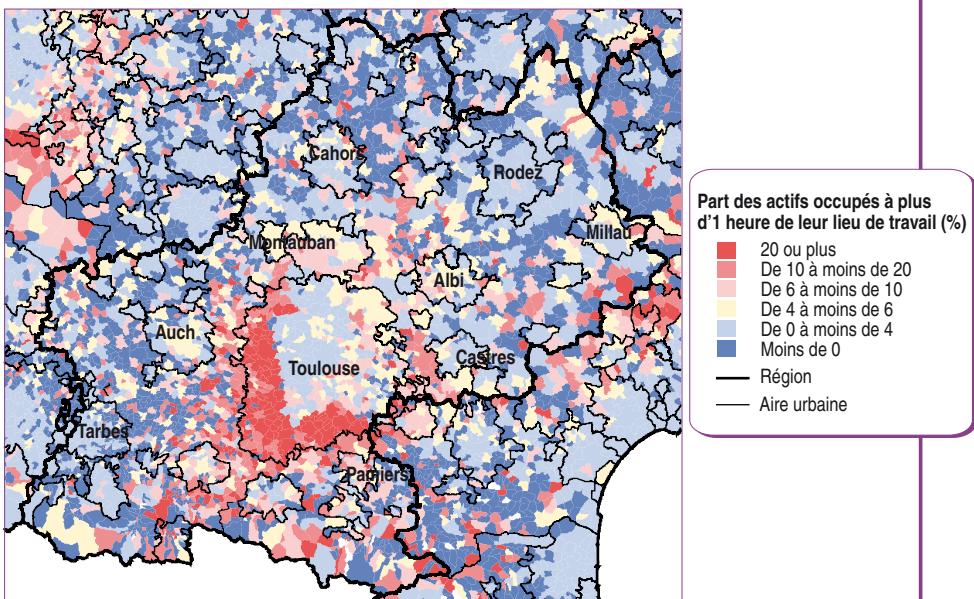
Part des actifs occupés résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail (%)



Source : Insee, Recensement de la population 2010

De nombreux actifs très éloignés au sud et à l'ouest de Toulouse

Part des actifs occupés à plus d'une heure de leur lieu de travail



Source : Insee, Recensement de la population 2010

Toulouse capte les plus gros flux de longs trajets

Flux lieu de domicile-lieu de travail d'actifs occupés à plus d'une heure de leur lieu de travail



Note : seuls les flux de plus de 50 actifs, ayant pour origine et destination une aire urbaine et inférieurs à 200 km, sont représentés.

Source : Insee, Recensement de la population 2010

Pertinence

La priorité de la politique du logement est de répondre aux besoins en logements de l'ensemble de la population dans sa diversité, et en particulier, à ceux des ménages les plus modestes. Le parc HLM a vocation à répondre en partie à la demande locative sociale et à permettre ainsi la mise en œuvre du droit fondamental au logement, inscrit dans la Constitution française et réaffirmé dans de nombreux textes de lois. En particulier, la loi dite Dalo du 5 mars 2007 a créé le Droit au logement opposable et instaure le droit à l'hébergement, tous deux entrés en vigueur au 1er janvier 2008. L'indicateur retenu est le rapport entre le nombre de demandes exprimées et le nombre d'attributions effectuées dans le parc HLM en Midi-Pyrénées. Il permet de mesurer annuellement la tension sur le parc locatif géré par les bailleurs sociaux. Ce taux dépend de l'évolution du nombre de demandeurs mais aussi de l'évolution de l'offre disponible (liée notamment au rythme de mise en service de nouveaux logements HLM et au taux de rotation à l'intérieur du parc existant).

Un premier système d'enregistrement (numéro unique) de la demande de logements sociaux a été créé en 2004 puis, afin de stabiliser les données, un nouveau dispositif a été mis en place début 2011. La montée en charge progressive de ce nouveau dispositif, accompagnée d'un fichier régional partagé des demandeurs, ne permet pas encore son utilisation comme outil de restitution de ces informations.

Les sources de données 2012 proviennent donc de l'enquête réalisée par l'Union Sociale pour l'Habitat (USH). Ces données sont présentées à l'échelle régionale car leur expertise montre que certaines données départementales ne sont pas encore suffisamment stabilisées.

Analyse

En 2012, Midi-Pyrénées compte 45 663 demandeurs d'un logement social. Parmi eux, 16 334 demandeurs ont bénéficié de l'attribution d'un logement au cours de l'année, soit un taux de satisfaction de 35,8 %. En dépit d'un développement soutenu de l'offre locative sociale dans la région ces dernières années, consécutif à l'importante mobilisation des acteurs régionaux du logement HLM, la tension sur le parc social reste vive. En effet, dans un contexte marqué par un fort dynamisme démographique, la sélectivité croissante du marché locatif privé de certains territoires, cumulée à l'augmentation du nombre de ménages modestes, renforce la pression s'exerçant sur le parc HLM midi-pyrénéen. En 2012, on compte ainsi 2,8 demandeurs de logements sociaux pour 1 attribution en moyenne régionale, ce ratio s'élevant à 3,6 pour le département de la Haute-Garonne.

Pour en savoir plus

- La réforme de la demande locative sociale sur <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/la-reforme-de-la-demande-locative-r2240.html>
- Le site de l'Union sociale pour l'habitat Midi-Pyrénées : <http://www.habitat-midipyrenees.org>
- Le parc locatif social (RPLS/EPLS) sur <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/le-parc-locatif-social-rpls-epls-a9190.html>

Pertinence

Conformément au Code de l'environnement, la Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (dite loi Laure) du 30 décembre 1996 vise à rationaliser l'utilisation de l'énergie et à définir une politique publique intégrant l'air en matière de développement urbain. En particulier, le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé est reconnu pour tous.

La loi rend obligatoire la surveillance de la qualité de l'air et l'information du public. Elle définit des seuils réglementaires pour les principales substances polluantes dans l'atmosphère afin de préserver la santé humaine. Dans le cas d'une exposition de courte durée, deux seuils ont été définis : le seuil d'information qui, s'il est dépassé, entraîne un risque pour la santé humaine de personnes particulièrement sensibles et le seuil d'alerte pour lequel le risque pour la santé humaine est alors valable pour l'ensemble de la population. Des objectifs de qualité, des valeurs cibles et des valeurs limites pour la protection de la santé humaine et de la végétation sont définis pour l'ensemble des polluants. L'objectif de qualité constitue le niveau de concentration à atteindre à long terme afin d'assurer une protection efficace de la santé et de l'environnement. La valeur limite est celle à ne pas dépasser si l'on veut réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement. La valeur cible correspond quant à elle au niveau à atteindre dans la mesure du possible sur une période donnée pour réduire les effets

nocifs sur la santé humaine et/ou de l'environnement. L'arrêté du 21 octobre 2010 relatif aux modalités de surveillance de la qualité de l'air et à l'information du public demande l'évaluation des surfaces et de la population exposées à des dépassements de valeur limite et de valeur cible.

Les trois principaux polluants qui présentent des niveaux de concentration supérieurs aux seuils réglementaires et qui font l'objet d'une observation sont les particules fines en suspension (PM10) le dioxyde d'azote (NO₂) et l'ozone (O₃). Ces indicateurs sont également suivis dans le cadre du Schéma régional climat air énergie (SRCAE) co-élaboré par la Région et l'Etat et adopté en juin 2012 à l'issue d'une large concertation, ainsi que dans le cadre du deuxième Plan régional santé-environnement (PRSE) 2011-2013 de Midi-Pyrénées approuvé en novembre 2011 pour mesurer l'exposition de la population.

Les cartes et graphiques présentés ici illustrent les situations vis-à-vis de la protection de la santé humaine. Le suivi de ces indicateurs pour les trois polluants permet de mettre en évidence des situations contrastées entre les territoires selon le polluant considéré. Les données régionales sont actualisées tous les ans. En revanche, les données sur l'agglomération toulousaine sont produites à un rythme moins fréquent, 2009 étant la dernière année disponible.

Analyse

Environ 37 000 personnes seraient exposées à des valeurs excessives de dioxyde d'azote dans l'agglomération toulousaine. Concernant les particules fines en suspension, seule l'agglomération toulousaine est aussi concernée par des situations de dépassement de la valeur limite pour la protection de la santé humaine. En revanche, aucune zone de la région ne dépasse le seuil de 25 jours de dépassement de la valeur fixée pour l'exposition à l'ozone.

Pour l'évaluation de la protection de la santé humaine vis-à-vis du dioxyde d'azote (NO_2), deux valeurs limites sont définies : l'une pour l'exposition sur une courte période (moyenne horaire 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$), l'autre

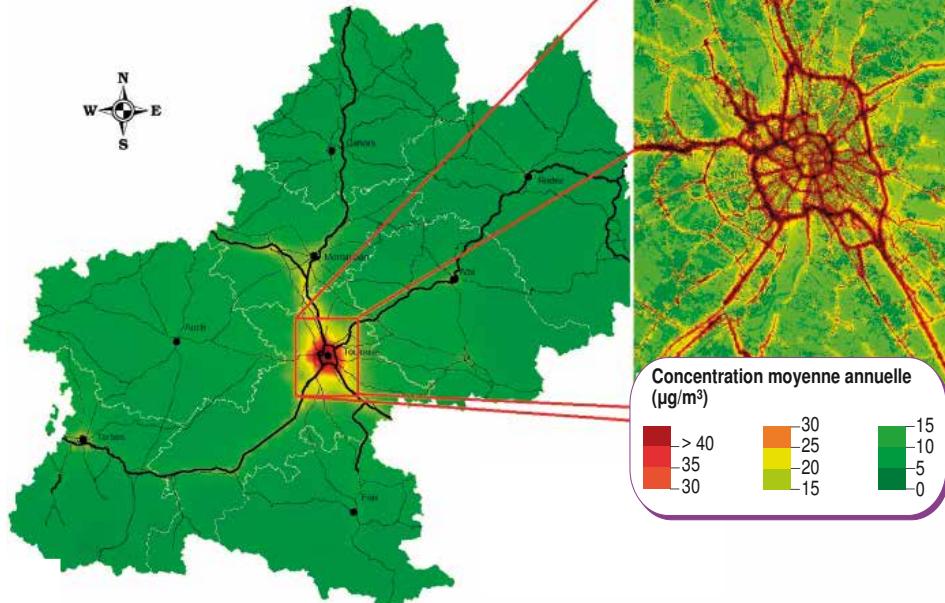
pour une exposition longue (moyenne annuelle 40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$). Ce polluant est majoritairement issu du trafic routier auquel s'ajoutent en période hivernale les émissions issues des dispositifs de chauffage.

En Midi-Pyrénées, les zones les plus exposées au dioxyde d'azote se situent à proximité des principales infrastructures routières. La modélisation régionale ne permet pas de quantifier précisément le nombre de personnes exposées. Des cartographies urbaines haute définition, actuellement disponibles uniquement sur l'agglomération toulousaine, permettent néanmoins d'évaluer à environ 37 000 personnes la population exposée, en moyenne annuelle, en 2009 à un niveau de concentration supérieur à la valeur limite pour la protection de la santé humaine.

Les zones les plus exposées à proximité des principales infrastructures routières

Concentration annuelle en dioxyde d'azote (NO_2)

Midi-Pyrénées (2012)



Source : Observatoire Régional de l'Air en Midi-Pyrénées (Oramip)

4.9

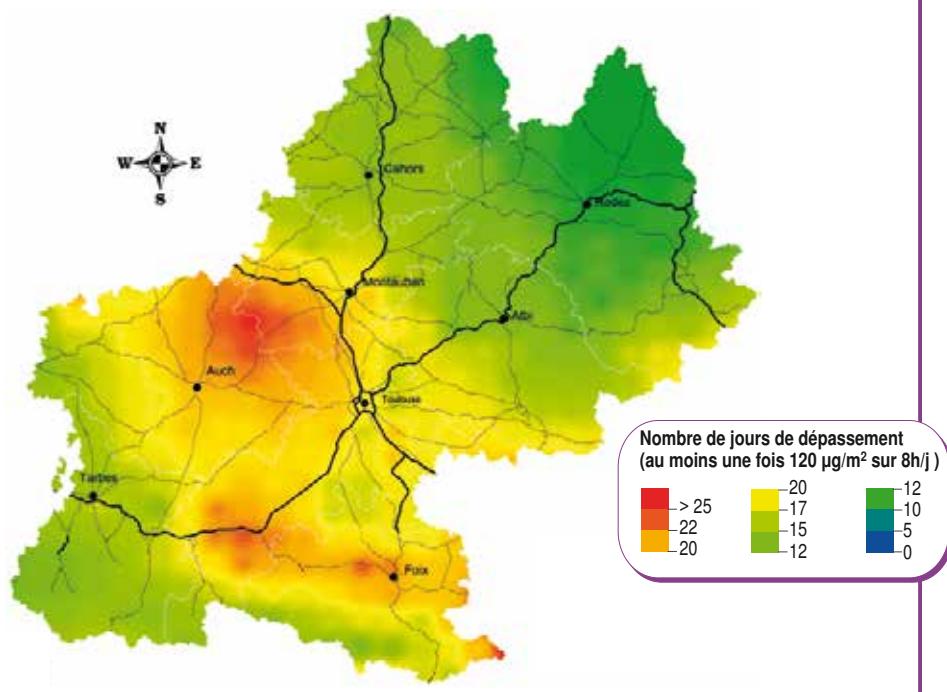
Pour l'évaluation de l'exposition des populations à l'ozone (O₃), la réglementation définit une valeur cible et un objectif à long terme pour la protection de la santé humaine. L'ozone est un polluant secondaire qui se forme à partir de polluants primaires, majoritairement issus des activités humaines, tels que les oxydes d'azote (Nox). La formation de l'ozone est favorisée en période estivale sous l'action du rayonnement solaire et de températures élevées. Ainsi, les conditions climatiques estivales contribuent fortement aux niveaux de concentration mesurés et les situations sont sus-

ceptibles d'évoluer selon les années et les territoires sur la région Midi-Pyrénées.

L'évaluation sanitaire de l'exposition de la population à l'ozone est réalisée en quantifiant le nombre de jours dépassant au moins une fois 120 µg/m³ en moyenne sur 8 heures par journée. Le nombre de jours de dépassement mesuré en 2012 en Midi-Pyrénées met en avant la forte variabilité des niveaux d'exposition sur le territoire régional. L'ozone de par son cycle de formation à tendance à s'accumuler en périphérie des agglomérations et en zone rurale.

Une forte variabilité de l'exposition de la population selon les territoires en Midi-Pyrénées

Nombre de jours de dépassement de l'objectif qualité en ozone (O₃) pour la protection de la santé en 2012



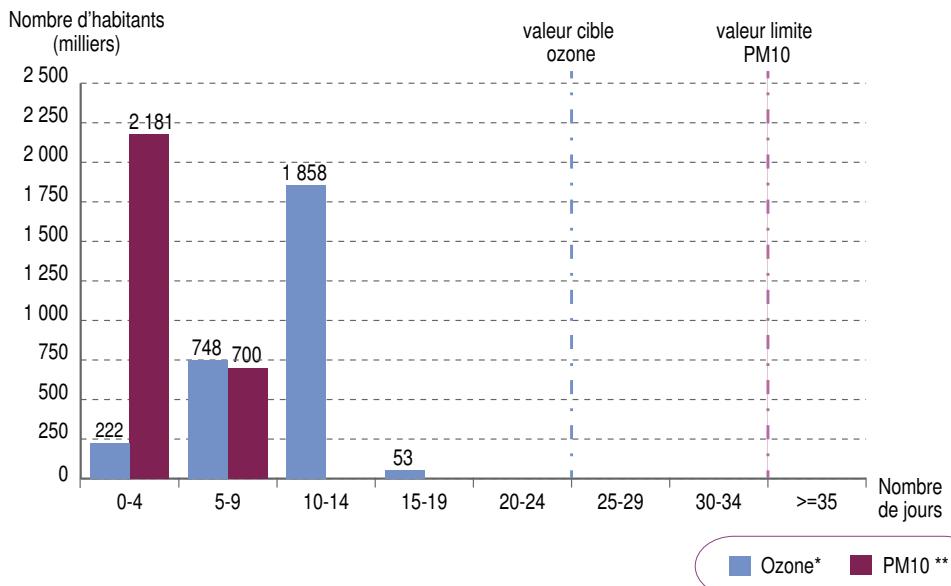
Source : Observatoire Régional de l'Air en Midi-Pyrénées (Oramip)

La totalité du territoire régional montre en 2012 au moins une journée de dépassement de la valeur pour la protection de la santé humaine : ainsi l'ensemble de la région Midi-Pyrénées ne respecte pas cette année l'objectif de qualité à long terme à savoir aucun

jour de dépassement du seuil fixé pour la protection de la santé humaine vis-à-vis de l'ozone. Cependant aucune zone de la région ne met en évidence plus de 25 journées de dépassement, seuil admis par la réglementation dans le cadre de la valeur cible.

Aucune zone ne dépasse en nombre de jours les valeurs cible et limite pour la protection de la santé humaine en 2012 en Midi-Pyrénées

Répartition de la population selon le nombre de jours d'exposition à un dépassement des seuils relatifs à l'ozone O₃ et aux particules en suspension PM10 en 2012



*Nombre de jours de dépassement de l'objectif à long terme pour la protection de la santé

**Nombre de jours de dépassement du seuil d'information fixé à 50 microgrammes/m³

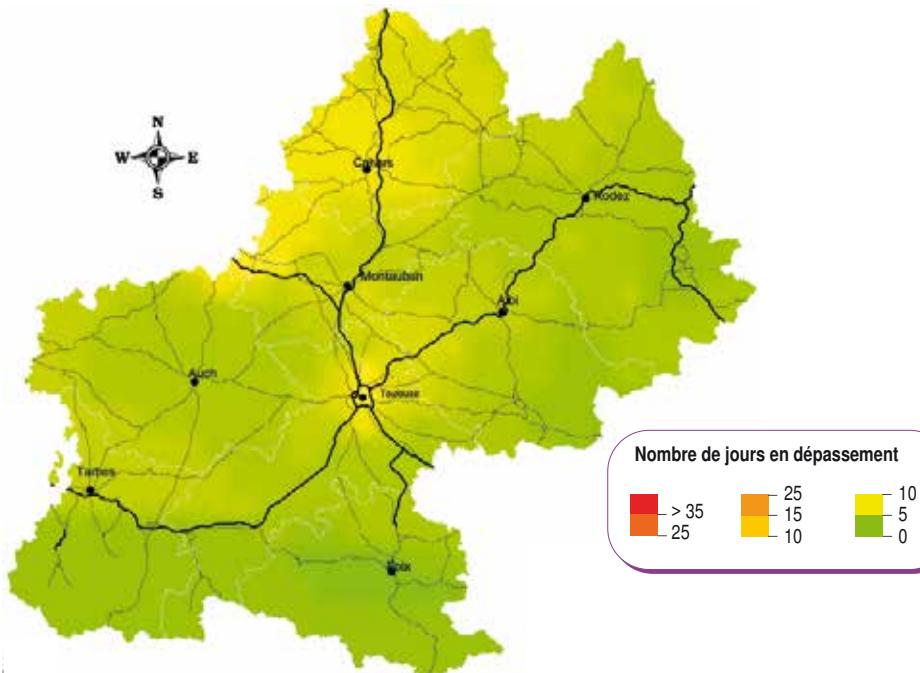
Source : Observatoire régional de l'air en Midi-Pyrénées (Oramip)

Concernant les particules en suspension de type PM10, les principales sources d'émission de ce polluant sont, en zone urbanisée, le trafic routier et les émissions des dispositifs de chauffage (notamment fuel et biomasse). Ce polluant est donc émis toute l'année avec cependant des niveaux de concentration plus importants en période hivernale, du fait des activités émettrices et des conditions climatiques moins propices à la dispersion de la pollution. De fait, les conditions météorologiques, notamment rigueur de l'hiver et fréquence de précipitations, influencent les niveaux de concentration qui peuvent varier sensiblement d'une année à l'autre et sur le territoire régional. L'évaluation sanitaire de l'exposition de la population se

fait à partir de la moyenne annuelle (40 µg/m³) et du nombre de jours de dépassement d'un seuil journalier correspondant à un événement de pollution (50 µg/m³). En Midi-Pyrénées, en 2012, les niveaux de concentration les plus élevés sont observés à proximité des principaux axes routiers. Les situations de dépassement sont uniquement identifiées à ce jour sur l'agglomération toulousaine et le nombre de personnes exposées au dépassement de la valeur limite pour la protection de la santé humaine reste dans ce périmètre relativement limité. Les situations de dépassement de la valeur limite sont toutefois plus importantes en considérant le nombre de jours de dépassement que la valeur en moyenne annuelle.

Des niveaux de concentration élevés à proximité des principaux axes routiers en Midi-Pyrénées

Nombre de jours en dépassement des 50 µg/m³ en particules en suspension PM10 en moyenne journalière en 2012



Source : Observatoire Régional de l'Air en Midi-Pyrénées (Oramip)

En 2012, la majorité du territoire régional n'est pas exposée à plus de 4 journées de dépassement du seuil limite pour les particules fines en suspension PM10. L'année 2012 a mis en évidence nettement moins

de dépassement qu'en 2011 compte tenu des conditions météorologiques. Aucune zone de la région ne dépasse cette année la valeur limite de 35 jours de dépassement.

Pour en savoir plus

- Espace partenaires (collectivités, industriels, services de l'État) de l'ORAMIP sur <http://partenaires.oramip.org/espace-partenaires-collectivites>
- Le Schéma régional climat air énergie (SRCAE) 2012 en Midi-Pyrénées sur <http://www.midipyrenees.fr/>



FINALITÉ 5 : une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ➤

Une consommation et une production plus responsables se doivent d'être à la fois moins polluantes, moins prédatrices en termes de ressources et de milieux naturels, et de limiter au maximum les risques pour l'environnement et les conditions de la vie sur terre. Les efforts en recherche et développement doivent être orientés dans cette perspective, afin de générer des innovations techniques ou organisationnelles au service du progrès social et de l'épanouissement de chacun.

5.1 L'agriculture biologique

Pertinence

L'agriculture biologique vise à produire des aliments de qualité, en respectant la santé, l'environnement et en préservant les ressources. Elle constitue un mode de production alternatif à l'agriculture conventionnelle qui contribue à un meilleur respect des équilibres naturels, au maintien d'une plus grande biodiversité et à un développement durable de l'activité agricole. Elle se distingue par son mode de production qui exclut l'usage des produits chimiques de synthèse et des organismes génétiquement modifiés (OGM), supprime l'usage des fertilisants minéraux et favorise le recyclage des matières organiques. Elle nourrit les animaux avec des aliments provenant de l'agriculture biologique et prend davantage en compte leur bien-être. Tout au long de la filière, les opérateurs de l'agriculture biologique respectent un cahier des charges rigoureux qui privilégie les procédés non polluants et respectueux des écosystèmes. Les agriculteurs en agriculture bio cherchent à valoriser la spécificité de leurs produits.

L'indicateur proposé porte sur la part de la surface agricole utilisée (SAU) en mode de production biologique. Il permet de suivre la contribution de Midi-Pyrénées à l'objectif national fixé par la loi Grenelle 1 du 3 août 2009 : porter la part de la SAU en agriculture biologique à 6 % en 2012 (soit un triplement par rapport à 2008) et à 20 % en 2020.

Le passage d'une agriculture conventionnelle à une agriculture biologique exige une période d'adaptation, dite de reconversion, qui dure souvent entre deux et trois ans et qui permet au producteur engagé dans la démarche d'adapter son outil de production. Pendant cette période, il ne peut pas encore vendre ses produits sous le label « bio ».

Analyse

Midi-Pyrénées est dans le peloton de tête des régions françaises en matière d'agriculture biologique : elle occupe en 2011 la 1^{ère} place des régions françaises pour les surfaces conduites en bio et la 3^e pour le nombre d'exploitations labellisées. La région est dans le peloton de tête dans le domaine des céréales, des oléo-protéagineux et des surfaces fourragères. En matière d'élevage, elle se place également dans le trio de tête au regard du nombre de brebis, de caprins, de vaches allaitantes bio, de poulets de chair ainsi que pour l'apiculture.

En Midi-Pyrénées, la part de la surface agricole utilisée (SAU) en mode de production biologique s'élève à 5,2 %

en 2011 : elle est bien supérieure à la moyenne nationale (3,9 %). Midi-Pyrénées se situe cependant derrière les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur (12,3 % de SAU en agriculture biologique), Languedoc-Roussillon (9,3 %), mais aussi Corse (6,7 %) et Rhône-Alpes (5,9 %).

L'objectif national du plan Barnier de tripler les surfaces entre 2007 et 2012 afin d'atteindre 6 % de la SAU en bio est dépassé dans deux départements : l'Ariège (11,4 %) et l'Aveyron (6,9 %). Toutefois, le département des Hautes-Pyrénées conserve une faible proportion de sa SAU en bio (1,9 %).

En Midi-Pyrénées, l'agriculture biologique s'est fortement développée entre 1995 et 2002 : la surface qui lui a été consacrée a été multipliée par six et sa part dans la SAU a atteint 2,5 %. Cette progression a ralenti entre 2002 et 2008, mais à un rythme moindre que dans les autres régions. Depuis 2009, à nouveau, elle progresse plus fortement en Midi-Pyrénées : les surfaces en conversion font plus que doubler tandis que les surfaces certifiées bio (au terme de la période de conversion) augmentent d'un tiers entre 2009 et 2011.

Entre 1995 et 2011, le nombre d'exploitations bio a été multiplié par 7 dans la région, passant de quelque 350 unités à plus de 2 400 exploitations certifiées ou en conversion. La progression du nombre d'exploitations est importante depuis 2008, en moyenne de 20 % par an.

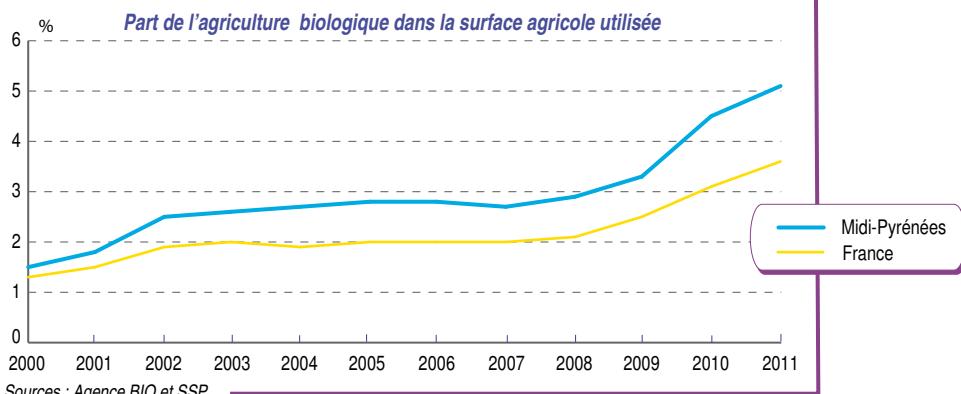
Les surfaces en agriculture biologique sont principalement dédiées à la production d'herbe et de fourrages : les deux tiers de la sole biologique sont en prairies. Céréales et oléo-protéagineux couvrent quasiment le tiers restant, les surfaces en fruits, vignes et légumes pesant peu dans l'ensemble.

En 2011, les grandes cultures biologiques (céréales, oléo-protéagineux et oléo-protéagineux) représentent près de 33 000 hectares dans la région, soit 17,5 % de la superficie nationale, conférant à Midi-Pyrénées la première place parmi les régions françaises. Plus de la moitié de la surface régionale bio destinée aux grandes cultures se situe dans le Gers. Midi-Pyrénées occupe la seconde place derrière la Bretagne pour les cultures légumières. Par contre, la surface en fruits biologiques y est en retrait et figure derrière celles des régions du sud-est, de l'Aquitaine et de la Basse-Normandie. Elle est sous-représentée au regard du poids de la région dans les cultures fruitières conventionnelles : Midi-Pyrénées ne représente que 4 % des surfaces consacrées aux cultures fruitières en bio, contre 9,2 % pour l'ensemble des surfaces fruitières.

En élevage, l'agriculture biologique est bien représentée dans les filières phares de la région. Avec 50 000 brebis bio, soit 26,4 % du cheptel national, Midi-Pyrénées occupe ainsi la première place des régions françaises. La région se classe au 3^e rang pour son élevage de caprins bio, ainsi que pour ses effectifs de vaches allaitantes bio. La région est mieux placée en

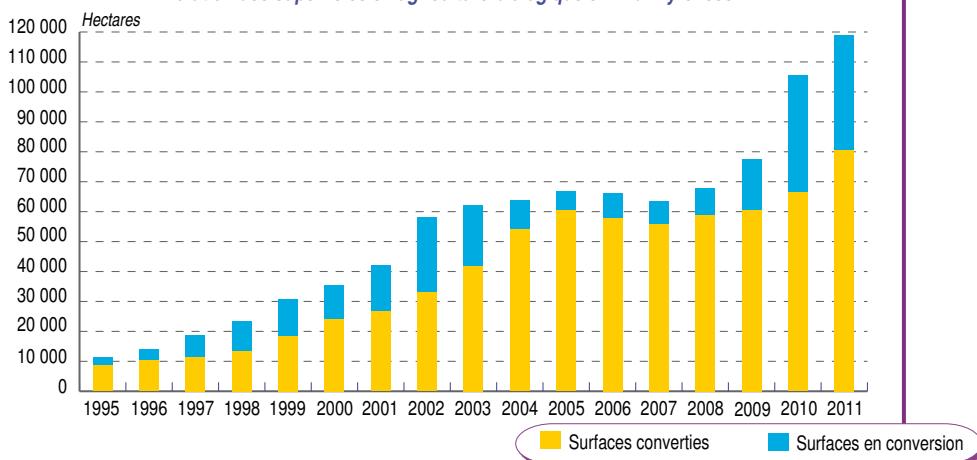
agriculture bio que conventionnelle pour l'élevage de volailles de chair (8,7 % du nombre de têtes) tandis que l'élevage de poules pondeuses est peu représenté en Midi-Pyrénées (2,6 % de la production nationale bio). L'Aveyron détient 73 % des brebis certifiées de Midi-Pyrénées et 30 % de ses vaches. En nombre de têtes, les volailles proviennent pour moitié du Gers.

La part de l'agriculture biologique dans la surface agricole utilisée décolle depuis 2009



En 2011, les superficies en conversion en légère baisse

Évolution des superficies en agriculture biologique en Midi-Pyrénées



Pour en savoir plus

- « *La bio en France, de la production à la consommation, édition 2012* » - Agence BIO
- « *L'agriculture biologique, ses acteurs, ses produits, ses territoires, édition 2012* » - Agence BIO
- « *L'agriculture biologique dans les régions, édition 2012* » - Agence BIO/OC, Agreste 2010
- « *Recensement agricole 2010 : La bio gagne du terrain* » - Draaf Midi-Pyrénées, Agreste Midi-Pyrénées Données n° 73, juin 2013
- Site internet de l'Agence BIO : <http://www.agencebio.org>

Pertinence

L'agriculture, qui exploite les ressources naturelles renouvelables (sols, eau, ...), doit tenir compte des limites de renouvellement pour garantir un développement durable. Les pratiques agricoles sont confrontées aux principes du développement durable à travers la consommation des ressources mais aussi l'efficacité de la production, et la viabilité financière des exploitations.

Le maintien de la fertilité des sols est une condition essentielle à la pérennité de la production agricole. La teneur en matière organique des sols (assimilée à leur teneur en carbone organique) est un des paramètres qui peut illustrer l'aptitude des sols à la production végétale. De façon générale, ces réserves organiques assurent aux sols une meilleure fertilité en augmentant leur aération, leur stabilité, leur réserve en eau. Elles favorisent l'activité biologique dans les sols.

Alors que certaines techniques de non-labour, travail du sol sans retournement, favorisent la conservation des sols en limitant les risques d'érosion et le maintien de leur fertilité, les rotations courtes, retour rapide d'une culture sur la même parcelle, facilitent le développement des maladies, la sélection d'une flore d'adventices et de ravageurs. Les rotations courtes conduisent aussi à développer le recours aux produits phytopharmaceutiques afin de prévenir les baisses de rendement.

L'indicateur choisi porte sur trois cultures qui occupent une part majoritaire (51 %) des terres arables en Midi-Pyrénées : le blé tendre presque systématiquement en rotation avec le tournesol et le maïs en monoculture pour une majeure partie de sa sole. Les surfaces de blé tendre et de tournesol représentent 20 % de la surface agricole utilisée (SAU) des exploitations de la région en 2011. Le maïs occupe quant à lui 7 % de la SAU. La source utilisée est l'enquête Teruti-Lucas réalisée par la Draaf annuellement. Elle observe l'occupation physique d'un maillage de points à travers tout le territoire français. Le point « Teruti » est un point du territoire (parcelle) sur lequel est observé l'occupation du sol. L'indicateur consiste d'une part à regarder sur une série de périodes glissantes de trois ans la part des points sur lesquels le blé ou le tournesol

est présent une année sur trois ou deux années sur trois ou tous les ans, d'autre part la part des points sur lesquels le maïs est présent, de la même façon, une année sur trois, deux années sur trois ou tous les ans. La présence d'une même culture sur une parcelle trois années sur trois, ou monoculture, correspond à la rotation la plus courte et donc la moins favorable pour la préservation des sols.

Analyse

Depuis vingt ans, les pratiques de rotations courtes des trois principales cultures régionales (blé, tournesol et maïs) augmentent régulièrement. La part de surface de maïs cultivée en monoculture a ainsi progressé de plus de 15 points pour atteindre 35 % sur la période 2008-2010 en Midi-Pyrénées.

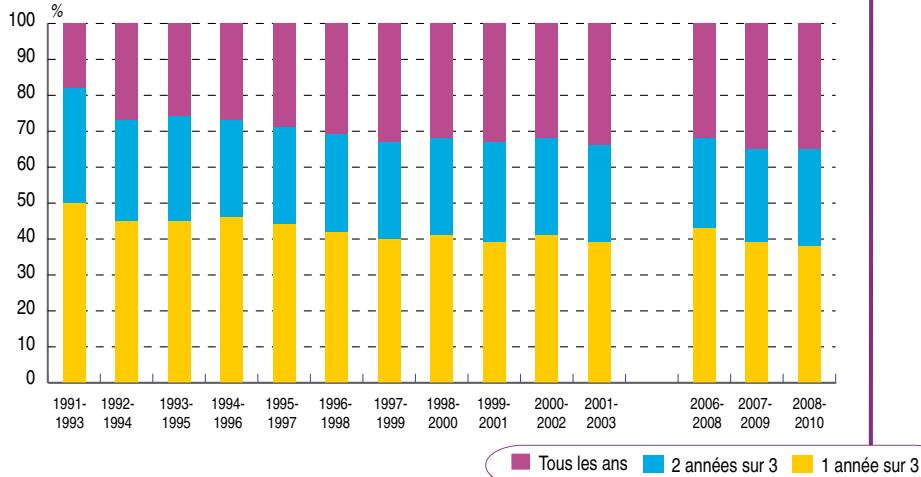
Depuis vingt ans, les pratiques de rotations courtes (retour rapide sur une parcelle de la même culture) des trois principales cultures en termes de surface agricole utilisée (SAU) en Midi-Pyrénées - blé, tournesol et maïs - augmentent régulièrement.

Ainsi, la part des parcelles présentant du maïs une année sur trois est passée de 50 % dans les années 1991-1993 à 41 % en 1998-2000 et atteint 38 % en 2008-2010. Corrélativement, le maïs se trouve de plus en plus planté sur les mêmes parcelles deux années de suite et surtout trois années d'affilée, ce qui correspond à la rotation la plus courte. La progression en monoculture est très nette entre le début des années 90 et la période récente : sa part progresse de plus de 15 points pour atteindre 35 % sur la période 2008-2010.

Le blé tendre est très majoritairement en rotation courte avec le tournesol en Midi-Pyrénées. Au niveau régional, la part des parcelles présentant du blé tendre ou du tournesol une année sur trois baisse de plus de 10 points en vingt ans : elle passe de 57 % dans les années 1991-1993 à 47 % dans les années 2008-2010. Sur la même période, la présence de blé tendre ou de tournesol tous les ans sur les mêmes points Teruti double quasiment : après une hausse notable sur la décennie 90, la part du nombre de ces parcelles portant tous les ans soit du blé, soit du tournesol semble se stabiliser autour de 20 %.

Les pratiques de rotations courtes se développent

Répartition des points d'observation selon le nombre d'années où ils sont semés en maïs par période de trois ans

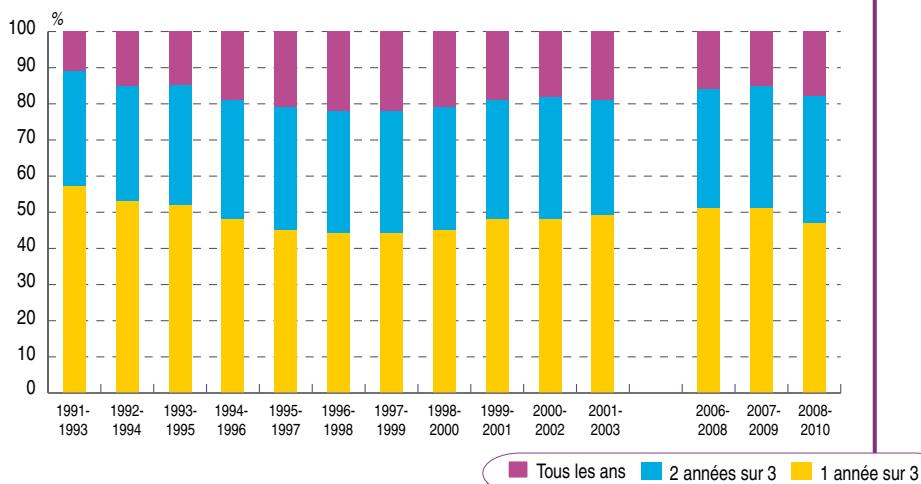


Champ : pour chaque période de 3 ans, ensemble des points semés en maïs au moins une fois

Sources : Agreste - Enquêtes Teruti 1991 à 2003, Teruti Lucas 2006 à 2010

En vingt ans, la rotation courte du blé et du tournesol s'est développée

Répartition des points d'observation selon le nombre d'années où ils sont semés en blé tendre ou en tournesol par période de trois ans



Champ : pour chaque période de 3 ans, ensemble des points semés en blé tendre ou en tournesol au moins une fois

Sources : Agreste - Enquêtes Teruti 1991 à 2003, Teruti Lucas 2006 à 2010

Pour en savoir plus

- Résultats et publications à partir de l'enquête Teruti-Lucas au niveau national sur :
<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/territoire-prix-des-terres/teruti-lucas-utilisation-du/>

5.3

La vulnérabilité économique des exploitations agricoles

Pertinence

Les modes de production agricole subissent de profondes mutations qui influent sur leur structure économique. À la recherche de gains de productivité et d'économies d'échelle, les exploitations s'agrandissent et se spécialisent. Elles recourent de plus en plus à des intrants (semences certifiées, fertilisants, produits phytosanitaires, ressources en eau, énergie) et au matériel agricole. Ainsi les consommations intermédiaires représentent une part grandissante de la valeur de leur production. Cette tendance accentue la dépendance des exploitations aux marchés des intrants, en particulier des engrains et des carburants, directement liés à l'accroissement du prix du pétrole, et plus généralement à la fluctuation des prix des matières premières spéculatives sur les marchés mondiaux. Par ailleurs, le chiffre d'affaires des exploitations est de moins en moins régulé par les aides européennes directes aux produits en raison du découplage de ces dernières du niveau de la production, en particulier pour les grandes cultures. Il subit en outre, de façon récurrente, la volatilité des cours des matières premières agricoles sur le marché mondial.

Les exploitations investissent très lourdement (bâtiments, installations, acquisitions de foncier) pour répondre aux nécessaires gains de productivité et à leur adaptation aux exigences environnementales. Cet effort d'investissement a pour effet d'augmenter dans un premier temps l'endettement en raison d'un autofinancement limité. Mais à moyen terme, il est susceptible de rendre très difficile la transmission de l'entreprise à des repreneurs.

Ces caractéristiques relatives à la viabilité économique et à la transmissibilité des exploitations ne constituent pas les seuls facteurs de mutation du secteur agricole. Il est amené à réduire les pressions qu'il exerce sur les ressources naturelles (les sols, la ressource en eau et sa qualité, l'air à travers notamment les émissions de gaz à effet de serre) et à répondre de nouvelles attentes sociétales de qualité des aliments. De plus, il est directement exposé aux changements climatiques en œuvre.

Analyser la vulnérabilité des systèmes de production agricole apparaît particulièrement opportun dans une région dont 50 % de la superficie est aujourd'hui dédiée à l'agriculture. Sur le long terme, la fragilisation de la structure de production pourrait entraîner une diminution des superficies consacrées à l'agriculture, en

particulier dans les zones de montagne. Au-delà des conséquences économiques directes, de telles évolutions risquent d'avoir des répercussions négatives sur les paysages et la prévention des risques naturels. Une réduction importante du nombre d'exploitations, associée à une forte diminution des surfaces cultivées, pourrait aussi avoir des effets profonds en termes d'aménagement du territoire. Elle constituerait une menace de dépeuplement des zones rurales non périurbaines et pèserait plus largement sur l'attractivité de la région, aujourd'hui fondée sur sa qualité de vie et sur son identité rurale.

Dans l'état actuel des informations mobilisables, le parti est pris d'analyser la vulnérabilité de l'agriculture dans une perspective de long terme sous un angle économique. Les indicateurs retenus sont, en termes de charges d'exploitation, l'évolution de la part des consommations intermédiaires dans la production (hors subventions) et, en termes d'efficience du capital d'exploitation, l'évolution du rapport amortissements/excéder brut d'exploitation (subventions d'exploitation comprises). Ils font partie de la batterie d'indicateurs de la méthode IDERICA (Indicateurs de durabilité des exploitations agricoles) élaborée afin de rendre plus opérationnel le concept d'agriculture durable pour les pouvoirs publics.

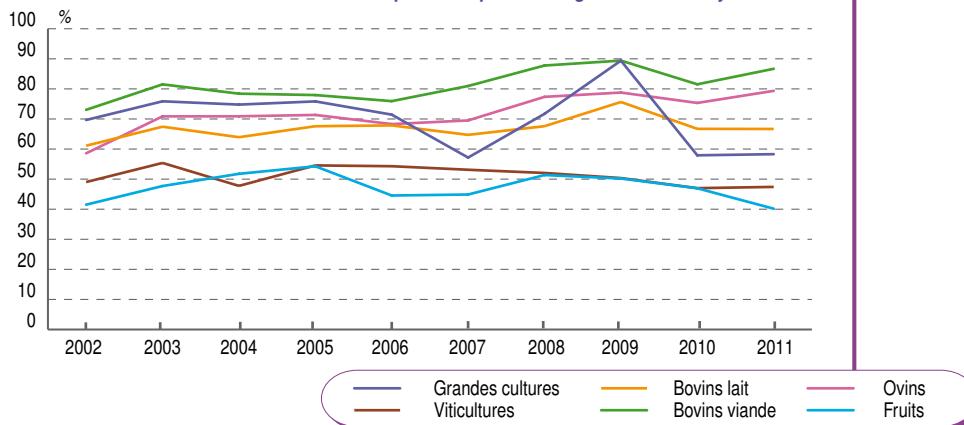
Analyse

L'accroissement des consommations intermédiaires des exploitations agricoles est très marqué. En Midi-Pyrénées, sur la période 2000-2011, il a été presque deux fois plus rapide que la progression de la production (hors subventions). La valeur ajoutée des entreprises agricoles s'est ainsi sensiblement réduite. Cette évolution, couplée avec de forts investissements, provoque un endettement important. Les exploitations spécialisées en grandes cultures, élevage bovin et élevage ovin, sont particulièrement concernées.

Comme sur l'ensemble du territoire national, les exploitations agricoles de Midi-Pyrénées ont subi un double phénomène sur la décennie passée. D'une part, le nombre d'exploitations (47 600 en 2010) s'est réduit de 20 % par rapport à 2000 (- 25 % au niveau national) et, sur la même période, la taille moyenne de ces exploitations s'est accrue de 9 hectares (+ 13 hectares

Des charges plus lourdes pour les éleveurs

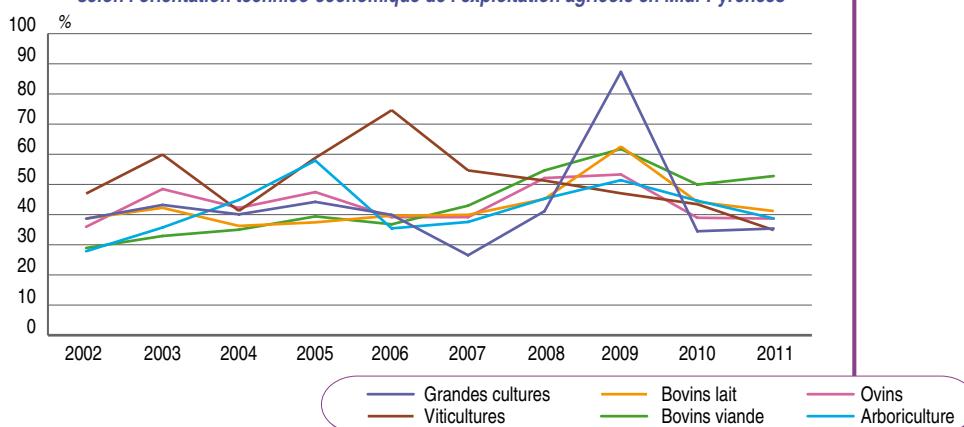
Évolution 2002-2011 du ratio consommations intermédiaires / production (hors subventions) selon l'orientation technico-économique de l'exploitation agricole en Midi-Pyrénées



Sources : Agreste, RICA de 2002 à 2011

Une faible performance des moyens de production

Évolution 2002-2011 du ratio dotations aux amortissements / EBE (excédent brut d'exploitation) selon l'orientation technico-économique de l'exploitation agricole en Midi-Pyrénées



Sources : Agreste, RICA de 2002 à 2011

5.3

au niveau national) pour atteindre une taille moyenne de 49 hectares. D'autre part, les exploitations se sont spécialisées. La diminution de la surface agricole utilisée a été quant à elle similaire à celle du niveau national (- 3 %). D'une forte tradition de polyculture et de polyélevage jusque dans les années 1980, Midi-Pyrénées a muté vers une spécialisation de ses exploitations comparable à celle des autres régions. L'élevage est la spécialité dominante des exploitations midi-pyrénéennes (46 % des exploitations en 2010), notamment en bovins pour la viande et en ovins ; la part des élevages spécialisés en bovins viande s'est en particulier fortement accrue. Les modes de production ont fortement évolué. Tous systèmes productifs confondus, les consommations intermédiaires en volume (euros constants) se sont accrues de 74 % sur la période 2000-2011, presque deux fois plus vite que la production. La part des consommations intermédiaires dans la production hors subventions fluctue également en fonction de des rendements (aléa climatique), notamment en 2009, année où le niveau de la production a été médiocre.

La viabilité économique des exploitations agricoles repose sur l'efficacité des moyens de production, d'autant que la part des aides directes (Politique agricole commune) diminue dans le revenu des exploitations. Or, les subventions perçues en 2011 par les exploitations de Midi-Pyrénées représentent en moyenne 56 % de leur excédent brut d'exploitation. Ce chiffre cache toutefois des disparités très fortes selon l'orientation technique : il va de moins de 20 % pour des exploitations viticoles à une couverture totale de l'excédent brut notamment pour les élevages de viande bovine.

L'amélioration des performances technico-économiques des exploitations agricoles devient une nécessité pour résister aux chocs économiques (hausse des charges, baisse des aides et fluctuation des prix agricoles). Avec une progression de 6 % entre 2010 et 2011, l'excédent brut d'exploitation moyen des exploitations agricoles de Midi-Pyrénées est en hausse pour la 3^e année consécutive. La situation économique des exploitations régionales s'est sensiblement améliorée grâce à une hausse sensible des prix et à des rendements satisfaisants. Cependant, cette situation moyenne cache de fortes disparités : de 1 à 3 entre les céréaliers et les exploitations spécialisées en viande bovine. Cet écart se retrouve également dans le niveau des investissements réalisés. Il s'améliore pour certains (céréaliers, bovins viande) mais stagne voire diminue pour d'autres (bovins lait, viticulture et arboriculture). Quel que soit le type d'exploitation, le niveau d'investissement doit être maintenu pour permettre une adaptation des structures. En effet, les exploitants agricoles confrontés à une recherche de productivité et à diverses contraintes réglementaires (mise aux normes des bâtiments par exemple) doivent continuer à investir dans de nouveaux outils de production. L'évolution du ratio entre les amortissements et l'excédent brut d'exploitation (EBE) est très dépendante de l'EBE. En moyenne, ce dernier est plus élevé pour les productions végétales que pour les productions animales. C'est pourquoi le ratio est en moyenne plus faible pour les exploitations spécialisées en production végétale qui ont une meilleure performance économique.

Pour en savoir plus

- « Caractérisation et suivi de la durabilité des exploitations agricoles françaises : les indicateurs de la méthode IDERICA » - Ministère de l'Agriculture et de la forêt, Notes et études économiques n° 26, décembre 2006

5.4 Les emplois dans les éco-activités

Pertinence

Les éco-activités sont les activités qui produisent des biens ou services ayant pour finalité la préservation de l'environnement ou la gestion des ressources naturelles. Ces biens et services sont destinés à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les dommages environnementaux à l'eau, à l'air et au sol et les problèmes relatifs aux déchets, aux bruits et aux écosystèmes. Leur présence est ainsi un gage de développement futur du territoire dans la mesure où elles ont un fort potentiel de croissance dans les années à venir.

L'indicateur retenu ici mesure la part des emplois dans les éco-activités (encore appelés éco-emplois, ou emplois environnementaux) dans l'ensemble des emplois. Cet indicateur est partiel, dans la mesure où son champ est restreint aux établissements ayant comme activité principale une activité environnementale, identifiée dans la nomenclature d'activités française (Naf rév.2). De plus, quel que soit leur secteur d'activité, les entreprises réalisent aussi des investissements spécifiquement dédiés à l'environnement et générant donc des emplois, qui ne sont pas comptabilisés ici (voir fiche « Les dépenses pour l'environnement des entreprises »).

La source utilisée est le recensement de la population de 2009. Mi-2014, les résultats du recensement 2011 seront disponibles et pourront être comparés à ceux de 2006, les comparaisons entre deux recensements n'étant significatives que sur un intervalle d'au moins cinq ans. Il sera alors possible de mesurer des évo-

lutions en matière d'emplois dans les éco-activités, d'évaluer leur potentiel de croissance et leur contribution au développement économique du territoire suivant des modes de production et de consommation responsables.

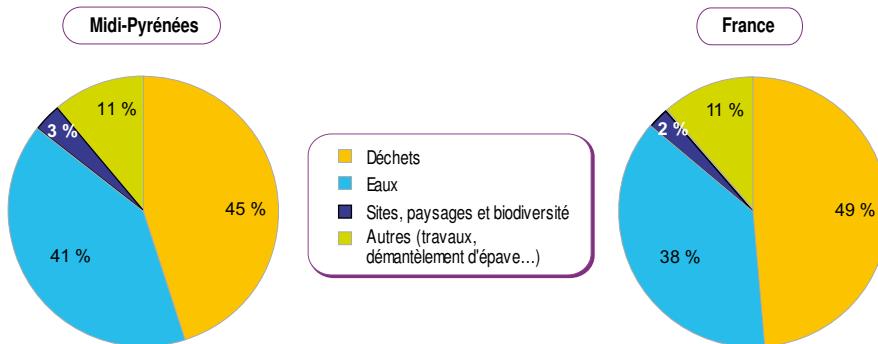
Analyse

En 2009, les emplois environnementaux représentent 0,7 % de l'emploi total en Midi-Pyrénées, soit une part proche de la moyenne française (0,8 %). Comme ailleurs sur le territoire national, les deux domaines des déchets et des eaux occupent près de 9 éco-emplois sur 10. Les emplois des activités liées aux eaux sont sur-représentés en Midi-Pyrénées, en lien avec la ressource en eau abondante dans la région. Dans la région, c'est en Ariège que la part d'éco-emplois dans l'emploi total du département est la plus élevée. A contrario, elle est la plus faible en Haute-Garonne et en Aveyron (0,6 %). Les réserves naturelles pyrénéennes engendrent également des emplois environnementaux un peu plus développés dans la région.

En 2009, Midi-Pyrénées compte quelque 8 340 emplois dans les éco-activités, soit 0,7 % de l'emploi total de la région. Cette part est de 0,8 % au niveau national. La région dans laquelle la part des emplois environnementaux est la plus forte est la Haute-Normandie, avec un taux de 1,1 %, tandis que Midi-Pyrénées se classe seulement au 19^e rang dans ce domaine.

Les secteurs des déchets et des eaux : les plus gros employeurs des éco-activités

Répartition des emplois des éco-activités par domaine en 2009



Source : Insee, Recensement de la population 2009, exploitation complémentaire au lieu de travail

Les éco-activités liées aux déchets et aux eaux regroupent près de 9 emplois sur 10 dans la région comme en moyenne nationale. Mais alors que la collecte, le traitement et l'élimination des déchets sont sous-représentés en Midi-Pyrénées, le captage, la distribution et le traitement de l'eau ainsi que la collecte et le traitement des eaux usées génèrent en revanche une plus grande part d'emplois. La ressource en eau abondante dans la région alimentée par les « châteaux d'eau » que constituent les Pyrénées et le Massif central explique en partie ce résultat.

Les plus forts taux d'emplois verts se trouvent en Ariège (1 % de l'emploi total du département en 2009), dans le Lot, dans le Tarn et dans le Tarn-et-Garonne

(0,9 %). Le domaine des eaux engendre 52 % des éco-emplois en Ariège et 47 % en Haute-Garonne, grâce notamment aux eaux du Montcalm en Ariège et de la Barousse dans la Haute-Garonne. Les départements du Lot et du Tarn présentent les plus grandes parts d'emplois dans les éco-activités liées aux déchets, avec respectivement 62 % (410 emplois) et 55 % (660 emplois) des éco-emplois de ces départements. Les Hautes-Pyrénées se démarquent par le plus fort taux d'éco-emplois, en lien avec la présence de sites et de paysages naturels remarquables, ainsi qu'avec la biodiversité (15 %), grâce à ses trois réserves naturelles, nationale (Néouvielle) et régionales (Aulon et le massif du Pibeste).

L'Ariège en tête de la région pour le taux d'éco-emplois

Emplois totaux et dans les éco-activités par département de Midi-Pyrénées en 2009

Département	Emploi total	Éco-emplois	Dont domaine de l'eau	Dont domaine des déchets	Part des éco-emplois dans l'emploi total (%)
Ariège	54 770	525	271	185	1,0
Aveyron	112 618	675	280	258	0,6
Haute-Garonne	570 509	3 375	1 581	1 395	0,6
Gers	70 559	540	200	219	0,8
Lot	66 229	601	155	410	0,9
Hautes-Pyrénées	90 402	684	220	300	0,8
Tarn	132 792	1 201	427	663	0,9
Tarn-et-Garonne	85 727	737	247	330	0,9
Midi-Pyrénées	1 183 607	8 338	3 381	3 759	0,7

Source : Insee, RP 2009, exploitation complémentaire au lieu de travail

Les éco-activités par domaine : définition

Eaux	<ul style="list-style-type: none"> • Captage, traitement et distribution d'eau • Collecte et traitement des eaux usées
Déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte, traitement et élimination des déchets dangereux ou non • Récupération des déchets triés • Dépollution et services liés à la gestion des déchets
Sites, paysages et biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des arbres botaniques et zoologiques et des réserves naturelles
Autres	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux d'isolation • Démantèlement d'épaves

Pour en savoir plus

- « *L'emploi environnemental en Midi-Pyrénées* », Portraits régionaux de l'environnement - SOeS, août 2012
- « *Emploi dans les éco-activités* », fiche du dossier « *Les indicateurs de la stratégie nationale de développement durable (SNDD 2010-2013)* », sur Insee.fr rubrique Publication et services\Dossier

Pertinence

Les pressions exercées par l'activité économique sur l'environnement sont multiples, quels que soient la taille et le secteur d'activité des entreprises. L'implication des consommateurs et des distributeurs conduit de plus en plus les entreprises à considérer l'impact environnemental de leurs produits et de leurs procédés de production. L'industrie occupe une place particulière dans la dégradation des écosystèmes, d'où l'apparition d'une réglementation environnementale et la multiplication des initiatives industrielles encouragées notamment par la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2010-2013. Un nombre croissant d'entreprises adhère à des codes de conduite environnementaux ou, si elles souhaitent s'impliquer davantage, mettent en place un système de management de l'environnement (SME). Une fois le système mis en place, l'entreprise peut le faire reconnaître par une certification, c'est-à-dire obtenir la reconnaissance officielle de sa conformité avec le règlement européen EMAS (Eco Management and Audit Scheme) ou la norme internationale ISO 14001.

Pour mesurer les efforts déployés par les industriels aux fins de protéger l'environnement, une enquête est réalisée tous les ans auprès des établissements de 20 salariés ou plus de l'industrie (y compris l'énergie mais hors gestion de l'eau et des déchets) par l'Insee et le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère en charge de l'agriculture pour la partie industries agroalimentaires. Cette enquête Antipol recense les investissements, réglementés ou volontaires, réalisés par les industriels pour la protection de l'environnement. Une enquête complémentaire, renouvelée tous les trois ans, permet de mesurer les coûts de fonctionnement qu'engendrent ces efforts.

Ces dépenses sont réparties en sept domaines de l'environnement : air et climat, eaux usées, déchets (hors déchets radioactifs), bruits et vibrations, sols et eaux souterraines et de surface, sites, paysages et biodiversité et autres domaines. Les dépenses en faveur des sites, paysages et de la biodiversité incluent, outre la création de barrières vertes et paysagères, l'aménagement de zones humides ou à intérêt écologique..., l'enfouissement des lignes électriques et la réhabilitation des carrières.

L'analyse porte ici sur les montants d'investissement consacrés par les industriels en Midi-Pyrénées à la protection de l'environnement (investissements spéci-

fiquement dédiés à l'environnement, investissements dans les outils de production ayant des performances environnementales, études) ainsi que sur les dépenses de fonctionnement des équipements spécifiques.

Analyse

Hors dépenses réglementaires et dépenses de management environnemental, les dépenses consacrées par les industriels à la protection de l'environnement se sont fortement accrues en Midi-Pyrénées. Les investissements liés à la protection de l'environnement s'élèvent à plus de 62 millions d'euros en 2010, soit une hausse de 12 % par rapport à 2007. Les plus importants concernent la gestion des déchets, puis la protection des sols et des eaux souterraines.

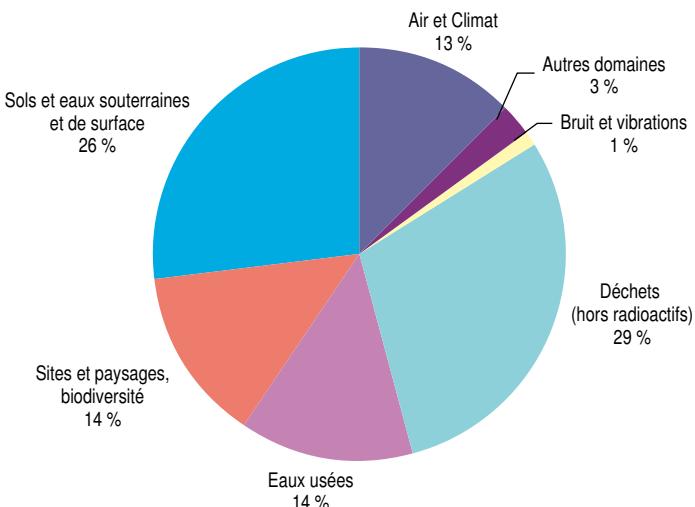
Les dépenses de fonctionnement des équipements entièrement dédiés à l'environnement, effectuées par les industriels, ont plus que doublé en trois ans, pour atteindre 57 millions en 2010.

En 2010, les établissements industriels de Midi-Pyrénées ont dépensé 119,3 millions d'euros en faveur de l'environnement, hors dépenses réglementaires (taxes et redevances) et dépenses de management environnemental : 62,1 millions d'euros sur des investissements pour la protection de l'environnement, y compris les études, et 57,2 millions d'euros de dépenses de fonctionnement liées aux équipements spécifiques entièrement dédiés à l'environnement. L'effort global consacré à l'environnement s'est accru fortement dans la région : + 46 % entre 2007 et 2010, contre + 15 % en moyenne nationale. Les dépenses d'investissement ont notamment continué de progresser dans la région entre 2009 et 2010 alors qu'elles baissaient en moyenne dans l'hexagone. Midi-Pyrénées se classe ainsi au 12^e rang des régions métropolitaines pour les dépenses consacrées à l'environnement, en cohérence avec la place qu'elle occupe dans l'industrie (11^e rang en termes de valeur ajoutée industrielle). Parmi les 62,1 millions d'investissement liés à la protection de l'environnement dans la région, 45,4 millions d'euros sont des investissements spécifiquement dédiés. Les investissements spécifiques en aval du processus de production (traitement et recyclage) sont près de trois fois plus élevés que ceux portant sur des traitements préventifs en amont, qui révèlent l'adoption

La gestion des déchets et la protection des sols et eaux souterraines : plus de la moitié des investissements en Midi-Pyrénées

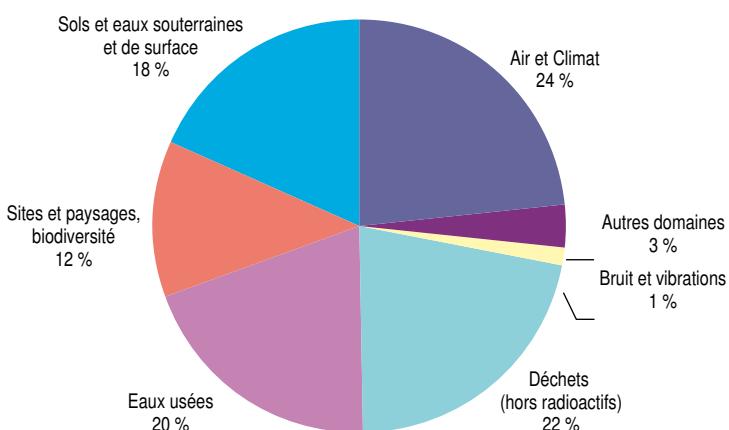
Les investissements des entreprises industrielles en faveur de l'environnement en 2010 selon le domaine environnemental

Midi-Pyrénées



Sources : Insee, SSP - Enquête Antipol 2010

France métropolitaine



Sources : Insee, SSP - Enquête Antipol 2010

5.5

de technologies propres (respectivement 33,8 millions d'euros et 11,7 millions d'euros).

La répartition par domaine environnemental est structurellement différente en Midi-Pyrénées de ce que l'on observe en moyenne en métropole. Les investissements les plus importants concernent dans la région la gestion des déchets (hors déchets radioactifs) puis la protection des sols et des eaux souterraines et de surface : ces finalités représentent en 2010 respectivement 29 % et 26 % du total des investissements spécifiques des industriels dans la région en faveur de l'environnement. Leur part a augmenté de plus de 15 points entre 2007 et 2010, plaçant ces deux finalités en tête alors qu'elles n'étaient qu'au 3^e et au 5^e rang en 2007. Suivent ensuite quasiment à égalité les investissements pour la protection des sites et paysages et de la biodiversité, le traitement des eaux usées et la protection de l'air et du climat (13 à 14 %). Les parts des investissements en faveur de la gestion des déchets ainsi que pour la protection des sols et eaux souterraines et de surface sont nettement plus élevées en

Midi-Pyrénées qu'en France métropolitaine, alors que la part consacrée à la protection de l'air et du climat y est deux fois moindre, ce domaine arrivant au 1^{er} rang des investissements des industriels en faveur de l'environnement en métropole. La part allouée au traitement des eaux usées est également moins forte dans la région. L'importance du réseau hydrographique dans la région explique en partie la part plus importante dévolue à la protection des sols et eaux souterraines et superficielles. La composition sectorielle de l'industrie régionale, moins consommatrice d'énergie qu'ailleurs, contribue quant à elle à la moindre part consacrée à la protection de l'air et du climat.

Les industriels de la région ont également dépensé 6,8 millions d'euros en 2010 dans des investissements « intégrés » qui retracent quant à eux l'adoption de technologies propres. Il s'agit de l'intégration dans l'outil de production lors du renouvellement des machines d'une partie permettant de lutter contre la pollution.

Les dépenses de fonctionnement liées aux équipements spécifiques ont plus que doublé en trois ans

Les investissements des entreprises industrielles en faveur de l'environnement et les dépenses courantes liées aux investissements spécifiques

		en millions d'euros	2007	2008	2009	2010
Midi-Pyrénées	Montant total (yc études) des investissements pour la protection de l'environnement	55,3	54,2	60,2	62,1	
	dont montant des investissements spécifiques pour la protection de l'environnement	38,8	38,5	43,4	45,4	
	dont montant des investissements dans les outils de production ayant des performances environnementales	6,6	5,6	5,8	6,8	
	Dépenses de fonctionnement liées aux investissements spécifiques (1)	26,0			57,2	
France métropolitaine	Montant total (yc études) des investissements pour la protection de l'environnement	1 725,7	1 823,1	1 836	1 596,3	
	dont montant des investissements spécifiques pour la protection de l'environnement	1 172,4	1 228,1	1 169,1	1 052,3	
	dont montant des investissements dans les outils de production ayant des performances environnementales	268,0	303,1	333	232,7	
	Dépenses de fonctionnement liées aux investissements spécifiques (1)	1 070,3			1 628,7	

(1) L'enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement a lieu tous les 3 ans. Les dépenses de fonctionnement liées aux investissements spécifiques ne prennent pas en compte les dépenses de management environnemental ni les dépenses obligatoires (taxes et redevances).

Sources : INSEE, SSP - Enquête Antipol 2010

Pour en savoir plus

- Les investissements et dépenses courantes dans l'industrie pour protéger l'environnement sur www.insee.fr
- « *La responsabilité sociétale des entreprises : une démarche déjà répandue* » - Insee Première N° 1421, novembre 2012

Pertinence

Une démarche visant à favoriser la recherche et le développement s'inscrit pleinement dans une optique de développement durable au regard de ses trois dimensions : elle permet de faire progresser l'ensemble des connaissances humaines, elle contribue grandement à la compétitivité d'une économie nationale ou régionale et une partie de ses efforts est directement tournée vers l'environnement.

L'Agenda 21 de Rio affirmait en 1992 l'importance de mettre les sciences au service d'une gestion avisée de l'environnement et du développement, de la survie quotidienne et du développement de l'humanité (Chapitre 35). Le dernier sommet, dit aussi « Rio + 20 » qui s'est tenu pour la seconde fois à Rio de Janeiro, en juin 2012 avait pour objectif de renouveler l'engagement politique en faveur du développement durable, tout en évaluant les progrès réalisés et les lacunes encore à combler. Selon les objectifs fixés par le Conseil Européen de Barcelone de 2002, la part de la dépense intérieure de recherche et de développement (DIRD) dans le Produit Intérieur Brut (PIB) des États communautaires devait atteindre les 3 % à l'horizon 2010, les deux tiers devant être financés par le secteur privé. En mars 2010, la Commission européenne a présenté sa nouvelle stratégie sur 10 ans pour relancer l'économie européenne. Intitulée Europe 2020, celle-ci réforme et prolonge la précédente stratégie définie en 2000, dite de Lisbonne, par une gouvernance plus étroite au sein de l'Union européenne (UE). Elle vise à développer une croissance « *intelligente, durable et inclusive* ». Il s'agit en particulier de favoriser des programmes visant à améliorer les politiques de recherche et développement (R&D) et à en faciliter le financement, à accélérer le déploiement de l'internet à haut débit et à promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables. L'objectif est toujours de consacrer 3 % du PIB de l'UE à la recherche et au développement (investissements publics et privés), tout en renforçant les politiques favorisant l'innovation.

L'effort de recherche et développement est mesuré ici en rapportant au PIB de la région les dépenses rela-

tives à cette activité exécutées en Midi-Pyrénées, qu'il s'agisse de dépenses courantes ou de dépenses en capital.

Avertissement :

Une nouvelle méthodologie de calcul de la R&D a été mise en place en 2010, avec rétropolation sur la seule année 2009 à ce jour. Certains organismes publics ont fait l'objet d'une nouvelle méthode d'évaluation qui a conduit à mieux distinguer leur activité de financeur. Cela a eu pour conséquence une révision à la baisse de l'estimation de la dépense en R&D des administrations et des effectifs employés en R&D. La nouvelle série, non directement comparable avec l'ancienne, débute donc en 2009.

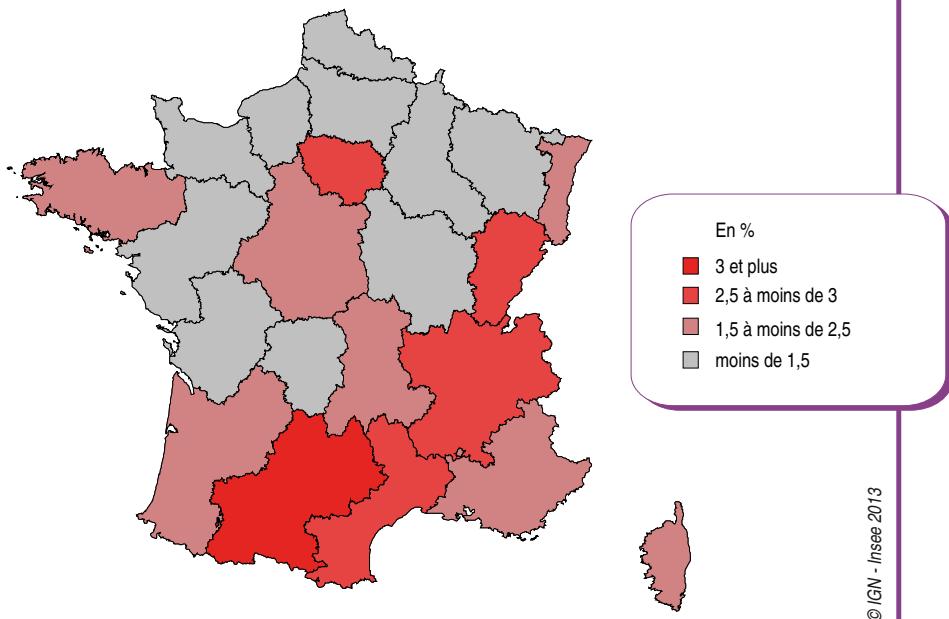
Analyse

Midi-Pyrénées fait partie des régions européennes dont l'effort de recherche et de développement (R&D) est le plus élevé : il représente 5 % du PIB régional en 2010, soit 1,7 fois plus que l'objectif fixé par la stratégie européenne. Cet effort s'accroît grâce au dynamisme de la recherche privée, largement majoritaire et portée par quelques grosses unités industrielles. Midi-Pyrénées est aussi une des régions où le poids de la recherche publique est parmi les plus élevés.

En 2010, la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) française s'élève à 42,8 milliards d'euros. Avec 3,9 milliards d'euros, soit 9 % de la dépense nationale, Midi-Pyrénées se place parmi les premières régions françaises, loin derrière l'Île-de-France (40,8 %) et derrière Rhône-Alpes (12,1 %). L'effort de recherche et développement de la région représente quant à lui 5,0 % du PIB régional, soit le taux le plus élevé de toutes les régions françaises : il dépasse nettement celui de l'Île-de-France (3,1 %) et de Rhône-Alpes (2,8 %). La région se place ainsi bien au-dessus de l'objectif de 3 % fixé par la Commission européenne dans le cadre de sa stratégie Europe 2020. Cet effort, sans équivalent en France, figure parmi les meilleurs de l'Union européenne.

Midi-Pyrénées en pôle position pour la part du PIB consacrée à la recherche et au développement

Part de la dépense intérieure de recherche et développement dans le PIB dans les régions en 2010



Note : Pour raison de secret statistique, le résultat de la Corse a été cumulé avec celui de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur

Sources : Insee, Comptes régionaux, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Que ce soit en termes de moyen humain ou de brevet d'invention, la place de la région parmi les premières régions françaises se confirme : elle se situe en 3^e position pour l'un comme pour l'autre. En termes d'emplois, plus de 28 000 personnes en équivalent temps plein (ETP) exercent dans la recherche et le développement en Midi-Pyrénées en 2010, majoritairement

dans le secteur privé (64 %). La région regroupe ainsi 7 % des personnels de recherche de France, elle occupe ainsi la 3^e position des régions françaises, derrière l'Île-de-France et Rhône-Alpes. En 2011, 740 brevets (703 en 2010) ont été déposés à l'Institut National de la propriété industrielle (INPI) par des entreprises en Midi-Pyrénées.

Les dépenses consacrées à la R&D s'intensifient

Evolution des dépenses de R&D entre 2000 et 2010 (en %)

	Evolution annuelle moyennel entre 2000 et 2008	Evolution annuelle entre 2009 et 2010
Dépenses du privé	12,39	18,90
Dépenses du public	1,22	13,18
Ensemble des dépenses de R & D	8,39	17,35
PIB	4,71	0,47

Sources : Insee, comptes régionaux, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

En Midi-Pyrénées, les dépenses de R&D sont majoritairement portées par les entreprises privées conformément aux objectifs de Barcelone, et ce de manière bien plus marquée qu'au niveau national : la part des dépenses de R&D financées par les entreprises est de 74 % en 2010, contre 64 % en moyenne en France. Le dynamisme de la recherche privée s'est fortement intensifié dans la région au cours des années 2000. Cette spécificité de Midi-Pyrénées reflète la prépondérance de l'industrie aéronautique et spatiale et, dans une moindre mesure, de la pharmacie dans l'appareil productif régional.

La présence de trois pôles de compétitivité directement liés à la région (« Aerospace valley », « Cancer Bio Santé », « Agrimip Innovation »), l'association à trois pôles externes à la région (« Viaméca », « Elopsy », « Céramiques ») et la labellisation en 2010 du nouveau pôle de compétitivité Eau à vocation mondiale, basé à Montpellier et qui associe le Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Provence-Alpes-Côte d'Azur, attestent du dynamisme scientifique et industriel de la région et en particulier de la métropole toulousaine.

La première région française pour son effort de recherche

Part des dépenses de R&D dans le PIB en 2010 (%)

	Ensemble	Recherche publique	Entreprises
Midi-Pyrénées	5,0	1,3	3,7
Île-de-France	2,9	1,0	1,9
Métropole	2,2	0,8	1,4

Sources : Insee, Comptes régionaux, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Le secteur public avec 1 milliard d'euros de dépense en R&D et un effectif de 10 000 personnes en équivalent temps plein (ETP) reste fortement présent en Midi-Pyrénées. La recherche publique régionale est aussi l'une des plus importantes de France et s'appuie

sur trois piliers : l'université, les établissements à caractère scientifique et technologique (EPST), comme le CNRS, l'Inra ou l'Inserm, et les établissements à caractère industriel et commercial (Epic), comme le Cnes, le CEA ou l'Onera.

Pour en savoir plus

- « *La recherche en Midi-Pyrénées : une dynamique d'envergure internationale* » - Insee Midi-Pyrénées, Dossier n° 151, avril 2011
- « *La recherche en Midi-Pyrénées : les moyens d'une ambition européenne* » Insee Midi-Pyrénées, 6 pages n° 133, avril 2011
- « *Dépense intérieure de recherche et développement en France en 2010 : premières estimations 2011* » - Enseignement supérieur et recherche, Note d'information, n° 12.11, août 2012

5.7 Le tourisme durable

Pertinence

L'intégration du développement durable à tous les niveaux de l'activité touristique constitue un des enjeux fondamentaux du tourisme depuis quelques années. Ainsi depuis les années 2000, les démarches de qualification se sont multipliées dans le secteur du tourisme. Des labels, certifications, marques, référentiels, chartes et normes ont vu le jour dans le but de permettre la mise en place d'une démarche qualité.

En faisant le choix de l'une ou de l'autre, les prestataires et/ou producteurs d'activités et de séjours peuvent valoriser l'intégration, dans la gestion de leurs activités, de tout ou partie des principes du développement durable sous plusieurs formes et à diverses conditions (accompagnement technique, appui promotionnel, etc.).

Si la finalité est d'inciter au développement de la prise en compte des principes de la durabilité par les professionnels du secteur, la motivation de ces derniers à s'engager dans une démarche vise aussi à accorder une meilleure visibilité et une amélioration de l'attractivité de leurs établissements. Or les données issues de l'enquête de 2010 menée par Atout France montrent que c'est loin d'être une chimère : 75 % des clientèles interrogées (françaises, allemandes, britanniques) considèrent la présence d'un label comme une bonne garantie au regard du « tourisme durable ».

Il y a dans ces démarches la possibilité de réinteresser un public sensibilisé, souvent volontariste mais aussi de plus en plus averti et de moins en moins crédule face aux tentatives de « greenwashing » ou écoblanchiment¹.

Pour les prestataires d'hébergements touristiques, intégrer la démarche du développement durable peut prendre des formes diverses : fournir au vacancier un cadre de vie plus sain, limiter ou supprimer l'utilisation d'énergies non renouvelables, épargner les ressources en eau, diminuer les pollutions diverses (eau, air, sol), optimiser l'impact de son activité sur l'environnement et adopter des méthodes de gestion viables économiquement et plus responsables socialement, réduire sa quantité de déchets non recyclables, favoriser l'impact économique local par une politique d'achat et d'emploi adaptée, adapter ses pratiques managériales en impliquant le personnel dans la gestion au quotidien de l'entreprise, rendre les prestations accessibles aux

personnes handicapées, favoriser les retombées économiques et sociales au niveau local.

L'enjeu pour les hébergeurs est de crédibiliser leur démarche de tourisme durable auprès des consommateurs par une preuve tangible et contrôlable. Selon l'étude réalisée par Atout France, les labels et marques sont d'une manière générale assez peu connus du grand public. Les labels Gîtes Panda et Eco-label européen et dans une moindre mesure La Clef Verte, Hôtels au naturel et Chouette Nature sont les mieux identifiés par les touristes.

Depuis 2010, le Comité régional du tourisme (CRT) de Midi-Pyrénées a mis en place une veille spécifique sur les structures « labellisées », « certifiées » ou « chartées » développement durable dans la région. Le dispositif d'observation étant en cours de consolidation, l'indicateur proposé en Midi-Pyrénées en matière de tourisme durable consiste à suivre l'évolution et la représentativité du parc d'hébergements qualifiés correspondant à cinq démarches : Gîtes Panda, l'Eco-label Européen, Hôtels au Naturel, La Clef Verte et Tourisme et Handicap.

Analyse

En 2013, au niveau national, près de 4 000 structures d'hébergement touristique adhèrent à une, voire plusieurs, des cinq démarches de qualification tourisme durable étudiées. En Midi-Pyrénées, cela concerne plus de 200 hébergements soit 5 % de l'offre nationale qualifiée.

En 2013, en France, près de 4 000 structures d'hébergement sont engagées dans une démarche de tourisme durable, à travers les démarches de qualifications suivantes : « Hôtel au Naturel » (21 établissements dans 8 parcs naturels régionaux), « Gîtes Panda » (265 établissements), « La Clef Verte » (environ 800 établissements), Eco-label européen (environ 60 établissements) et « Tourisme et handicap » (2 700 établissements environ).

Midi-Pyrénées compte plus de 200 hébergements relevant de ces qualifications, soit 5 % de l'offre nationale. Cela représente une capacité d'environ 19 200 lits touristiques. En trois ans, l'ensemble de cette offre a progressé de 30 % dans la région.

(1) Le greenwashing, ou écoblanchiment, est une pratique commerciale qui consiste à utiliser des arguments environnementaux souvent trompeurs pour vendre des produits qui ne sont pas, la plupart du temps, si « verts ».

Cinq démarches de qualification tourisme durable

Hôtels au naturel

Il s'agit d'une marque collective protégée, gérée par le groupement des Hôtels au Naturel et dont l'organisation porteuse est la Fédération Française des Parcs Naturels Régionaux (FFPNR). Cette démarche est volontaire pour l'hôtelier qui peut ainsi valider et valoriser les actions de gestion environnementale et de valorisation du territoire mises en place. L'obtention de cette marque implique l'adhésion au groupement des Hôtels au Naturel (association loi 1901) et la participation à la vie de celui-ci. La qualification peut être attribuée aux établissements hôteliers ayant au minimum 2*. La présence d'un restaurant n'est pas obligatoire, mais l'hôtel doit fournir une liste de restaurants proposant une cuisine de qualité à base de produits locaux essentiellement.

L'attribution de la marque était réservée aux établissements situés sur des territoires de PNR et qui partagent leurs trois valeurs fondamentales : attachement au territoire, dimension humaine et respect et contribution à l'enrichissement de l'environnement. À partir de 2013, le groupement peut ouvrir cette marque à d'autres territoires d'exception (territoires en préfiguration de parc naturel, zone périphérique de parc naturel, parc national, zone périphérique de parc national,...).

L'Eco-label européen

Créé en 1992, c'est la seule certification écologique officielle reconnue dans tous les pays membres de l'Union Européenne. Elle s'applique à différents types de produits de l'industrie et des services, est délivrée suite à une démarche volontaire, en France, par AFNOR Certification, organisme certificateur indépendant. Elle repose sur le principe d'une « approche globale » qui prend en considération la qualité et l'usage du produit ainsi que l'ensemble de son cycle de vie, de l'extraction des matières premières, la fabrication, la distribution et l'utilisation jusqu'à son recyclage ou son élimination « après usage ».

Le référentiel pour les hébergements touristiques a été créé en 2003, celui des campings en 2005. Révisés régulièrement, ces deux référentiels certifient les établissements ayant une démarche d'excellence environnementale.

L'Eco-label européen « service d'hébergement touristique » concerne tous les prestataires de service de fourniture payante d'un hébergement pour la nuit dans des chambres dûment équipées. Il s'agit d'une part des services d'hébergement touristique de type hôtels, motels, gîtes, chambres d'hôtes, refuges de montagne, villages vacances, auberges de jeunesse, résidences hôtelières, résidences locatives,..., d'autre part des services de camping (emplacements nus et locations).

Gîtes Panda

Ce label a été créé par le WWF-France en 1993 en partenariat avec Gîtes de France. Il distingue avant tout des établissements proposant des activités liées à la découverte et à l'animation de la nature. Les hébergements Gîtes Panda sont préalablement agréés Gîte de France et situés - hors cas exceptionnels - au sein de zones naturelles remarquables protégées, auxquels le WWF accorde son label lorsqu'ils

répondent à trois conditions principales (être situé dans un environnement naturel de qualité, comporter un équipement d'observation de la nature, être géré par des propriétaires soucieux de la préservation de leur environnement). L'objectif de ce réseau, aujourd'hui déployé en Europe (France, Belgique et Italie) est de participer concrètement à la protection de l'environnement.

Le label s'adresse à toutes les catégories d'hébergements labellisés Gîtes de France : gîtes ruraux, chambres d'hôtes, gîtes d'étape et de séjour, situés sur un territoire de Parc Naturel Régional ou de Parc National.

La Clef Verte

Créé en 1998 à l'initiative de l'Office Français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement pour les campings, ce label s'adresse désormais aux autres types d'hébergement touristiques : hôtels, chambres d'hôtes et, depuis 2010, auberges de jeunesse et résidences de tourisme. C'est une marque déposée, privée, exigeant de ses récipiendaires des critères conçus par les créateurs et détenteurs de la marque. Ce label a vocation à sensibiliser les consommateurs tout comme les hébergeurs à la qualité environnementale du territoire. La qualification est destinée à récompenser les structures touristiques concernées pour leur dynamisme en matière d'environnement. Depuis 2012, La Clef Verte s'ouvre aux restaurants.

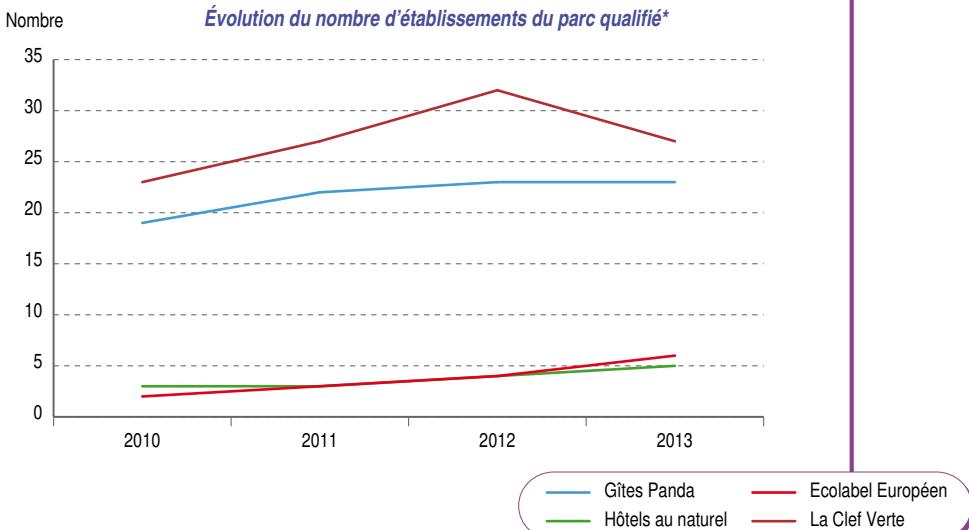
Tourisme et handicap

Le label Tourisme et Handicap est une marque appartenant à l'État. Crée en 2001 et déposée en 2003 par le ministère chargé du Tourisme dans le cadre de la politique d'accès aux vacances pour tous et d'intégration des personnes handicapées, il identifie les équipements et les sites touristiques accessibles aux personnes atteintes de handicaps, moteur, visuel, auditif ou mental. Il apporte la garantie d'un accueil efficace et adapté aux besoins et couvre une large gamme de prestations touristiques : hébergement (hôtellerie, résidences de vacances, campings, meublés, chambres d'hôtes, auberges de jeunesse), restauration, sites de loisirs, sites naturels, sites touristiques, activités de loisirs, espaces d'accueil et d'information touristique.

Le label répond à deux objectifs :

- développer et promouvoir une offre touristique ouverte à tous et adaptée aux personnes autonomes en situation de handicap, leur offrant la possibilité de partir seul, en famille ou avec des amis ;
- anticiper l'obligation légale d'accessibilité : la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » oblige désormais les prestataires de tourisme et de loisirs à prendre en compte l'accessibilité. Au 1^{er} janvier 2011, les établissements recevant du public (ERP) classés dans les 4 premières catégories, doivent avoir réalisé un diagnostic afin d'évaluer le coût des travaux à entreprendre pour devenir accessible, qui devront être achevés au 1^{er} janvier 2015.

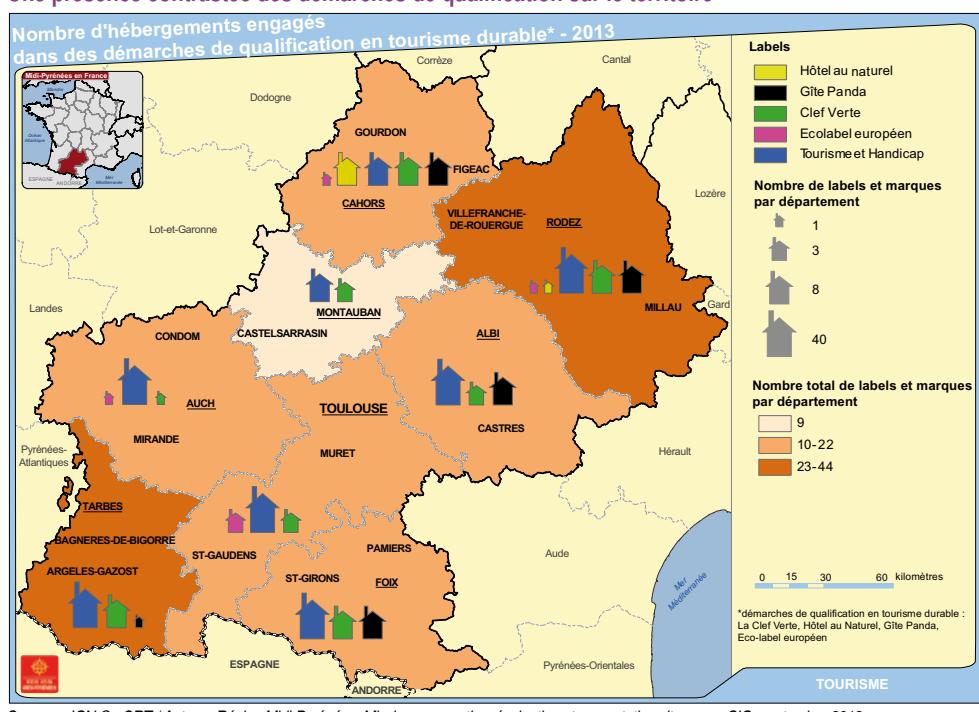
Un parc qui s'ouvre progressivement aux démarches de qualification liées au tourisme durable



Les Hôtels au naturel de Midi-Pyrénées représentent près du quart des établissements qualifiés sur l'ensemble du territoire français, les structures certifiées Eco-label Européen 10 % et les Gîtes Panda 9 %. Les établissements labellisés Tourisme et Handicap et La Clef Verte sont relativement moins représentés dans la région au regard de leur représentativité nationale. Comme au niveau national, les hébergements labellisés Tourisme et Handicap sont les plus développés en Midi-Pyrénées : ils constituent la moitié de l'offre globale de ces démarches de qualification, avec près de 150 structures offrant plus de 9 300 lits touristiques labellisés. Cette offre d'hébergement durable est particulièrement concentrée sur le département des Hautes-Pyrénées, qui représente à lui seul un tiers du parc d'hébergement Tourisme et Handicap régional. Les 27 établissements La Clef Verte représentent 40 % de l'offre qualifiée en Midi-Pyrénées. Ce sont plus de 8 200 lits touristiques labellisés dans l'ensemble des départements. Le nombre d'établissements a progressé de 17 % en trois ans, malgré la perte de quelques établissements appartenant à une grande chaîne.

La certification Eco-label Européen est encore peu représentée sur le territoire régional mais un développement rapide du parc écolabellisé est attendu, notamment par le biais de certaines chaînes nationales et de leurs objectifs à court ou moyen terme. Les 6 établissements écolabellisés régionaux, qui représentent plus de 1 200 lits touristiques, sont situés en Aveyron, en Haute-Garonne, dans le Gers et le Lot. Les hébergements Gîtes Panda et Hôtels au Naturel, situés sur des territoires protégés, tels que les parcs naturels régionaux, constituent une petite part de l'offre qualifiée au niveau régional : 5 Hôtels au Naturel (4 dans le département du Lot, le 5^e en Aveyron) et plus de 20 hébergements Gîtes Panda (en Ariège, Aveyron, Lot, Hautes-Pyrénées et Tarn). Hôtels au Naturel a pour objectif d'ici à 2015 de regrouper une cinquantaine d'établissements sur le territoire national. Gîtes Panda a engagé dès 2012 l'ouverture de la labellisation à de nouveaux réseaux d'hébergements, en conservant toutefois la localisation en espaces naturels protégés comme principal critère.

Une présence contrastée des démarches de qualification sur le territoire



Sources : IGN © - CRT / Auteur : Région Midi-Pyrénées. Mission prospective, évaluation et concertation citoyenne. SIG, septembre 2013

Chouette Nature : un label pour les villages vacances

Depuis plus de 60 ans, Cap France Vacances, second réseau de vacances du tourisme associatif en France, contribue à un aménagement harmonieux du territoire.

Ainsi, depuis 2004, avec sa proposition de label « Chouette Nature » complétée par une démarche ISO 14001 en 2011, Cap France s'est engagé pour un développement durable du tourisme, respectueux de la nature et des hommes.

Une cinquantaine de Relais Chouette Nature et leurs personnels engagent des actions concrètes en faveur d'un tourisme responsable en adaptant leurs pratiques quotidiennes et peuvent aller jusqu'à un engagement dans une démarche d'amélioration continue à travers l'ISO 14001.

Les thématiques traitées : environnement et valorisation du terroir local, gouvernance économique et responsabilité sociétale.

Avec sa caractéristique de tourisme durable et responsable, le label Chouette Nature est applicable aux villages de vacances en France que ce soit à la mer, à la montagne ou à la campagne.

49 villages de vacances Cap France ont été labellisés « Chouette Nature » et certifiés ISO 14001 dont 5 en Midi-Pyrénées.

Pour en savoir plus

- À paraître prochainement : Le Cahier juridique et technique « Les démarches de qualification en tourisme durable : labels, certifications, marques... des hébergements touristiques en Midi-Pyrénées » - Comité Régional du Tourisme / Conseil Régional, 2013
- « Choisir un label d'hébergement de tourisme durable » - Atout France, mars 2013

La production de déchets ménagers et assimilés

Pertinence

La production de déchets constitue une pression sur l'environnement à double titre : elle est cause d'appauvrissement des ressources et de pollution. Réduire cette pression relève de la responsabilité à la fois des producteurs et des consommateurs. Elle consiste d'une part à minimiser les quantités produites de déchets, d'autre part à réaliser un meilleur traitement de ceux-ci notamment par leur valorisation (recyclage, compostage...).

Les déchets ménagers et assimilés sont produits pour l'essentiel par les ménages, mais aussi par de petites entreprises du commerce ou de l'artisanat, la collecte ne permettant pas de différencier ces différents producteurs. Les déchets, comme par exemple les papiers et cartons des petits commerces et services ou les déchets de certains restaurants sont en effet ramassés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères (poubelles ordinaires et collectes sélectives, hors déchèteries). Les engagements du Grenelle de l'environnement adoptés en 2009 renforcent la politique de réduction des déchets en fixant des objectifs nationaux :

- diminuer le recours à l'enfouissement et à l'incinération de 15 % pour 2012,
- réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant entre 2009 et 2014,
- améliorer le taux de recyclage matière et organique en le portant à 35 % en 2012 et à 45 % en 2015.

La production de déchets ménagers et assimilés (DMA) est approchée par les quantités collectées par le service public des déchets. Cette collecte est organisée par les établissements publics de coopération intercommunale ou les communes indépendantes, ayant une compétence « déchets ». La quantité de déchets ménagers et assimilés collectée par habitant et son évolution traduisent la pression exercée sur l'environnement et rendent compte aussi des efforts faits par les collectivités pour améliorer la collecte : étendre la desserte et diversifier les services notamment par le tri sélectif et les déchèteries. Cet indicateur est également révélateur de la sensibilisation de la population à bien

trier ses déchets pour augmenter le recyclage et éviter les dépôts « sauvages ». Il intègre aussi les effets des disparités des modes de vie (urbain ou rural) et des habitudes de consommation (produits frais ou préparés) et les effets des actions de réduction des déchets à la source (poids des emballages, récupération...). Un second indicateur mesure uniquement la quantité d'ordures ménagères et assimilées (OMA) collectées par habitant afin de mesurer les progrès réalisés au regard de l'objectif national de réduction de 7 %.

La production de déchets ménagers et assimilés est mesurée depuis 2005 par une enquête biannuelle dite « enquête collecte » réalisée par l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) auprès des collectivités chargées de la collecte. L'Ademe estime aussi les quantités de déchets traités dans les différentes unités de traitement avec une autre enquête biannuelle complémentaire réalisée en alternance avec « l'enquête collecte » : l'enquête ITOM (voir fiche « Le traitement des déchets ménagers et assimilés »). En Midi-Pyrénées, ces deux enquêtes sont réalisées depuis 2009 par l'ORDIMIP.

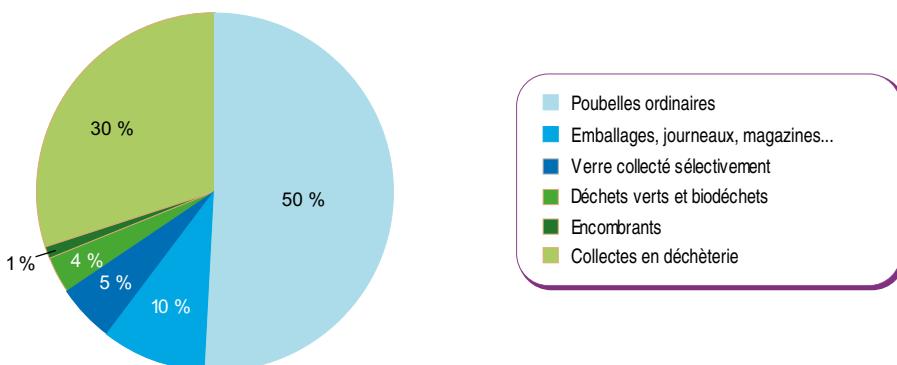
Analyse

En Midi-Pyrénées, 550 kg de déchets ménagers et assimilés sont collectés par résidant en 2009 : c'est 40 kg de moins qu'en moyenne en France. Parmi les départements de la région, les plus gros producteurs de déchets par habitant sont l'Ariège et les Hautes-Pyrénées, en lien avec leur forte activité touristique.

En 2009, la quantité de déchets ménagers et assimilés collectée par résidant est de 550 kg : c'est 40 kg de moins qu'en moyenne en France (- 7,8 %). Ce résultat place Midi-Pyrénées à la septième place des régions françaises les moins productrices de déchets par habitant. Ce ratio a diminué de 0,8 % entre 2007 et 2009 en Midi-Pyrénées, un peu plus fortement qu'en moyenne nationale (- 0,6 %).

Deux tiers des 1,6 million de tonnes de déchets collectés en Midi-Pyrénées en 2009 sont des ordures ménagères

Part de chaque type de déchets collectés en Midi-Pyrénées en 2009



Source : Ademe - ORDIMIP, « enquête » 2009

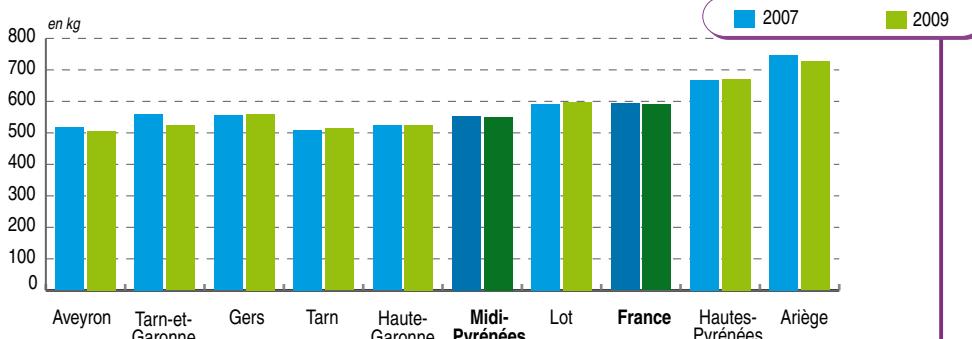
Dans la région, les deux tiers des déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés en 2009 (soit 361 kg par habitant) sont constitués des déchets issus des collectes sélectives (verres, journaux et emballages) et des déchets résiduels des poubelles ordinaires. Le reste des déchets ménagers et assimilés est déposé en déchèteries ou collecté séparément en porte à porte (déchets verts et biodéchets, encombrants). Au niveau national, la proportion est un peu moins élevée (64 %) et représente 375 kg par habitant. Entre 2007 et 2009, les quantités d'ordures ménagères (collecte sélective et poubelle ordinaire) collectées par habitant diminuent en Midi-Pyrénées mais à un rythme moindre qu'en moyenne en France : - 2,7 % en deux ans contre - 4,1 %. Cette tendance à la baisse est conforme à l'objectif du Grenelle de l'environnement, quoique encore insuffisante.

Au-delà de la quantité d'ordures ménagères, une amélioration des pratiques apparaît au regard de l'évolution de la répartition de ces déchets selon les modes de collecte, sélective ou non, traduisant des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Ainsi, la part du tri (verres, journaux et emballages) passe de 21 à 22 % entre 2007 et 2009 en Midi-Pyrénées, soit un peu plus qu'en France (de 19 % à 20 %).

Parmi l'ensemble des déchets ménagers et assimilés collectés, la part de la collecte en déchèteries (hors déchets verts et encombrants) progresse dans la région (de 29 à 30 %), un peu moins qu'en moyenne nationale (de 29 à 31 %). Ce transfert constitue là encore un progrès dans la mesure où le fonctionnement des déchèteries favorise le tri.

En lien avec des apports de touristes importants, l'Ariège et les Hautes-Pyrénées ont une production de déchets ménagers par résidant plus importante

Production de déchets en kg par habitant



Sources : Ademe - ORDIMIP, Enquêtes « collecte » 2007 et 2009

En 2009, les quantités de déchets produites par habitant dans les départements de l'Ariège et des Hautes-Pyrénées dépassent la moyenne nationale : respectivement + 139 kg et + 83 kg, tandis qu'elles lui sont comparables dans le Lot. Ces résultats sont liés

à l'importance des activités touristiques dans ces trois départements midi-pyrénéens et aux limites de l'indicateur. En effet, la quantité collectée est ramenée à la population résidente et non à la population présente, d'où une surestimation des ratios pour ces territoires.

La composition des déchets ménagers et assimilés

Déchets des ménages et partie des déchets des activités économiques prise en charge par les collectivités

Ordures ménagères				Bio déchets et déchets verts	Encombrants (en porte à porte) cartons des professionnels	Collecte en déchèteries
Ordures ménagères résiduelles poubelles ordinaires	Collectes sélectives (en porte à porte ou apport volontaire)	Verres	Emballages, journaux magazines...			

Source : ORDIMIP

Pour en savoir plus

- www.ordimip.com : chiffres, brochures « les déchets en Midi-Pyrénées 2009-2010 »
- www.sinoe.org
- « Les chiffres clés DECHETS » - Ademe, 2012, disponible sur le site <http://www.ademe.fr>
- « La production et le traitement des déchets en Midi-Pyrénées » - CGDD, disponible sur <http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/Eider/portraits.do>
- Tableaux Eider sur la valorisation et l'élimination des déchets ménagers et assimilés disponibles sur <http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/Eider/tables.do>

Pertinence

Nos modes de production et de consommation se traduisent par une exploitation excessive et croissante des ressources naturelles et la production de déchets. L'économie des matières premières et la limitation des impacts sur l'environnement s'effectuent par deux moyens : réduire la production de déchets (cf. fiche « La production de déchets ménagers et assimilés ») et améliorer leur traitement en particulier en recyclant mieux et plus. Les engagements du Grenelle de l'environnement, adoptés en 2009, renforcent la politique de gestion des déchets en fixant des objectifs nationaux : diminuer de 15 % d'ici 2012 les déchets non recyclés (enfouis et incinérés) et atteindre un taux de recyclage et de valorisation organique de 45 % d'ici 2015.

En France, depuis 1975, les communes et leurs groupements sont responsables de la collecte et de l'élimination des déchets ménagers et assimilés. Depuis 1992, elles ont également en charge de les valoriser « par réemploi, recyclage ou toute action visant à obtenir à partir des déchets des matériaux réutilisables ou de l'énergie ».

L'indicateur retenu est la quantité de déchets entrant dans les installations de traitements des déchets ménagers et assimilés situées en Midi-Pyrénées : installations de stockage pour déchets ménagers et assimilés, incinérateurs avec ou sans récupération d'énergie, centres de tri où sont orientés les déchets à recycler, installations de compostage et installations de méthanisation. Il ne prend pas en compte les installations de traitement des déchets dangereux qui font l'objet d'une réglementation spécifique, ni les installations de stockage de déchets inertes provenant pour l'essentiel du BTP. Par ailleurs, tous les déchets traités en Midi-Pyrénées ne sont pas forcément produits dans la région et inversement, les lieux de traitement des déchets sont parfois éloignés des lieux de collecte. Ainsi, l'indicateur sur le traitement des déchets ménagers et assimilés a pour vocation de suivre la contribution du territoire régional à l'effort national de gestion des déchets ; l'analyse de leur valorisation permet d'observer la participation de la région à l'objectif national. Ces indicateurs dépendent fortement des installations existantes sur le territoire et de l'évolution de leurs capacités.

Les quantités de déchets ménagers et assimilés reçus dans les centres de traitement sont mesurées par l'enquête biannuelle Ademe ITOM réalisée, en Midi-Pyrénées, par l'ORDIMIP auprès des installations de tra-

tement. L'ORDIMIP estime aussi les quantités de déchets collectées par une enquête complémentaire Ademe biannuelle réalisée en alternance avec celle-ci, l'*« enquête collecte »* (voir fiche « La production de déchets ménagers et assimilés »). Les données sont ensuite intégrées dans la base de données nationale SINOE de l'Ademe.

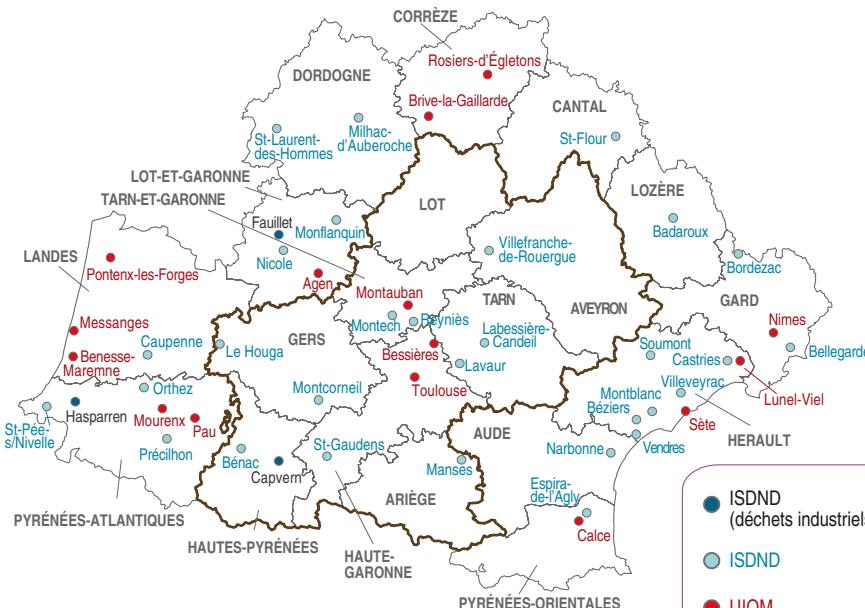
Analyse

Les différentes installations de traitements des déchets situées en Midi-Pyrénées ont reçu, en 2010, 1,9 million de tonnes de déchets ménagers et assimilés. Près de la moitié de ces déchets (49 %) sont valorisés. C'est presque deux fois plus que 15 ans auparavant (25 %). Cette proportion reste néanmoins inférieure à la moyenne métropolitaine (60 %) même si l'écart s'est fortement réduit.

La région valorise 49 % des déchets entrant dans ses installations de traitement en 2010 : c'est quasiment deux fois plus que 15 ans auparavant. Néanmoins, la marge de progrès est grande dans la région au regard de la moyenne nationale (60 % en 2010), même si l'écart s'est sensiblement réduit en 10 ans, passant de - 29 points à - 11 points. Le principal mode de valorisation est l'incinération avec récupération d'énergie en Midi-Pyrénées (23,4 %), comme au niveau national (28,3 %). Depuis 2002, dans la région, il y a systématiquement récupération de l'énergie issue de l'incinération des déchets ménagers et assimilés, la vapeur d'eau émise servant de chauffage pour des logements ou directement à produire de l'électricité (0,4 % de la consommation de la région en 2010). Il existe trois incinérateurs avec récupération d'énergie en Midi-Pyrénées (deux en Haute-Garonne et un en Tarn-et-Garonne) ; une partie des déchets ménagers des autres départements est acheminée vers ces installations. De même, le Lot et l'Aveyron envoient une partie de leurs déchets ménagers en Corrèze et en Lozère, tandis que la Haute-Garonne en reçoit aussi de l'Hérault et de l'Aude. L'Aveyron se rend dans le Tarn et le Lot dans le Tarn-et-Garonne. L'Ariège et les Hautes-Pyrénées, pour une petite partie, vont également dans la Haute-Garonne. Seuls le Gers, le Tarn, la Haute-Garonne et le Tarn-et-Garonne sont autonomes. Ainsi, les évolutions des quantités traitées traduisent aussi des variations des capacités de traitement disponibles dans le temps selon les territoires, ceci pouvant conduire à des transferts de déchets entre départements.

En l'absence d'équipement, le Lot et l'Aveyron envoient leurs déchets dans les départements limitrophes

Les installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND) et les unités d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) pour Midi-Pyrénées et ses départements limitrophes en août 2012



© IGN - Insee 2013

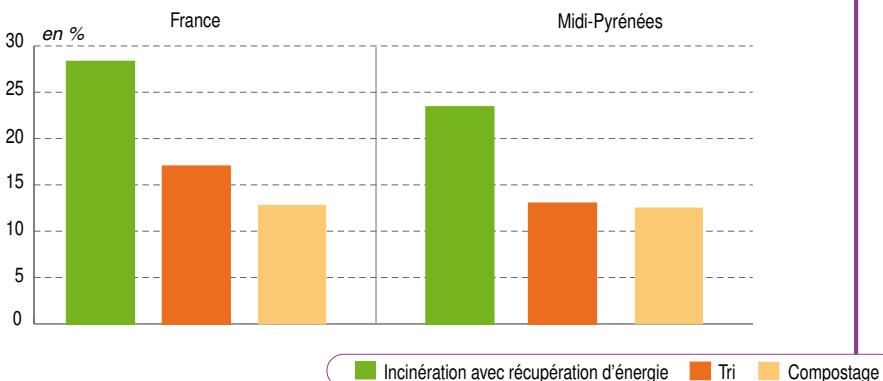
Source : Ordimp

La part des déchets valorisés par recyclage est également en deçà de la moyenne nationale en Midi-Pyrénées : 13 % en 2010 contre 17 %, tandis que la part des déchets valorisés par compost est proche (12,5 % contre 12,8 %). Ces deux modes de valorisation progressent néanmoins régulièrement depuis dix ans dans la région comme en France. Le traitement

par méthanisation représente une part très faible au niveau national (1 % en 2010). Au total, la part des déchets valorisés en matière et organique s'élève à 25,5 % en 2010, contre 29,8 % en France (respectivement 18,6 % en Midi-Pyrénées et 23,7 % en France en 2002).

Valorisation et recyclage des déchets : des progrès mais encore des efforts à faire en Midi-Pyrénées

Proportion de déchets ménagers et assimilés valorisés par type de valorisation en 2010



Note de lecture : en Midi-Pyrénées au total 49 % de déchets ménagers et assimilés entrent dans les installations de traitement : 13 % sont triés, 12,5 % sont utilisés pour fabriquer du compost et 23,4 % sont incinérés en décharge avec récupération d'énergie.

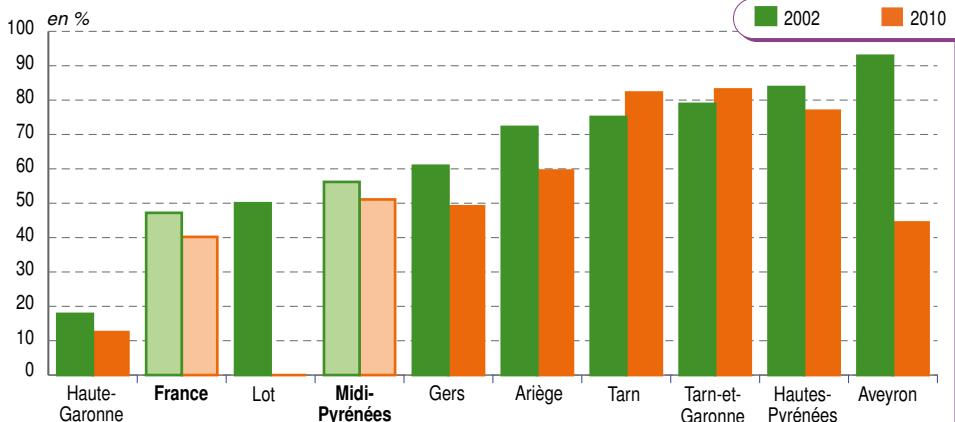
Source : Ademe, inventaire ITOMA 2010

Au final, les déchets ménagers et assimilés placés en installation de stockage représentent encore un peu plus de la moitié des déchets en Midi-Pyrénées en 2010 (51 %). Midi-Pyrénées se situe parmi les régions qui utilisent le plus ce mode de gestion, la première étant la Corse, avec une part de 83 %, et la dernière l'Alsace, avec seulement 6,6 % de déchets mis en stock-

age. Au niveau régional, cette part a diminué dans presque tous les départements entre 2002 et 2010 et le Lot et l'Aveyron n'ont plus, aujourd'hui, d'installation de stockage. En 2010 les parts de déchets mis en stockage varient de 1 à 7 dans la région, hors le Lot : de 12,5 % en Haute-Garonne jusqu'à 82 % pour le Tarn et le Tarn-et-Garonne.

En Midi-Pyrénées, une part des déchets mis en décharge plus importante

Proportion de déchets ménagers et assimilés mis en décharge par département en 2002 et 2010



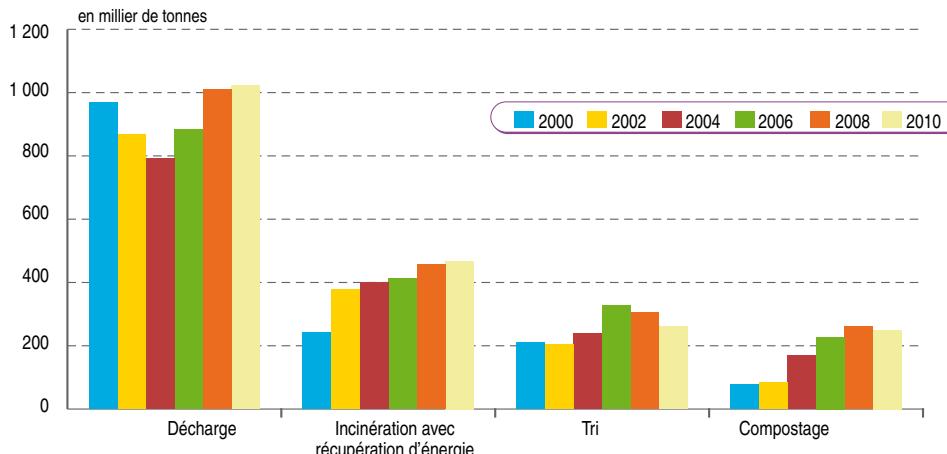
Sources : Ademe, inventaire ITOMA

Même si entre 2000 et 2010 la quantité de déchets stockés en Midi-Pyrénées n'a pas diminué, la région a réussi à la stabiliser depuis 2008. Les modes de traitement valorisant les déchets ont progressé : les quanti-

tés entrantes dans les installations de compostage et d'incinération avec récupération d'énergie ont doublé tandis que les quantités utilisées pour faire du compost ont augmenté de moitié sur cette période de dix ans.

Le stockage reste le premier mode de traitement des déchets dans la région

Évolution des quantités de déchets entrants dans les installations de traitement de Midi-Pyrénées entre 2000 et 2010



Source : Ademe, inventaires ITOMA

Les coûts influencent les choix de traitement. En France, le coût médian, pour les collectivités ou groupements de collectivité, du recyclage des emballages légers, verre et journaux-magazines est de 288 euros par tonne (soit 22 euros par habitant). Il est de 169 euros par tonne (46 euros par habitant) pour le stockage et l'incinération des ordures ménagères ; ce dernier mode de traitement bénéficie cependant de recettes plus faibles que celles générées par le recyclage. Les coûts de traitement comprennent les étapes techniques (collecte, transport,

tri...), les charges d'exploitation (personnel) et l'amortissement des investissements. Le tri et la valorisation des déchets ménagers, en général, s'inscrivent dans une démarche qui relève tant des collectivités locales pour la mise en place et l'organisation que des citoyens pour l'action quotidienne. De plus, les coûts en matière d'investissement et d'exploitation sont partagés à la fois entre les domaines publics et privés mais aussi entre les territoires. Le traitement des déchets est ainsi une des composantes de la solidarité entre les territoires.

Pour en savoir plus

- Site de l'Observatoire Régional Des Déchets Industriels en Midi-Pyrénées (ORDIMIP) : www.ordimip.com : chiffres, brochure « *Les-déchets ménagers et assimilés en Midi-Pyrénées* » disponible à l'adresse suivante : <http://www.ordimip.com/les-dechets-menagers-et-assimiles-en-midi-pyrenees-2009-2010>
- Site SINOE@ déchets : www.sinoe.org (chiffres clés, analyses, indicateurs, cartes et indicateurs)
- « *Déchets - Édition 2012 - Chiffres clés* » - Ademe, 2012
- « *La production et le traitement des déchets en Midi-Pyrénées* » - CGDD, 2009, disponible sur <http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/Eider/portraits.do>
- Tableaux Eider sur la valorisation et l'élimination des déchets ménagers et assimilés disponibles sur <http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/Eider/tables.do>
- « *Référentiel national des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets en 2010* » - Ademe, 2013

5.10

La dynamique économique régionale et l'adaptabilité du territoire

Pertinence

Mesurer les capacités d'adaptation de l'économie régionale supposerait d'analyser sur longue période les réactions à des chocs ou des ruptures puis de les modéliser. L'approche se réduit ici à mesurer la réactivité de l'économie régionale en analysant la structure de l'emploi salarié et son évolution relative comparée à la moyenne nationale. L'évolution de l'emploi salarié régional peut être décomposée en deux effets :

- un effet ou composante structurelle, liée à la spécialisation sectorielle de la région à un niveau de nomenclature d'activité donné. Elle est calculée en appliquant à chaque secteur d'activité de la région le taux de croissance national ;
- un effet résiduel ou différentiel de croissance régional, décrivant le dynamisme propre de la région au-delà de sa spécialisation sectorielle.

L'adaptabilité d'une région est considérée comme favorisée par un différentiel de croissance régional positif ; à l'inverse, une différence régionale négative traduit les difficultés de la région à profiter des forces des secteurs porteurs qui structurent son appareil de production ou bien à réduire les faiblesses des secteurs en difficulté.

La référence aux dynamiques sectorielles nationales permet de comparer la réactivité de Midi-Pyrénées à celle des autres régions françaises, et non à celle du marché mondial.

Cette analyse dite « structurelle-résiduelle » repose sur un regroupement des activités économiques en 38 secteurs de la nomenclature d'activités et de produits française Naf rév. 2 (nomenclature agrégée NA38). Une des limites de cette méthode est que les valeurs obtenues pour les effets structurels dépendent de la finesse du découpage des variables mobilisées, ici les secteurs d'activités : plus le découpage est fin, plus l'effet structurel mesuré est important.

Analyse

L'économie régionale bénéficie d'une dynamique propre qui contribue de manière significative à la croissance de l'emploi salarié depuis 2000 et lui permet de mieux résister à la crise à partir de 2008. De nombreux secteurs présentent un dynamisme propre en Midi-Pyrénées, en tête desquels les services spécialisés, scientifiques et techniques, la construction aéronautique et spatiale, mais

aussi la métallurgie et la fabrication de produits métalliques.

L'emploi salarié, tous secteurs d'activité confondus, a nettement progressé en Midi-Pyrénées au cours de la dernière décennie : 117 700 emplois supplémentaires ont été créés entre 2000 et 2011, soit + 1,1 % en rythme annuel moyen. Si l'emploi salarié de chaque secteur avait évolué dans la région au même rythme que la moyenne nationale, le nombre d'emplois salariés n'aurait augmenté que de 45 700 emplois en Midi-Pyrénées, soit de 0,4 % seulement en moyenne chaque année. Ainsi, plus de 60 % de l'accroissement de l'emploi salarié, soit 72 000 créations nettes d'emplois, relève d'une dynamique propre à la région. En particulier, depuis l'entrée dans la crise économique et financière en 2008, cet effet propre lui a permis de générer environ 16 000 emplois salariés nets supplémentaires.

Sur les 38 secteurs identifiés dans l'analyse, 32 présentent un dynamisme propre à la région et pour 14 d'entre eux, le différentiel de croissance dépasse 1 % en rythme annuel.

La plupart des activités industrielles ont un différentiel de croissance nettement positif dans la région. La fabrication de matériels de transport qui inclut la construction aéronautique et spatiale, l'industrie pharmaceutique et la métallurgie et fabrication de produits métalliques sont particulièrement porteuses. Entre 2000 et 2011, l'emploi salarié de ces secteurs progresse respectivement de 2,3 %, 0,8 % et 0,4 % par an en Midi-Pyrénées, alors qu'il recule de 1,4 %, 0,2 % et 2,3 % au niveau national. D'autres industries témoignent d'une meilleure résistance dans la région : l'industrie chimique, la fabrication de machines et d'équipement, les industries extractives et l'industrie du bois, papier et imprimerie perdent moins d'emplois en Midi-Pyrénées qu'en France métropolitaine. À l'inverse, l'industrie textile, de l'habillement, du cuir et de la chaussure subit des pertes d'emplois dans la région plus marquées que la moyenne nationale.

L'emploi salarié de la plupart des activités tertiaires s'accroît plus vite en Midi-Pyrénées qu'en moyenne en France. Les activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques se distinguent par une dynamique régionale importante qui les situent au premier rang des secteurs porteurs : le différentiel de croissance

européenne y est de 3,8 % par an. La progression de l'emploi est également forte dans les activités informatiques et les autres activités spécialisées, scientifiques et techniques avec, là aussi, un différentiel de croissance important. Le dynamisme de ces secteurs s'explique en partie par l'impact de la construction aéronautique et spatiale dans la région.

Cependant quelques secteurs tertiaires font exception comme l'hébergement médico-social et l'action sociale, les activités artistiques, culturelles, récréatives et sportives. En particulier, l'emploi salarié progresse nettement moins vite dans la région qu'au niveau national dans les activités où les ménages sont employeurs de personnel domestique. Quant au secteur de la construction, il présente un fort dynamisme, avec un différentiel de croissance de + 0,8 % par an.

Le nombre d'emplois supplémentaires créés entre 2000 et 2011 au regard du taux de croissance national permet d'identifier les secteurs qui contribuent le

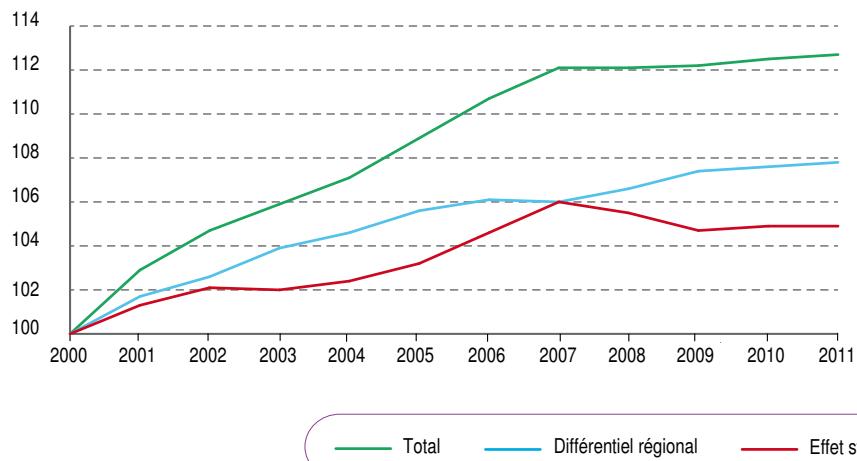
plus au différentiel de croissance global de la région. Les services spécialisés et la fabrication de matériels de transport se détachent très nettement avec respectivement 15 400 et 12 200 emplois supplémentaires créés, sur les 72 000 créations totales d'emploi imputables au différentiel de croissance de l'emploi régional entre 2000 et 2011. Viennent ensuite le commerce (+ 8 200), les services administratifs et de soutien aux entreprises (+ 7 200) la construction (+ 5 600), l'enseignement (+ 5 100), l'administration publique (+ 5 000) et la métallurgie (+ 4 400). À contrario, l'activité des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique, l'hébergement médico-social et l'action sociale et l'industrie textile-habillement-cuir freinent la dynamique de l'emploi propre à la région Midi-Pyrénées, avec des contributions négatives au différentiel de croissance de respectivement 4 400, 2 400 et 1 400 emplois de moins entre 2000 et 2011.

Une dynamique propre à la région prépondérante

Évolution de l'emploi salarié régional tous secteurs -

décomposition entre effet structurel et différentiel régional

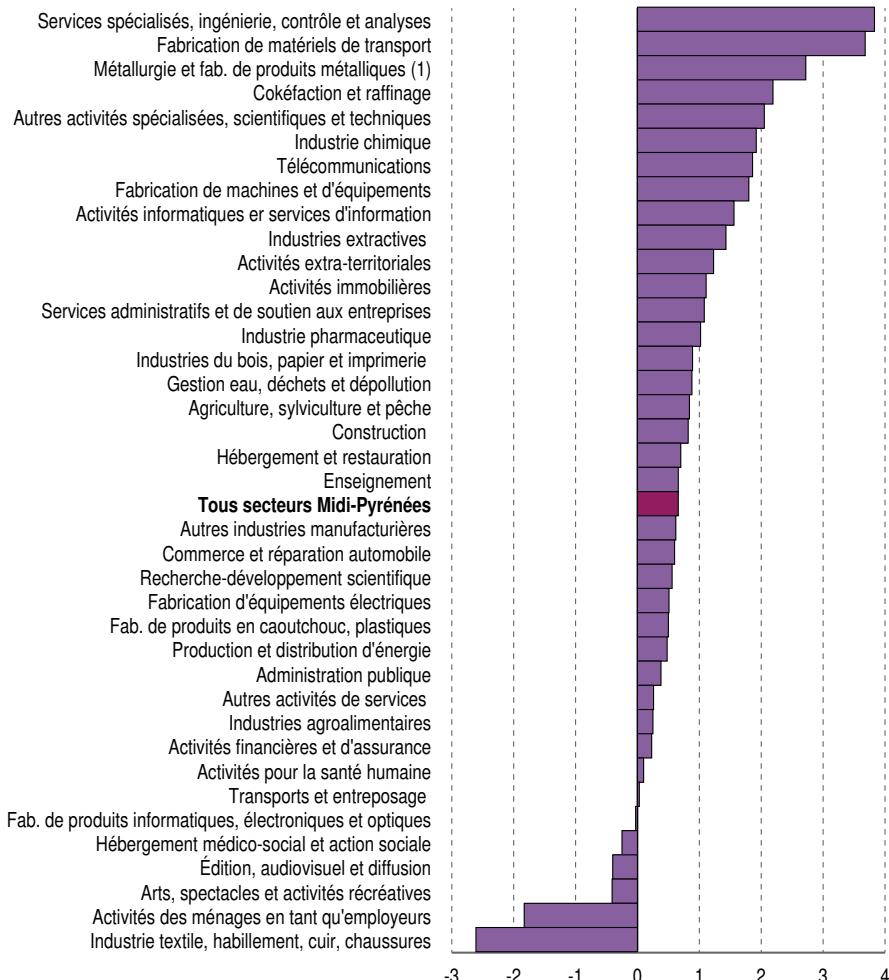
Indice base 100
au 31/12/2000



Source : Insee, estimations d'emploi localisé

Un différentiel de croissance positif pour la plupart des secteurs

Défuntiel de taux de croissance annuel moyen par rapport au taux national sur la période 2000-2011 (en %)



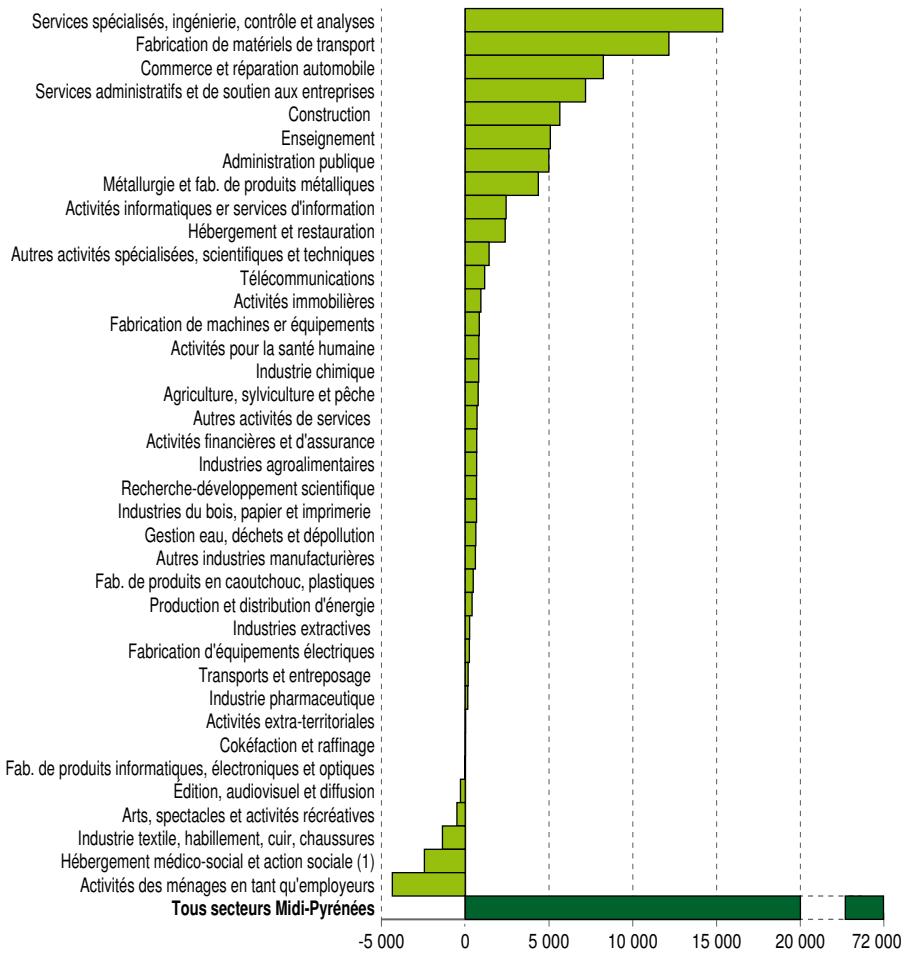
Note de lecture :

(1) L'emploi salarié dans la métallurgie a progressé en moyenne de 0,4 % par an sur la période 2000-2011 en Midi-Pyrénées contre une baisse de 2,3 % par an au niveau national sur la même période. Le différentiel de croissance régional de l'emploi salarié dans la métallurgie est de + 2,7.

Source : Insee, estimations d'emploi localisé

Les services spécialisés aux entreprises en tête des secteurs qui ont un dynamisme régional propre

Contribution, en nombre d'emplois créés, de chaque secteur au différentiel de croissance régional, sur la période 2000-2011



Note de lecture :

(1) Entre 2000 et 2011, 21 300 emplois salariés ont été créés dans l'hébergement médico-social en Midi-Pyrénées. Si la croissance avait été la même qu'au niveau national, 23 700 emplois auraient été créés dans la région. Ainsi, l'hébergement médico-social contribue négativement, à hauteur de - 2 400 emplois, au différentiel de croissance régional sur la période 2000-2011 (+ 72 000 emplois salariés).

Source : Insee, estimations d'emploi localisé

Pour en savoir plus

- « Le bilan économique 2012 en Midi-Pyrénées » - Insee Midi-Pyrénées, mai 2013
- « L'année économique 2011 » - Insee Midi-Pyrénées, Dossiers de l'Insee n° 156, juin 2012
- « L'année économique 2010 » - Insee Midi-Pyrénées, Dossiers de l'Insee n° 152, juin 2011



LA GOUVERNANCE ➤

Les collectivités s'engagent progressivement dans des démarches de développement durable, de même que les entreprises, qui appellent une nouvelle manière de décider et d'agir. À ce titre, la participation de la population et des acteurs dans leur diversité est fondamentale. Elle permet une meilleure adéquation entre les projets et les besoins et une meilleure appropriation. Au-delà, l'organisation des acteurs, les partenariats, permettent d'avoir une vision plus globale des dynamiques à l'œuvre sur les territoires et favorisent la mise en place des leviers les plus adéquats, dans une logique d'efficacité et de cohérence entre les politiques publiques.

6.1

Les Agendas 21 locaux, projets territoriaux de développement durable

Pertinence

L'Agenda 21 adopté par la Conférence de Rio en 1992 invite les collectivités locales et leurs groupements à réaliser à leur niveau un « Agenda 21 local », projet de territoire qui les engage au cours du XXI^e siècle à orienter leurs politiques en intégrant le concept de développement durable. Les collectivités locales sont en effet identifiées dans l'Agenda 21 de Rio comme des acteurs clés dans la mise en œuvre du développement durable : « *c'est parce qu'un grand nombre de problèmes et de solutions abordées par l'Agenda 21 trouvent leur origine dans les activités locales que la participation et la coopération des autorités locales s'avèrera un facteur déterminant dans la réalisation des objectifs de développement durable...* ». De par leurs compétences et leur capacité, elles ont à jouer « *au niveau administratif le plus proche de la population un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur d'un développement durable* ».

Démarche politique, à la fois stratégique et opérationnelle, les Agendas 21 locaux sont reconnus comme les projets de développement durable « par excellence ». Mis en place de manière volontaire, ils s'appuient sur une démarche participative impliquant l'ensemble des acteurs du territoire (acteurs publics, entreprises privées, associations et habitants) ; ils favorisent la mise en cohérence des politiques sectorielles et s'inscrivent dans une dynamique d'amélioration continue au travers notamment de la réalisation d'évaluations périodiques.

Par ailleurs, d'autres démarches ont vu le jour récemment, lesquelles concourent également à la mise en œuvre d'un autre modèle de développement, par exemple : les rapports développement durable ou les Plans Climat énergie Territoriaux (PCeT) rendus obligatoires, par les lois Grenelle de l'Environnement, pour certaines collectivités territoriales et groupement intercommunaux, ou encore les démarches ISO 26000, lignes directrices pour la responsabilité sociétale des organisations (RSO) mises en place par les acteurs publics comme privés.

Face à la multiplication des initiatives, et pour favoriser l'émergence, la capitalisation et la valorisation des bonnes pratiques, un cadre de référence des projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 ainsi qu'un dispositif de reconnaissance ont été initiés depuis 2006 par le Ministère en charge du dévelop-

ement durable, avec l'aide d'un ensemble d'acteurs qualifiés (comité national Agenda 21 France notamment). Ce cadre met en exergue les cinq finalités du développement durable, facilitant la définition des enjeux du territoire, et cinq éléments déterminants concernant la démarche à suivre : organisation du pilotage, participation des acteurs et citoyens, transversalité des approches, suivi et évaluation partagée des projets et stratégie d'amélioration continue.

Les projets qui répondent de manière satisfaisante à ces finalités, tout en prenant en considération ces éléments de démarche, obtiennent la reconnaissance « Agenda 21 France ». L'obtention de cette reconnaissance permet de valoriser les démarches de qualité et d'encourager les territoires à s'inscrire réellement dans une dynamique d'amélioration continue et dans la durée. À cette fin, la Stratégie nationale du développement durable 2010-2013 s'est fixée comme objectif d'atteindre la barre des 1 000 Agendas 21 locaux engagés d'ici 2013, objectif en bonne voie d'être atteint au niveau national. Par ailleurs, les lois Grenelle 1 et 2 rappellent le soutien de l'État aux Agendas 21 locaux et inscrivent les finalités du développement durable de leur cadre de référence dans le code de l'environnement. Il s'agit d'un outil phare pour la transition écologique et énergétique des territoires.

Les démarches Agendas 21 peuvent être portées par des acteurs de différentes échelles : commune, groupement de communes, Pays, Parc naturel régional (PNR), Département ou Région. L'approche retenue ici se restreint aux démarches Agendas 21 « de proximité », c'est-à-dire ne relevant pas d'une Région ou d'un Département, afin de pouvoir situer la dynamique régionale par rapport aux autres régions françaises. En effet, les Agendas 21 régionaux et départementaux couvrent, à eux seuls, une large part du territoire national, soit environ 90 % de la population.

Les deux indicateurs sont :

- le nombre d'Agendas 21 de proximité déclarés par département, reconnus et non reconnus, au titre du dispositif national « Projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux », et ceci quels que soient leurs niveaux d'avancement (cadrage, diagnostic, plan d'action, évaluation...) ;
- la part de la population par département concernée par une démarche Agenda 21 de proximité : certaines communes pouvant être couvertes par plusieurs Agen-

das 21, le choix a été de conserver la démarche la plus ancienne pour calculer la population concernée par au moins un agenda de proximité, sans doubles comptes. En Midi-Pyrénées, 5 départements (Ariège, Aveyron, Gers, Tarn, Hautes-Pyrénées) et la Région sont en outre engagés dans des démarches Agendas 21 : la Région a été la première de France à concrétiser une telle démarche en adoptant son Agenda 21 en 2007.

Analyse

Les communes de Midi-Pyrénées sont très engagées dans la démarche Agenda 21. Fin 2011, la part de la population régionale concernée par une démarche Agenda 21 « de proximité » est de 52 % en Midi-Pyrénées (43 % en France). Ce dynamisme s'est encore accentué ces dernières années et en mai 2013 c'est 77 collectivités de la région qui sont impliquées et près de 62 % de la population qui est couverte par un Agenda 21 de proximité. Si quelques démarches ont été abandonnées, certaines ont été transférées de l'échelle communale vers l'échelle intercommunale et d'autres apparaissent. Au bout de quelques années de mise en

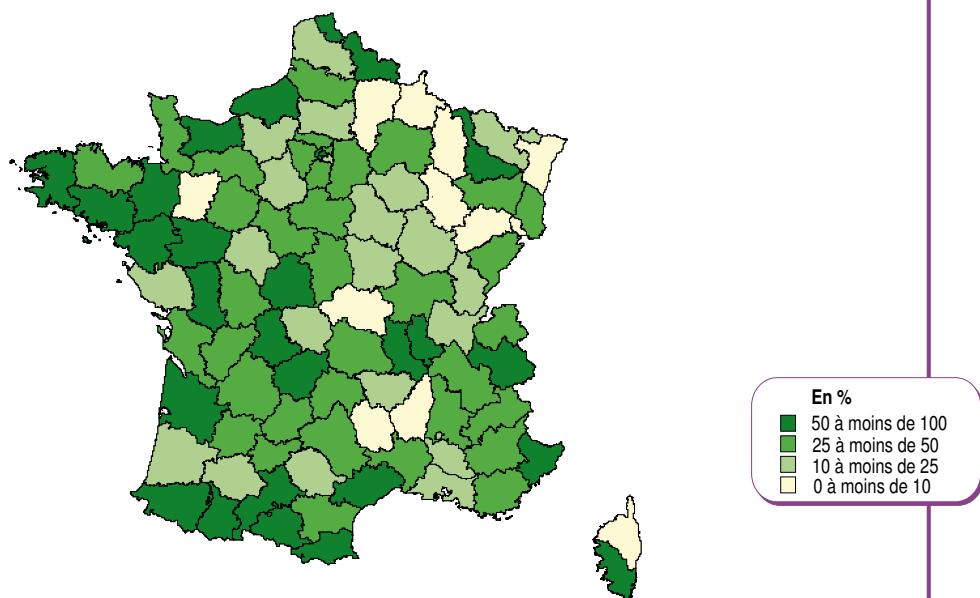
œuvre, ces Agendas 21 se concentrent dorénavant sur le volet social.

Fin 2011, la part de la population concernée par une démarche Agenda 21 « de proximité », c'est-à-dire des Agendas 21 portés par des communes, groupements de communes, syndicats intercommunaux, pays ou parcs naturels régionaux, est d'environ 43 % en France et de 52 % en Midi-Pyrénées. Ces résultats témoignent de la dynamique régionale en cours en Midi-Pyrénées, comparativement à d'autres régions. Celle-ci s'est de plus accentuée ces dernières années : en mai 2013, c'est près de 62 % de la population régionale qui est couverte par un Agenda 21 de proximité, selon l'inventaire des démarches réalisé par l'Arpe Midi-Pyrénées en 2012 et actualisé mi 2013.

Les habitants du département de l'Aveyron et de la Haute-Garonne sont les mieux couverts mi 2013, suivis par les habitants des Hautes-Pyrénées. L'engagement de certains territoires tels que la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez et le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses en Aveyron, de Toulouse Métropole, de la Communauté d'Agglomération du Muretain ou du SICOVAL en

Un niveau d'engagement dans la démarche Agenda 21 variable selon les départements

Part de la population concernée par une démarche Agenda 21 « de proximité » fin 2011



Source : SOeS d'après Comité 21, Insee RP 2006

6.1

Haute-Garonne se révèle déterminant, compte tenu de la répartition géographique de la population. Il en est de même de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes ou de la Communauté de Communes des Baronnies pour les Hautes-Pyrénées.

En mai 2013, ce sont au total 77 collectivités midi-pyrénéennes qui sont engagées dans un agenda 21 local. Parmi eux, 47 % bénéficient de la reconnaissance « Agenda 21 France ». La moitié des démarches qui n'en bénéficient pas ne peuvent y prétendre compte tenu de leur niveau d'avancement, l'adoption du programme d'action étant une condition sine qua non pour prétendre obtenir la reconnaissance. L'autre moitié n'a pas souhaité souscrire à ce dispositif de reconnaissance mis en place par l'État.

Au-delà des aspects quantitatifs, l'état des lieux réalisé par l'Arpe en 2012 en Midi-Pyrénées et mis à jour en continu permet de mieux cerner et qualifier l'évolution des projets Agendas 21. S'agissant de démarches volontaires et exigeantes en termes de gouvernance et de réponse aux enjeux du développement durable, elles nécessitent en effet une mobilisation continue des acteurs et certaines dynamiques peuvent s'essouffler avec le temps.

Ainsi, quelques démarches ont été abandonnées, certaines ont été transférées de l'échelle communale vers l'échelle intercommunale, permettant de fait de travailler sur un véritable « projet de territoire », certaines ont été mises en attente, notamment eu égard aux changements de périmètres intercommunaux... D'autres encore, la grande majorité, continuent petit à petit à in-

suffler de nouvelles manières de voir, de travailler, de considérer la richesse d'un territoire. Ces Agendas 21, au bout de quelques années de mise en œuvre, traîvaient en particulier aujourd'hui sur le volet social, au regard du contexte de crise actuel. Des jardins partagés, familiaux ou jardins d'insertion voient ainsi le jour dans de nombreuses communes : ils visent à favoriser les échanges entre adeptes du jardinage, l'auto-alimentation, l'insertion, le transfert de savoir-faire, ou encore la mise en place de pratiques responsables. Des actions répondant à un public varié sont aussi mises en place : installation de restaurant social, déploiement de lieux pour l'hébergement de personnes âgées, développement de structures d'accueil pour la petite enfance... Des équipements publics sont encore créés avec de fortes vocations sociales : par exemple, des maisons citoyennes (centres sociaux) pour répondre au besoin de proximité des habitants ou encore des centres de ressources destinés à asseoir la cohésion par le regroupement autour d'un projet commun de services publics économique, social et culturel. Sur d'autres territoires, selon les compétences des collectivités, ce sont des outils/démarches d'animation qui sont mis en place tels que des assises des associations ou des chartes du bien vivre ensemble qui visent à développer des espaces de démocratie participative sur le territoire en lien avec l'habitat.

En parallèle, malgré la diminution des aides financières et l'incertitude existante sur les dispositifs à venir, de nouvelles collectivités s'engagent, constituant

De nombreuses collectivités engagées dans la démarche Agenda 21 en Haute-Garonne

Nombre d'Agendas 21, par département, reconnus et non reconnus

Département	Nombre d'Agendas 21	dont « reconnus »
Ariège	4	2
Aveyron	6	2
Haute - Garonne	30	14
Gers	5	2
Lot	7	4
Hautes - Pyrénées	7	3
Tarn	15	7
Tarn et Garonne	3	1
Total	77	35

Source : Arpe Midi-Pyrénées, inventaire 2012 actualisé en mai 2013

de fait un nouvel enjeu : il s'agit alors de définir et de mettre en œuvre de nouvelles modalités d'échange, de coopération et de gouvernance entre ces collectivités engagées dans des démarches de développement durable. De janvier à mai 2013, ce sont ainsi 4 collectivités qui se sont engagées dans un Agenda 21 local en Midi-Pyrénées.

Il est probable qu'une fois les nouvelles lois de décentralisation arrêtées, de nouveaux territoires s'en-

gagent : car bien plus qu'un projet « supplémentaire », l'Agenda 21 et le développement durable constituent également un levier pour affronter la crise, en posant les bases d'un nouveau modèle de développement, plus respectueux des citoyens et de leur environnement.

Pour en savoir plus

- Le site de la Plateforme Territoire et Développement Durable en Midi-Pyrénées : www.territoires-durables.fr
- Les indicateurs territoriaux de développement durable sur <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>
- Le dispositif de reconnaissance des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux sur <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-dispositif-de-reconnaissance.html>

Pertinence

La réduction de la dette publique figure parmi les objectifs de la Stratégie européenne de Lisbonne définie en 2000. Cet objectif a été reconduit en 2010 par la Commission européenne dans sa nouvelle stratégie sur dix ans pour relancer l'économie européenne, intitulée « Europe 2020 ». En effet, si l'endettement aide à soutenir l'activité dans des phases de creux conjoncturels ou à financer une politique volontariste d'investissement, il peut aussi devenir un frein à la croissance si le montant des remboursements est trop lourd par rapport aux recettes. La maîtrise de l'endettement public est également un enjeu de développement durable, dans la mesure où celui-ci est susceptible de peser sur les générations futures et sur leurs capacités à répondre à leurs besoins.

À l'échelle régionale, la dette publique relevant de décisions locales est le fait des collectivités locales, qu'elles soient régionales, départementales, communales ou intercommunales. L'encours total de la dette par habitant provenant de ces différentes collectivités

est ici comparé à l'encours par habitant des collectivités locales au niveau France entière pour juger de son niveau et de sa soutenabilité.

Analyse

Avec un encours total de la dette de 1 699 euros par habitant fin 2011, les collectivités locales de Midi-Pyrénées sont globalement moins endettées qu'en moyenne nationale, mais leur niveau d'endettement progresse. Un tiers de l'endettement est à la charge des huit départements midi-pyrénéens, contre un quart au niveau France entière.

Au 31 décembre 2011, l'encours de la dette des collectivités locales et des groupements de communes à fiscalité propre de Midi-Pyrénées s'élève à 4,96 milliards d'euros. Rapporté à la population, cela correspond à une dette de 1 699 euros par habitant dans la région, inférieure de 13 % à la moyenne nationale (1 951 euros par habitant).

L'endettement des collectivités locales augmente en deux ans

Encours de la dette au 31/12 en euros courant par habitant

	2009	2010	2011
Midi-Pyrénées	1 589	1 681	1 699
France	1 857	1 912	1 951

Sources : DGCL - DESL - DRFiP - Insee, Populations légales

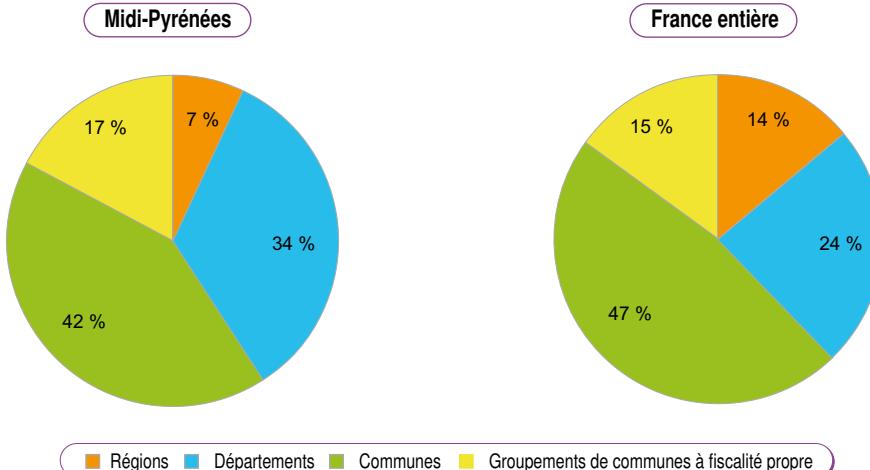
Avec les différentes étapes de la décentralisation territoriale intervenues au cours des dix dernières années, et en particulier l'acte 2 de la décentralisation presque achevé en 2010, les collectivités locales ont désormais en charge une grande part des politiques publiques : en matière sociale, d'éducation et de formation, d'équipement, d'environnement et de transports. Leurs finances ont été fortement impactées par

la crise en 2008 et 2009, en particulier dans le domaine social et pour les départements qui gèrent les aides de ce secteur.

Entre 2009 et 2011, le niveau d'endettement en euros par habitant a progressé de 7 % en Midi-Pyrénées. Cette hausse a été plus importante qu'au niveau national (+ 5 %) .

En 2011, un tiers de l'endettement des collectivités locales à la charge des départements en Midi-Pyrénées contre un quart au niveau national

Répartition de l'encours de la dette par habitant en 2011 entre les collectivités locales et les groupements de communes à fiscalité propre



Sources : DGCL - DESL - DRFIP - Insee, *Populations légales*

Des différences apparaissent entre Midi-Pyrénées et l'ensemble de la France dans la répartition de l'endettement par habitant des différents types de collectivités locales. Ainsi, la part de l'endettement de la Région est deux fois moindre qu'en moyenne nationale. Celle des

communes de Midi-Pyrénées est également moins élevée. La part de l'endettement des groupements de communes à fiscalité propre est comparable à la moyenne française et celle des départements midi-pyrénéens reste bien plus élevée (1,4 fois).

Pour en savoir plus

- « *Les collectivités locales en chiffres 2013* » - Direction générale des collectivités locales - ouvrage consultable sur le site <http://www.collectivites-locales.gouv.fr>
- Les données individuelles des comptes des collectivités locales consultables sur le site : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr>
- « *La disparité des budgets des communes en Midi-Pyrénées* » - Insee Midi-Pyrénées en partenariat avec la Trésorerie générale, 6 pages n° 62, avril 2003

Pertinence

Selon la Stratégie nationale du développement durable (SNDD) 2010-2013, une bonne gouvernance doit faciliter l'adaptation au changement et aider la société à progresser en associant toutes les parties prenantes. La concertation qui associe tous les acteurs en constitue un élément clé. La participation aux élections permet d'apprécier l'implication des citoyens dans les institutions et les grands débats collectifs et, plus généralement, dans l'exercice de la démocratie. Elle est aussi un reflet de la bonne santé du système politique et de la confiance que les citoyens lui accordent. À l'inverse l'abstention, si elle ne peut être systématiquement considérée comme une forme de non citoyenneté ou d'insatisfaction, illustre une forme, sinon de désintérêt, du moins de désaffection d'une partie de la société vis-à-vis des grands enjeux de la vie publique.

Les élections présidentielles et législatives sont parmi les plus mobilisatrices. Mais chaque scrutin incarne des enjeux différents, ce qui peut expliquer de fortes différences d'une élection à l'autre. Ainsi, le report depuis 2002 des législatives après les présidentielles dans le calendrier électoral a déplacé une partie de la participation à ces élections vers les présidentielles. L'indicateur retenu ici est l'évolution de l'abstention à toutes les élections non locales (hors municipales et cantonales). Il est complété par le taux de non inscription sur les listes électorales, qui est aussi une forme de non-implication.

Analyse

Les élections présidentielles et législatives de 2012 confirment un taux d'abstention plus faible en Midi-Pyrénées qu'en France métropolitaine. La région figure parmi celles où les électeurs inscrits se sont les moins abstenus, avec ses voisines de la façade atlantique notamment. Le taux d'abstention aux élections présidentielles et législatives oscille autour de 10 % dans la région depuis près d'une quinzaine d'années. Les élections régionales mobilisent quant à elles de moins en moins d'électeurs en Midi-Pyrénées comme ailleurs en France : en 2010, le taux d'abstention y atteint 46 % en 2010 alors qu'il a franchi la barre des 50 % pour la première fois au niveau national.

À l'occasion des quatre consultations électorales de 2012 (deux tours des élections législatives et présidentielles), 10,4 % des électeurs ne se sont pas présentés aux urnes dans la région, contre 11,8 % en moyenne sur le territoire métropolitain. Midi-Pyrénées est ainsi, aux côtés des autres régions du sud-ouest et de la façade atlantique, une de celles où l'on vote le plus, lorsqu'on est inscrit sur les listes électorales. À l'opposé, dans les régions du nord et de l'est, les taux d'abstention sont les plus élevés depuis une quinzaine d'années.

La non mobilisation électorale des Midi-Pyrénéens oscille autour des 10 % depuis le milieu des années 90 pour ces deux types de scrutin réunis et reste toujours en deçà de la moyenne métropolitaine.

Alors qu'elle était relativement stable aux élections législatives et présidentielles de 2002 et 2007, la part d'électeurs assidus à tous les scrutins progresse fortement en 2012 en Midi-Pyrénées (69,6 % en 2012 soit + 17,6 points par rapport à 2007), de manière un peu plus marquée qu'en métropole (66,4 % soit plus 16,4 points). Cette forte hausse s'explique dans les deux cas par une baisse du nombre de « votes intermittents », part d'électeurs qui ne participent pas à chacun des quatre scrutins.

Si les électeurs inscrits de Midi-Pyrénées sont plus assidus que dans l'ensemble de la métropole, cela est dû aux inscrits des pôles urbains. Ceux-ci ne sont que 11 % à s'être systématiquement abstenu lors des deux tours de chaque élection, alors qu'ils sont près de 14 % à être dans ce cas en France métropolitaine. À l'inverse dans les communes isolées situées hors de l'influence des pôles urbains, 16 % des inscrits midi-pyrénéens ne se sont jamais déplacés pour les scrutins de 2012, contre seulement 10 % en France métropolitaine.

Les scrutins de portée régionale sont généralement moins mobilisateurs que ceux de portée nationale, même s'ils attirent néanmoins plus d'électeurs que les scrutins européens. L'abstention a battu son record aux élections régionales de 2010 : 46 % des inscrits ne se sont pas rendus aux urnes en Midi-Pyrénées, contre 31 % en 2004. Sur l'ensemble du territoire métropolitain, ce taux a atteint 49 %. Depuis plus de 30 ans et

à l'exception de 2004, ces taux ne cessent d'augmenter en Midi-Pyrénées comme ailleurs, mais ils restent dans la région en deçà de ceux de la métropole.

Le vote blanc ou nul peut être un autre signe de retrait ou d'insatisfaction par rapport à la vie politique. Bien que ce phénomène soit très réduit, il est un peu plus développé en Midi-Pyrénées qu'en moyenne en métropole.

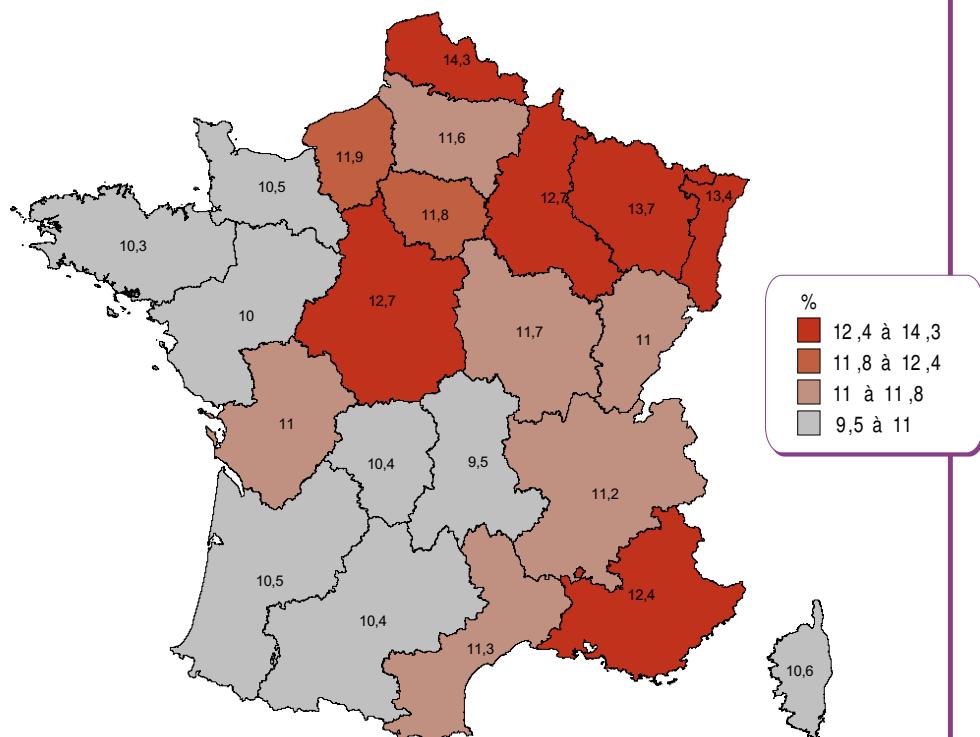
Les taux de votants ou d'abstentionnistes sont calculés en référence aux électeurs inscrits sur les listes électorales. Or une partie du corps électoral potentiel n'est pas inscrit, et donc ne peut voter. En Midi-Pyrénées, les électeurs potentiels sont moins souvent inscrits sur les listes électorales que la moyenne des métropolitains. En 2012, la part des résidants en âge de voter non inscrits sur les listes est de 8 %, soit une des

plus élevées des régions françaises (5^e rang). Cette différence provient du comportement des générations d'avant 1960. En effet, les plus de 50 ans s'inscrivent moins dans la région que sur le reste du territoire métropolitain. On constate le comportement inverse chez leurs cadets.

Niveau de diplôme et catégorie sociale interviennent fortement dans la participation à la vie électorale. En Midi-Pyrénées, en 2012, un tiers des électeurs potentiels non-diplômés ne se sont pas inscrits ou se sont abstenu. À l'opposé, les diplômés de l'enseignement supérieur se sont fortement mobilisés (7 % de non participants). De même les ouvriers et les employés ont moins participé aux scrutins (20 à 25 % de non participation électorale) que les cadres (5 %), les professions intermédiaires (8 %) ou encore les agriculteurs (9 %).

En Midi-Pyrénées, le taux d'abstention est relativement faible

Taux d'abstention aux élections législatives et présidentielles de 2012



Source : Insee, enquête sur la participation électorale 2012

Une abstention stable aux élections présidentielles et législatives

Part des électeurs assidus, intermittents, abstentionnistes parmi les inscrits (en %)

Type d'élections	Année(s)	Midi-Pyrénées			France métropolitaine		
		Assidus	Intermittents	Abstentionnistes	Assidus	Intermittents	Abstentionnistes
Régionales et européennes	2004	40,9	36,8	22,3	35,9	38,2	25,9
Présidentielles (1995) et législatives (1997)	1995/1997	61,1	28,7	10,2	55,2	34,0	10,8
Présidentielles et législatives	2002	51,3	37,2	11,5	47,1	39,8	13,1
Présidentielles et législatives	2007	52,0	38,5	9,5	50,4	40,1	9,5
Présidentielles et législatives	2012	69,6	20,0	10,4	66,4	21,8	11,8

Note : l'Insee n'a pas fait d'enquête sur la participation électorale lors des élections européennes de 2009 et régionales de 2010

Sources : Insee, enquêtes sur la participation électorale de 1995-1997, 2002-2004, 2007-2008, 2009-2010

Pour en savoir plus

- « Participation aux élections de 2012 en Midi-Pyrénées : moins d'inscrits mais des électeurs plus assidus » - Insee, Dossiers Etudes Midi-Pyrénées, novembre 2012
- « L'inscription et la participation électorale en 2012 : Qui est inscrit et qui vote » - Insee, Insee Première n° 1411, septembre 2012



ANNEXES ➤

Glossaire

Bibliographie

Glossaire

A

Aire urbaine

Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un *pôle urbain* (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (*couronne périurbaine*) dont au moins 40 % de la population résidante ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Le zonage en aires urbaines 2010 distingue également :

- les « moyennes aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidante ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci ;
- les « petites aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 1 500 à 5 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidante ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Le zonage en aires urbaines a été redéfini en 2010. Il permet de mesurer l'influence des villes et de leurs agglomérations sur le territoire.

Amortissements

Les amortissements sont une réserve sur les résultats d'exploitation d'une entreprise, destinée à compenser la dépréciation subie par un élément d'actif immobilisé, résultant de l'usage du temps, d'un changement technique... Ils sont relatifs aux exploitations agricoles dans ce dossier. La hausse de leur part dans la valeur ajoutée traduit une augmentation des actifs des exploitations hors foncier (bâtiments, installations, matériel...).

Artificialisation

L'artificialisation des sols couvre l'ensemble des changements de l'usage des sols par l'homme consistant à transformer des espaces naturels ou agricoles en voiries, espaces bâties et espaces non bâties liés (pelouses et jardins, chantiers, terrains vagues urbains, décharges).

B

Bassin de vie

Le découpage de la France « en bassins de vie » a été réalisé en 2012 pour faciliter la compréhension de la structuration du territoire de la France métropolitaine. Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Les services et équipements de la vie courante servant à définir les bassins de vie sont classés en 6 grands domaines : services aux particuliers, commerce, enseignement, santé, sports, loisirs et culture, transports. Avant 2012, la définition du bassin de vie comportait une référence à l'emploi : « le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements de la vie courante et à l'emploi ».

C

Certification

La certification est une démarche précise, encadrée par la loi, qui vise des produits, des services ou des entreprises. Elle est la preuve objective que le produit ou le service dispose des caractéristiques définies dans une norme ou un référentiel, et qu'il fait régulièrement l'objet de contrôles. La certification peut s'appuyer sur une norme nationale ou internationale, validée par l'autorité publique. Il s'agit d'une démarche volontaire à la fois la plus contraignante pour l'entreprise et la plus sécurisante pour le client. Elle peut procurer aux entreprises un avantage concurrentiel. La procédure de certification fait intervenir un organisme indépendant, certificateur agréé et accrédité par le Cofrac (Comité Français d'Accréditation).

Chômage

Le chômage touche l'ensemble des personnes en âge de travailler (15 ans ou plus), privées d'emploi et en recherchant un. Sa mesure est complexe, les frontières entre emploi, chômage et inactivité n'étant pas toujours faciles à établir. Il y a en France deux sources statistiques principales sur le chômage : les statistiques mensuelles du ministère du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, élaborées à partir des fichiers de demandeurs d'emploi enregistrés par Pôle emploi, et l'enquête Emploi de l'Insee, qui mesure le chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) et autorise les comparaisons internationales.

Les demandeurs d'emploi sont les personnes qui sont inscrites à Pôle emploi.

Les chômeurs au sens du BIT sont les personnes en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répondent simultanément aux trois conditions suivantes : être sans emploi (c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence), être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours, avoir chercher activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. Un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit à Pôle emploi, et inversement. Le taux de chômage est calculé au sens du BIT (voir définition).

Les chômeurs au sens du recensement de la population sont d'une part, les personnes de 15 ans ou plus qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle emploi) sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail, d'autre part, celles qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.

Chômage de longue durée

Un chômeur de longue durée est un actif au chômage depuis plus d'un an.

Consommations intermédiaires

Les consommations intermédiaires représentent la valeur des biens et services transformés ou entièrement consommés au cours du processus de production. L'usure des actifs fixes mis en œuvre n'est pas prise en compte ; elle est enregistrée dans la consommation de capital fixe.

Couronne périurbaine

La couronne périurbaine d'une aire est un ensemble de communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidante travaillent dans le pôle urbain de l'aire ou dans des communes attirées par celui-ci.

D

Déchets ménagers et assimilés

Les déchets ménagers et assimilés comportent les ordures ménagères (au sens strict), les encombrants et déchets verts, ainsi que les déchets collectés « en mélange » avec les déchets ménagers (déchets industriels banals et déchets des artisans, des commerçants et de diverses activités de service). Les déchets ménagers occasionnels déposés en déchetterie sont également inclus.

Découplage

Dans le cadre du développement durable, le découplage est un principe selon lequel les pressions sur l'environnement mesurées par les quantités de ressources utilisées ou de pollutions émises devraient progresser moins vite que les variables économiques qui engendrent ces pressions environnementales (le PIB, le revenu des ménages...).

Demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois. Les demandeurs d'emploi sont depuis 2009 regroupés en cinq catégories :

- la catégorie A regroupe les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- la catégorie B regroupe les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;

Glossaire

- la catégorie C regroupe les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois) ;
- la catégorie D regroupe les demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), y compris les demandeurs d'emploi en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP), sans emploi et en contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ;
- la catégorie E regroupe les demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

Dépendance des personnes âgées

La dépendance est définie comme le besoin d'aide pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. Des grilles nationales permettent d'évaluer la perte d'autonomie chez les personnes âgées de 60 ans ou plus. Ainsi la grille AGGIR (Autonomie gérontologique groupe iso-ressources) est utilisée pour l'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Elle classe les personnes dépendantes en trois groupes : GIR 1 et 2 (dépendance lourde), Gir 3 et 4 (dépendance de niveau moyen) et GIR 5 et 6 (dépendance de niveau faible). C'est la référence à cette grille qui sert de base à l'estimation et aux projections des personnes dépendantes dans ce dossier, élaborées à partir du modèle de projection Omphale 2010 de l'Insee et des taux de dépendance déduits de l'enquête Handicap-Santé 2008-2009 de la Drees et de l'Insee.

Dépenses des industriels en faveur de l'environnement

Les dépenses des industriels pour protéger l'environnement prises en compte dans ce dossier comprennent d'une part les investissements spécifiquement dédiés à l'environnement (traitement, mesure et contrôle, recyclage-valorisation et prévention), d'autre part les dépenses de fonctionnement (fonctionnement, entretien et réparation) des équipements entièrement dédiés à l'environnement par les entreprises industrielles. Elles sont réparties selon sept grands domaines de l'environnement : air et climat, eaux usées, déchets, bruits et vibrations, sols et eaux souterraines et de surface, sites, paysages et biodiversité, autres domaines. Elles sont connues à partir des enquêtes Antipol réalisées par l'Insee et le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

E

Eaux superficielles

Les eaux superficielles ou eaux de surface englobent toutes les eaux qui s'écoulent ou qui stagnent à la surface de l'écorce terrestre. En Midi-Pyrénées, qui ne comporte pas de façade maritime, elles comprennent les seules eaux intérieures (cours d'eau, plans d'eau, canaux, réservoirs), à l'exception des eaux souterraines.

Eaux souterraines

Les eaux souterraines regroupent toutes les eaux se trouvant sous la surface du sol en contact direct avec le sol ou le sous-sol et qui transiteront plus ou moins rapidement dans les fissures et les pores du sol en milieu saturé ou non.

Ecoblanchiment ou Greenwashing

L'écoblanchiment ou greenwashing est une pratique commerciale qui consiste à utiliser des arguments environnementaux souvent trompeurs pour vendre des produits qui ne sont pas, la plupart du temps, si verts.

Encours de la dette

Dans ce dossier, l'encours de la dette s'applique aux collectivités locales (régions, départements, communes) et aux groupements intercommunaux à fiscalité propre. Il représente les emprunts et la dette à moyen et long terme restant dus au 31 décembre.

Énergie finale

La consommation d'énergie finale ne comprend pas les pertes de distribution (par exemple, pertes en lignes électriques) ni les quantités consommées pour la production et la transformation d'énergie (par exemple, consommation propre d'une centrale électrique). En France, la consommation totale d'énergie est environ 2,7 fois supérieure à la consommation finale.

Énergie fossile

L'énergie fossile désigne l'énergie produite à partir de roches issues de la fossilisation de la matière vivante : pétrole, gaz naturel, charbon.

Énergie primaire

L'énergie primaire est l'ensemble des produits énergétiques non transformés, exploités directement ou importés. Ce sont principalement le pétrole brut, les schistes bitumineux, le gaz naturel, les combustibles minéraux solides, la biomasse, le rayonnement solaire, l'énergie hydraulique, l'énergie du vent, la géothermie et l'énergie tirée de la fission de l'uranium.

Énergie renouvelable (EnR)

Les énergies renouvelables sont des énergies provenant de ressources que la nature renouvelle en permanence (eau, vent, soleil, matières organiques...), par opposition aux énergies fossiles.

Espaces naturels

Les espaces naturels recouvrent les eaux permanentes et les zones humides, les sols à roche mère affleurante, les sols à couverture boisée, les alpages, les estives et les superficies en herbe à faible productivité, les landes et les friches.

Espérance de vie

L'espérance de vie à la naissance représente la durée de vie moyenne - autrement dit l'âge moyen au décès - d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

Étalement urbain

On appelle étalement urbain l'extension des espaces construits autour des pôles urbains.

Étiage

Période de plus basses eaux des rivières. Administrativement, l'Agence de l'eau Adour-Garonne retient comme période d'étiage la période du 1^{er} juillet au 31 octobre.

G

Gaz à effet de serre (GES)

Les gaz à effet de serre sont des gaz dont les propriétés physiques sont telles que leur présence dans l'atmosphère terrestre contribue à un effet de serre à la surface de la Terre (processus naturel de réchauffement de la température, qui est responsable du réchauffement climatique). Le protocole de Kyoto s'applique à six gaz à effet de serre : le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O), les hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PFC) ainsi que l'hexafluorure de soufre (SF₆).

Groupements de communes à fiscalité propre

Un groupement de communes à fiscalité propre est une structure intercommunale ayant la possibilité de lever l'impôt (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti, taxe professionnelle jusqu'en 2009 et taxe d'enlèvement des ordures ménagères). Les groupements de communes à fiscalité propre constituent avec les syndicats de communes les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). L'intercommunalité à fiscalité propre a été profondément modifiée par la loi relative à la simplification et au renforcement de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999 (loi Chevènement) puis par l'adoption de la réforme territoriale de 2010. Les groupements à fiscalité propre sont composés de cinq types d'établissements publics : les communautés de communes, les communautés d'agglomération, les communautés urbaines, les métropoles et les syndicats

Glossaire

d'agglomérations nouvelles. Dans ce dossier, est étudié l'endettement des groupements de communes à fiscalité propre, ainsi que des collectivités locales. Les syndicats de communes ne font pas partie du champ de l'étude.

H

Hébergements touristiques

On entend par hébergement touristique toute installation qui, régulièrement ou occasionnellement, pourvoit à l'hébergement de touristes comme les hôtels, campings, hébergement en meublés de courte durée, résidences de tourisme, centres de villégiature, centres de vacances pour enfants et adolescents, auberges de jeunesse et refuges...

Illettrisme

L'illettrisme est défini de manière différente selon le mode d'observation (tests proposés à une population donnée ou enquête déclarative). Dans ce dossier, il est appréhendé d'après les tests effectués dans le cadre de la Journée défense et citoyenneté (JDC), pour repérer les difficultés face à l'écrit des jeunes de 16 à 17 ans. On distingue les jeunes ayant un déficit important de vocabulaire et ne possédant pas les mécanismes de base de traitement du langage écrit, dits présentant de sévères difficultés, et les jeunes disposant d'un niveau lexical correct, mais ne parvenant pas à traiter les écrits complexes.

Indice de Développement Humain (IDH)

L'Indice de Développement Humain est un indice statistique composite, créé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en 1990 pour évaluer le niveau de développement humain des pays du monde. L'IDH est un indice sans dimension, compris entre 0 (excrable) et 1 (excellent), calculé par la moyenne de trois indices quantifiant respectivement la santé/longévité, le savoir ou niveau d'éducation et le niveau de vie.

Indice de Développement Humain (IDH-2)

Cet indice correspond à la déclinaison régionale de l'Indice de Développement Humain. Trois variables composent l'IDH-2 : la capacité à bénéficier d'une vie longue et saine, la capacité d'accès à l'éducation et aux connaissances et la capacité d'accès aux ressources matérielles indispensables pour atteindre un niveau de vie décent.

Intrants

Ensemble des moyens et produits utilisés pour obtenir une production animale ou végétale (engrais, pesticides, énergie...).

L

Label

Le label est un signe distinctif relatif à la qualification d'un produit ou service. Il informe les consommateurs sur ses caractéristiques. Ce type de pratique n'est pas encadré par des dispositions réglementaires. Il s'agit d'un outil de reconnaissance créé par une organisation professionnelle ou un organisme public et qui peut être utilisé par les différents adhérents se conformant à un cahier des charges homologué. Le label peut être « privé » et géré de manière autonome par des associations ou une fédération de producteur ou bien dépendre d'un syndicat professionnel ou encore d'un organisme public.

M

Management environnemental

Le management environnemental désigne les méthodes de gestion d'un organisme visant à prendre en compte l'impact environnemental des activités de l'organisme, à évaluer cet impact et à le réduire.

Migrations résidentielles

Mesurées à l'échelle de la région, les migrations résidentielles sont constituées des flux de population qui sont entrés sur le territoire, en provenance d'autres régions ou de l'étranger, et des flux de population qui en sont sortis. Elles sont mesurées entre deux recensements de population. Les flux de sortants vers l'étranger ne sont donc pas connus. La différence entre flux entrants et sortants constitue le solde migratoire.

N

Niveau de vie

C'est le revenu disponible ramené au *nombre d'unités de consommation*. Afin de tenir compte de la taille des ménages, par exemple pour traduire les économies d'échelle réalisées au sein d'une famille, le niveau de vie est calculé en divisant le revenu disponible du ménage par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Le nombre d'unités de consommation est calculé selon le principe suivant (échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifié) : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

Le niveau de vie médian partage la population en deux moitiés : dans l'une d'elle, chaque personne dispose d'un niveau de vie inférieur à ce niveau de vie médian, dans l'autre, chaque personne dispose d'un niveau de vie supérieur.

Nouveaux indicateurs de richesse

Au-delà du PIB, il s'agit d'indicateurs permettant de mesurer le développement durable d'un pays, d'une région dans toutes ses dimensions, le progrès social mais également la pression exercée par l'homme sur les ressources naturelles.

P

Pauvreté monétaire

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsque son *niveau de vie* est inférieur au *seuil de pauvreté*. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution nationale des niveaux de vie : il se situe à 60 % du *niveau de vie médian*. C'est ce seuil, privilégié au niveau européen, qui a été retenu dans ce dossier.

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil, soit 964 € par mois et par unité de consommation (UC) en France en 2010.

L'intensité de pauvreté est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le *niveau de vie médian* des personnes vivant sous le seuil de pauvreté et ce seuil de pauvreté.

Pôle urbain

Un pôle urbain est une unité urbaine offrant au moins 10 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain. On distingue également des moyens pôles - unités urbaines de 5 000 à moins de 10 000 emplois - et des petits pôles - unités urbaines de 1 500 à moins de 5 000 emplois. Au sein d'un pôle, on distingue la *ville-centre* et sa *banlieue*.

Population active

La population active regroupe la population active occupée et les chômeurs.

La population active au sens du recensement de la population, usuellement utilisée, comprend les personnes qui déclarent exercer une profession (salariée ou non) même à temps partiel, aider un membre de la famille dans son travail (même sans rémunération), être apprenti, stagiaire rémunéré, militaire du contingent (tant que cette situation existait) ou être chômeur à la recherche d'un emploi.

La population active au sens du Bureau international du travail (BIT), utilisée dans le calcul du *taux de chômage*, regroupe la *population active occupée* et les *chômeurs au sens du BIT*.

Glossaire

Population active occupée

La population active occupée regroupe l'ensemble des personnes qui ont un emploi.

La population active occupée au sens du recensement de la population comprend les personnes qui déclarent exercer une profession (salariée ou non) même à temps partiel, aider un membre de la famille dans son travail (même sans rémunération), être apprenti, stagiaire rémunéré, militaire du contingent (jusqu'au recensement de 1999).

La population active occupée « au sens du BIT » comprend les personnes (âgées de 15 ans ou plus) ayant travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours d'une semaine de référence, qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale. Elle comprend aussi les personnes pourvues d'un emploi mais qui en sont temporairement absentes pour un motif tel qu'une maladie (moins d'un an), des congés payés, un congé de maternité, un conflit du travail, une formation, une intempérie... Les militaires du contingent, les apprentis et les stagiaires rémunérés effectuant un travail font partie de la population active occupée.

Produit intérieur brut (PIB)

Le PIB est un agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidantes. Il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes de ces unités, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits. Dans ce dossier, il est calculé en euros courants c'est-à-dire aux prix tels qu'ils sont indiqués à une période donnée, et non en volume (ou euros constants) : en effet, le calcul du PIB en volume mobilise des indices de prix nationaux par branche d'activité qui ne sont pas forcément adéquats au niveau régional.

Les comptes nationaux changent régulièrement de base : 1956, 1959, 1962, 1971, 1980, 1995, 2000 et maintenant 2005. Changer de base, c'est remettre périodiquement en chantier les concepts, nomenclatures et méthodes qui fondent la comptabilité nationale, afin qu'elle continue de refléter au mieux la réalité économique. L'année de base, ici 2005, est en général l'année de référence des séries macro-économiques en volume (PIB, consommation, etc.).

Projections de population

Les projections de population établies par l'Insee grâce au modèle Omphale 2010 déterminent la population à un horizon choisi en fonction d'un scénario. Le scénario est un jeu d'hypothèses portant sur les trois composantes de l'évolution de la population : la fécondité, la mortalité et les migrations. Elles peuvent être réalisées sur l'ensemble du territoire ou sur toute zone composée de plusieurs communes comportant au total plus de 50 000 habitants. Les jeux d'hypothèses, basés sur la réplication de tendances passées ou leur ajustement, n'intègrent pas des phénomènes conjoncturels ou complexes tels que la fermeture d'un établissement, l'impact des politiques publiques territoriales... Les projections ne peuvent donc pas être assimilées à des prévisions.

Puits de carbone

Les puits de carbone (ou réservoirs de carbone), sont principalement les océans et les forêts. La séquestration du carbone désigne le processus d'extraction du carbone ou du CO₂ de la biosphère pour le stocker dans un puits de carbone. La photosynthèse est le principal mécanisme de séquestration du carbone. Un puits de carbone ne vise pas à réduire les émissions de CO₂, mais à le piéger. Le stockage du CO₂ peut même augmenter les émissions de CO₂, en consommant de l'énergie ; mais la quantité de CO₂ nécessaire à cette activité est moindre que celle emprisonnée, diminuant le bilan CO₂ du cycle.

R

Revenu disponible brut (RDB)

Le revenu disponible brut est le montant des revenus de l'année restant à la disposition des ménages, une fois payés impôts et cotisations sociales. Il comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage).

Dans ce dossier, il est calculé « en euros constants » afin de permettre des comparaisons dans le temps : il est corrigé de la hausse des prix par rapport à une année de base ou de référence.

Revenu fiscal

Le revenu fiscal correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus, avant tout abattement. Le revenu fiscal comprend ainsi les revenus d'activité salariée et indépendante, les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage (hors RSA). Il se différencie du *revenu disponible brut*.

S

Salaire horaire net moyen

Le salaire horaire net est le rapport entre la rémunération nette perçue par les salariés sur leurs postes de travail et le nombre d'heures réalisées sur ces postes. Le salaire net de tous prélèvements à la source est calculé à partir du salaire net fiscal disponible dans les Déclarations annuelles de données sociales (DADS). Il est net de toutes cotisations sociales, y compris la CSG (Contribution sociale généralisée) et la CRDS (Contribution au remboursement de la dette sociale). Il ne comprend pas la participation et l'intéressement placé sur un plan d'épargne entreprise (qui ne sont pas imposables).

Secteurs d'activité

Un secteur d'activité regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée). L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène et comprend des productions ou services secondaires qui relèveraient d'autres items de la nomenclature que celui du secteur considéré.

Secteur résidentiel / tertiaire

Dans le bilan énergétique et le bilan des émissions de gaz à effet de serre que réalise l'Oremip, le secteur résidentiel/tertiaire regroupe aussi bien les consommations d'énergie ou les émissions de CO₂ liées au logement que celles des établissements commerciaux et de services.

Secteur transport

Dans le bilan énergétique et le bilan des émissions de gaz à effet de serre que réalise l'Oremip, le secteur transport inclut le transport de marchandises et le transport de voyageurs, qu'il soit marchand ou non marchand. Le recours des particuliers à la voiture individuelle en fait partie.

Surface agricole utilisée (SAU)

La surface agricole utilisée est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâtures temporaires, jachères, cultures sous verre, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

Solde migratoire apparent

Le solde apparent des entrées-sorties est la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée. Il est calculé, à partir des données des recensements de la population, par différence entre la variation totale de la population et le *solde naturel*.

Solde naturel

Le solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

Glossaire

T

Taux de chômage

Le taux de chômage est la proportion du nombre de chômeurs dans la population active. Afin de pouvoir assurer une comparabilité dans l'espace et dans le temps, on retient pour ces notions les définitions du Bureau international du travail (BIT).

Taux d'emploi

Le taux d'emploi est la proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles en âge de travailler (15 à 64 ans). Le taux d'emploi reflète la capacité d'une économie à utiliser ses ressources en main-d'œuvre.

Taux standardisé de mortalité

C'est le taux de mortalité que l'on observerait en pondérant les taux de mortalité des différentes tranches d'âge observés sur le territoire considéré (régions, départements) par le poids de ces tranches d'âge dans la population française. Cette opération rend comparable les taux entre territoires en effaçant les effets liés à la structure par âge de la population.

Le *taux standardisé de mortalité prématuée* est le taux standardisé de mortalité avant 65 ans.

Tourisme durable

D'après l'Organisation Mondiale du Tourisme, « le développement touristique durable satisfait les besoins actuels des touristes et des régions d'accueil tout en protégeant et en améliorant les perspectives pour l'avenir. Il est vu comme menant à la gestion de toutes les ressources, de telle sorte que les besoins économiques, sociaux et esthétiques puissent être satisfaits tout en maintenant l'intégrité culturelle, les processus écologiques essentiels, la diversité biologique, et les systèmes vivants ».

V

Valeur ajoutée

La valeur ajoutée est la valeur de la production diminuée des *consommations intermédiaires nécessaires* à cette production. Dans ce dossier, elle est « à prix courants » ou « en euros courants », soit calculée à une date donnée, en valeur nominale.

Z

Zone d'emploi

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail. Le zonage définit aussi des territoires pertinents pour les diagnostics locaux et peut guider la délimitation de territoires pour la mise en œuvre des politiques territoriales initiées par les pouvoirs publics ou les acteurs locaux. Ce zonage a été actualisé en 2010 sur la base des résultats du recensement de la population 2006.

Bibliographie

A l'échelle mondiale

- « *L'avenir que nous voulons* », résolution 66/288 du 27 juillet 2012, document final de Rio+20, conférence des Nations Unies sur le développement durable disponible sur <http://www.un.org/>
- « *Rapport sur les objectifs du millénaire pour le développement* », rapport de 2013, Nations Unies, sur <http://www.un.org/>
- « *Travaux de l'OCDE sur le développement durable* », OCDE, juin 2011, sur www.oecd.org/fr/croissance-verte/48304591.pdf
- Rubrique « *L'initiative du vivre-mieux : mesurer le bien-être et le progrès* », OCDE sur <http://www.oecd.org/fr/statistiques/linitiativeduvivremieuxmesurerlebien-estreetleprogres.htm>
- « *Réalisation dans la région de la Commission économique pour l'Europe, des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire* », Nations Unies, 2006
- « *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg* », Nations Unies, 2002
- « *Déclaration du millénaire* », Nations Unies, 2000
- « *Protocole de Kyoto à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques* », Nations Unies, 1997
- « *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement* », Nations Unies, 1992
- « *Notre avenir à tous - rapport Brundtland* », Commission mondiale sur l'environnement et le développement, Éditions du fleuve, publications du Québec, 1987

A l'échelle européenne

- « *Une vie décente pour tous : éradiquer la pauvreté et offrir au monde un avenir durable* », Commission européenne, février 2013, sur www.ec.europa.eu/
- « *Europe 2020, une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive* », Commission européenne, 2010, sur www.ec.europa.eu/
- « *La politique de développement de l'UE en faveur de la croissance inclusive et du développement durable - Accroître l'impact de la politique de développement de l'Union européenne* », Livre vert, novembre 2010, sur www.ec.europa.eu/
- « *Intégrer le développement durable dans les politiques de l'UE : rapport de situation 2009 sur la stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable* », Commission européenne, juillet 2009
- « *Stratégie européenne 2006 de développement durable* », Union européenne, 2006
- Les indicateurs de la stratégie européenne de développement durable disponibles sur <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/sdi/indicators>
- Les indicateurs européens sur la qualité de la vie sur <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/>

A l'échelle nationale

- Conférence environnementale 2012 et 2013 pour la transition écologique et feuilles de route, sur www.developpement-durable.fr
- « *La prise en compte du développement durable dans les territoires* », Dossiers de l'Insee, septembre 2013, sur <http://www.insee.fr/fr/publications-et-services>
- « *Performances économiques et progrès social - Les suites du rapport Stiglitz* », Dossiers de l'Insee, février 2013, sur <http://www.insee.fr/fr/publications-et-services>
- « *Les indicateurs de la stratégie nationale de développement durable 2010-2013 - édition 2013* », Commissariat général au développement durable, mars 2013, sur www.developpement-durable.gouv.fr

- « *Deuxième rapport de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable* », Commissariat général au développement durable, rapport au Parlement, février 2013, sur www.developpement-durable.gouv.fr
- « *Développement durable : la révolution des nouveaux indicateurs* », ARF (Association des Régions de France), janvier 2012, sur <http://www.arf.asso.fr/>
- « *Indicateurs de développement durable pour les territoires* », CGDD (Commissariat général au développement durable), Datar, Études et documents, n° 57, novembre 2011
- « *Stratégie nationale 2010-2013 de développement durable, vers une économie verte et équitable* », Commissariat général au développement durable, juillet 2010, sur www.developpement-durable.gouv.fr
- Le référentiel national pour l'évaluation des projets territoriaux sur <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-referentiel-national-pour-l.html>
- « *De la stratégie à l'évaluation : des clés pour réussir un Agenda 21 local* » - Commissariat général au développement durable (CGDD), Références, décembre 2011 sur <http://www.developpement-durable.gouv.fr/De-la-strategie-a-l-evaluation-des.html>
- « *Les indicateurs territorialisés du développement durable* », Contribution des CESER de France, ITDD, avril 2012, sur <http://www.cesdefrance.fr>
- « *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social* », Stiglitz-Sen-Fitoussi, septembre 2009, sur www.stiglitz-sen-fitoussi.fr
- « *Le Grenelle de l'environnement de 2007 à 2012* » sur <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-Grenelle-de-l-environnement-de-.html>
- Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP) sur www.agriculture.gouv.fr
- Travaux de la Commission « Environnement et développement durable » du CNIS (Conseil national de l'information statistique) sur www.cnis.fr

En Midi-Pyrénées

- « *Le Schéma régional climat-air-énergie (SRCAE) de Midi-Pyrénées* », Etat Région Midi-Pyrénées, juin 2012 sur <http://www.territoires-durables.fr/SRCAE>
- « *Profil environnemental de Midi-Pyrénées - Diagnostics et enjeux* », Dreal Midi-Pyrénées, juin 2012, sur <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/le-profil-environnemental-r3643.html>
- « *Schéma régional de cohérence écologique Midi-Pyrénées* », Etat Région Midi-Pyrénées, janvier 2012, document de travail
- Rubrique « *Midi-Pyrénées 2030 - Révisions du Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire en Midi-Pyrénées (SRADDT)* » sur <http://www.midipyrenees.fr/>
- Rubrique « *Développement durable* » sur <http://www.midipyrenees.fr/>
- Rubrique « *La stratégie de développement durable déclinée en région* » sur <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/>
- Rubrique « *La stratégie régionale Energie-Climat* » sur <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/>
- « *Le développement durable en Midi-Pyrénées - Synthèse et enjeux* », Dossiers de l'Insee, n°153, octobre 2011
- « *Le développement durable en Midi-Pyrénées : 46 indicateurs* », Dossiers de l'Insee, n°142, septembre 2007
- « *Agenda 21 - La Région durablement engagée* », Région Midi-Pyrénées, mars 2007
- Guide « *Schéma de cohérence territoriale et développement durable, un nouvel avenir pour les territoires* », Plateforme régionale Territoires & développement durable Midi-Pyrénées sur <http://www.territoires-durables.fr/>
- Arpe Midi-Pyrénées, l'agence régionale du développement durable : <http://www.arpe-mip.com/>
- Draaf Midi-Pyrénées : <http://www.draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr/Environnement-et-Foret>

Notes



Cette étude a été réalisée en partenariat entre la Région Midi-Pyrénées, l'Agence régionale du développement durable (Arpe), la Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (Draaf), la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), le Secrétariat général pour les affaires régionales (Sgar) et l'Insee de Midi-Pyrénées.



Plate-forme régionale Territoires & Développement durable
Midi-Pyrénées

Ce projet est co-financé par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en Midi-Pyrénées
avec le Fonds européen de développement régional.

L'imprimerie Evoluprint a inscrit son développement dans une démarche durable : utilisant des technologies propres avec zéro chimie, l'imprimerie recycle également 100 % de ses déchets. Tous les résidus de production (papier, eaux de mouillage, vernis, produits de nettoyage...) sont contenus dans un circuit fermé isolé et recyclés. Evoluprint est certifiée ImprimVert et est en cours de certification PEFC/FSC. Evoluprint a également souscrit auprès d'EDF des Certificats Équilibre pour le développement des énergies renouvelables.

Enfin Evoluprint utilise la chaleur dégagée par les presses en production pour chauffer ses bâtiments.



ISSN: 1167-2722

ISBN: 978-2-11-062329-4

CODE PRODUIT: DDURA1376

PRIX : 22 €

A standard linear barcode representing the ISBN 9782110623294.

9 782110 623294

